





INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

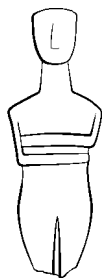


ALIX LANDAU-BRIJATOFF



# INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

Dénaturalisés et déchus sous Vichy



BUCHET \* CHASTEL



## Avertissement

Ce livre porte sur les 15 154 Français dénaturalisés, les 446 déchus de la nationalité française ainsi que les 110 000 juifs d'Algérie « éjectés » de leur nationalité française entre 1940 et 1944 en application de trois lois méconnues de Vichy : 22, 23 juillet et 7 octobre 1940.

Ces trois lois sont la première expression de la volonté du régime de Vichy de se débarrasser des « indignes » ou « indésirables », ceux qui « causaient la défaite ».

Elles signent une idéologie officielle : la « Révolution nationale » qui tentera sans succès de refonder la nation et la nationalité.

Marc Chagall, Serge Gainsbourg, Angelo Tasca, René Cassin, Ève Curie, Jacques Derrida, Jean Daniel et tant d'autres, dont des inconnus comme mes parents, en seront victimes.

L'histoire de ces familles qui subirent cette infamie est retracée dans ce livre. Elle sera suivie par les faits historiques et les portraits des acteurs, magistrats, politiques qui ont conçu, décidé, puis mis en œuvre ces lois.





## Préface

### Une certaine idée de la France

« D'où t'énonces-tu, préfacer? », pourrait-on me dire dans le langage de mai 68.

Cette histoire de dénaturalisation est celle d'une partie de ma famille – deux de mes grands-parents pour être précis. Immigrants des années 1920, ils voulaient à toute force être des patriotes exemplaires. Et c'est un legs que j'ai reçu d'eux. C'est, précisément, de cet amour de la patrie que « je m'énonce ».

Contrairement à une idée reçue, le droit du sang – est français celui qui est né de parents français – ne fut pas d'abord réactionnaire et le droit du sol – est français celui qui est né sur le sol français – révolutionnaire. En fait, le *jus solis* fut en vigueur sous les rois de France avant que la Révolution, pour marquer la rupture, ne l'abolisse. La République le rétablit finalement en 1889, mais il avait évidemment changé de sens. Le souverain, désormais, c'était le Peuple et la Déclaration de 1789, ses Tables de la Loi. Vous n'étiez pas français parce que vous naissiez sujet du Roi, le droit du sol marquant ainsi l'allégeance personnelle au souverain. Vous étiez français parce que vous consentiez

librement à vous sentir le légataire d'une histoire, le dépositaire des valeurs de la République et le porteur d'un avenir à construire ensemble : le droit du sol devenait en quelque manière un droit de l'adhésion.

La nation était un principe spirituel. Elle consistait en un même héritage de gloire passée et un même programme à réaliser pour l'avenir – ce sont à peu près les mots de Renan. L'appartenance nationale était désormais un « plébiscite de tous les jours », pour reprendre là encore sa formule. En quelque sorte, son existence définissait son essence.

Selon cette conception républicaine de la Nation, celle de l'appartenance consentie, il était naturel que l'on puisse *devenir* français, dès lors que l'on communiait dans la beauté du sacre de Reims et du spectacle des soldats de l'an II, comme le disait l'historien Marc Bloch.

Le rétablissement du droit du sol en 1889 exprime cette vision de la nation : vous devenez français en étant né en France, même lorsque vous êtes de parents étrangers. Mais vous pouvez aussi devenir français par la naturalisation, dont la loi de 1927 élargira les conditions.

En contrepartie de cette entrée possible dans la Nation, la faculté d'une sortie est ouverte, sous la forme d'une déchéance de la nationalité, prévue en 1848, temporairement élargie au moment de la Première Guerre mondiale, et trouvant sa formule presque définitive dans la loi de 1927. Elle concerne les Français d'origine étrangère qui se sont livrés à des actes contraires à la sécurité intérieure, des actes d'intelligence avec l'ennemi ou se sont soustraits au service militaire. Bref, qui ont attenté à la patrie. On y ajoutera en 1938 les auteurs de crimes et délits graves dans les dix ans qui ont suivi leur naturalisation. Cette procédure est exceptionnelle : alors qu'entre 1927 et 1940, les naturalisations sont massives, il n'y aura que seize cas de déchéance.

## PRÉFACE

\*

Cette question de la conception de la nationalité est un marqueur exceptionnel de ce qu'est, plus généralement, la nature d'un régime politique.

L'enquête méticuleuse menée par le présent livre sur les nombreuses dénaturalisations, les déchéances des Français libres de Londres, les rétrogradations au statut d'indigènes des juifs d'Algérie auxquelles procédèrent les autorités de Vichy, éclaire ainsi l'État français. On voit par là l'extraordinaire attentat du régime pétainiste aux valeurs de la France républicaine et à la tradition de notre pays. Attentat à la conception républicaine de l'État de droit. Les lois républicaines sur la déchéance de la nationalité prévoyaient des cas d'espèce précis, en vertu du principe d'individualisation des peines. Vichy dénatura massivement des citoyens français qui n'avaient commis pour la plupart aucun crime ni délit. La République, c'était le droit; l'État français, ce fut l'arbitraire.

Attentat à la conception républicaine de la Nation. Ces dénaturalisations témoignent *a minima* d'une vision sectaire de la patrie, considérée comme un ensemble fini, dans lequel il est impossible d'entrer. Un droit de la nationalité qui s'apparente au fond bien plus à un *jus sanguinis*, même s'il est innommé, qu'au droit du sol consacré en 1889. Au-delà, elles révèlent très certainement une vision raciste de l'identité nationale, l'essentiel des dénaturalisations concernant les juifs.

\*

Ce régime de Vichy, même si Pétain arriva au pouvoir par un vote à 87,7 % des parlementaires issus de la Chambre des députés de 1936 et du Sénat – en dehors des représentants communistes alors emprisonnés –, ce régime si contraire aux traditions républicaines, était-il légal ?

Nous savons le débat qui oppose, depuis le discours du président Chirac le 16 juillet 1995 reconnaissant la responsabilité des autorités françaises dans la persécution dont la communauté juive a été victime sous l'Occupation, les partisans de cette reconnaissance et ceux qui la refusent, considérant qu'elle constitue une reconnaissance de la légalité de Vichy.

En vérité, cette position de déni, qui fut constamment celle des présidents de la République depuis de Gaulle jusqu'à Mitterrand, n'était pas fondée en raison.

Considérer qu'il y eut un exercice effectif du pouvoir par une autorité française même illégitime, entraînant ainsi une responsabilité à l'égard des victimes, n'implique en rien de reconnaître la légalité de cette autorité.

C'est ainsi qu'il faut interpréter l'arrêt rendu par le Conseil d'État en 2002, puis son avis de 2009. On sait qu'au lendemain de la guerre, le Conseil d'État, considérant que l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine avait prévu la nullité de tous les actes de discrimination à l'égard des juifs du gouvernement de Vichy, avait refusé de reconnaître la responsabilité de l'État dans les persécutions antisémites. Légalement, Vichy n'avait en quelque sorte jamais existé.

La haute juridiction administrative renverse cette jurisprudence dans un arrêt Papon de 2002 puis, plus fortement encore, dans son avis de 2009 qui porte une condamnation solennelle des persécutions antisémites, actes d'une « excep-

tionnelle gravité » absolument contraires aux valeurs et principes de la Déclaration des droits de l'homme et de la tradition républicaine.

Selon le Conseil d'État, en déclarant nuls les actes établissant des discriminations à l'encontre des juifs établis par le gouvernement de Vichy, le législateur, par son ordonnance de 1944, a reconnu le caractère fautif de ces actes. C'est précisément cela qui ouvre la voie d'une reconnaissance de la responsabilité de l'État.

Ce n'est donc pas parce que le régime de Vichy était légal que la République doit reconnaître, au nom de la continuité de l'État, la responsabilité des autorités françaises. C'est au contraire parce que ces actes, qui créèrent un tel dommage, sont précisément entachés d'illégalité, qu'ils sont fautifs<sup>1</sup> et engagent ainsi la responsabilité de l'État.

\*

Les 15 154 dénaturalisations de Vichy, si précisément décrites ici, doivent s'analyser dans cette perspective. Elles ont bel et bien existé et causé des dommages très importants à ceux qui en ont été les victimes. Elles sont en rupture complète avec les valeurs et les traditions de la République. Elles sont donc entachées d'illégalité et d'illégitimité.

---

1. Alix Brijatoff souligne que les fonctionnaires qui prêtèrent la main aux actes illégaux de Vichy n'ont pas été inquiétés après la guerre et ont même joui d'avancements et d'honneurs. Insupportable sur le plan individuel, cette mansuétude s'explique, sur le plan collectif, par le désir de reconstruire et de pacifier la Nation en limitant l'épuration. Elle s'inscrit aussi dans le souci des gaullistes de reconstruire *a posteriori* l'image d'une France essentiellement résistante. Enfin, tactiquement, par leur souhait de ne pas dépeupler l'administration de toutes ses forces anticommunistes.

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

Pour le dire mieux encore, elles sont entachées d'indignité. Car ce ne sont pas ceux qui en ont fait l'objet qui sont indignes d'être français. Mais bien les autorités qui les ont ordonnées. Non seulement parce qu'elles ont bafoué les valeurs et le droit républicains mais, plus substantiellement encore, parce qu'elles ont nié le génie national qui est justement, depuis 1789, de se sentir suffisamment fort spirituellement, assez universel pour accueillir et assimiler des éléments venus d'ailleurs et susciter leur adhésion profonde, leur dévouement à la Nation, leur loyauté. Il n'y a, je crois, que deux pays au monde capables d'un tel exploit, selon d'ailleurs des modalités différentes : les États-Unis et la France. Comme par hasard, ce sont les deux pays de la révolution démocratique.

L'un des mérites du présent livre est, à travers l'épisode des dénaturalisations vichystes et en s'appuyant sur des exemples nombreux et concrets, de nous rappeler *a contrario* combien cette conception ouverte de la patrie est au cœur de l'identité française. Il est bon que cela soit souligné en un temps de crise économique et de doute national si propice à l'oubli de nos valeurs fondatrices.

Ainsi que le chantait Aragon : « Je vous salue, ma France, où les vents se calmèrent!/Ma France de toujours, que la géographie/Ouvre comme une paume aux souffles de la mer/Pour que l'oiseau du large y vienne et se confie. »

DENIS OLIVENNES

Magistrat à la Cour des comptes,  
dirige actuellement un groupe média

« Ce n'est pas la haine qui parlera demain, mais la  
justice fondée sur la mémoire. »  
Albert Camus, « Le temps du mépris » (éditorial),  
*Combat*, 30 août 1944

« Il y a des limites au désespoir. Il n'y a pas de  
limites à l'espérance. »  
Talmud

« Dans la famille, la gloutonnerie a tué plus de  
gens que la famine! »  
Bluma Landau





## Introduction

Tout a commencé par une grande colère, lors d'un banal déjeuner familial d'un dimanche ordinaire, début août 2010.

Notre président d'alors, oubliant toute retenue, voire mémoire ou sens commun, propose – et va tenter ensuite de concrétiser – de déchoir de leur nationalité française « toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police ou d'un militaire de la gendarmerie, ou de toute autre personne dépositaire de l'autorité publique<sup>1</sup> ».

Je monte comme d'habitude sur mes grands chevaux. Ma famille m'écoute, blasée, habituée qu'elle est à mes colères – qualité très familiale.

La rage qui me saisit et la honte qui va de pair me font envisager, entre les fromages et le crumble rhubarbe-framboise, l'abandon spectaculaire d'une nationalité que j'ai obtenue certes par naissance (droit du sol), mais qui a également été vaillamment acquise par mes parents dans les années 1930 après de nombreuses enquêtes en France et

---

1. Nicolas Sarkozy, discours dit « de Grenoble », 30 juillet 2010.

dans leurs pays d'origine, des questionnaires et des lettres de recommandation. Ils sont devenus français par conviction que ce pays, réputé pour sa défense des droits de l'homme, serait le meilleur endroit pour élever leurs futurs enfants et pour laisser derrière eux les risques encourus par de vastes familles en Lettonie et en Pologne. La réalité dépassera de loin leur imagination et leurs craintes.

Pour être juste et factuelle, ma famille conjugait une double tare : être juive et communiste. Communiste, pas bundiste<sup>1</sup>. Simplement communiste. Mal considérée par conséquent. Suspecte dans les pays d'où elle venait, alors extrêmement réactionnaires.

Mes parents étaient contents, fiers d'être français. Mais fiers de quoi, si l'on peut se faire renvoyer ? Et renvoyer où ? Et pourquoi ?

J'envisageais sur-le-champ, devant sœur et enfants ébahis, soit de tuer le premier flic venu, soit de rendre cette nationalité acquise par hasard et depuis si peu de temps. Ma sœur aînée, habituée à mes embrasements fréquents, ma sœur au calme et à l'équilibre bien connus, ma sœur dont nos parents disaient qu'elle aurait pu être rabbin – si elle avait été un garçon bien sûr –, m'annonce alors tranquillement que mes excès sont superflus puisque nos parents ont été dénaturalisés entre 1940 et 1944. Cette nationalité que je veux rendre n'est peut-être pas aussi acquise qu'il n'y paraît.

Cette nouvelle a eu l'effet à la fois d'une douche froide et d'un jet d'eau vivifiant.

---

1. Bund : Union générale des travailleurs juifs (fondée à Vilnius) de Lituanie, Pologne, Russie. Le Bund est un mouvement socialiste juif prônant l'émancipation des travailleurs juifs. Il est laïc, antisioniste mais également anti-bolchevique.

## INTRODUCTION

Dénaturalisés? Comment? Pourquoi? Pourquoi eux? Et nous les enfants, sommes-nous dedans ou dehors, Français de souche, de petite souche ou de vraie souche, ou de pas de souche du tout?! Et pourquoi pas de bois mort, de braises et bien sûr de cendres? Elle n'en savait pas plus, invoquant un souvenir effacé.

Pour moi, l'aventure commençait!

Il faut souligner ici que ladite sœur s'est penchée avec beaucoup de méticulosité sur cette époque et les différents écrits qui la jalonnent, pour des raisons professionnelles et personnelles. En tant que psychanalyste d'abord, elle travaille sur les « enfants cachés » – il faut voir le documentaire qu'elle a produit sur le « réseau Marcel ». Et, bien sûr, pour des raisons de génération : née en 1932, elle a vécu, intégré, ressenti le danger jusqu'au plus profond de son être de très jeune fille trop vite devenue adulte, consciente des raisons de la course vers le sud de nos parents (assortis de leurs filles et de Wolf, leur chien puant, galeux mais néanmoins porte-bonheur).

J'y reviendrai lorsque je raconterai leur histoire.

Très longtemps, je n'ai manifesté aucun intérêt pour l'histoire de mes parents. Je me suis réveillée sur le tard. Trop tard. J'ai attendu que les années passent. Étais-je écrasée par leur personnalité? Les circonstances et notre vie quotidienne étaient-elles davantage tournées vers le futur? Leur silence, le secret des survivants, l'indicible – mais pas l'amnésie ou l'oubli qui seront les attributs des autorités – n'étaient-ils pas le lot de tous ces rescapés, gardant pour eux les douleurs et les culpabilités écrasantes – pourquoi avaient-ils, eux, survécu? Ils ne partageaient pas leurs souvenirs – trop douloureux –, ne racontaient pas les épisodes d'une vie rocambolesque, modestement, familialement héroïque et intrépide, qui les mena sans faiblir à traverser

une époque mouvementée, avec toujours un « coup d'avance ».

Aujourd'hui, je m'en veux de ne pas les avoir questionnés. Cela peut paraître bizarre, mais leur génération vivait dans le présent et chaque jour comme si c'était le dernier. Pour ma sœur, je savais inconsciemment. Je réfute, encore que... Nos parents sont morts, impossible de les questionner. Rien que des dossiers, des archives et des images d'archives à me mettre sous la dent pour faire ce voyage haletant à leur découverte et, je le saurai rapidement, à celle des 15 154 dénaturalisés, comme eux.

J'ai probablement attendu un signe. Il y en eut trois !

Ma mère nous disait, sans insister, que nous devons l'accompagner à Riga, là où elle était née. Ce voyage, le premier signe, nous l'avons organisé très tard, en 2007, comme à regret.

Elle n'était plus là. Et heureusement ! Rien n'avait changé. Nous avons visité leurs appartements successifs, l'emplacement du ghetto et la fin de la route, de cette famille inconnue, dans les fosses de Rumbala, une calme petite forêt de bouleaux, lieu de l'assassinat par balles de 30 000 juifs par les *einsatzgruppen* allemands et les nazis lettons.

Au retour, happée par ces images, éclairée par les photos que les archives lettones m'ont envoyées par mail (et contre 300 dollars), j'ai imaginé la vie de Brocha, ma grand-mère, que je n'ai pas connue, dans cette ultime période de sa vie dans le ghetto, puis sur la route de Rumbala<sup>1</sup>. Cette incroyable Brocha qui restera la plaie saignante dans le cœur de ma mère. Elle ne nous en parlait pas, sauf pour vanter

---

1. Je l'ai raconté dans un livre, *Tombes lointaines*, Paris, Robert Laffont, 2009.

## INTRODUCTION

son amour débordant, ses repas pantagruéliques, sa bonté sans mesure. Silence également sur ses propres exploits pour nous sauver pendant la guerre.

Je connaissais un peu la vie de mes parents avant la guerre. Très peu celle qu'ils menèrent pendant, hormis quelques photos succinctement commentées, ainsi que des bribes de souvenirs de la seconde comtesse de Molinier, de Perpignan, Lucie, ma marraine pour un baptême de précaution, me mettant à l'abri avec un premier prénom de circonstance – Christiane – , puis un aristocratique second prénom – Alix. La surnommée tante Lucie, délicieuse vieille dame aux cheveux blancs, m'aurait adoptée « au cas où... »

Le deuxième signe, ce discours désormais connu sous le nom de « discours de Grenoble », m'a comme piquée au sang. Il m'a véritablement réveillée. Pour un psy il a été un rappel à l'ordre et à notre histoire, un coup de semonce de mes parents, de là où ils sont – zéphyr bienveillants présents au-dessus de moi. Ainsi, la naturalisation n'était pas acquise, gravée dans le marbre du *Journal officiel*. Mes nombreuses lectures du lendemain m'alertèrent sur le retour à des temps que beaucoup auraient préféré ne pas connaître. Les fumets de Vichy montaient au-dessus de la marmite<sup>1</sup>.

Le troisième signe, enfin, a été le cadeau de ma chère cousine Sylvette. Aux derniers jours de sa vie, en janvier 2011, elle m'a confié le journal que sa mère avait écrit entre 1920 et 1960. Tous les épisodes de notre vie familiale y sont décrits. Ces détails quotidiens, scandés par la grande histoire. Ma curiosité, si récente, sera désormais aiguillonnée par un désir envahissant de connaître, de rencontrer mes parents.

---

1. Voir les prises de parole de Patrick Weil, Henry Rousso, pour ne citer que ces deux historiens de référence, et bien sûr les politiques de gauche, les surenchères de droite. La liste est longue.

Ainsi ai-je décidé de travailler sur un événement moins que glorieux, moins que superbe, mais mémorable : l'époque où la République et ses représentants votèrent ces lois, l'époque où des magistrats zélés les appliquèrent avec beaucoup de rigueur et d'obstination, livrant des familles venues trouver refuge dans la patrie des droits de l'homme aux barbares, aux chambres à gaz et à la poussière d'éternité.

Le Débarquement avait eu lieu le 6 juin 1944, mais ils continuaient à se réunir et statuer sur des dossiers.

Le temps, l'oubli, le voile dissimulant pudiquement les faits n'ont pas accompli leur travail. Ils ont alimenté le terreau de mon exaspération qui n'a cessé de croître au fil des mois et de l'enquête. J'avais si peu entendu parler de l'épisode – désastre pour certains, simple incident pour d'autres, scandale pour quelques-uns dont je fais partie – à la maison, dans nos cours d'histoire, dans mes lectures, dans la multitude de films/documentaires réalisés sur l'époque, qu'interloquée, concernée mais également curieuse, voire fouineuse ou chineuse (un travers familial), je me suis acharnée à connaître le fin mot de l'affaire.

Je n'ai pas la retenue de la génération de nos parents, celle qui a décidé de ne pas rouvrir des plaies trop douloureuses, de ne pas poursuivre ceux qui avaient causé leurs traques, insomnies, angoisses, désespoir. Ainsi les présumés coupables n'ont-ils pas eu à rendre de comptes aux victimes avérées, muettes, ignorées, invisibles. Les faits seront rapidement évoqués dans les grands procès de l'épuration : Estéva, Pétain, Laval, Brasillach, etc. Hâtivement évacués, pour en venir aux choses sérieuses : Pétain et ses associés étaient-ils coupables de haute trahison ou étaient-ils des boucliers efficaces contre les barbares ?

## INTRODUCTION

Les acteurs du drame ont, certes, eu des comptes à rendre à la nation, qui les a jugés avec une bienveillance que je considère scandaleuse aujourd'hui. Les historiens expliquent très bien cette nouvelle période, ouverte dans les années 1990. Elle a autorisé les enfants des survivants, la troisième génération, à ne pas se satisfaire des 130 000 dossiers traités par les tribunaux, au regard de la complicité de nombre de Français, grands et petits, avec Vichy. Ils soulignent le « retournement » commencé fin 1942, mi-1943, au moment des victoires des Russes à Stalingrad, des Américains en Italie et de la chute de Mussolini. Nous y reviendrons plus loin.

Je me suis d'abord concentrée sur l'information familiale : avons-nous été réellement dénaturalisés ? Si tel n'était pas le cas, ma colère se calmerait peut-être. J'ai enquêté dans les quelques photos et papiers familiaux, au Journal officiel, et enfin (et surtout) aux Archives nationales... Bingo !

Nos parents étaient parmi les 15 154 « heureux » bénéficiaires des lois du 22 juillet 1940. Ils avaient bel et bien été dénaturalisés (décret du 8 octobre 1943) par la commission dite « de révision des naturalisations », puis dé-dénaturalisés le 18 mai 1945, par décision d'une autre commission curieusement nommée « commission de déchéance » – pour défaire le travail des précédents. Tous les dénaturalisés, et même certains qui ont été épargnés, comme Salih Gourджи, le père de Françoise Giroud, ont été visés par cette commission et pour la plupart réintégrés dans leurs droits, avec le commentaire : « classer ». L'ont-ils su ? Probablement pas, et qu'importe. À l'époque, ils étaient en cavale entre Perpignan et Limoges.

De la colère personnelle, je suis passée à la colère collective, à la rage de la tache sur le drapeau, l'honneur du pays, de cette France dont je suis citoyenne, de naissance, de

cœur et d'accueil, désormais la terre de mes parents – ils y sont enterrés. Malgré l'avatar de leur indignité éphémère.

A suivi la passion de connaître les dessous de l'histoire, de cette loi, la nôtre, de nos collègues en dénaturalisation – tels Marc Chagall et Lucien Ginsburg. Mais aussi l'histoire de ces déçus – René Cassin et Ève Curie – ainsi que celle des indigènes d'Algérie, ex-Crémieux – Jacques Derrida et Jean Daniel.

De fil en aiguille, à force de recherches stakhanovistes au Journal officiel – l'épluchage frénétique et fort pénible des microfilms de 88 décrets publiés entre 1940 et 1944, des dizaines d'heures passées quai Voltaire à Paris à m'user les yeux –, de compilations de montagnes de cartons et dossiers proches de la poussière, j'ai découvert, effarée, l'accumulation des noms et des êtres tombés dans les oubliettes de l'histoire : 15 154 hommes, femmes et enfants renvoyés à un état incertain d'apatrides, ou poussés au retour vers leur pays d'origine. C'est-à-dire, surtout, à un état probable de fumées sorties des cheminées d'Auschwitz (ou autres chambres à gaz). Certains des 7 055 juifs dénaturalisés – soit 40 % du total<sup>1</sup> – seront les futures cendres jonchant les champs de luzerne de Birkenau. Qu'en a-t-il été pour les 8 099 autres, des Italiens, Espagnols, Grecs, etc.? Ils sont parfois droits communs, le plus souvent communistes, donc coupables et également « indignes d'être français ». Ils ont été envoyés au STO<sup>2</sup>, ou eux aussi ont été déportés.

---

1. 10 % des naturalisés de la période 1927-1940 finiront en camp. Voir Bernard Laguerre, « Les dénaturalisés de Vichy (1940-1944) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1988.

2. Service du travail obligatoire imposé par les nazis à Vichy pour fournir de la main-d'œuvre à l'industrie allemande. Prisonniers de guerre, volontaires, recrutés par les préfets, ils seront environ 3 millions reconnus à la Libération comme déportés du travail.



## INTRODUCTION

L'abjection de la loi du 22 juillet 1940 se lit au fil des pages, dans les dossiers élimés de chaque candidat à la dénaturalisation (« obtenue » ou pas). Vies de misères ou de splendeurs, précieusement gardées dans les kilomètres souterrains des Archives nationales. Chaque cas soumis à l'une des sous-commissions fait état des résultats des enquêtes, ou du non-résultat. Nombreux sont ceux qui avaient quitté leur domicile.

Chaque dossier est rempli de détails touchants ou étonnants : Mme Ginsburg réclame au juge de paix du IX<sup>e</sup> arrondissement, fin avril 1944, un certificat de nationalité pour Liliane, la jumelle de Lucien. Elle ne sait pas qu'elle n'est plus française depuis un an, et la 1091<sup>e</sup> séance de la commission. Marc Chagall, quant à lui, s'inquiétera de savoir s'il y a des vaches aux États-Unis, avant d'accepter de partir, exfiltré de justesse par Varian Fry.

Je me suis également intéressée aux communistes, arrêtés pour des convictions politiques modestement affirmées. Simon Grosso a collé une affiche. Marc Zennaro, ouvrier métallurgiste, né à Venise, naturalisé au moment où la France a besoin de bras et d'enfants, est dénaturalisé parce que communiste et pour avoir « incité ses camarades à la désobéissance ». Il écrit en 1945, de retour de « camp de travail », pour réclamer cette nationalité à laquelle il « tient ». Son fils Roland, à qui j'ai montré le dossier, en avait les larmes aux yeux. Son père, mort trop tôt, « ne lui avait jamais rien dit ». Il prétendait avoir perdu son dossier. Joseph Pujol, communiste originaire d'Espagne, s'est caché à proximité de Thuir. Il a rejoint la Résistance, très active dans les Pyrénées-Orientales. Que d'émotions, de retours sur images fanées, souvenirs enfouis ou secrets dévoilés.

J'ai pris le parti de ne pas me soucier des droits communs, pourtant ils font partie du lot.

J'ai aussi découvert l'étendue de la normalité du fonctionnement d'un État légaliste, sinon légal, abrité derrière – et organisé par – des lois et des décrets pratiqués et appliqués par des fonctionnaires, magistrats disciplinés, voire zélés pour certains. Exempts en tout cas de toute responsabilité ou sentiment de culpabilité. Ils ont obéi, donc ne sont pas coupables. Leur présence aurait « sauvé 50 % des candidats au retour », *dixit* l'ineffable président Mornet, l'un des très actifs membres de la commission de dénaturalisation. Au fait, retour vers où ?

Les carrières postérieures de ces magistrats pointilleux et efficaces démontrent<sup>1</sup> leur impunité : n'encourant que peu ou pas de sanctions à la Libération, ils continueront à œuvrer jusqu'à une paisible retraite, en toute bonne conscience, souvent décorés de la Légion d'honneur<sup>2</sup> !

Bref, j'ai mené un parcours d'enquête palpitante et revendique l'assertion de Bob Woodward : « Je plaide pour l'ouverture, le droit de savoir. Selon moi, les démocraties meurent de l'obscurité et la plupart des secrets sont inutiles<sup>3</sup>. »

Ce livre est donc né, au départ, d'une petite histoire, celle de mes parents, d'une énorme colère personnelle et de la volonté de savoir.

À l'arrivée, je l'espère, ces histoires vont trouver place dans la grande Histoire, celle avec un grand H, celle qui fait notre passé, notre actualité, notre futur.

Plongée des jours durant dans mon pénible déchiffrage des microfilms du *Journal officiel*, d'innombrables questions

---

1. Voir fiches et dossiers de carrière aux Archives nationales de Fontainebleau.

2. Nous y reviendrons dans le chapitre « Que sont-ils devenus ? »

3. Bob Woodward et Carl Bernstein sont les auteurs de la fameuse enquête qui a révélé le Watergate. Interview d'Annick Cojean, publié dans *Le Monde magazine*, 2 avril 2011.

m'ont assaillie. Comment une telle infamie a-t-elle été possible, mise en œuvre, appliquée? Par qui? Pourquoi? Était-ce idéologique, raciste, pratique? Qui étaient les auteurs de ces décisions? Quels étaient les critères de leurs choix? Jusqu'à quand ont-elles eu lieu? Qui étaient ces « indignes », ces « indésirables », ces « sans intérêt national », ces « ex-étrangers ou ex-émigrés », ou encore « de nationalité indéterminée » – tel que certains sont inscrits sur les listes des convois de Drancy<sup>1</sup> –, ainsi qu'on qualifia ces 15 154 personnes? Que sont-ils devenus? Ont-ils été déportés? Qui a changé ces lois, et quand l'ont-elles été? Y a-t-il un lien idéologique avec certains discours actuels<sup>2</sup>?

Soixante-dix ans après les faits, l'interrogation est la même. L'impérieuse nécessité de les mettre en pleine lumière s'est imposée à moi, tout comme la volonté de rendre visibles ces « indignes », à défaut de les faire revivre. J'ai voulu essayer de comprendre le pourquoi du silence, en reconstituant leur existence d'alors. Il n'est jamais trop tard.

Français de fraîche date, unissez-vous et ragez avec moi. Doit-on à nouveau – comme en 1940 – mériter cette nationalité? Non, on naît français par hasard, pour la grande majorité d'entre nous. Il n'y a donc ni mérite, ni travail, ni vertu dont la nationalité serait la récompense, contrairement à ce que clame le programme du Front national<sup>3</sup>. On reste français pour le meilleur et pour le pire. On le devient par volonté et envie de faire partie d'une communauté

---

1. Listes établies au départ des trains de Drancy, déposées au Mémorial de la Shoah. Serge Klarsfeld, *Mémorial de la déportation des juifs de France*, 1978 (1<sup>re</sup> édition) et 2012 (2<sup>e</sup> édition).

2. Voir « Conclusion – Florilège ».

3. Programme FN : « Les Français doivent, tout d'abord, être prioritaires dans les emplois disponibles en France. [...] La nationalité française doit être acquise pour l'essentiel par le biais de la filiation. La naturalisation sera admise si l'étranger qui la sollicite en est digne. »

accueillante, de partager ses valeurs, parfois ses traditions – encore que... cela aussi peut se discuter. Nul n'est besoin d'être né ici pour avoir l'autorisation de parler, de discuter, voire de polémiquer. Eva Joly, française depuis plus de quarante ans, a autant de droits (et de devoirs) que François Fillon, né de parents français depuis X générations<sup>1</sup>.

Le livre qui va suivre est issu de cette fureur. Il propose un point de vue sur cet épisode et sur ce qui l'a engendré. J'ai cherché à éviter la mémoire « fossilisée » dont parle si bien Claude Lanzmann lorsqu'il fustige « le devoir de mémoire<sup>2</sup> ». Je me suis autorisée à exercer un droit d'inventaire dont ce livre est le fruit.

Certaines histoires familiales de personnages connus et inconnus me permettent de montrer comment ces héros ordinaires et extraordinaires ont vécu des aventures rocambolesques, flamboyantes, émouvantes, romantiques, haletantes. J'en ai tiré des rires, des larmes, des comédies, des tragédies, des vies !

Baraka ou flair, naïveté ou anticipation, opportunisme ou réalisme, tête tournée vers le futur, nez en l'air et regard en avant, ou yeux en rase motte sur la pointe des chaussures, tous aux abris, ou tous en avant, par quoi étaient-ils animés ?

Enfin, sur mon chemin familial, j'ai trouvé mes parents, oncles, tantes et cousines, parmi d'innombrables personnes connues et inconnues. Dossiers en lambeaux proches de ce que furent leurs vies pendant, et parfois après. Un face-à-face entre la macro-histoire – celle des historiens et des documents d'archives – et la micro-histoire – celle des récits et témoignages des gens, de la vie telle qu'ils l'ont vécue.

Tout cela sera confronté dans la deuxième partie du livre aux faits historiques, aux modalités pratiques et concrètes

---

1. Voir la polémique sur le défilé du 14 juillet 2011.

2. Voir sa tribune dans *Libération* du 5 mai 2011.

## INTRODUCTION

de l'application des trois lois « consanguines », aux difficultés de leur abrogation, au sort des « oubliés », les dénaturalisés, à celui des magistrats, ainsi que de certains hommes politiques, intellectuels, journalistes.

Responsables? Coupables? Pour le général de Gaulle, « l'homme n'est pas fait pour être coupable ». Ils ne l'ont pas été, à quelques rares exceptions près.

Ce livre cherche à contrarier ce que le grand Vladimir Jankélévitch<sup>1</sup> appelait la lutte inégale « entre la marée irrésistible de l'oubli » et « les protestations désespérées mais intermittentes de la mémoire ».

---

1. V. Jankélévitch, *L'Imprescriptible. Pardonner? Dans l'honneur et la dignité*, Paris, Seuil, 1996.



## Préambule

### Mes modalités de travail

Pour démêler un sujet complexe et chargé d'émotions (personnelles, familiales, intellectuelles et artistiques), je me suis livrée à une enquête digne d'un thriller : visites de couloirs sans fin des Archives nationales à la préfecture de police, consultations de dossiers souvent à bout de souffle, proches du retour à l'état de poussière, manipulations précautionneuses de documents en papier pelure tapés sur de vieilles Remington aux lettres usées, parfois illisibles, lectures de thèses, de nombreux livres. Parmi tant de cendres, j'ai déniché des témoignages inédits, inconnus, d'innombrables documents d'archives. J'ai également réalisé de nombreuses interviews révélatrices d'un passé méconnu, plus ou moins assumé, souvent ponctuées de larmes.

Les documents sont de différentes natures.

Beaucoup sont relativement simples à découvrir, mais les délais sont variables ; les dossiers de naturalisations de TOUS les postulants à la nationalité française sont conservés dans deux sites des Archives nationales au centre historique de Paris, rue des Francs-Bourgeois (pour ceux accordés avant 1930), et désormais à Pierrefitte et à Fontainebleau (après 1930). Pour les consulter, il faut juste un

peu de patience et de précision quant au numéro d'enregistrement, la date certaine du décret et bien sûr l'orthographe exacte du nom de famille. Pour les dossiers des archives de la police générale et de la préfecture de police, la pêche est parfois miraculeuse : il y a beaucoup de demandes et peu d'élus, et la majorité des dossiers ont disparu ou ne sont pas répertoriés. Ils croupissent en tas dans des sous-sols inondables, comme me l'a fait remarquer un agent consterné.

Beaucoup sont assez ou très complexes à obtenir auprès des archives des ministères, du Conseil d'État, de divers fonds publics ou privés : certains sont parfois libres d'accès (si on a la bonne cote), d'autres sont sujets à dérogation (libres d'accès après soixante-quinze ans). D'autres enfin sont introuvables : disparus, éliminés. Ils réapparaissent parfois, après s'être éclipsés des années durant. Ainsi, les minutes des 1 300 délibérations des commissions et sous-commissions de dénaturalisation n'existent plus (à date). Mais le fichier des 15 154 dénaturalisés vient d'être versé aux Archives nationales.

Trouver encore de nouveaux documents, soixante-dix ans après les faits, relève peut-être de l'utopie, mais l'utopie fait vivre !

Pour une néophyte de la recherche historique (mais pas de l'investigation), un tel travail de fond réserve des surprises, des perles, des révélations incroyables d'émotion. Se trouver en butte, par exemple, à la volonté de certains ou certaines familles de ne rien livrer, se cogner à des fonds comme celui du procureur Mornet au BDIC<sup>1</sup> qui ont manifestement fait l'objet d'une épuration sévère, est particulièrement instructif quant à une opacité ou une dissimulation voulue.

---

1. Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, Nanterre, cote F delta rès 875.



## PRÉAMBULE

Les cas de dénaturalisations sont variés et construisent des histoires familiales singulières. Toutes sont plus romanesques, plus tragiques mais souvent plus optimistes les unes que les autres. Nous avons choisi d'en raconter quelques-unes aux dépens d'autres.

Il fallait bien faire un choix. Il a été difficile. J'ai privilégié ceux qui éveillaient en moi des émotions particulières, culturelles – Marc Chagall, Serge Gainsbourg, René Cassin, Ève Curie –, politiques – les communistes ou ex-communistes Tasca, Grosso, Zennaro, Pujol –, familiales enfin – mes parents. C'est leur histoire qui a déclenché ma quête.

Sans viser une quelconque exhaustivité ou représentativité, ces portraits reflètent et ébauchent le panorama de différents typologies de dénaturalisés, hormis les droits communs que j'ai volontairement laissés de côté.

Deux acteurs de la commission m'ont captivé dans leur complexité – André Mornet – ou leur banalité – Gaston Albuher. Ils témoignent de la difficulté de notre génération à juger et à comprendre cette époque.

Je n'en reste pas moins convaincue que Camus a raison en 1945 lorsqu'il s'oppose à François Mauriac<sup>1</sup> qui prône alors l'esprit de charité et l'apaisement : « Un pays qui manque son épuration, écrit Camus dans *Combat*, se prépare à manquer sa rénovation. Les nations ont le visage de leur justice. »

---

1. Éditorialiste au *Figaro*.



## Perspectives historiques

Les 15 154 dénaturalisés entre 1940 et 1944 sont le sujet principal de ce livre : ils sont « retrayés » – mot issu du Moyen Âge, adjectif de droit relatif au retrait de « droits litigieux » selon le Code civil, et plus précisément à la loi du 22 juillet 1940<sup>1</sup> instaurant une « commission de révision des naturalisations ». Ce sont les naturalisations intervenues depuis la loi du 10 août 1927 : environ 900 000 personnes sont concernées.

Les 468 déchus de leur nationalité seront également évoqués : les Français de souche « ayant quitté le territoire national entre le 10 mai et le 30 juin 1940 » – loi du 23 juillet 1940, ainsi que les lois du 10 septembre 1940 et du 28 février 1941.

Enfin la loi du 8 mars 1941, permettant la déchéance de ceux « qui trahissent les devoirs incombant aux membres de la communauté nationale, ou encore se rendant à l'étranger sans autorisation gouvernementale ».

Il en va de même des 110 000 juifs algériens collectivement déchus de leurs droits à la citoyenneté française, c'est-à-dire ramenés de l'état de citoyen à celui de sujets,

---

1. Elle est précédée d'une première loi le 16 juillet 1940.

d'indigènes, par l'abolition (loi du 7 octobre 1940) du « vieux » décret Crémieux, décret n° 136 du 24 octobre 1870, qui accorde d'office la citoyenneté française aux juifs d'Algérie. Ils subiront alors de nombreuses vexations : 18 000 enfants seront exclus des écoles publiques et 2 000 personnes seront enfermées dans des camps de travaux forcés.

Ces trois lois constituent le premier volet de la refonte de la nationalité française.

Il s'agit de :

- revenir rapidement sur les naturalisations, rectifiant les « errements » responsables de la décadence et de la défaite françaises ;

- réduire le nombre de naturalisations par des conditions drastiques (durée de séjour, critères et qualités des admis) ;

- bâtir surtout un nouveau code de la nationalité.

La nouvelle législation est mise en chantier dès l'installation du gouvernement en juillet 1940. Elle est non aboutie en 1944, après des travaux incessants du ministère du Sceau, interventions innombrables des théoriciens (Mauco, Benoît, etc.), des autres ministères (Affaires étrangères, Intérieur), des cabinets de Laval et Pétain, du CGQJ (Commissariat général aux questions juives), et bien sûr des autorités allemandes en France et à Berlin.

L'auteur principal de ces trois lois est le premier ministre de la Justice et du Sceau de Vichy, Raphaël Alibert, maurrassien et antisémite violent, considéré comme « fou » par certains de ses collègues du gouvernement de Vichy<sup>1</sup>. Il présente les lois, les met en place, tout comme les textes qui

---

1. Témoignage de Paul Baudouin, ancien ministre des Affaires étrangères devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, en 1948. AN.C/18433.

suivent sur le statut des juifs et autres textes raciaux. Condamné par contumace, puis amnistié par de Gaulle, il meurt tranquillement dans son lit en juin 1963. Ces lois sont consanguines dans l'esprit des auteurs, mais répondent à des objectifs différents.

Les dénaturalisations : la loi du 22 juillet 1940 vise certes à revenir sur « le laxisme » de la III<sup>e</sup> République, mais surtout à mettre en œuvre les tendances de fond (politiques, sociales, culturelles) réactionnaires, xénophobes et antisémites portant sur la nationalité, telles que développées tout au long des années 1930. D'inspiration fortement maurrassienne, ce texte inaugure et concrétise ce que la droite dite « nationaliste » dénonce depuis la loi de 1927 et ses conséquences : l'afflux de « Français de papier ». Les coupables de la décadence française et de la défaite sont les étrangers, les juifs, les communistes, les francs-maçons. Ils sont indésirables, indignes d'être français. La débâcle, l'arrivée du maréchal Pétain, l'armistice, la capitulation, l'occupation nazie et la Collaboration ont pu les autoriser, les faciliter.

L'objectif prioritaire et urgent de Vichy – mais non atteint – est la refonte complète du code de la nationalité. Son caractère racial ou raciste est indiscutable, tant dans les textes de Georges Mauco<sup>1</sup> qui les inspire, que dans les nombreuses lois raciales<sup>2</sup> inspirées des lois nazies promulguées dès 1933. Certaines d'entre elles seront même autochtones et devancières. Elles sont mises en œuvre dès 1940.

À la Libération, et contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, l'annulation de la loi du 22 juillet 1940 ne va pas de soi. Celle-ci n'est abrogée que grâce à l'insistance de

---

1. Géographe, démographe, concepteur d'une théorie de l'« assimilabilité » qui sous-tend les travaux de la commission et de nombreuses lois.

2. Statut des juifs, fichiers et « marquage », bannissement de certaines professions, spoliations d'entreprises, etc.

René Cassin, président du Comité juridique de la France libre. Et contre l'avis de François de Menthon, grand résistant, premier ministre de la Justice du gouvernement provisoire de la République française. Celui-ci trouve que les lois de Vichy avaient du bon pour freiner « l'afflux des émigrés » non assimilés, non assimilables.

C'est le même homme qui, procureur au procès de Nuremberg, donne une définition toujours pérenne du crime contre l'humanité : « Crime contre le statut d'être humain, motivé par une idéologie qui est un crime contre l'esprit, visant à rejeter l'Humanité dans la barbarie ».

Les déchéances : les lois du 23 juillet 1940, du 10 septembre 1940, du 28 février 1941 et enfin du 8 mars 1941, permettront la déchéance de ceux « qui trahissent les devoirs incombant aux membres de la communauté nationale » ou encore « se rendent à l'étranger sans autorisation gouvernementale ». Elles visent les traîtres, ceux qui ont rejoint un ex-général, condamné à mort, puis déchu de la nationalité française avec 446 camarades partis continuer le combat en Angleterre ou ailleurs dans le monde.

La nationalité française leur sera rapidement rendue dès le 14 mars 1943, par un décret du général Giraud, abrogeant tous les actes constitutionnels, lois, décrets pris par Vichy postérieurement au 22 juillet 1940.

De fait, la loi du 22 juillet n'est pas alors abrogée.

Le décret Crémieux : la loi abolissant le décret Crémieux sera promulguée le 7 octobre 1940. Ce décret historique sera rétabli puis à nouveau abrogé par l'ordonnance du général Giraud le 14 mars 1943<sup>1</sup> à Alger. Un nouveau décret réinstaurera enfin le décret Crémieux en octobre

---

1. Général qui remplace Darlan, assassiné le 24 décembre 1942, à la tête du Commandement civil et militaire d'Alger, après le débarquement anglo-américain en Algérie et au Maroc.

1943 – après de nombreuses pétitions et interventions de René Cassin, toujours lui.

Est-on passé de l'amnistie à l'amnésie, ou à la volonté de cacher? Est-ce un secret? Oui! Celui enfoui dans les souvenirs des 15 154 dénaturalisés. Secret des acteurs desdites commissions qui benoîtement, comme si rien ne s'était passé, ont continué leurs carrières politiques, administratives, juridiques, policières, évitant scrupuleusement de revendiquer leurs activités au sein de la commission et des sous-commissions<sup>1</sup>.

Secret, déni, ignorance ou indifférence des dirigeants politiques au plus haut niveau, dont nos présidents? Ils diront agir au nom de la réconciliation, de la cohésion et de la réhabilitation nationale... Pourtant il suffira d'un « rot » de notre monarque précédent pour que surgissent les miasmes de ce passé et ses effluves nauséabonds. Seul le bouc (émissaire) a changé. Le précédent ayant été suffisamment persécuté (6 millions de juifs sont partis en cendres et en fumée), les regards se sont focalisés sur de nouveaux « clients persécutable », les musulmans.

Henry Rousso et Éric Conan<sup>2</sup> rappellent qu'il faut « comprendre et plus encore accepter. Non pas se résigner, mais accepter ce passé, et peut-être plus encore la manière dont il a été géré après la guerre par la génération qui l'a subi. »

Une des questions majeures s'impose au fil de l'enquête : pourquoi un tel oubli? L'irruption fortuite de l'histoire, à l'occasion du discours malheureux dit « de Grenoble », en est-elle la conséquence quasi psychanalytique? Retour du refoulé, du déni, de l'oubli salutaire qui ressurgit à propos?

---

1. Voir leurs dossiers de carrière évoqués dans le chapitre « Que sont-ils devenus? »

2. Éric Conan et Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994, p. 285.

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

Rentrons dans cette histoire par les histoires, celles des dénaturalisés, des déçus, des indigènes d'Algérie. Elles vont nous permettre de suivre les parcours de ces familles, d'éprouver leur ressenti qui ne tourne que très rarement au ressentiment. Ils sont dans l'urgence, celle de se sauver et de sauver les femmes et les enfants. Parfois un chien eczémateux (Wolf, chez les Landau), des tableaux (chez Chagall).

L'honneur chez tous.

Celui qu'ils éprouvent d'être devenus et redevenus français.



Première partie  
Les dénaturalisés



## Moïshe et Bella Chagall

### « Juifs russes, peintre sans intérêt national<sup>1</sup> »

Le parcours de la famille Chagall, quant à leur nationalité française, est à la fois emblématique et singulier. Emblématique d'une intelligentsia venue des pays de l'Est en France, pays des droits de l'homme et de l'accueil de minorités « mal considérées » là où elles étaient nées. Singulier, ne serait-ce qu'en raison des conditions très particulières de leur sauvetage.

J'ai également souhaité débiter ces portraits de familles par Chagall, pour des raisons affectives et rationnelles à la fois. Affectives, par l'importance que Chagall, le peintre, eut dans l'éducation artistique que mon père, grand amateur d'art, me donna. Je l'accompagnais chez les peintres qu'il aidait, dans les salles de ventes qu'il affectionnait et au marché aux puces, qu'il écumait. Je le revois encore découvrant deux petites aquarelles supposées de Chagall chez un marchand censé ne rien y connaître. Elles figurent aujourd'hui en très bonne place dans ma chambre et dans mon cœur. Pour mon père, il était le plus grand.

Raisons rationnelles assurément, car la démarche de Vichy l'est aussi. Elle est très clairement démontrée dans le

---

1. Mentions figurant sur les documents de leurs dénaturalisations.

dossier des Archives : quelques hésitations – Chagall est déjà un peintre reconnu – mais surtout une grande détermination à rejeter les personnes issues des naturalisations du Front populaire si exécré. Comme beaucoup, il a le défaut d'avoir obtenu sa nationalité en 1937, grâce à de nombreux appuis du gouvernement Blum. Il est dénaturalisé en 1940 avec la mention « peintre juif sans intérêt national » ! Exfiltré juste à temps par Varian Fry<sup>1</sup>, il se réfugie à New York. Il restera peintre juif, français. Fier de l'être, il reviendra dès que cela lui sera possible (en 1949). Il y vivra jusqu'à ses derniers jours, en 1985, et sera enterré au cimetière de Saint-Paul-de-Vence.

Ce voyage dans son histoire, sa dénaturalisation, son grand amour avec Bella (similaire à celui de mes parents) me touchent particulièrement.

### *Peintre juif, russe, français...*

Plus que pour tout autre, « la femme est l'avenir » de Moïshe S. : sa mère, ses sœurs, sa muse – sa femme, son éternel amour, Bella. Moïshe et Bella seront naturalisés ensemble le 4 juin 1937, après dix ans de turpitudes administratives et d'innombrables interventions. Elle aura également le « privilège » d'être dénaturalisée avec lui le 19 octobre 1940<sup>2</sup>. La mention « israélite russe, sans intérêt national » figure sur son dossier et sur l'avis de retrait.

Il affirmera à plusieurs reprises être un peintre russe : « Même si je suis considéré comme un artiste international

---

1. Varian Fry est un journaliste américain qui, depuis Marseille, a sauvé entre 2 000 et 4 000 juifs et militants antinazis en les aidant à fuir l'Europe et le régime de Vichy.

2. Parmi les premiers décrets de la commission dite « de retour sur les naturalisations ».

et si les Français m'ont accepté parmi les leurs, je me considère comme un artiste russe. Et cela me plaît<sup>1</sup>. »

Il dit aussi dans son autobiographie écrite en russe<sup>2</sup> : « Si je n'avais pas été juif (avec tout le contenu que je mets dans ce mot), je n'aurais pas été un artiste, ou j'aurais été complètement différent. » Ailleurs il écrit : « J'ai été inspiré par tout, même le cochon qui se gratte le dos sur une barrière à Vitebsk<sup>3</sup>. »

Sa langue maternelle est le yiddish, il lit l'hébreu dans son enfance, puis apprend à parler et écrire en russe. Il écrit mal le français et le parle avec un fort accent yiddish, mais ne s'exprime absolument pas en anglais, malgré les six années vécues à New York.

### *Des histoires croisées*

Lui, c'est Moses, Moïshe/Moshka Zakharovitch Shagalov<sup>4</sup>, futur Marc Chagall, fils de Zakhary-Khatski et de Feige-Ita Chernina, naît le 7 juillet 1887 à Liozna, shtetl<sup>5</sup> proche (60 km) de Vitebsk, en Biélorussie (en Russie tsariste). Son grand-père, David Shagalov, y est boucher. Il passe la moitié de son temps couché sur le poêle à se reposer, un quart à la maison d'études et le reste dans sa boucherie. Feige-Ita, sa mère, la fille aînée de David, est femme au foyer ; c'est elle qui pousse son fils, s'acharne à lui donner toutes les opportunités de révéler son talent qu'elle pense immense. Son père est marchand de harengs

---

1. Lettre à Pavel Ettinger, 4 octobre 1936.

2. *Ma vie*, autobiographie, première version écrite en russe, publiée en yiddish en 1924, puis en français (traduction de Bella) en 1931 (Paris, Stock, 2003).

3. Lettre à Leon Kenig, Londres, 27 avril 1948.

4. Мойше Захарович Шагалов, sur ses papiers d'origine.

5. Petit village juif des pays de l'Est.

fumés. La famille est pauvre, mais « il y a toujours des tartines de pain beurré dans mes mains, éternel symbole de mon enfance<sup>1</sup> ». Ses parents sont religieux, le père va tous les matins à la synagogue, le grand-père, *hassid*<sup>2</sup>, est très pieux. Moïshe raconte : « Un excellent jour (ils l'étaient tous), Mama mit le pain dans le four. Je volai la pelle, attrapai son épaule couverte de farine et lui débballai : "Mama, je veux être un artiste ! C'est ça !" <sup>3</sup> » Ainsi, il décide de devenir peintre, remarque l'école de Yehuda Pen, traîne Feige devant le maître pour qu'elle accepte de payer ses cours. Il y travaille dès treize ans. Moïshe sera peintre et, toute sa vie, il sera également poète : « Sitôt que j'ai commencé à savoir m'exprimer en russe, je me suis mis à écrire des vers<sup>4</sup>. »

Son inspiration restera sa vie à Vitebsk, un monde hassidique, sans rationalité, où il est normal que les violonistes jouent sur le toit, que son père y soit installé pour manger des *tsimes*<sup>5</sup>, que les vaches ou les chèvres flottent dans les airs comme sa bien-aimée, ou qu'un ange entre dans une pièce et illumine un garçon sans le sou. Un monde magique !

La ville de Vitebsk est une petite capitale provinciale de 1796 à 1922, puis devient une petite ville de la Fédération de Russie soviétique, et enfin de Biélorussie<sup>6</sup>. De nombreux artistes y naissent, s'y installent, en font la réputation : Pouchkine, Maïakovski et bien sûr Chagall. « Une ville

1. *Ma vie, op. cit.*

2. Mot hébreu signifiant « pieux », adepte du hassidisme, mouvement de renouveau religieux fondé par Baal Shem Tov au XVII<sup>e</sup> siècle.

3. *Ma vie, op. cit.*

4. *Ibid.*

5. Préparation sucrée à base de carottes.

6. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, c'est « un trou sale et puant », écrit Chagall, mais sa situation sur le fleuve la Dvina, la construction d'un chemin de fer Riga-Orlov-Vitebsk-Moscou-Saint-Pétersbourg, les liaisons avec Kiev et le reste de l'Europe la font rapidement progresser.

étrange, une ville malheureuse, une ville ennuyeuse », décrit-il dans ses mémoires. Les juifs ont une vie communautaire très active<sup>1</sup>. La Première Guerre ne l'atteint pas, la Seconde la détruit complètement. Lorsque les troupes de l'Armée rouge la libèrent, seulement 118 habitants y sont encore en vie. Les 16 000 juifs du ghetto ont été exterminés en octobre 1941 par les nazis (opération Barbarossa avec les *einsatzgruppen* qui feront entre 1,5 et 2 millions de victimes juives en six mois).

Les photos, les autoportraits, le montrent tel que le décrivent ses contemporains, les critiques, son amoureuse : échevelé, intense, pétillant de malice, enfantin et déterminé. *Meshuga*, « fou », dira Cendrars, imprégné des contes de son enfance, ceux que racontaient son grand-père et sa mère, pénétrés par la littérature yiddish, l'irrationnel, les rêves.

Sa figure est pointue, ses cheveux bouclés tirent sur le roux, ses yeux de chat sont bleus, ses pommettes sont hautes. Joyeux, voire facétieux, il fait souvent des grimaces, tire la langue. Enfantin. Il dit être resté un enfant !

Bella le décrit ainsi lors de leur première rencontre :

Je fus surprise de ses yeux, ils étaient aussi bleus que le ciel. Ces yeux étaient peu communs, sans aucune comparaison, allongés comme des amandes. Je n'avais jamais vu de pareils yeux, sauf dans les illustrations de contes sur les animaux. Sa bouche était légèrement ouverte, peut-être voulait-il dire quelque chose, ou mordre de ses dents pointues et blanches. Tous ses mouvements étaient ceux d'un animal menaçant (y pensait-il?). Je vis une ride profonde barrant son front. Il se rapproche de moi. Je baisse les yeux.

---

1. Hôpital, cimetières, asile pour vieillards, maternité, aide aux pauvres et aux malades, sociétés de prêts et d'épargne, écoles primaires, secondaires, pour garçons, pour filles, librairie, salle de lecture, nombreuses sociétés culturelles, théâtres, etc.

Personne ne dit mot. Nous sentons tous deux battre notre cœur. La figure du garçon vit en moi comme un autre moi, sa voix est dans mes oreilles. J'avais rencontré des artistes, mais aucun comme lui<sup>1</sup>.

Trente ans plus tard, en mars 1941, il n'a pas changé. Varian Fry, représentant de l'Emergency Rescue Committee (ERC) à Marseille<sup>2</sup>, va à Gordes pour supplier les Chagall de partir. Il le décrit ainsi : « Chagall est un enfant charmant, futile et simple. Il aime parler de ses peintures et du monde. Il traînasse dans son pantalon fripé et sa chemise bleu foncé<sup>3</sup>. »

C'est souvent ainsi qu'il sera montré sur les photos tout au long de sa vie, relativement peu soigné, ébouriffé, comme sur les copies de ses demandes d'autorisation de séjour en France que j'ai dénichées dans son dossier des archives de la police principale de Paris, ou ses portraits d'après-guerre. Les boucles rousses sont devenues blanches. Le même sourire enfantin fait friser ses yeux malicieux.

### *Bella, sa muse, son éternel amour*

Basha-Bertha (dite Bella) Rosenfeld (1895-2 septembre 1944) est son « inspiratrice » pendant vingt-neuf ans. Elle est la ravissante fille d'un joaillier<sup>4</sup>, son septième enfant. Bashenka, Belloschka, surnoms donnés par ses amis, deviendra Bella pour Moïshe, devenu Marc. Bella, comme

---

1. Bella Chagall. *First Encounter*, New York, Schocken Books, 1983.

2. Voir plus bas son action.

3. Journal de Varian Fry, *Livrer sur demande... : quand les artistes, les dissidents et les juifs fuyaient les nazis (Marseille 1940-1941)*, Marseille, Agone éditeur, 2008.

4. Sa famille, les Rosenfeld, est aisée et possède trois bijouteries à Vitebsk.



toute jeune fille cultivée, élevée dans une famille de marchands, fait des études poussées en histoire, philosophie, littérature. Puis elle le rencontre ; son destin sera alors d'être « sa muse, son soutien, son grand amour ».

Bella, comme elle mérite son surnom ! Les photos la montrent très belle, petite, silhouette gracile, sérieuse, sinon grave : « Son silence est mien, ses yeux sont miens. C'est comme si elle savait tout de mon enfance, mon présent, mon futur, comme si elle voyait au travers de moi. [...] Son teint pâle, ses yeux... Comme ils sont grands et ronds et noirs ! Ils sont mes yeux, mon âme<sup>1</sup>. » Un air à la Colette, des tenues féminines mais pas trop, et des chapeaux masculins sur ses cheveux bouclés.

Elle est souvent peinte par lui de profil, l'air sage et plein de sérénité. Une figure très blanche, des cheveux noirs, vêtue de noir ou de rouge, un léger décolleté orné d'un large col de dentelle blanche fait ressortir son teint de nacre. Elle est souvent représentée avec lui, l'embrassant, se blottissant contre lui, ou volant dans le ciel<sup>2</sup>.

C'est bien sûr lui qui en parle le mieux. Après sa disparition brutale en 1944 Marc, inconsolable, écrit : « Elle écrivait comme elle vivait, comme elle aimait. Ses mots, ses phrases ressemblent aux touches de pinceau légères et colorées mises sur la toile. À qui la comparer ? Elle ne ressemble à personne<sup>3</sup>. »

### *La vie d'avant*

Les parents Rosenfeld ne veulent pas de cet artiste sans le sou pour leur dernière fille, la favorite. Mais ils doivent

---

1. *Ma vie*, op. cit.

2. *Au-dessus de la ville*, 1914, ou *Anniversaire*, 1915.

3. Postface de *First Encounter*, op. cit.

céder. Le couple se fiance en 1910. Moïshe doit faire ses preuves pour qu'ils consentent au mariage et démontrer qu'il la mérite. En l'attendant, Bella ira à la faculté des lettres de Moscou, en 1912.

Moïshe quitte Vitebsk, s'installe à Paris en 1911, sans un sou. Il peint et écrit des poèmes en russe. Cendrars les trouve abandonnés sous son lit lorsqu'il quitte Paris. En 1913, il expose dans les Salons de printemps et d'automne et au Salon des indépendants.

La guerre menace, il se dépêche de rentrer à Vitebsk. Il expose à Berlin et passe la frontière russe le 13 juin 1914. Le 1<sup>er</sup> août, la guerre est déclarée. Il pense rester à Vitebsk quelques semaines; il y passera six ans, riches de nombreuses évolutions, même si, plus tard, il parlera de « recul » dans sa carrière artistique.

Il se marie à Basha-Bertha, désormais Bella Rosenfeld-Chagall, le 25 juillet 1915. Ida, leur fille unique, naît en 1916. Elle décrit ainsi son bonheur : « Soudain tu me soulèves du sol, et toi-même tu me prends dans ton élan comme si la petite chambre était trop étroite pour toi, tu bondis, tu t'étires de tout ton long et tu voles jusqu'au plafond. Ta tête est retournée et tu me retournes aussi la mienne<sup>1</sup>. »

Le journaliste Lounatcharski, rencontré à Paris, est en charge de « tout ce qui a trait à l'art, la culture, l'éducation » à la Douma de Petrograd. Il nomme Chagall « commissaire de l'Art » pour Vitebsk. Le « camarade Chagall » peut organiser des écoles d'art, des musées, des expositions, des lectures et toute entreprise artistique souhaitée dans la ville et la région. Sa priorité : fonder une « école d'art du peuple ». En juin 1919, une première exposition des œuvres des étudiants se tient au premier étage de l'école. C'est un énorme succès.

---

1. *First Encounter*, *op. cit.*

Marc est plus intéressé par ses travaux personnels que par sa mission de directeur. Les suprématises en profitent pour imposer leurs vues sur l'école. Un complot est fomenté contre lui. Épuisé par ses incessants voyages à Petrograd et Moscou pour mendier des fonds pour l'école, et par la nécessité de faire vivre sa famille et ses nombreux parents, il craque et décide de quitter l'école. Ils partent de Vitebsk le 5 juin 1920. Il n'y retournera jamais, sauf en rêve, en particulier à la fin de sa vie. Ils s'installent à Moscou, où ils vivent pauvrement. Il n'a pas de commandes officielles : son œuvre n'a pas de message politique. Il travaille pour le Théâtre juif d'État (GOSEKT<sup>1</sup>, puis GOSET<sup>2</sup>) dirigé par Alekseï Granovsky. Lors de la représentation des trois nouvelles de Sholem Aleïchem pour l'ouverture du théâtre, Marc peint des décors, des murs, et même des costumes<sup>3</sup>. Il enseigne également dans un orphelinat. Lénine condamne le *Modern Art*. Le réalisme soviétique est à l'opposé de la créativité de Chagall. En Russie, en 1922, il commence à écrire *Ma vie*. De plus en plus contraint, mal reçu et incompris, il rêve de retourner à Paris.

### *Paris, la ville de la « lumière-liberté »*

Le 1<sup>er</sup> septembre 1923, Marc, Bella et Ida, qui a sept ans, arrivent à Paris par le train de Moscou. Cette ville leur plaît,

---

1. Gosudarstvenniy Evreiskiy Kamerniy Teatr.

2. Théâtre fondé à Saint-Petersbourg en 1911, puis déménagé à Moscou en 1921.

3. Ils disparaîtront ensuite et seront retrouvés dans les réserves du musée Tretyakov. Restaurés, ils sont exposés soixante-dix ans plus tard. Chagall n'est autorisé à rentrer en Russie qu'en 1973. À cette occasion, il revoit et signe les décors du Théâtre juif. Ils font désormais partie du fonds des musées Tretyakov et Bakhrushin à Moscou.

cette ville « où plane cette étonnante lumière-liberté que je n'ai jamais vue ailleurs<sup>1</sup> ».

Ce seront les meilleures années de sa vie, les plus prospères aussi : « C'est une école vivante avec son air, sa lumière, son atmosphère. » C'est à Paris qu'il « renaît<sup>2</sup> ». Comme lui, d'innombrables artistes<sup>3</sup> venus des pays de l'Est s'installent en France pour y trouver une terre d'accueil et de travail apaisé. Il est entouré de cubistes, d'impressionnistes, mais continue de privilégier « l'invisible », se comparant à Chaplin.

Il aime la France, en devient mécène, avec le don d'une gouache à la nation, ce qui lui vaut une lettre très chaleureuse du maréchal Joffre, héros de la guerre 14-18, le 6 décembre 1926, présente dans son dossier de naturalisation : « Je tiens à vous adresser au nom du Comité national de la contribution volontaire et à mon nom personnel nos remerciements chaleureux pour la part généreuse que vous avez bien voulu prendre au relèvement de nos finances et pour le précieux témoignage d'amitié que vous avez donné à la France en offrant une de vos œuvres à la vente organisée au musée Galliera au profit du franc. »

Il a du succès, multiplie les expositions et les rétrospectives. Les Chagall voyagent beaucoup : en Égypte, en Syrie, en Suisse, en Allemagne, en Pologne, en France également – en Bretagne, en Auvergne, dans le Sud-Ouest, à Céret près de Perpignan, sur la Côte d'Azur, en Savoie. Ida n'ira pas à l'école, elle est éduquée par ses parents. Il est heureux en France. Cela se ressent dans ses peintures pleines de

---

1. « Quelques impressions sur la peinture française », conférence prononcée par Marc Chagall à Mount Holyoke College, août 1943.

2. Interview de Jacques Guenne, *L'Art vivant*, 15 décembre 1927.

3. Soutine, Pascin, Landau, etc. Une centaine de peintres constituent « l'école de Paris ».

calme et de sérénité, mais la montée de l'antisémitisme en Allemagne et dans de nombreux pays européens va tout bouleverser.

### *La naturalisation*

C'est une épopée de plus de dix ans qui remplit un dossier plein de surprises. Marc souhaite être naturalisé. Une première demande est déposée en 1926<sup>1</sup> (sans suite), une seconde en 1934. Elle n'aboutira qu'en 1937, avec beaucoup de réticences, tant au ministère de la Justice que chez les experts. Outre le dossier classique des Archives nationales, celui de la préfecture de police nous éclaire sur les « Chagaloff<sup>2</sup> », Marc ou Moïse – artiste peintre – et Bella – sans profession. Ils doivent, comme tout étranger résidant en France, demander chaque année le renouvellement de leur carte d'identité. Nous voyons défiler des photos du couple avec des évolutions infimes, mais caractéristiques de l'époque : mode capillaire, vestimentaire (chapeaux, cravates ou pas, chemise à carreaux). Elle reste sérieuse, lui rieur, avec ce « doux sourire de faune » évoqué par son fils David McNeil. Ils déménagent au rythme de son succès :

- *Hôtel Médicis*, rue Saint-Jacques, n° 1 ;
- 10, avenue d'Orléans ;
- allée des Pins, n° 3, à Boulogne de 1925 à 1929 ;
- avenue des Sycomores, n° 15, Boulogne, de 1931 à 1933 ;
- enfin, villa Eugène-Manuel, n° 4, Paris XVI<sup>e</sup>, en 1937.

Sa lettre de candidature – obligatoire pour tout aspirant à la nationalité française – s'y trouve. La lettre est écrite de la

---

1. Lettre d'appui de Léon Blum au ministre de la Justice Louis Barthou, le 22 janvier 1927.

2. Traduction de son nom russe : Шагалов

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

main de Bella – il n'écrit qu'en russe ou en yiddish. Elle explicite son histoire et décrit son parcours difficile à sa façon, gommant certains aspects, en inventant d'autres comme sa mobilisation. Le Théâtre juif devient « Théâtre académique d'État ». Pour être accepté, un postulant doit se présenter sous la forme la plus séduisante et la plus convaincante. Voici sa lettre :

Monsieur le Commissaire de police,

Voici les renseignements complémentaires que vous avez bien voulu me demander [...]. Je suis né le 7 juillet 1887 à Vitebsk (en Russie). J'y suis resté avec mes parents jusqu'à l'âge de dix-sept dix-huit ans. J'y ai fait mes études secondaires.

Ensuite, je suis allé à Saint-Pétersbourg où je suis entré à l'École des beaux-arts, et quelques années après, à l'école particulière du peintre Léon Bakst. En 1910, je suis parti à Paris. En mai 1914 je suis allé en Russie muni d'un laissez-passer de trois mois, délivré par le Consulat impérial de Russie, pour me marier et revenir avec ma femme en France.

La guerre m'a retenu en Russie. À l'appel de ma classe, en septembre 1915, j'ai été mobilisé jusqu'en février 1917. En 1917-1918, je suis retourné à Vitebsk, avec ma femme et ma fille, née en 1916, où j'ai habité chez mes beaux-parents. En 1919, j'ai été invité à Moscou pour faire les peintures murales du Théâtre académique d'État. J'ai habité d'abord dans la banlieue près de Moscou, à Malachowka, ensuite à Moscou même. [...] En 1922, je suis reparti en France, en m'arrêtant à Kovno, ensuite à Berlin, où je me suis efforcé en vain de ravoïr mes deux cents tableaux confisqués pendant la guerre, en tant qu'ennemi, tableaux restés à Berlin depuis une exposition organisée par une galerie en mai 1914, à laquelle j'ai été invité.

Depuis, j'habite Paris sans interruption.

Veuillez croire, Monsieur le Commissaire, à l'expression de mes sentiments bien dévoués.

MARC CHAGALL

Sa naturalisation ne va pas de soi, si l'on en juge par les différents et nombreux documents figurant dans la chemise rose des Archives nationales :

– un « certificat pour usage administratif » datant du 18 juin 1933, de l'Office des réfugiés russes, 7 rue Guénégaud à Paris, qui certifie « qu'il doit être considéré comme en règle avec les lois russes concernant le service militaire » ;

– une lettre du 23 juin 1933 à « Son Excellence, Monsieur le ministre de la Justice, garde des Sceaux, pour solliciter sa naturalisation » signée Marc Chagall, artiste peintre. Bella complète de la formule consacrée : « Je me joins à la demande de mon mari » ;

– un questionnaire rempli par un officier de police conclut par un « avis motivé » : « Le postulant est très réputé et pleinement assimilé, il a combattu pour la cause alliée, est p.p. financier et assume le paiement des droits. Avis favorable, 3 mai 1936. Signé : Le commissaire de police » ;

– des interventions et commentaires plus ou moins obligés du ministère de la Justice dont celui d'un fonctionnaire, juge détaché à la Chancellerie pour y instruire les dossiers dits « sensibles », le dénommé G. Combier. Il écrit le 17 février 1937 : « Je n'attache que peu d'intérêt au point de vue français à son œuvre artistique qui paraît trop éloignée de la tradition française pour pouvoir l'enrichir. J'incline pour un refus. » Mention manuscrite en bas de page du 25 février 1937 : « Prière de consulter l'Éducation nationale » ;

– de multiples lettres d'appui en 1935 : de Jean Paulhan, directeur de la NRF, de Jean Cassou, de Léon Blum, de Jean Zay, etc. En 1940, cela lui vaudra une appréciation défavorable de la commission de dénaturalisations. Ils ont été ministres du Front populaire.

Des avis sont demandés à des experts, dont André Dezarrois, conservateur du musée du Jeu de Paume. Il lui est hostile, pour une sombre histoire de prix de cession d'un tableau. Dans ce dossier se trouve une note à l'image de l'hostilité grandissante à l'égard de ces artistes venus d'ailleurs. Le ton est celui de l'époque, celle de la montée de l'antisémitisme dans les milieux littéraires et artistiques. Il souligne qu'outre un « art un petit peu anecdotier et d'illustrateur (*sic*), M. Moïse<sup>1</sup> Chagall est un être fort doux, mais aux idées arrêtées. Il n'a jamais été possible d'obtenir de lui à petit prix une œuvre intéressante. [...] On ne peut donc dire que M. Moïse Chagall ait mis un grand empressement à témoigner de sa générosité envers le pays auquel il a longtemps demandé l'hospitalité et aujourd'hui la naturalisation, le pays auquel il doit son épanouissement d'artiste. [...] Il n'était pas un peintre russe, il ne sera jamais un peintre français<sup>2</sup>. »

Malgré ces commentaires peu favorables, le ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay, émet un avis favorable le 6 avril 1937. C'est celui qui permet enfin à Marc et Bella d'être naturalisés le 4 juin 1937, après dix ans d'humiliations administratives et d'innombrables interventions. Malgré Combier, Dezarrois et d'autres, ils sont enfin français.

Pas pour longtemps!

---

1. On notera l'utilisation du prénom « Moïse » et non « Marc ».

2. Figure dans le dossier de naturalisation des Archives nationales à Paris, n° 26375x36.



### *La montée du nazisme*

Le danger monte, Marc le ressent et l'exprime dans ses tableaux où le pessimisme et la noirceur progressent. *Solitude* en 1933, *Révolution* en 1937, *Crucifixion* en 1938<sup>1</sup>, dans lequel Jésus représente deux mille ans de souffrances juives, avec en arrière-plan un shtetl, un brûlant écho au *Guernica* de Picasso.

Une grande exposition à Paris en 1937 préfigure le conflit à venir. C'est l'« Exposition internationale des arts et techniques dans la vie moderne », au Trocadéro. L'objectif est de démontrer que l'union de l'Art et de la Technique est indispensable. Le beau et l'utile sont liés. Dans le contexte de crise économique et de tensions politiques internationales, l'exposition doit également promouvoir la paix. Chagall expose dans un tout petit pavillon, celui d'« Israël en Palestine ».

Cinquante-deux pays exposent sur cent hectares. L'exposition est inaugurée le 4 mai 1937 par le président Albert Lebrun. Clôturée le 25 novembre, elle a un énorme succès : 31 millions de visiteurs en neuf mois. Elle préfigure le choc des deux acteurs majeurs qui vont s'affronter sous peu. Le colossal pavillon allemand d'Albert Speer et sa statue monumentale de Josef Thorak – *Camaraderie* – font face au non moins colossal pavillon russe et sa statue de trente-

---

1. *Crucifixion* : la haine contre les juifs, les incendies de synagogues, le massacre des femmes, enfants, hommes, y sont montrés et démontrés de façon prémonitoire. Autour du Christ, des scènes horribles décrivent leurs souffrances. À gauche, les nazis, avec leurs drapeaux rouges, attaquent un shtetl qui brûle. À droite, un nazi vole un rouleau de la Torah. Une scène sur un bateau où les soldats rient pendant que femmes et enfants hurlent, pleurent. Une synagogue brûle. L'étoile de David et les deux lions avec une couronne sont en flammes. Le Christ central, « Jésus de Nazareth, roi des juifs » en hébreu, crucifié, est le symbole de l'homme juif martyrisé et de la souffrance des juifs.

quatre mètres de haut – *L'ouvrier et la kolkhoziennne* – de Vera Mukhina<sup>1</sup>. Le pavillon allemand démontre sa puissance industrielle, dont ses plus récents fusils. Un autre pavillon à scandale sera l'espagnol qui présente le *Guernica* de Picasso. Pour la France, Raoul Dufy réalise la fresque *La fée Électricité* de 600 m<sup>2</sup>, toujours exposée au musée d'Art moderne.

Symbole des temps futurs, le pavillon d'Israël en Palestine (350 m<sup>2</sup>) jouxte l'énorme pavillon allemand. Y sont exposés des exemples de littérature, de la presse, des maisons d'édition yiddish, un manuscrit des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, de vieux livres, des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, de la littérature contemporaine, des peintures de Chagall et Soutine.

Signe annonciateur du désastre, le 19 juillet 1937 l'exposition « L'art dégénéré » (*Entartete Kunst* en allemand) est inaugurée à Munich par Goebbels et Hitler. Deux millions de visiteurs se pressent pour voir 650 œuvres de Chagall, Otto Dix, Grosz, Kandinsky, Klee, Kokoschka, etc. Cinquante-neuf tableaux confisqués seront vendus et surtout détruits. Une loi sera adoptée le 3 mai 1938, confisquant sans indemnités les œuvres devenant propriétés du Reich. L'art allemand, prônant le pangermanisme et la supériorité de la « race aryenne », sera désormais le seul accepté.

Les menaces s'aggravent. En 1939, Marc et Bella en sont conscients et déménagent dans une ferme du Loir-et-Cher, à Saint-Dyé-sur-Loire ; ils s'y barricadent et transfèrent les tableaux de Paris – sans les cadres afin de faciliter le transport. Bella commence à écrire ses souvenirs d'enfance en yiddish, *Lumières allumées*<sup>2</sup>.

L'Allemagne envahit la Pologne. La guerre est déclarée deux jours plus tard par la France et l'Angleterre, le 1<sup>er</sup> sep-

1. Encore visible de nos jours à Moscou, à l'entrée du Parc des expositions.

2. Bella Chagall, *Lumières allumées*, Paris, Gallimard, 1973.

tembre 1939. On pense que la ligne Maginot est infranchissable. La guerre devient la « drôle de guerre <sup>1</sup> » en raison de l'absence de combats.

À Paris, se tiennent des expositions de Chagall, comme si de rien n'était : en janvier 1940 à la *Galerie Mai*, 12 rue Bonaparte. Puis, à nouveau, le 19 avril 1940. Leurs amis s'inquiètent. André Lhote <sup>2</sup> insiste pour qu'ils partent pour le Sud. Le 10 mai 1940, Marc, Bella et Ida quittent Paris. Ils louent un camion et transportent les tableaux à Gordes, dans le vieux moulin qu'ils ont acheté à Fontaine-Basse. Ce même jour, les Allemands envahissent la France. Les armées allemandes avancent, la France capitule le 14 juin et l'armistice est signé le 22 juin. Deux zones sont créées, l'une dite « occupée », l'autre dite « libre ». Le gouvernement du maréchal Pétain s'installe à Vichy <sup>3</sup>.

Michel Rappaport, le mari d'Ida, mobilisé depuis 1937, est démobilisé en juillet. Il les rejoint à Gordes.

### *Vichy, la dénaturalisation*

On lit parfois qu'il hésite à quitter la France. De nombreuses lettres prouvent le contraire <sup>4</sup>. Mais il s'inquiète de laisser ses tableaux et des modalités pratiques pour sortir et les faire sortir. Comme deux mille autres intellectuels et artistes, il sera aidé par Varian Fry, futur Juste à Yad Vashem. Le récit de leur exfiltration est ébouriffant.

La loi du 22 juillet 1940 a instauré la « commission de retour sur les naturalisations » accordées depuis 1927 (date

---

1. Cette expression est de Roland Dorgelès.

2. Peintre cubiste. Il sauvera une partie des tableaux de Chagall restés à Paris.

3. En zone libre.

4. Voir Benjamin et Barbara Harshav, *Marc Chagall and His Times*, Stanford University Press, 2003.

de la loi honnie car jugée laxiste). Elle se met au travail dès septembre 1940. Le dossier de Marc et Bella Chagall fait partie des premiers à être examinés, car l'année de sa naturalisation est l'une des années prioritaires de la commission : c'est celle du Front populaire. Le dossier de cette difficile naturalisation comporte de surcroît de nombreuses lettres de personnalités peu « recommandables », les ministres Blum, Zay, etc.

Sa dénaturalisation semble avoir fait l'objet de multiples négociations entre les services des ministères, de la police et des Affaires étrangères. Son dossier est à l'image des méthodes de la commission et de l'acharnement des enquêtes diligentées jusqu'au consulat à Washington. L'objectif n'est manifestement pas de « freiner », mais d'être « juste » et surtout de se conformer aux lois et aux règles en vigueur. C'est l'esprit des magistrats qu'Alain Bancaud décrit comme une « capacité à servir et s'adapter<sup>1</sup> ».

Le 10 octobre 1940, la commission prend en urgence une première décision de retrait. Elle semble cependant poser des problèmes, dus à la notoriété de Chagall, puisque les investigations continuent. Elles sont organisées par les services de la préfecture de police de Paris et le préfet du Vaucluse. Les notes se multiplient.

Le 16 décembre 1940, une note de la commission confie : « En raison de la notoriété de l'intéressé, connu sous le nom de Marc Chagall, je suis d'avis de faire procéder à une enquête sur sa situation actuelle. »

Le 18 février 1941, la préfecture de police, direction de l'administration et de la police générale, sous le dossier n° 12602, répond au garde des Sceaux : « Il serait actuellement à Gordes (Vaucluse). Artiste peintre, M. Chagall fait

---

1. Alain Bancaud, « Vichy et les traditions judiciaires », in *Questions sensibles*, CURAPP, Paris, PUF, 1998.

l'objet, à son ancien domicile, de renseignements satisfaisants, mais on ignore quels sont ses vrais sentiments à l'égard de la France et s'il peut justifier de quelque titre à l'acquisition de la nationalité française. [...]. Le directeur de l'Administration générale ».

Pendant ces palabres, les Chagall sont convaincus par Varian Fry de l'urgence de partir. Mais les enquêtes se poursuivent.

Le dossier comporte de nombreux échanges de la commission avec le préfet du Vaucluse, précisant le 27 mai 1941 : « Chagall, qui est un artiste peintre, sollicité par un groupement d'artistes américains, a demandé et obtenu du ministre et secrétaire d'État à l'Intérieur un visa et passeport aller et retour pour se rendre à New York où il doit organiser une exposition de peintres. »

Il écrit plus loin : « J'ai l'honneur de bien vouloir faire savoir si les époux Chagall sont définitivement partis en Amérique et de m'indiquer votre avis sur l'opportunité d'une décision de maintien ou de retrait de la nationalité française qui leur a été conférée. » Il « semble être parti sans espoir de retour puisqu'il a vendu la maison qu'il possédait à Gordes ».

Qu'à cela ne tienne, on va enquêter à New York, par le biais du consul de France. Le 3 novembre 1941, le sous-directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères écrit à l'amiral de la flotte et au secrétaire d'État à la Justice : « J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, si possible, me préciser l'adresse actuelle de l'intéressé à New York, afin de permettre à notre consul général en cette ville d'effectuer l'enquête demandée ou à défaut tout renseignement susceptible de favoriser les recherches. »

Le 6 janvier 1942, le préfet répond au garde des Sceaux : « Le nommé Chagall Moïse a quitté la commune de Gordes en mars 1941 pour se rendre à New York où il devait

présenter une exposition de peinture sous le titre “Trente années de Chagall”. L’intéressé n’entretient aucune relation avec les personnes habitant la commune de Gordes, il n’a pas été possible de connaître son adresse actuelle. Le Préfet ».

Le 13 mai 1942, une nouvelle note de la sous-commission précise : « Chagall Moïse, juif d’origine russe, [...] marié à une compatriote, une fille, artiste peintre » – « artiste d’une certaine notoriété », selon le préfet du Vaucluse –, « s’est rendu avec sa femme en mars 1941 à New York. Il semble qu’il soit parti sans espoir de retour puisqu’il a vendu la maison qu’il possédait à Gordes. »

Le 21 mars 1942, la décision est sans surprise : la 224<sup>e</sup> séance, dans l’après-midi, décide le retrait général pour Marc et Bella, avec la célèbre mention manuscrite : « israélite russe, naturalisation sans intérêt national », signé le président (J.-M. Roussel).

La mention « juif » figure dans son dossier de naturalisation et sur l’avis de retrait. La précision de cette appartenance n’est donc en rien nouvelle. Quant à l’intérêt national, cela se discutait déjà en 1937 ; la question est davantage de savoir si cette appartenance tant désirée valorisait son destinataire. Qu’est-ce qu’être français apportait à Chagall ? Beaucoup, semble-t-il, puisque c’est en France qu’il reviendra s’installer en 1949.

Le décret n’est pris que le 5 mai 1943, publié au *JO* du 29 mai 1943, notifié le 30 juin 1943, on ne sait à qui : ils sont partis aux États-Unis depuis avril 1941. Marc ne saura pas qu’il a été « dénaturalisé ». En revanche, sa fille Ida et Michel son gendre, également installés à Gordes, le sauront. Varian Fry raconte dans son journal le 17 juin 1941<sup>1</sup> : « Ida Rappaport, la fille de Marc Chagall, m’a dit que toute

---

1. *Op. cit.*, p. 501.

la famille était sur la liste des dénaturalisés jusqu'à ce que quelqu'un ait fait remarquer que Chagall était un tel artiste qu'il semblerait fou de le dénaturaliser. Ainsi les noms de Marc et Bella Chagall ont été retirés. Mais ils ont oublié qu'Ida et Michel Rappaport, qui étaient sur la liste uniquement en raison de leurs liens, étaient sa fille et son gendre. Ils ont été privés de leur nationalité hier par décret. »

Cette histoire nous permet de remettre en lumière le travail acharné d'une petite équipe installée à Marseille, sous la direction d'un futur Juste<sup>1</sup>, Varian Fry. Revenons rapidement en arrière. En juillet 1933, Albert Einstein fonde l'International Relief Association (IRA) pour sauver des personnalités culturelles des nazis, sous le patronage d'Eleanor Roosevelt, Première dame des États-Unis. Mais ils sont encore dans une politique de relations diplomatiques avec Vichy en zone libre<sup>2</sup>. Le Département d'État

---

1. Varian Fry meurt le 13 septembre 1967. En 1995 il est le premier Américain reconnu comme Juste parmi les nations à Yad Vashem.

2. En novembre 1939, Y. L. Peretz et différentes associations américaines décident de créer un fonds de secours pour les écrivains juifs réfugiés. Ce sera fait en janvier 1940. Ils appellent aux dons pour leurs amis et les membres de leurs familles restés en Europe. Des listes sont établies. L'IRA a des liens très forts avec les personnes en danger en Europe. Ils agissent et réussissent à amener des milliers d'écrivains et de personnalités politiques et culturelles aux États-Unis. Leur action ne se résume pas à l'Europe, ils agissent aussi en Chine, à Shanghai, en Iran. Le Comité de secours d'urgence (Emergency Rescue Committee, ERC) est fondé à New York le 25 juin 1940, trois jours après la signature de l'armistice par Pétain. Il y a urgence pour la Pologne. C'est le plus grand centre de la culture yiddish : 1 000 à 1 500 écrivains juifs et yiddish vivent en Pologne. L'administration américaine, et en particulier le Département d'État, souhaite éviter un afflux d'émigrés. L'assistant du secrétaire d'État, Breckinridge Long, écrit aux consuls américains d'« ajourner, ajourner, ajourner » la délivrance de visas pour les réfugiés juifs. La Première dame des États-Unis, Mme Eleanor Roosevelt, et l'ERC obtiennent de l'administration l'accord de fournir 200 visas à des artistes et intellectuels éminents, ainsi qu'à leurs familles.

est un *bottle neck*<sup>1</sup> ; il freine l'émission de visas pour éviter l'afflux d'émigrés bannis.

Bella Chagall écrit pour essayer d'organiser une exposition à New York et obtenir l'aide du fonds, un visa et des billets pour s'échapper.

Un effort de *fund raising* est lancé par le galeriste Curt Valentin de la *Galerie Buchholz* qui connaît Chagall depuis 1923, à Berlin : 400 dollars pour le passage de l'Océan et 3 000 dollars de caution par personne. Yosef Opatoshu (son ami écrivain et éditeur à New York) et son gendre Aaron Weinberg préparent leur *Affidavit of support*<sup>2</sup>, incluant une caution importante pour l'obtention des visas destinés à Marc, Bella, Ida et Michel. Des appuis sont demandés à Solomon Guggenheim, à la baronne Hilla von Rebay (la conseillère et directrice artistique du musée Guggenheim), à Helena Rubinstein. Ils refusent !

Mais le vrai héros du sauvetage est Varian Fry. C'est un quaker, issu de Harvard. Il aime le grec, l'observation des oiseaux, les bons vins. Correspondant du journal américain *Living Age* à Berlin en 1935, il est témoin du meurtre d'un juif par deux nazis à une terrasse de café. De retour aux États-Unis, il s'implique dans la levée de fonds pour les mouvements antinazis. Jeune pigiste, il se présente comme volontaire au ERC pour gagner la France de Vichy et organiser l'Exode. Il vient donc en France comme « journaliste », avec pour tout bagage une petite valise, une somme de 3 000 dollars et une liste de deux cents artistes et écrivains en danger, donc à sauver. Il dira plus tard : « Il est certain que mes manières et mon apparence ne me faisaient pas

---

1. Littéralement, « goulot d'étranglement ».

2. Sorte de contrat qui aide un émigrant à obtenir une Carte verte. Il certifie et garantit que le demandeur a les ressources nécessaires pour ne pas être un « fardeau pour l'État », après son immigration.



ressembler à un casse-cou. » C'est sans compter son courage et sa détermination.

Il arrive à Vichy le 15 août 1940 et y lance l'Emergency Rescue Committee. Il s'installe treize mois à Marseille, d'où il agit à la barbe des nazis, fabriquant de faux documents, aidant financièrement des réfugiés, explorant tous les moyens de les faire sortir de l'Europe nazie, principalement par l'Espagne et le Portugal. Autorisé officiellement à n'émettre que 200 visas, il sauve 4 000 personnes, écrivains, artistes, intellectuels allemands, leaders socialistes et activistes politiques avec leurs familles : André Breton, Max Ernst, Jacques Lipchitz, Victor Serge, Heinrich Mann, Max Ophuls, Alma Mahler, Hannah Arendt, Marc et Bella Chagall entre autres. Tous n'ont pas accepté l'offre : Picasso, Matisse, Gide et Kandinsky sont restés en France. Tous ne seront pas sauvés. Louise Strauss et Freundlich meurent dans des camps.

La loi sur le statut des juifs du 3 octobre 1940 intensifie les difficultés des juifs étrangers vivant en France. Les juifs français sont, eux, désormais menacés de dénaturalisation par la commission de révision créée le 22 juillet 1940.

Revenons aux Chagall. Leur histoire est emblématique de celle de milliers de naturalisés français mis en danger par le régime de Vichy. Ils ne se savent pas dénaturalisés mais sentent le danger, celui de rester comme celui de partir dans l'inconnu. En janvier 1941, Chagall hésite encore, craint de perdre sa nationalité française si récemment et difficilement obtenue. Il craint les fatigues du voyage, la perte de ses toiles. Mais Fry sait que les jours sont comptés. Il obtient le visa, se rend le 8 mars à Gordes avec le consul général des États-Unis à Marseille, Hiram Bingham IV. Ils y passent le week-end et les persuadent de partir. Chagall lui demande « s'il y a des vaches aux États-Unis ». Rassuré sur ce point, il accepte.

Dans son journal Varian Fry raconte :

Passé le week-end avec les Chagall à Gordes. Conduit avec Harry Bingham samedi matin. Nous avons croisé deux camions remplis de soldats allemands entre Marseille et Aix et aucune autre voiture pendant toute la route. Nous sommes arrivés à temps pour le déjeuner. Gordes est une vieille ville charmante et croulante, au bord d'une calme et grande vallée. On y fabriquait des chaussures, mais avec l'industrialisation, les ouvriers sont partis et la plus grande partie de la ville tombe en ruine. La maison des Chagall est l'une des seules à ne pas s'être écroulée. Je peux voir pourquoi ils ne veulent pas partir, c'est un endroit magique.

Chagall est un gentil enfant, futile et simple. Il aime parler de ses peintures et du monde et il traînasse dans un vieux pantalon et une chemise bleu foncé. Son « atelier » contient une grande table de cuisine, des chaises paillées, un rideau bon marché, un poêle à charbon, deux chevalets et ses peintures. Rien de *chic*<sup>1</sup> comme chez Matisse. Il n'a pas arrêté de me demander anxieusement s'il y a des vaches en Amérique. Mais il a commencé à faire ses bagages. Il me dit que lorsqu'ils seront partis, je pourrais utiliser la maison pour y cacher des gens. C'est un bon endroit isolé<sup>2</sup>.

Début avril 1941 Marc et Bella déménagent à Marseille, à l'*Hôtel Moderne*, pour préparer leur voyage. Tous les juifs présents dans les hôtels de Marseille sont arrêtés par la police française, dont eux. Fry appelle le commissaire et le menace d'un scandale international et d'avertir le *New York Times* s'il ne les relâche pas immédiatement. Les Chagall sont libérés dans la demi-heure. Il les a sauvés. Le 7 mai 1941, ils passent en Espagne en train, continuent jusqu'à

---

1. En français dans le texte.

2. Varian Fry. *Livrer sur demande*, op. cit.

Lisbonne, où ils attendent Ida et Michel qui doivent amener les peintures. Pour Marc, les emporter est vital : elles font partie de sa vie, de son corps, de son esprit. Il ne peut les abandonner.

L'exfiltration de Chagall exaspère les autorités françaises et allemandes. Pour éviter d'aggraver les relations franco-américaines, Hiram Bingham IV, le courageux consul, est envoyé au Portugal. Les pressions s'accroissent sur Fry. Il est accusé d'être juif lui-même, d'employer trop de juifs<sup>1</sup>. Son passeport est annulé. Menacé d'expulsion, il rentre aux États-Unis en septembre 1941<sup>2</sup>.

### *Ida et Michel : un difficile départ de France*

Le 22 novembre 1934, Ida, sa fille unique et chérie, celle qui n'est jamais allée à l'école, ne les a jamais quittés, les a accompagnés dans tous leurs voyages, se marie avec Michel Rappaport, né à Berlin en 1913, de parents juifs russes apatrides, possédant un passeport Nansen. Il ne sera naturalisé qu'en 1937. Pas idéal pour Marc, mais acceptable!

Ida et Michel ont su qu'ils étaient dénaturés. Michel se rend à Vichy en train, malgré les contrôles, pour y voir son ancien colonel. Celui-ci lui ordonne de disparaître immédiatement et de se rendre en Martinique, puis aux

---

1. Ses plus proches collaborateurs sont Myriam Davenport, ancienne étudiante d'histoire de l'art à la Sorbonne, Mary Jane Gold, fantasque héritière qui subventionne l'organisation, Daniel Bénédite, Charles Fawcett, Charles Wolff. Ils sont installés villa Air-Bel dans le quartier de la Pomme et y hébergent de nombreux réfugiés.

2. Dès son retour, Fry veut alerter l'opinion publique sur le sort des juifs en Europe. En décembre 1942, il publie un article dans *The New Republic* intitulé « Le massacre des juifs en Europe ». Il écrit : « Maintenant je sais et je veux que d'autres le sachent, avant qu'il ne soit trop tard. » Il ne sera pas entendu et son rôle ne sera reconnu qu'après sa mort en 1967.

États-Unis. Ida part en Espagne avec les peintures de son père emballées dans des caisses, soit cinq cents kilos de bagages : peintures, dessins, études. Ils sont bloqués à la frontière pendant cinq semaines. Elle arrive à les faire passer malgré l'opposition des douanes et des nazis qui les y retiennent, grâce à l'intervention de François Pietri, ambassadeur de France en Espagne et ami de son père.

Finalement ils embarquent sur le *Navemar*, cargo transformé pour accueillir 1 200 passagers au lieu de 12. Il part surchargé principalement des réfugiés juifs, manquant de nourriture. Il navigue plus de quarante jours, évitant de justesse les sous-marins allemands. Une épidémie de typhoïde éclate, elle fait 16 morts. Enfin, ils arrivent épuisés à La Havane, puis aux Bermudes, puis à New York, mi-septembre 1941. Une épopée de trois mois !

Les tableaux arrivent avec eux, sauf quelques-uns, sauvés par Leah Bernstein, tante de Michel Rappaport, et son frère David Gourvich qui les cachent dans la maison d'André Lhote au Raincy.

## *New York*

Marc et Bella arrivent à New York le 21 juin 1941. Sur le quai, Pierre Matisse, galeriste et fils d'Henri, les accueille. Le soir, ils apprennent que les nazis ont attaqué les Russes. C'est l'opération Barbarossa<sup>1</sup>. Leur inquiétude est grande, mais ils n'apprendront qu'à la Libération l'extermination de leurs familles à Vitebsk.

---

1. Le déclenchement de l'opération Barbarossa le 22 juin 1941 entérine la rupture du pacte germano-soviétique : les 16 000 juifs encore vivants dans le ghetto de Vitebsk seront exterminés par les nazis les 8 et 11 octobre 1941. Un million cinq cent mille le seront dans les Républiques socialistes soviétiques : Russie, Biélorussie, Ukraine, Lituanie, Lettonie, Estonie, Pologne, etc.

Ils ont de nombreux amis. Marc s'obstine à ne pas parler anglais et il lit les journaux yiddish. Bella continue d'écrire son livre de souvenirs. Chagall reçoit des commandes, fait des décors et des costumes pour le ballet *Aleko* de Tchaïkovski et pour *L'Oiseau de feu* de Stravinski à New York, au Metropolitan Opera, puis au New York City Ballet. Outre ses activités artistiques, il est impliqué dans les comités antifascistes et reçoit des messagers d'Union soviétique (de Solomon Mikhoels, d'Itzik Fefer, des amis du temps de ses années russes). Il est également très surveillé par le FBI.

### *Épilogue*

En août 1944, ils sont dans leur maison d'été sur le lac de Cranberry, dans les Adirondacks. Bella se sent mal. Elle meurt en quarante-huit heures d'un streptocoque, faute de pénicilline, le 2 septembre 1944. Marc est dévasté. Elle a été sa principale source d'inspiration, son amour, son soutien, probablement surtout sa muse. Elle a le même regard ironique sur la vie, comme le démontrent ses écrits, dont le livre *Burning Lights* juste terminé<sup>1</sup>.

Elle est enterrée dans le New Jersey sous une petite pierre tombale, décorée d'un cœur et de mains enlacées dessinés par Chagall.

Il reste très affecté et s'installe avec sa fille Ida et Michel dans un appartement au 42 Riverside Drive. Chagall y a un atelier, paye les deux tiers du loyer. Pour la première fois de sa vie il n'arrive plus à travailler pendant un an : « Je ne finissais aucun tableau, aucune gravure sans entendre ses "oui" ou "non". »

---

1. Publié à titre posthume en 1947 en anglais, puis en français, traduit par Ida, *op. cit.*

Il écrit une lettre « aux artistes français » dans un magazine français : « Ces récentes années j'ai été malheureux de ne pouvoir être avec vous. Mon ennemi m'a forcé à m'exiler. Sur cette route tragique, j'ai perdu ma femme, la compagne de ma vie, la femme qui était mon inspiration. Je veux dire à mes amis en France qu'elle se joint à mes salutations, elle qui aimait si fidèlement la France et l'art français. Sa dernière joie a été la libération de Paris. [...] Maintenant que Paris est libéré, que l'art renaît, le monde entier va renaître, maintenant que nous sommes libérés de tous ces ennemis sataniques qui voulaient annihiler non seulement le cœur mais aussi l'âme – l'âme sans laquelle il n'y a pas de vie, pas de création artistique<sup>1</sup>. » Il fait une admirable postface lors de la publication de *Burning Lights*<sup>2</sup>. Il la conclut ainsi : « Ses derniers mots furent : “mes carnets de note.” Le tonnerre roula, les nuages s'écartèrent à six heures du soir, ce soir du 2 septembre 1944, lorsque Bella quitta ce monde. Tout devint noir. » *First Encounter*<sup>3</sup> sera publié en 1983 en anglais.

Le 24 février 1945 la commission dite « de déchéance », visant à valider et surtout invalider les dénaturalisations et les déchéances issues des lois du 22 et 23 juillet 1940, classe le dossier Chagall. Son fils David McNeil dira, en 2009, qu'il ne l'avait certainement pas su.

En 1946, Marc rencontre Virginia Haggard McNeil. Ils ont un fils, David, qui deviendra musicien, compositeur et écrivain. Mais elle n'accepte pas de passer après sa peinture et rompt. En 1949, il s'installe à Saint-Jean-Cap-Ferrat dans une sorte de retraite.

Ida, sa fille, lui présente Valentina Brodsky, surnommée Vava – une erreur fatale. Il l'épouse. Elle le coupe du

---

1. *Marc Chagall and His Times*, op. cit.

2. B. Chagall, *Burning Lights*, op. cit.

3. L'autobiographie de Bella, illustrée de dessins de Chagall.

monde, le met « dans une prison », censure son courrier, l'éloigne d'Ida et de David. Il la nomme « Elle », jamais par son prénom<sup>1</sup>. Ils s'installent à Vence. « Elle », la Russe juive, cherche à le christianiser ; il fait des vitraux pour la cathédrale de Metz, etc. Elle n'arrive pas à l'empêcher d'ajouter le mariage d'un couple juif sur le plafond de l'Opéra, pour se moquer des critiques sur le choix de la commission.

En 1972, il retourne enfin en Russie pour la première fois depuis 1924. Une grande exposition le célèbre au musée Tretyakov. Il y est reçu triomphalement.

Il finit sa vie à Vence et meurt à Saint-Paul-de-Vence le 28 mars 1985. Vava le fait enterrer dans le cimetière catholique de Saint-Paul. Elle impose une croix monumentale, qui depuis a été retirée. Ida réussit à faire dire un kaddish à la fin de la cérémonie.

Ida Chagall, divorcée de Michel Rappaport, se remarie à Franz Meyer (directeur du Kunstmuseum de Bâle en Suisse). Elle a trois enfants et meurt en 1994, au Castellet.

Vava Brodsky, sa troisième femme, meurt en 1993.

David McNeil souligne à quel point son père était révolutionnaire :

C'est le premier moderniste de la religion juive/hébraïque : il a osé transgresser la loi hébraïque de la non-représentation de Dieu, il a fait l'homme à son image à l'instigation d'Antoine Vollard (à l'occasion de l'exposition sur la Bible). [...] Le premier moderniste après quatre mille ans, c'est mon père. C'était un type qui faisait plaisir, dansait dans sa tête, rêvait. Sa plus grande peur c'était que je sois un artiste : un métier de "mange-merde". [...] Il disait qu'il n'avait aucun

---

1. David McNeil, *Quelques pas dans les pas d'un ange*, Paris, Gallimard, 2003.

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

talent, qu'il faut travailler. [...] Il était génial. Son œuvre c'est autour de la religion hébraïque qui va devenir catholique, islamique, protestante. D'une beauté totale<sup>1</sup>!

Dans son livre, *Quelques pas dans les pas d'un ange*, il brosse un portrait tendre et lointain d'un père peu présent, mais joueur et malicieux, trouvant mille et une façons d'échapper à sa virago de dernière femme.

Je clos l'histoire de Chagall en empruntant à David la dernière phrase de son livre :

Je l'ai regardé s'en aller sur le pont comme Charlot s'en va à la fin de ses films, me laissant en mémoire son doux sourire de faune, qui, comme celui du chat d'*Alice au pays des merveilles*, reste toujours visible quand lui a disparu.

---

1. Interview France Inter, *Le Grand Entretien*, François Busnel, 4 mars 2011.



Joseph, Goda Ginsburg et leurs trois enfants,  
Jacqueline, Lucien et Liliane  
« Nés sous une bonne étoile... jaune »

Les Ginsburg – père, mère, fille aînée et jumeaux – font partie des « inconscients du danger ». Déclarés à la préfecture de Paris, portant une étoile jaune, réfugiés tardifs à Limoges, ils frôleront à plusieurs reprises le désastre.

Le choix des Ginsburg m'est autant personnel que celui de Chagall. Je suis d'une génération « gainsbourgophile ». À la fois pour le talent musical, et pour la profonde mélancolie des textes.

Par ailleurs, j'ai découvert que Lucien (futur Serge Gainsbourg, puis Gainsbarre) a été caché dans le collège de garçons de Saint-Léonard-de-Noblat, proche de Limoges sous le nom de Guimbard. Hasard, mes sœurs et mes cousines étaient, elles, cachées dans le collège de filles du même village. Un clin d'œil de l'histoire !

Serge s'est toujours considéré « en sursis » et, jusqu'à la fin de sa vie, il estima que tout ce qu'il avait vécu depuis son enfance était un cadeau. Ce qui suit va l'expliquer.

*L'épopée de leurs histoires croisées*

Les parents Ginsburg arrivent en France en mars 1921, venus de Constantinople, munis de « faux papiers turcs ».

Elle, surnommée Olia ou Olga ou Olietchka, est née Brucha, Goda Besman à Théodosie (Russie) le 15 janvier 1894, fille de Iakir Besman et d'Ethel Sapojnikoff. Elle est très belle et chanteuse mezzo-soprano à l'occasion.

Lui, Joseph Ginsburg, naît le 27 mars 1896 à Kharkov (Russie), fils de Hirsh Leib Ginsburg et Peisah Schlumovitch. Il aime la peinture et la musique, opte pour le piano qu'il étudie à Petrograd, au conservatoire d'Ekatierinoslav, puis à Moscou.

Ils se rencontrent à Théodosie, où il vient enseigner le piano. Il habite dans la famille de Goda. Il en tombe follement amoureux et la rejoint à Saint-Pétersbourg où elle est partie comme infirmière. La vie y est difficile : révolution, manque de nourriture, épidémies. En dépit de tout, ils se marient religieusement, le « quatrième jour de la semaine, le 24 du mois de Sivan, de l'année 5674 de la création du monde (5 juin 1918 de notre ère) », selon la traduction de leur acte de mariage religieux<sup>1</sup>.

Ils fuient la révolution en 1919, arrivent à Batum sur la mer Noire en Géorgie. Joseph est pianiste classique. Il trouve un engagement et ils y restent un an. Puis, comme beaucoup de réfugiés Russes blancs ou Russes juifs, ils vont à Constantinople. Ils sont nombreux à s'y installer ou à émigrer. En 1921, grâce à de faux papiers, ils sont désormais turcs, nés à Constantinople : « Joseph, né de Hirsch et Pesah, né à Constantinople 1896/13 décembre, de religion israélite, de métier musicien, habitant le quartier Pacha-Bagtche, rue Keny-Ichi n° 24, dans une maison. La présente

---

1. Dossier des Archives nationales de Paris n° 5717x32.

carte lui a été délivrée le 21 juillet 1919, échangée contre un ancien acte en mauvais état<sup>1</sup>. »

Ils embarquent sur un cargo et arrivent à Marseille le 15 mars 1921, neuf jours et de nombreuses escales plus tard.

En 1920, c'est la débâcle des armées des « blancs » au sud de l'Ukraine. Des masses de réfugiés se rassemblent dans les pays limitrophes, les pays baltes, en Pologne et en Turquie<sup>2</sup>. À partir des années 1922-1923, la France est l'une des destinations préférées des Russes (blancs et juifs). Certains restent sur la Côte d'Azur (Nice, Marseille), d'autres, moins fortunés, vont là où l'on a « besoin de bras » : dans le Sud-Ouest, en Normandie, voire au Maroc, en Algérie ou en Tunisie et à Paris, où les communautés se forment dans certains quartiers – Boulogne-Billancourt, le XV<sup>e</sup> arrondissement ou Meudon pour les Russes blancs ; le Sentier, entre Bastille et République pour les Russes juifs<sup>3</sup>. Leur nombre est estimé à 100 000 en 1925. Certains demandent la nationalité française, d'autres restent apatrides. Ils auront droit à un titre de circulation créé en juillet 1922 par le Haut-commissariat pour les réfugiés russes, le « passeport Nansen ». Ce qui ne les empêchera pas d'être enrôlés dans l'armée française.

---

1. Traduction de ladite carte d'identité de l'État ottoman, dossier AN.

2. Ce sont des hommes politiques, des soldats des armées blanches. La Croix-Rouge estime à 2 millions le nombre des réfugiés dans ces pays d'asile. D'où les difficultés d'accueil et une réticence croissante à les recevoir. Est-ce pour cette raison que les Ginsburg deviennent turcs ? Peut-être !

3. Deux écrivains font découvrir ces univers : Dans *Nuits de princes* de Joseph Kessel, en 1927 (Les Éditions de France), le quartier va de Passy à Pigalle. Irène Némirovsky, dans *David Golder*, en 1929 (Grasset), décrit l'histoire d'un banquier juif dont la fortune est pillée par sa femme et son entourage, jusqu'à la ruine. D'autre part, les cabarets russes *Yar*, *Troïka*, *Le Château Caucasiens*, *Shéhérazade*, *L'Aigle Russe*, proposent restaurants et salles de spectacles tziganes ou caucasiens. Les musiciens russes sont nombreux, les serveurs sont souvent des nobles désargentés.

*Les enfants naissent, la vie s'organise*

En 1922 naît un premier garçon, Marcel. Il meurt à seize mois, d'une pneumonie. Jacqueline naît le 1<sup>er</sup> mai 1926 à Fréjus (Var). En 1928, Olia est à nouveau enceinte. Elle envisage l'avortement. Mais l'endroit est trop sordide, elle s'enfuit. Des jumeaux sont annoncés. Le 2 avril 1928 à 4 h 55, à l'Hôtel-Dieu, île de la Cité, Paris IV<sup>e</sup>, la fille – Liliane – naît d'abord, le garçon arrive ensuite – Lucien, futur Serge.

Ils ne sont pas pratiquants, ne mangent pas casher, mais russe : bortsch, blini, pirojki, etc. Olia fait tourner la maison. Joseph est doux mais sévère. Lucien est turbulent.

Les enfants apprennent le piano, une heure par jour. Pour son plaisir, Joseph en joue à la maison : du classique ou du jazz. Olia chante parfois au Conservatoire russe. Jacqueline est une élève brillante, Liliane un peu moins, Lucien n'est pas intéressé par l'école, mais se rattrape à la récréation et à la maison. Un jour il croise Fréhel dans sa rue. Par extraordinaire, il a une croix d'honneur épinglée sur son tablier. Il racontera plus tard qu'elle lui a offert un diabolo menthe.

Les héros favoris de Lucien sont Mickey, Robinson, Guy l'éclair, Tarzan, la famille Illico, Bicot. La famille Ginsburg écoute le soir, à la radio, Piaf, Ray Ventura, Jean Sablon, Tino Rossi, Maurice Chevalier, Garat, Fernandel et Trenet, le préféré de Lucien. On voit aussi les oncles : Michel (Moïse) et Anani Besman, frère aîné d'Olga, marié à une jolie Polonaise.

Grâce à leurs économies, ils achètent un petit appartement occupé, 59 rue Caulaincourt, dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement. Il leur fournira des subsides pendant la guerre. Un « marché des musiciens » se tient tous les soirs place Pigalle, pour un engagement d'un soir ou d'une semaine. Joseph

décroche un premier contrat à *La Chope d'Anvers*. La famille l'accompagne souvent dans ses engagements successifs. Il joue dans des cabarets à Lille, à Saint-Sébastien, à Dinard, au casino d'Alger. Bref, le parcours classique de l'artiste qui court le cachet.

Parfois il joue du jazz avec les Blue Star Boys, mais aussi des valse viennoises, des extraits d'opéra. En 1932, il rencontre Fred Adison, qui l'engage dans sa petite formation pour animer les après-midi de *Maxim's*. L'été, il n'y a pas de travail à Paris. Il fait les saisons dans les casinos des villes balnéaires ou thermales.

En 1934, la famille l'accompagne à Alger, où il a un engagement de cinq mois au casino. Rentré à Paris, il joue *Aux Enfants de la Chance*<sup>1</sup>. Ce sera le titre de l'une des dernières chansons de Serge en 1988.

La vie artistique parisienne est à son sommet : André Breton, Marcel Duchamp, Max Ernst, Mondrian, le Bauhaus, les premiers travaux du Corbusier, Paul Klee, Kandinsky, Satie, Prokofiev, Ravel, Chaplin, Murnau, Pabst, Eisenstein, etc.

### *Une naturalisation express*

Question nationalité, tout se passe comme pour la plupart des émigrés : les parents Ginsburg font d'abord rapidement les démarches pour « assurer définitivement la nationalité française<sup>2</sup> » à Jacqueline, la fille aînée. Joseph fait la déclaration pour « réclamer au nom de celle-ci la nationalité de Française en vertu de l'article 9 du Code civil ». À l'« appui de cette déclaration le sieur Ginsburg

---

1. Nom inspiré d'un roman de Joseph Kessel écrit en 1934.

2. Dossier AN n° 8646x27. « Déclaration souscrite par son père le 11 mars 1927 ».

nous a remis 1° son acte de mariage traduit de l'hébreu, 2° l'acte de naissance de sa fille<sup>1</sup> [...] » Elle sera française « par déclaration ».

En 1932, ils décident de demander la nationalité française pour eux également. Pas de retour possible. Les Ukrainiens se déclarent indépendants dès 1918 et pratiquent des pogroms. Les bolcheviques ne sont tendres ni avec les propriétaires, ni avec les fonctionnaires, ni avec les artistes. La page est tournée. Les Ginsburg avancent, ils ne doivent rien à personne et en sont fiers. Les jumeaux sont nés de parents étrangers, mais susceptibles de devenir « français par déclaration », comme Jacqueline. Décidément la France est bien « la Terre promise », ou en tout cas une terre d'accueil.

Joseph court toujours le cachet ; ces engagements sont cités dans la demande de naturalisation déposée en janvier 1931 : Saint-Raphaël, Thonon-les-Bains, Nice, Sète, Arcachon, Bordeaux d'octobre 1928 au 18 janvier 1931. La famille l'accompagne. À cette date, Joseph Ginsburg, « israélite du Levant » – *dixit* le document du préfet de Bordeaux –, signe sa demande de naturalisation, à laquelle s'associe son épouse « Goda Ginsburg, née Besman. Bordeaux, 22, rue Ch.-Marionneau » :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la naturalisation française, ainsi que pour ma femme. Ayant trois enfants mineurs nés en France et dont l'aîné est déjà naturalisé français (*sic*) et voulant me fixer définitivement ici, désirant donner à mes enfants une éducation essentiellement française et aimant très sincèrement la France, je voudrais devenir citoyen français...

---

1. Dossier AN, *op. cit.*

Il propose « de payer la somme de 300 francs, mes ressources ne me permettant pas de verser davantage ». Tampon de réception de la préfecture de la Gironde, le 20 janvier 1931.

Une enquête minutieuse est diligentée entre la préfecture de la Gironde (juillet 1931) et différentes préfectures où il a résidé. S'en suivent des échanges de courriers, soigneusement conservés dans leur dossier.

La préfecture de Paris, direction de l'administration et de la police générale, service des étrangers et passeports, précise que « l'intéressé a effectivement habité du 25 mars 1921 au 27 mai 1925 rue de Montreuil, 110, et de cette date à 1928, rue de Chine, 35. Le postulant, qui était pianiste au *Moulin de la Galette* n'a donné lieu à aucune remarque défavorable durant son séjour dans le ressort de ma préfecture. »

La préfecture de Haute-Savoie répond : « Le candidat à la naturalisation a effectivement résidé à Thonon-les-Bains durant la saison d'été en 1925. Il n'est pas possible de préciser les dates de son départ, car il a négligé la formalité du visa de sa carte d'identité. Durant son court séjour dans cette localité, sa conduite, sa moralité et son attitude au point de vue national ont toujours été correctes. »

La préfecture du Var écrit : « Il aurait résidé à Fréjus, villa Fournial, dont la propriétaire Mme Vve Fournial n'a pu fournir aucun renseignement utile le concernant, ni préciser la durée de son séjour. Il est précisé que Jacqueline est née à Fréjus en 1926. »

La préfecture des Alpes-Maritimes précise : « Le postulant a bien demeuré à Nice, *Hôtel Washington*, du 27 avril au 29 mai 1928, mais en raison du court séjour passé dans cet établissement, aucun renseignement n'a pu être établi sur son compte. »

Enfin, l'ensemble est complété d'un certificat médical pour Joseph, qui s'avère « apte au service militaire », et pour

Goda, dont « l'état général est satisfaisant ». Le certificat précise qu'« il n'y a pas d'inconvénient d'ordre médical à leur naturalisation ».

Nous sommes en 1931, il n'y a pas encore de restrictions aux naturalisations, toutes les préfectures donnent des avis favorables. La préfecture de police de Paris au ministère de la Justice, service des naturalisations, précise : « Je ne vois pas d'inconvénients, en ce qui me concerne, à ce que le pétitionnaire obtienne satisfaction, s'il a les titres nécessaires à la faveur sollicitée. » Le 6 février 1932, c'est la fin du parcours et des enquêtes. Le préfet de la Gironde transmet l'ensemble du dossier au garde des Sceaux, ministre de la Justice, au service des naturalisations, 24 rue de l'Université, Paris. Lui aussi donne un avis favorable, qu'il motive de la sorte : « M. Ginsburg est en France depuis 1921<sup>1</sup>. Les renseignements recueillis sur cet étranger sont bons. N'ayant plus d'intérêts en Turquie, il apparaît définitivement attaché à notre pays. Il s'est bien adapté à nos mœurs et coutumes. De plus ses trois enfants sont nés en France. [...] J'estime qu'il y a lieu, en raison de sa modeste situation de fortune et de ses charges de famille, d'accorder au postulant une remise des droits du Sceau, tout en mettant la somme de 300 francs à sa charge. »

Un récépissé du ministère de la Justice confirme le versement de la somme de 342,75 francs comme montant des droits du Sceau. Cette somme semble faible par rapport aux habituels 1 200 francs demandés<sup>2</sup>.

Ils sont français; leur nationalité est confirmée par le décret du 9 juin 1932, publié au *Journal officiel* le 19 juin

---

1. La loi de 1927 a abaissé la durée minimum de résidence en France à trois ans.

2. 1 200 francs + taxes afférentes = 1 299 francs payés par mon père, qui lui aussi avait demandé, sans l'obtenir, une réduction de ces droits. Mais il n'avait pas d'enfants à charge.



1932<sup>1</sup>. La famille Ginsburg – Joseph, Goda, Lucien et Liliane – rejoint Jacqueline, déjà française « par déclaration ».

Cette naturalisation est relativement rapide – seize mois –, mais Joseph a des atouts : son âge – il est mobilisable, a de jeunes enfants, dont un fils –, et l'époque – 1932, encore favorable aux naturalisations.

La loi du 10 août 1927 marque un tournant dans l'histoire de la politique française d'accès à la nationalité. Celle-ci est facilitée par la réduction de la durée de domiciliation qui passe de dix à trois ans, et l'accession est automatique dans de nombreux cas. L'augmentation du nombre de naturalisations est sensible, mais le rythme ralentit entre 1932 et 1938. Puis il s'accroît de nouveau avec le Front populaire, la montée des régimes extrémistes et la guerre d'Espagne. Au total, on estime à 300 000 le nombre d'adultes naturalisés entre 1927 et 1940 (900 000 personnes en incluant les femmes et les enfants). Le processus de l'époque est le même que celui qui sera pratiqué pendant la période 1940-1944 pour les dénaturalisations, et le même également que celui qui est utilisé aujourd'hui : demande déposée, questionnaire des demandeurs, entretien d'« assimilation » du demandeur (langue française pratiquée), enquêtes diligentées par la ou les préfectures et les polices, recherche des éventuelles condamnations, visite médicale, etc. Les durées d'obtention se sont en revanche largement dégradées.

En 1932, la famille Ginsburg déménage 11 bis rue Chaptal, une adresse proche de Pigalle où Joseph travaille. Leur vie se déroule tranquillement, ponctuée de saisons

---

1. Dossier AN n° 5717x32.

dans certaines villes balnéaires : Arcachon de 1929 à 1932, Cabourg en 1933, Fouras (Charente-Maritime), Trouville en 1935. Lucien y a son premier coup de cœur sur la plage dont les haut-parleurs diffusent le succès de Charles Trenet, « J'ai ta main dans ma main ». En 1938-1939, Joseph joue à Pigalle au *Mimi Pinson*. Enfin, durant l'été 1939, il a un contrat au casino de Dinard, *Le Balneum*. À la déclaration de guerre, le 3 septembre 1939, ils y sont encore ; ils y restent. Joseph est mobilisé le 2 septembre, mais sera rapidement démobilisé pour cause d'exemption du service militaire actif<sup>1</sup>. Arrivé le 19 à Domont, il est renvoyé dans ses foyers le 23 octobre : il a plus de trente ans et il est chargé de famille. Les Allemands envahissent la France, jetant des millions de personnes sur les routes de l'Exode. Certaines charrettes arrivent jusqu'à Dinard, offrant un spectacle « distrayant » aux locaux. Olga retourne à Paris pour essayer de faire admettre Liliane en 6<sup>e</sup> (elle a raté son examen d'entrée). Sans succès. Olga retourne à Dinard avec ses enfants et les inscrit dans un lycée de guerre organisé villa Nahan, près de la plage du Prieuré, au bord de la Rance. Lucien continue ses cours de piano ; dans la famille on ne plaisante pas avec la musique. C'est une année de rêves, de vacances. La grande attraction consiste à « aller sur la place du marché voir arriver les camions et les charrettes de l'Exode », racontera Jacqueline. Lucien est en 6<sup>e</sup>, ses notes sont bonnes : 18 en français, il est premier en histoire.

*L'Occupation, la « yellow star »*

Mais les vacances permanentes à la mer vont finir avec l'armistice signé par Pétain le 22 juin 1940. Il faut rentrer à Paris dans l'appartement de la rue Chaptal. Les temps sont durs, les contrats se font rares.

---

1. Joseph est affecté au 223<sup>e</sup> RRT, 8<sup>e</sup> compagnie, à Domont en Seine-et-Oise.

Dès 1940, le gouvernement de Vichy a procédé au recensement des juifs. Ils sont « invités », par voie de presse, à s'inscrire sur des listes dès la promulgation de la première ordonnance allemande, le 27 septembre 1940. Ils doivent se présenter entre le 3 et le 20 octobre auprès du sous-préfet de leur arrondissement, ou dans les commissariats de police, pour se faire inscrire sur un registre spécial<sup>1</sup>. Le 3 octobre, le processus est amplifié par le premier statut des juifs. Le port de l'étoile jaune est obligatoire, suite à la 8<sup>e</sup> ordonnance allemande du 29 mai 1942, entrée en vigueur le dimanche 7 juin 1942. Les juifs de la zone occupée ont deux semaines pour venir les récupérer, en échange de points sur la carte textile. Ils doivent les coudre solidement sur le côté gauche des vêtements, côté cœur. Le port de l'étoile facilite les rafles des juifs rendus « visibles<sup>2</sup> ». Ceux de la zone sud en sont exemptés.

Les Ginsburg se sont inscrits ; Olga ne le souhaitait pas, Joseph passe outre. Ils vont chercher leurs étoiles. Serge racontera – légende ou réalité – que c'est lui qui est allé les chercher : « Si j'avais été en retard ce jour-là, j'en aurais eu honte toute ma vie. » Il aurait même répondu au policier intrigué par cet enfant pressé de porter « son » étoile : « Ce n'est pas mon étoile, monsieur, c'est la vôtre. »

---

1. Ces inscriptions, soit environ 600 000 fiches pour 149 734 hommes, femmes et enfants, dont 64 070 étrangers pour la Seine, permettent l'établissement de vastes fichiers : quatre sous-fichiers par nom, nationalité, domicile, profession, sont réunis dans les locaux de la préfecture de police, caserne de la Cité, sous la responsabilité d'André Tulard, sous-directeur des bureaux 4 et 6 de la direction des étrangers et des affaires juives à la police générale. Le « fichier Tulard » fera l'objet de nombreux débats dans les années 1990.

2. La préfecture de police en prépare 115 000 (les personnes enregistrées) en trois exemplaires, trois étoiles par personne de plus de six ans. 83 000 seront attribuées jusqu'au 17 juin. La différence s'explique par ceux qui sont partis en zone libre et quelques exemptions. Le non-respect du port est puni d'internement et de déportation.

Qu'importe si la citation est vraie. Joann Sfar la met en exergue dans son film *Gainsbourg, vie héroïque*, comme si toutes les difficultés de la vie future de Gainsbourg étaient ponctuées par l'apparition du petit garçon à l'étoile jaune. Olga les épingle, ne les coud pas. Mais interdiction de sortir sans. La concierge collabo veille au grain. Lucien en sera marqué. Avec humour il dira : « J'ai grandi sous une bonne étoile. Jaune. » En 1975, il propose un « Rock Around the Bunker », avec « Yellow Star » en face B : « J'ai gagné la *yellow star*/Et sur cette *yellow star*/Inscrit sur fond jaune vif/ Y a un curieux hiéroglyphe. » L'album comprend différentes chansons sardoniques : « Nazi Rock », « J'entends des voix off », « Eva », « Tata Teutonne », « Rock Around the Bunker »...

Lucien tombe malade : une péritonite tuberculeuse, diagnostiquée *in extremis* par le professeur Robert Debré. Il le sauve, l'envoie en cure à la campagne, à Courgenard dans la Sarthe. Il y reste près de six mois. Remis sur pied, il rentre rue Chaptal, il a presque perdu un an. Il suit des cours particuliers, puis est inscrit pour l'année scolaire 1942-1943 au collège Du Guesclin, petit cours privé de la rue de Turin, dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement. Les engagements de Joseph se font d'autant plus rares que les textes d'exclusion des juifs s'accumulent. Depuis les lois du 16 juillet 1940 et les premier et second statuts des juifs<sup>1</sup>, ces derniers sont interdits d'exercer de nombreuses professions : fonctionnaire, député<sup>2</sup>, médecin, dentiste, avocat, journaliste, commerçant, artiste, acteur<sup>3</sup>... Ces décrets sont souvent exigés par les syndicats professionnels qui veulent éviter la concurrence. Ils sont complétés le 8 juillet 1942

---

1. 3 octobre 1940, 2 juin 1941.

2. 27 novembre 1941.

3. 11 juin 1942.

par une ordonnance allemande interdisant aux juifs la fréquentation des salles de spectacle. Et l'accès aux magasins, sauf entre quinze et seize heures.

Divers slogans fleurissent : « La France aux Français » ou « Dehors les métèques ».

En mai 1941, sont organisées les premières rafles des juifs étrangers<sup>1</sup> : 3 700 personnes sont convoquées dans des gymnases ou casernes (Japy, Napoléon, etc.), puis envoyées dans des camps d'internement et de transit (il y en aura 200 en France). Le 20 août 1941, une nouvelle rafle a lieu dans le XI<sup>e</sup> arrondissement : 4 232 personnes sont arrêtées et envoyés à Drancy.

La vie n'est plus possible à Paris, il faut se décider à passer en zone libre. Joseph trouve un passeur et franchit la ligne de démarcation à pied. Il envoie des lettres à Olga et une photo de lui sur la Canebière. Il travaille à Nice, Bandol, au casino d'Aix-les-Bains (septembre 1942), à Lyon (octobre 1942), à Toulon (1943). La famille se débrouille à Paris. Les 15 et 16 juillet 1942, c'est la rafle du Vél' d'Hiv. Michel Besman, le frère de Goda, est pris. Il ne reviendra pas d'Auschwitz.

Cette rafle ne donnera pas les résultats escomptés par les Allemands et la police française, qui organise cette opération poétiquement nommée « Vent printanier ». Ils sont identifiés grâce au fichier Tulard. Ils ne sont que 13 152 (3 118 hommes, 5 919 femmes, 4 115 enfants) sur les 27 361 visés et attendus. Ce sont des juifs étrangers et apatrides : Allemands, Autrichiens, Polonais, Tchèques,

---

1. La loi du 4 octobre 1940 permet d'interner dans des camps spéciaux (ou d'assigner à résidence forcée) « les ressortissants étrangers de race juive », par décision du préfet de leur résidence. Sept grands camps leur sont réservés. Environ 40 000 juifs – hommes, femmes, enfants, vieillards, bien portants et malades – seront internés. Les déportations débuteront à partir de ces camps en 1942.

Russes. Nombreux sont ceux qui sont déjà partis en zone sud. D'autres auront été prévenus la veille par des fonctionnaires, des voisins. Prévue le 14 juillet, l'opération est remise au 16 juillet (en raison de la fête nationale). À quatre heures du matin, 7 000 fonctionnaires d'autorité et cinq autobus réquisitionnés se mettent au travail. Les raflés sont cueillis chez eux, enjoins d'emporter une valise et rien d'autre. Pas de discussion ni de commentaire<sup>1</sup>. Leur calvaire dure cinq jours. Le 20 juillet, 8 160 personnes sont transférées à Drancy; les autres sont envoyées dans les camps de la Loire (Beaune-la-Rolande, Pithiviers), puis déportées à Auschwitz. Ving-cinq adultes et quelques enfants survivront.

### *La dénaturalisation*

La famille ne sait pas qu'elle est désormais dans les mailles de la commission de retour sur les naturalisations. Les dossiers sont nominatifs, la religion n'est pas mentionnée. Mais de nombreux indices aident à les sélectionner : nom, prénom, lieu de naissance.

---

1. C'est une organisation millimétrée, négociée en amont par Oberg, chef SS et de la police allemande, avec Laval, secrétaire général de la police de Vichy, puis mise en branle concrètement le 7 juillet par l'adjoint de Dannecker, Darquier de Pellepoix (directeur du CGQJ), Jean François, directeur de la police générale à la préfecture de police, et André Tulard, directeur du service des étrangers et des affaires juives à la PP. Il mettra à disposition d'Émile Hennequin, directeur de la police municipale, « son » fichier. Deuxième réunion préparatoire le 10 juillet chez Darquier de Pellepoix : sont présents Dannecker (chef du service juif), Rötke, Heinrichsohn, Leguay (adjoint de Bousquet), les représentants de la SNCF et de la police municipale. L'un des sujets : les seaux hygiéniques que l'Union générale des israélites de France doit fournir pour équiper les convois de déportés.

Dans le cas de Joseph, il y a de nombreux documents à charge : traduction de l'hébreu de l'acte de mariage, carte d'identité turque, etc. À partir de la séance du 7 mai 1942, la machine de la commission est en route : on enquête sur l'« israélite du Levant ». Le parcours est exactement inverse de celui suivi pour la naturalisation en 1931. Normal, ce sont les mêmes services, les mêmes fonctionnaires.

Le déroulement est immuable. La commission interroge la Police nationale :

Le 10 juin 1942, Dépêche PN IX n° 44765 de la direction de la police générale, au ministère de l'Intérieur à la préfecture de la Gironde (là où la demande de naturalisation a été déposée en 1931). Celle-ci répond le 24 août 1942 : « Le nommé Ginsburg Joseph [...] qui demeurait à Bordeaux, 22 rue Charles-Marionneau, a quitté cette ville vers 1932 pour aller résider à Paris, 35 rue de Chine. Durant son séjour à Bordeaux, l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune remarque défavorable, tant au point de vue conduite et moralité qu'attitude politique. »

Le 11 janvier 1943, totalement inconsciente du danger, Olga écrit au juge de paix du IX<sup>e</sup> arrondissement et « demande pour [sa] fille Liliane Ginsburg un certificat de nationalité française, comme étant née d'un père né à Constantinople mais naturalisé français. Et ce, pour obtenir une bourse. » Le juge de paix fait diligence.

Le 12 janvier il écrit à M. le procureur de la République, 7<sup>e</sup> section, lui demandant un certificat de nationalité, pièces à l'appui. Le dossier est transmis au garde des Sceaux, qui, par réponse faite le 27 février 1943 au procureur, accepte de délivrer le certificat. En précisant que « le certificat qui sera délivré devra mentionner que sa durée de validité est limitée à trois mois ». On n'est jamais trop prudent. Les services du ministère de la Justice et Sceau se parlent-ils?

À défaut des comptes rendus des travaux de la commission (disparus?), j'ai retrouvé dans un des cartons des archives<sup>1</sup> le plan des bureaux en charge des nationalités et déchéances. Leur promiscuité est patente : rue Scribe, Paris IX<sup>e</sup>, premier étage, les dossiers sont classés, les fiches sont recherchées; au quatrième étage, se trouve le bureau d'étude des déchéances; au cinquième étage, les secrétaires sont communs, les bureaux des magistrats et des substitués en charge des travaux de la commission se touchent.

À Paris, la préfecture de police, à la direction de la police générale, continue son enquête. Le 8 avril 1943, elle répond à une nouvelle dépêche de la commission, datée du 15 octobre 1942. Six mois ne sont pas de trop compte tenu du nombre d'enquêtes diligentées auprès d'elle et de l'encombrement du personnel de la PP<sup>2</sup> qui doit surtout mettre à jour ses précieux fichiers. Laurent Joly décrit ces travaux avec précision dans *L'antisémitisme de bureau*<sup>3</sup>.

Le rapport de la préfecture est mitigé :

[Ils sont] de confession israélite et ont fait l'objet d'un refoulement en date du 29 octobre 1924 pour exercer une autre profession que celle figurant sur sa carte d'identité, a régularisé sa situation par la suite. [...] Exerçant la profession de pianiste, le nommé Ginsburg qui se déplace fréquemment, réside actuellement à Lyon et logerait à l'*Hôtel du Brésil*. Lors de son séjour dans la capitale il a travaillé comme musicien au *Moulin de la Galette*, 77 et 81 rue Lepic XVIII<sup>e</sup>, au *Royal Tea*, 12 rue Franklin et à *L'Ange Rouge*, rue Fontaine. Mensuellement il adresse à sa famille les sommes

---

1. AN BB 30/1741, AB I-15/16.

2. Préfecture de police.

3. Laurent Joly, *L'antisémitisme de bureau : enquête au cœur de la préfecture de police et du Commissariat général aux questions juives, 1940-1944*, Paris, Grasset, 2011.



nécessaires pour subvenir à ses besoins. La femme, qui se déclare de confession orthodoxe, a égaré sa carte d'identité. Elle possède une attestation en date du 14 octobre 1942 attestant que la susnommée a fait une déclaration de perte de carte d'identité. Son attestation porte la mention « Juive ». [...] Sa fille Jacqueline, titulaire d'une CI française n°I.9082961 délivrée à Paris le 18 décembre 1942 au titre de lycéenne avec mention « Juive » fréquente le lycée Jules-Ferry avec sa sœur Liliane. Son fils Lucien est inscrit au collège Du Guesclin. Mobilisé au 223<sup>e</sup> RRT 8<sup>e</sup> Cie 2, le susnommé a été libéré quelques mois plus tard en qualité de père de trois enfants. Il n'a jamais combattu. À sa dernière adresse, Ginsburg ne fait l'objet d'aucune remarque particulière. Bien que tous les renseignements ne lui soient pas défavorables, il ressort néanmoins que l'intéressé a quitté la capitale en 1941 pour la zone libre pour s'éviter des ennuis en raison de sa confession [...].

Dès lors, le cas Ginsburg est traité rapidement : le dossier repasse devant la 2<sup>e</sup> sous-commission qui a réclamé les enquêtes. C'est la décision de retrait de nationalité, pour toute la famille :

1091<sup>e</sup> séance du 18 juin 1943 (après-midi) 2<sup>o</sup> SC. Avis de retrait [mention manuscrite : « juif »] 5717X32 Ginsburg (Joseph) musicien, né le 17 mars 1896, à Constantinople (Turquie), demeurant à Lyon (Rhône), *Hôtel du Brésil*, naturalisé français par décret du 9 juin 1932 publié au *JO* le 19 juin 1932, et Bezman (*sic*) (Brucha, Goda), épouse du précédent, née le 2 janvier 1894 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris, 11 bis rue Chaptal, naturalisée française par le même décret et leurs enfants 8646X2 1<sup>o</sup> Jacqueline née le 1<sup>er</sup> mai 1926 à Fréjus (Var), Française par déclaration souscrite le 11 mars 1927, par application des articles 9 & 10 du Code civil 5717X32 2<sup>o</sup> Lucien né le 2 avril 1928 à Paris III<sup>e</sup> Liliane née le 2 avril 1928 à – id<sup>o</sup> – Française par la naturalisation des parents. Retrait général.

Le retrait est explicité dans une note manuscrite du dossier, à la même date : « Retrait général/Israélite turc né en 1896/En France depuis 1921/Marié avec une de ses compatriotes/3 enfants, l'aînée née en 1926. Pianiste de cabaret actuellement à Lyon. N'a pas combattu. Mobilisé au 223<sup>e</sup> RRT. Libéré comme père de 3 enfants/Bons rens. (PP 8-4-43)/ Nat. le 9 juin 1932 ». Le retrait n'est cependant pas encore converti en décret et parution au *JO*.

Pendant ce temps Joseph travaille à Bandol, Aix-les-Bains, Lyon, Toulon. Olga s'organise seule avec les trois enfants. Il envoie de l'argent, elle se débrouille.

#### *La notification du retrait : la traque continue*

La commission cherche toujours à leur notifier la décision.

Le 24 novembre 1943, le « Sceau de France, secrétariat de la commission de révision des naturalisations », écrit au préfet du Rhône, où la dernière trace de Joseph a été signalée à la commission, par la préfecture de police. Il lui demande de « bien vouloir [lui] faire connaître, le plus rapidement possible et au plus tard dans un délai de deux mois, si la situation de ces naturalisés de race juive, ne s'est pas modifiée depuis la date de votre dernier rapport et s'ils résident toujours à la même adresse. »

Le 12 janvier 1944, le préfet du Rhône répond que Joseph « a quitté l'*Hôtel du Brésil* à Lyon » en juin 1943, pour Nice, « il n'est pas reparu dans la région lyonnaise ».

La recherche continue : nouvelle lettre du même secrétariat, le 24 mars 1944. On le cherche à Nice. Le 28 avril 1944, le préfet des Alpes-Maritimes répond : « Pas de trace de l'intéressé dans mon département. »

À Paris la situation devient critique, la rafle du Vél' d'Hiv, les mises en camps, les déportations s'accroissent. Il n'y a plus de zone libre ou de zone occupée depuis novembre 1942. Toute la famille quitte Paris début 1944. Joseph les attend à Limoges. Ils habitent un petit appartement, 13 rue des Combes. La ville est dangereuse. Il y a beaucoup de soldats allemands, sans compter la Milice. Joseph travaille dans des cafés avec des orchestres Son pseudo est Jo d'Onde. Les filles sont cachées chez les sœurs du Sacré-Cœur à Limoges. Elles vont à la messe le dimanche et y voient leurs parents. Lucien, lui, est au collège de Saint-Léonard-de-Noblat<sup>1</sup>, à une vingtaine de kilomètres de Limoges. C'est une vieille institution datant de 1887, un bâtiment austère à la sortie du petit village, avec des toilettes au fond de la cour. Il est fréquenté par des enfants de paysans et d'artisans – les riches vont à Limoges. Les pensionnaires sont très bien nourris grâce au jardin et au poulailler du directeur Louis Chazelas : soupe midi et soir, ragoûts, pain blanc. La discipline est de fer : lever 6 h 30, de 7 heures à 8 heures étude, 8 heures petit déjeuner,

---

1. Saint-Léonard-de-Noblat fait partie de ces villages « résistants ». Celui-ci est situé à 20 km à l'est de Limoges. Il accueille des habitants réfugiés d'Alsace (venus de Drusenheim). Dès 1943, les deux collèges, celui de garçons dirigé par Louis Chazelas et celui de filles par Germaine Lalo, accueillent des enfants juifs. Louis Chazelas revient dans ce village où il avait été placé jardinier à l'âge de vingt et un ans. Soutien de famille, il devient instituteur, puis professeur de mathématiques et enfin directeur de l'EPS et de l'internat des garçons. Il n'a pas peur et pourtant ce n'est pas sans danger : la garnison de la Wehrmacht en charge de la surveillance de la mine de Puy-les-Vignes dort tous les soirs au collège, là même où les internes ont leur dortoir. La directrice du collège moderne des filles, Germaine Lalo, fait de même pour des dizaines de jeunes filles juives – mes sœurs et cousines y seront pensionnaires en 1943, puis retirées par nos parents, inquiets de la présence de la garnison allemande. Louis Chazelas restera inconnu jusqu'à récemment. Germaine Lalo sera reconnue Juste par l'État d'Israël en 1994.

cours, ménage fait par les élèves. Il y a 150 élèves, 80 pensionnaires : des réfugiés alsaciens et une dizaine de juifs, disséminés dans les classes. La Milice est de plus en plus dangereuse. Louis Chazelas prépare Lucien à rejoindre ses parents, si nécessaire. Un jour il l'envoie se cacher dans la forêt avec une hache, avant une descente des miliciens. Les Ginsburg sont toujours sous le coup des enquêtes de la commission.

Chaque dossier (conservé aux Archives nationales à Paris) est souvent rempli de détails touchants ou étonnants. Pour les Ginsburg, les choses auraient pu s'arrêter là. Fin avril 1944, imprudente, Olga, demande à nouveau au juge de paix des cantons nord et ouest de Limoges un certificat de nationalité pour que Jacqueline puisse passer son baccalauréat à Limoges. C'est une provocation involontaire à l'égard de la commission et de ses travaux opiniâtres pour les retrouver, dont elle ne sait évidemment rien. Ils font partie des « sans adresse connue », auxquels il est impossible de notifier la décision de la commission. Elle joint un « acte de notoriété » établi le 24 avril 1944 : « elle est dans l'impossibilité de se procurer son acte de naissance<sup>1</sup> ». Elle a cependant pu présenter le *JO* du 19 juin 1932, avec leur décret de naturalisation. Un certificat d'huissier l'atteste. Sa demande est refusée par le juge de paix – zélé – « par application des prescriptions de votre chancellerie en date du 17 octobre 1941 ». Le procureur de la République de Limoges – compatissant – n'est pas d'accord. Le 4 mai 1944, il intercède auprès du garde des Sceaux, et plus précisément du bureau du Sceau en charge de ces dossiers,

---

1. C'est la procédure classique des « faussaires » à l'identité française en temps de guerre. Prétextant l'impossibilité d'obtenir des certificats originaux, ils produisent un « acte de notoriété », établi avec l'aide de témoins coopératifs !

pour essayer d'obtenir le document. Il joint les pièces justificatives fournies par « la dame Bezman (*sic*) Brucha Goga (*sic*), épouse Ginsburg, demeurant à Limoges rue Saint-Paul n° 3 ». Le piège se referme ; désormais la commission sait où se trouvent ces « naturalisés de race juive ».

Le 22 juin 1944, les Ginsburg font l'objet d'un « arrêté d'internement » du préfet régional de Limoges : « En cas de découverte, les susnommés seront conduits à la permanence de la police de Limoges et il y aura lieu d'aviser l'intendance du maintien de l'ordre. » Normal, ils sont étrangers ou apatrides ou indéterminés depuis juin 1943.

Le 28 juin 1944, la commission écrit au préfet de Limoges. Elle lui demande précisément de mener une enquête sur « la conduite, la moralité, l'attitude au point de vue national et des services militaires des intéressés [...] et de formuler expressément [son] avis sur l'opportunité d'une décision soit de maintien soit de retrait de leur nationalité française ». Joseph est arrêté pendant des répétitions en mars 1944 ; Olga également. Ils restent quarante-huit heures en détention, puis sont relâchés avec ordre de ne pas quitter Limoges. Il n'y a plus une minute à perdre ; les Ginsburg se savent désormais dans l'œil du cyclone. Ils s'enfuient au Grand-Vedeix, un hameau à une vingtaine de kilomètres de Limoges rattaché à la commune de Saint-Cyr, chez les Sansonnet. Jacqueline, Liliane et Lucien les y rejoignent. Désormais ils se nomment Gimbard... Une enquête diligentée confirme à nouveau l'obstination des magistrats de la commission pour retrouver ses « clients ».

Ils échappent de peu à l'acharnement des nazis en déroute. La division SS, *Das Reich*, remonte de Toulouse et Montauban. Sur son passage, elle massacre de nombreux résistants et gens ordinaires par mesure de représailles aux attentats, jusqu'à son apothéose, le 10 juin 1944, à

Oradour-sur-Glane – 642 hommes, femmes et enfants sont massacrés et brûlés dans l'église. Ils ne sont qu'à dix-sept kilomètres de Saint-Cyr. *Das Reich* continue sa route sanglante jusqu'en Normandie, qu'elle atteint le 13 juin. Les Alliés ont débarqué sept jours plus tôt.

Les Ginsburg sont sauvés. La commission arrête enfin ses travaux urgents. Le dernier décret est passé le 4 juin 1944. Quatorze mille dossiers juifs restent à parachever.

### *Épilogue*

Imperturbables, les services du dernier garde des Sceaux, Maurice Gabolde, continuent de sévir jusqu'au 17 août 1944. Si le ministre accompagne le gouvernement en exil à Sigmaringen, lesdits services, eux, restent en place. Ils sont désormais ceux de son successeur au gouvernement provisoire, François de Menthon. Ils répondent au procureur de la République de Limoges – seule la mention de la commission a disparu – que les « mineurs Ginsburg Lucien et Liliane [...] ont acquis la qualité de Français tous les deux par l'effet collectif attaché à la naturalisation de leur père Joseph ». En juin, Jacqueline Ginsburg obtient son bac à Limoges.

La famille rentre à Paris. Lucien retourne à Condorcet. Dès la rentrée 1945, ses résultats sont si mauvais qu'il interrompt ses études pour se consacrer à la peinture, à l'académie Montmartre. Les parents Ginsburg achètent un appartement sur cour au 5 avenue Bugeaud. Lucien obtient de s'installer dans la chambre de bonne.

Lucien Ginsburg devient Serge Gainsbourg dans les années 1950. Son prénom lui est probablement inspiré par Serge Pludermacher qui dirige le centre d'éducation près de

## JOSEPH, GODA GINSBURG ET LEURS TROIS ENFANTS

Maisons-Laffitte, « Champfleurs, maison des réfugiés israéliques ». Il y sera moniteur de 1950 à 1952, d'abord pour des raisons matérielles (nourri, logé, blanchi, payé) puis par intérêt. Ce Serge l'a probablement aidé à se trouver musicalement. Il abandonne la peinture et se consacre à la musique. Mais ceci est une autre histoire !

Le 2 mars 1991, Serge Gainsbourg, « grandi sous une bonne étoile » – une étoile jaune –, meurt d'une crise cardiaque dans sa maison parisienne de la rue de Verneuil à l'âge de soixante-deux ans.





## Les communistes

### Des familles fracassées, des petits militants déportés ou résistants

J'ai choisi deux naturalisés italiens, dénaturalisés pour cause de communisme. Le sort des communistes (italiens, espagnols et de bien d'autres origines) m'a interpellée. Bien sûr, en raison des affinités politiques de mes parents – communistes de conviction depuis leur adolescence slave –, mais aussi pour mieux comprendre le sort réservé à ceux qui fourniront l'une des branches majeures de la Résistance. Après l'incompréhension, le traumatisme et la colère face au pacte germano-soviétique entre Hitler et Staline (signé le 23 août 1939<sup>1</sup>), une grande partie de la résistance intérieure est communiste. Cela commence par des tracts, des affichettes, des discussions pendant ou après le boulot. Les attentats et les attaques armées seront organisés ensuite<sup>2</sup>.

---

1. Churchill écrit dans ses *Mémoires de guerre*, tome I : 1919-1942 (Paris, Tallandier, 2009) : « Seul un régime de despotisme totalitaire, comme celui qui existait dans chacun des deux pays, était capable de supporter la réprobation qu'inspirait un acte aussi anormal. »

2. Les différents « camps » se battront côte à côte, puis chacun cherchera à prendre le dessus. Le meilleur exemple en est Rol-Tanguy, colonel FTP (communiste) puis délégué régional FFI (Forces françaises de l'intérieur, issues entre autres de l'armée secrète), qui, le 25 août 1944, reçoit et signe la reddition du général von Choltitz et la capitulation des troupes

Je me suis intéressée à des petits, des sans-grade, dénaturalisés pour des peccadilles qui leur valurent des interrogatoires poussés, des enquêtes fouillées et des souffrances physiques et morales, pour eux comme pour leurs familles. Le hasard m'a conduit vers la famille Grosso.

Simon Grosso est le tout premier dénaturalisé, du premier décret (7 novembre 1940) des 88 qui suivront jusqu'en juin 1944. J'ai ensuite suivi le parcours de Marc Zennaro, né à Venise, interné au camp de Saint-Sulpice-la-Pointe, mis en résidence surveillée à Elne (Pyrénées-Orientales), puis envoyé au STO. Ces deux ex-Italiens seront internés dans des camps français. L'un sera déporté à Buchenwald, l'autre sera envoyé en camp de rééducation par le travail à Erfurt. Ils en reviendront très affaiblis et ne retrouveront jamais une vie normale, laquelle sera probablement abrégée pour Simon Grosso, mort en 1960. Pour Marc Zennaro et sa famille, cette vie sera chaotique. Son fils Roland me l'a racontée avec simplicité et émotion.

Le troisième, Joseph Pujol, se cachera et animera un réseau de résistants dans les environs de Thuir (Pyrénées-Orientales), région décidément très active de la zone libre, ravitaillé par sa femme, qui bravera le danger encouru. Rencontrées récemment, ses filles Sonia, Aline et Annie ne savaient pas que leur mère et elles-mêmes avaient été dénaturalisées.

Avant de parler de ces trois familles, il est utile de faire un petit point historique sur ces « indignes et indésirables » que sont les communistes. La chasse commence dans l'opinion publique, les médias, les œuvres littéraires et les lois, bien

---

allemandes à Paris, suscitant la colère de De Gaulle contre le maréchal Leclerc qui ne l'en a pas empêché.

avant Vichy<sup>1</sup>. À partir de la loi du 10 août 1927, les naturalisations favorisent les travailleurs, les hommes susceptibles d'être incorporés dans une éventuelle armée et les familles capables de procréer. Dès 1932, le contexte change : la crise fait fleurir des décrets visant à « l'assainissement du marché du travail ».

La loi de février 1936 aggrave la réglementation de séjour pour les étrangers, puis la loi d'avril 1938, celle des conditions de séjour. Le décret du 12 novembre 1938<sup>2</sup> durcit les conditions d'acquisition de la nationalité française et prévoit l'internement des étrangers « indésirables » dans des « centres spécialisés<sup>3</sup> ». Plus l'inquiétude monte sur le front extérieur (contre les Allemands), plus l'afflux d'étrangers réfugiés se développe, lié aux crises politiques et

---

1. Voir *supra*.

2. Le pendant de la loi de relégation des « indésirables étrangers » du 12 novembre 1938, est voté le 18 novembre 1939, autorisant le ministre de l'Intérieur à faire « interner tout individu étranger ou pas, susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ». Cela lui confère la possibilité d'arrêter tout suspect et de le mettre en détention dans un centre de séjour surveillé. C'est une mesure administrative et non judiciaire qui n'implique aucun fait délictueux, ni jugement, ni condamnation, ni durée.

3. Ainsi, les camps (différentes terminologies et réalités : de l'hébergement au transit, à l'internement et à la concentration) ne sont pas nés avec le régime de Vichy. Le premier camp d'internement administratif de suspects de délits et de crimes est créé en février 1939, à Rieucros, en Ariège. Tout d'abord destiné à l'internement des combattants de la guerre d'Espagne, républicains et membres des Brigades internationales, il devient le 2 octobre 1939 un camp disciplinaire pour femmes « indésirables et suspectes ». Ces camps existeront jusqu'en mai 1946, date à laquelle les derniers prisonniers quittent le camp des Alliers, près d'Angoulême. De 1939 à 1946, 200 camps ont existé en France, 600 000 personnes y ont été détenues, des réfugiés espagnols, des communistes né italiens, des étrangers, juifs ou non, à partir du décret du 4 octobre 1940. Dans le langage de l'époque, il s'agit d'« éliminer les indésirables ». Mais l'on maintient encore la protection due aux réfugiés – même internés dans des camps!

sociales des pays voisins. Ils font progresser les fronts intérieurs et engendrent des mesures de répression. Contre les syndicalistes, les communistes<sup>1</sup>. D'autant que le pacte germano-soviétique entraîne les tergiversations du Parti communiste. Celui-ci est d'abord prêt à défendre la « sécurité du pays, la liberté et l'indépendance des peuples » (Maurice Thorez, 23 août 1939), mais en novembre il en revient à la ligne de l'Internationale communiste, dénonçant « une guerre impérialiste ». Le 1<sup>er</sup> mars 1940, 3 400 personnes sont arrêtées dans toute la France, et 499 sont internées. Les ouvriers ou les ingénieurs travaillant dans des entreprises d'intérêt national font l'objet d'une surveillance accrue en raison des risques de sabotage ou de défaitisme. L'un de nos Italiens, Marc Zennaro, en sera accusé. La méfiance croît contre tous ceux qui seraient en mesure de menacer la sécurité intérieure. D'où cette loi du 18 novembre 1939, et les innombrables internements d'étrangers : Espagnols, Allemands, communistes, francs-maçons, juifs, réfugiés politiques, etc.

Les trois familles choisies sont du petit gibier, mais représentatif de la majorité des communistes dénaturalisés : sur les 485 000 naturalisés entre 1927 et 1940, 259 000 sont italiens, 55 000 sont espagnols. Ils représentent respectivement 29 % et 7 % des 15 154 dénaturalisés. Remarquons que la majorité des Espagnols réfugiés de la guerre d'Espagne (estimés à 440 000) n'a pas eu le temps d'être

---

1. En 1938-1939, sous le gouvernement Daladier, se développe une répression intense contre cet ennemi de l'intérieur. Les premières lois visent des communistes : saisie, suspension puis interdiction des journaux communistes (25 et 27 août 1939), déchéance de tout membre d'une assemblée électorale appartenant à l'Internationale communiste (décret-loi du 29 septembre 1939), exclusion des députés et sénateurs communistes (10 janvier 1940) et dissolution des organisations communistes (décret du 20 janvier 1940).

naturalisée. Les autres présentent le double défaut d'être communistes *et* fraîchement naturalisés. Leur compte sera bon.

\*

Simon Grosso est né le 18 août 1904 à Peveragno (Italie), fils de Grosso François et Trocelli Anna. Naturalisé le 16 juin 1935<sup>1</sup>, il est marié à sa compatriote Dutto Marie, née le 8 avril 1903, fille de Dutto Jean et Carletti Madeleine. Il retournera en Italie en février 1925 pour y effectuer son service militaire. Comme de nombreux compatriotes, il est venu travailler à la mine de bauxite au Cannet-des-Maures et habite Le Luc<sup>2</sup>, la ville proche.

### *La naturalisation*

Simon et Marie Grosso ont quatre enfants. Ils sont bien installés, il a un bon travail, c'est le moment de devenir français. Cela est d'autant plus facile qu'il a deux fils bons pour une éventuelle mobilisation. Le 1<sup>er</sup> mars 1935, le maire du Luc donne son « Avis motivé » :

Grosso Simon, de profession mineur, son épouse, Dutto Marie Madeleine, profession ménagère, et ses trois enfants :

---

1. AN Dossier n° 20262X1935.

2. La production de bauxite est importante et dure. Les « gueules rouges » sont françaises et italiennes. Ils sont très soudés, syndiqués et solidaires. En 1936, les grandes grèves aboutissent à une première convention collective grâce à laquelle leurs droits sont reconnus. Les Italiens, nombreux, sont majoritairement antifascistes (communistes, socialistes ou anarchistes). Les militants distribuent des tracts et collent des affiches, moyen efficace de diffuser des idées. Simon Grosso fait partie de ces militants.

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

Grosso Anna, Grosso Madeleine et Grosso François Baptiste, [...] sont de bonne vie et mœurs et bonne moralité, n'ont jamais donné lieu à aucune observation. Bien assimilés à la population française, ils parlent correctement notre langue, leurs enfants sont nés au Luc, ne comprennent que le français et fréquentent les écoles communales. Tous les membres de cette famille sont dotés d'une excellente santé, les deux garçons François et Jean feront de très bons soldats. [...] Donne un avis très favorable à cette demande et eu égard à la situation des postulants et de leur charge de famille, que la remise totale des droits leur soit accordée.

LE MAIRE

Sont joints toute une série de certificats : certificat de naissance et baptême (traduction) pour Simon Grosso et Dutto Marie ; certificat de loyer : 13 septembre 1934 ; certificat médical : 20 février 1935 ; certificat de bonne vie et mœurs et certificat de résidence : 26 février 1935.

Simon Grosso, sa femme Marie et les enfants sont tous naturalisés. Malgré sa faible fortune et ses charges de famille, il paye 100 francs à titre de droits du Sceau. Ouvrier bien noté, père de famille nombreuse, ancien étranger très bien intégré dans une petite ville qui vit grâce à la mine voisine, Simon Grosso est un homme heureux. Mobilisé en 1939, il attendra derrière la ligne Maginot.

### *La noirceur de son crime*

Simon est bon mari, bon père, bon ouvrier, ainsi que bon militant communiste et petit colleur d'affiches. Il est pris en flagrant délit de collage, dénoncé par le garde champêtre du Cannet-des-Maures et se retrouve mis en détention après

le constat détaillé selon lequel il a « collé des affiches » le 29 août 1939. Le rapport de la gendarmerie nous permet d'apprécier la noirceur du crime. Il précise, dans un long rapport, tapé à la machine sur papier pelure et en langage très gendarme :

Ce jour 27 août 1939 à 10 h 45,

Nous, soussignés : Moule Jean, MDLC, Ladevèse, gendarme à la résidence du Luc, département du Var, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, à notre caserne, avons été prévenus par plusieurs personnes de la localité que des affiches tendancieuses avaient été apposées à plusieurs points de la ville, créant un certain trouble parmi la population. Nous nous sommes immédiatement rendus en ville et avons constaté que ces affiches portant le titre de « Le Front de la Paix avec l'URSS » étaient placardées en divers lieux. [...] Ce même jour, à 12 h 45, nous, soussignés Moule Jean, MDLC, et Serodes Henri, gendarme, nous sommes suivant les instructions de M. le préfet du Var, à nous transmises par notre commandant de compagnie, rendus en ville, à l'effet de saisir ou lacérer le cas échéant, les affiches dont il s'agit. Au cours de l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés, nous avons appris que les afficheurs de ces documents étaient les nommés Roudil, Tortello et Montagne, demeurant tous trois au Luc, Var.

Montagne dépose comme suit : « Ce matin vers huit heures une camionnette venant de Marseille ou Toulon s'est arrêtée devant le café *Moro*. Brandissant un paquet d'affiches et a fait signe à Roudil en lui disant "vous affichez ça!" »

Les nommés Roudil, Tortello et Montagne collent des affiches au Luc. Le garde champêtre du Cannet-des-Maures a désigné Grosso Simon comme l'autre afficheur :

Convoqué à notre caserne le 29 août 1939 à 12 heures, Grosso Simon, trente-cinq ans, mineur, demeurant Le Luc,

14 rue de la République, nous a déclaré : « Le 27 août 1939, vers huit heures, une camionnette s'est arrêtée en face du café *Moro* et a remis un paquet d'affiches à un groupe d'ouvriers qui stationnaient à proximité. Vu le nombre de personnes qui se sont rassemblées je n'ai pu remarquer celui qui avait reçu ces affiches. Personnellement, j'en ai pris une et me suis rendu au Cannet-des-Maures. Après avoir timbré cette affiche, je l'ai remise au garde champêtre, lui demandant de l'afficher s'il le pouvait. J'ignore ce qu'il en a fait par la suite. Je précise que personne ne m'a remis cette affiche et que je l'ai prise moi-même dans le paquet. Je ne sais également combien d'affiches ont été remises par le conducteur de la camionnette. Je ne puis vous donner aucun renseignement sur le signalement de la camionnette. Lecture faite, persiste et signe : Grosso.

Voilà le crime : trois affichettes saisies et une remise au garde champêtre dûment timbrée pour qu'il la colle ! L'affaire est mauvaise en ces temps où le défaitisme et le communisme sont traqués. Simon Grosso est mis en détention et le rapport du préfet du Var enclenche une procédure de « déchéance de nationalité », dans le cadre de la loi de 1927. Nous sommes en 1939.

La lettre du ministre de l'Intérieur au garde des Sceaux, le 15 janvier 1940, bien avant la commission, se fait un devoir de conclure : « J'ai l'honneur de vous prier d'engager une procédure de déchéance de nationalité, conformément aux différents textes le permettant, notamment la loi du 10 août 1927, modifiée par le décret du 12 novembre 1938 et par application du décret du 9 septembre 1939. Je vous transmets un rapport de M. le préfet du Var établi au sujet de l'intéressé. »

Cette procédure va se retrouver traitée en priorité par la commission mise en place en septembre 1940. Le dossier de Simon Grosso, manifestement militant communiste et



danger pour la sécurité intérieure, est urgent. L'enjeu n'est plus le même, la loi n'est plus la même – on se réfère désormais à la loi du 22 juillet 1940 –, mais il s'agit toujours d'éliminer les « indésirables ». Le temps que la commission se mette en place, elle fait du zèle et passe son dossier lors de sa première séance du 21 septembre 1940. Simon figure en tête du premier décret, celui du 1<sup>er</sup> novembre 1940. « Indigne d'être français » pour avoir collé trois affiches.

Il est emprisonné dès le 17 septembre 1940 à Chibron<sup>1</sup>. Il y reste jusqu'en février 1941.

Le commissaire de police Michel Onloup, chargé de la direction du centre de séjour surveillé de Chibron, écrit le 14 janvier 1941 une lettre au préfet du Var :

« Notification d'un décret de retrait de nationalité française contre Grosso Simon, interné au camp de Chibron. Vu les instructions de M. le préfet du Var en date du 12 janvier 1941. Avons convoqué le nommé Grosso Simon [...] et lui avons notifié la circulaire de M. le préfet du Var en date du 6 janvier 1941 [...] l'informant que la nationalité française lui avait été retirée. »

Grosso déclare : « Je reconnais avoir pris connaissance de la circulaire de M. le préfet du Var du 6 janvier 1941 m'informant que la nationalité française m'avait été retirée par décret en date du 1<sup>er</sup> novembre 1940. Lecture faite, persiste et signe. » Signature, maladroite, de Simon – il ne sait pas écrire le français – et du commissaire de police.

Le préfet du Var retransmet cette information « majeure » à M. le garde des Sceaux, ministre secrétaire d'État de la Justice, bureau des Sceaux, en date du 27 février 1943. Objet : « Notification des décrets portant déchéance ou

---

1. Chibron (près de Signes, Var) est un petit camp ouvert le 20 juin 1940 pour les communistes de la région : 500 internés politiques. Il y a beaucoup d'évasions. Il ferme en février 1941.

retrait de la nationalité française. Référence : Circulaire n° 425 Pol. 9 du 10 septembre 1940. [...] La notification de ce retrait a été signifiée à l'intéressé, le 14 janvier 1941 alors qu'il était interné au camp de Chibron. » Le dossier est administrativement complet.

Le décret de naturalisation retirée à l'intéressé précisait également le maintien de la nationalité française aux enfants Grosso. Leur mère réclame un certificat de nationalité pour les mutuelles agricoles du Var, assurances sociales et allocations familiales de Draguignan. La famille est sans ressources, les jeunes enfants ne peuvent aider Marie, qui se débrouille. En janvier 1944 le procureur de la République demande au garde des Sceaux un certificat de nationalité pour les enfants Grosso, malgré la dénaturalisation du père : Grosso Anne, née le 16 avril 1928 au Luc ; Grosso Madeleine, née le 16 avril 1930 au Luc ; Grosso François-Baptiste, né le 6 juillet 1933 au Luc.

### *Le wagon 13, matricule n° 40013 à Buchenwald*

À la fermeture de Chibron, Simon Grosso est transféré à Fort-Barraux en Isère (près de Grenoble) puis à Royallieu (près de Compiègne<sup>1</sup>). Il est déporté à Buchenwald.

---

1. Fort-Barraux accueille en juillet 1940 ses premiers internés, des membres démobilisés des compagnies spéciales de travailleurs militaires, « dangereux pour la sécurité nationale et l'ordre social ». Les 700 internés originaires de ces compagnies spéciales sont rejoints en 1942 par « des indésirables politiques », des communistes. Puis ils sont rassemblés à Royallieu, camp de concentration allemand, réservoir pour les déportations d'ennemis « actifs ». La caserne de Royallieu devient un hôpital militaire en 1939. En juin 1940 c'est un camp de concentration allemand, le Frontstalag KN 654, le seul qui dépende exclusivement de l'administration allemande, le SD, service de sécurité allemand. Il « fournira » des

Le « mémorial du wagon 13<sup>1</sup> » nous relate le transport que subira Simon Grosso :

« Le 19 janvier 1944, 1 943 déportés sont arrivés à Buchenwald : 1 506 Français, 437 étrangers (232 Espagnols, 77 Italiens, 22 Polonais, 15 Belges et 9 apatrides. Une centaine de prisonniers par wagon à bestiaux). »

Le 17 en fin de matinée, le train quitte la gare de Margny-lès-Compiègne, passe la frontière allemande le 18 à l'aube, avec de nombreux arrêts en raison des tentatives d'évasion. Une seule réussit. En pleine nuit, les prisonniers doivent se déshabiller et changer de wagon. À Trèves, nouvel arrêt et distribution d'une soupe, suivi d'un long arrêt à Coblenze. Nouvelle nuit difficile sans eau. Ils arrivent à Buchenwald le 19 janvier, en début d'après-midi. Le voyage a duré deux jours. Les prisonniers sont envoyés dans le block de quarantaine du petit camp. Le camp renferme 42 000 prisonniers, avec 32 camps annexes, dont Dora. Fin 1944, le chiffre monte à 63 000 hommes et 24 000 femmes par transfert d'autres camps.

En février 1945, ils sont 112 000 (un tiers de juifs). Le 7 avril, une « marche de la mort », vers Dachau et Flossenbourg, tue des milliers de déportés (de 12 000 à 15 000). L'armée américaine arrive à Buchenwald le 11 avril 1945.

Le 16 avril, le commandement américain force un millier de citoyens de Weimar à venir voir les horreurs du camp. Il a accueilli 250 000 personnes entre juillet 1937 et avril 1945. Environ 56 000 y sont morts. Buchenwald n'était pas un camp d'extermination mais de concentration, contrairement à Auschwitz ou Treblinka.

---

éléments « ennemis actifs », réserve d'otages : résistants, militants syndicaux et politiques, juifs, ressortissants étrangers. 50 000 seront déportés vers Mauthausen, Ravensbrück ou Buchenwald.

1. <http://www.wagon-deportation.fr>.

Les archives de Buchenwald nous donnent quelques précisions :

Simon Grosso, né le 13 août 1904 à Peverano (*sic*) (Italie).

A fait partie d'un convoi de 1 943 hommes au départ du camp d'internement de Compiègne Royalieu (Oise) le 17 janvier 1944, qui est arrivé à Buchenwald le 19 janvier. Il reçut le numéro matricule 40013. Profession déclarée : mineur.

Il n'y a pas d'indication de transfert vers un Kommando ou un autre camp. Il a vraisemblablement été libéré le 11 avril 1945<sup>1</sup>.

### *Épilogue*

Le 11 juin 1945, son dossier est vu par la commission dite « de déchéance », qui le classe, comme la plupart des dossiers visés. Mais Simon s'inquiète, se croyant toujours dénaturalisé. La nouvelle décision ne lui a pas été notifiée. Rentré en France, il écrit au ministre de la Justice : « Je sollicite ma réadmission dans la nationalité française, que le gouvernement de Vichy m'a enlevée par suite de mon incarcération dans un camp de concentration le 17 septembre 1940. J'ai été arrêté à cette époque comme militant communiste et n'ai jamais forfait à l'honneur. Je n'ai pu faire cette demande plus tôt, retournant de Buchenwald malade. »

Il ne retrouvera jamais une vie normale et mourra prématurément, en 1960, à l'âge de cinquante-six ans. Sa femme et ses enfants ont du mal à évoquer ce passé désormais lointain, qui « ne passe toujours pas ».

---

1. Le convoi du 17 janvier 1944 : 2 décédés durant le transport, 3 libérés par les autorités allemandes, 725 décédés ou disparus en déportation, 935 sont rentrés de déportation, 269 en situation inconnue.

\*

Marc Pierre Zennaro, est né le 1<sup>er</sup> août 1902 à Venise, Italie, fils de Zennaro Jean et Viannello Olga. Il arrive en 1924 à Paris, déjà engagé politiquement. Son fils Roland me le raconte :

Mon père est parti en 1923, pour fuir Mussolini arrivé au pouvoir. Étudiant, il manifestait avec les autres. Ils les purgeaient avec des produits chimiques. Ils avaient des coliques, ils se vidaient. Il est parti, craignant de mourir. Il avait fait son service militaire en Italie. Après il a été déshérité. Il était parti, ils se sont partagé ce qu'il y avait !

Comme tout étranger sans ressources, il a des nombreuses adresses à Paris. La première année, de janvier à avril, au 11 rue d'Austerlitz (XII<sup>e</sup>), d'avril à octobre, au 6 passage Ménilmontant (XI<sup>e</sup>), d'octobre à décembre, au 4 rue Auguste-Métivier (XX<sup>e</sup>), de janvier 1925 à mars 1928, au 102 rue des Amandiers (XX<sup>e</sup>).

### *La naturalisation*<sup>1</sup>

Lorsqu'il demande sa naturalisation, le 13 mars 1928, il est stabilisé, marié depuis trois ans à une Française, Rose Carpentier, née le 29 février 1908, fille de Célestin Carpentier, tôlier, et Marie Becker, concierge, a un enfant depuis plus d'un an, Roland, né le 19 mai 1926, un logement constant depuis trois ans. Il est ouvrier mécanicien ou ouvrier outilleur ferblantier ou ajusteur, selon les documents.

---

1. Dossier AN 106102X28.

Roland raconte :

Mon père travaillait comme ouvrier ajusteur, chez Alcan. Il était ouvrier et était représentant syndicaliste de la CGT, pour les usines d'aviation. Il a été mobilisé et j'ai quelque part une photo de lui en uniforme. [...] Je suis né rue des Amandiers dans le XX<sup>e</sup>, j'étais petit, il y avait encore des chevaux, la nuit, leurs sabots, ça faisait des étincelles.

Un document du préfet de police, service des étrangers, précise qu'il a « satisfait à la loi sur le recrutement dans son pays. L'intéressé paraît apte à porter les armes et fait l'objet de renseignements satisfaisants. J'estime qu'il convient de prendre la requête de cet étranger en considération. » Son dossier précise qu'il est « bien assimilé ».

Marc est naturalisé le 29 mars 1929. Il est militant communiste, syndicaliste et excellent ouvrier. Le combat politique bat son plein : les grandes grèves, le Front populaire. Son fils Roland, lui, garde de cette époque une grande douleur et une déchirure inexpliquée. En 1935, il a neuf ans et va dans un collège ; puis rapidement il est « placé » :

Moi j'ai beaucoup souffert. À un moment, je crois en 1935, il m'a mis dans un collège au Pré-Saint-Gervais, j'ai encore des boutons au grenier. J'avais la casquette, la veste, etc. On prenait des cours sous les feuillages. C'était bien. Ça n'a pas duré. Après je me suis trouvé placé dans des fermes. C'était un genre de « bureau de placement familial ». Je me suis trouvé seul dans le train. À la gare, il y avait une dame, qui m'a dit : « C'est toi Zennaro ? » Et je suis monté dans une carriole avec un cheval. Puis à la ferme en sabots. Maman m'a envoyé une photo d'elle. À cette époque les dames avaient des chapeaux. Ils ont dit que c'était une « prostituée », qu'est-ce que j'ai dérouillé. Je pleurais souvent dans mon grenier. J'ai fait des fermes dans le Jura, en Corrèze,

dans le Limousin. Je lui ai envoyé une lettre. Je n'ai pas compris pourquoi j'ai été envoyé dans ces fermes, je lui en ai beaucoup voulu.

### *La dénaturalisation*<sup>1</sup>

Marc Zennaro est un militant et propagandiste actif. Donc dangereux. Il est dénoncé comme tel. En 1939, à la déclaration de guerre, Marc est incorporé dans une usine dite « à section spéciale », où il se fait remarquer : « Il incite ses camarades au sabotage », lit-on dans son dossier. Mobilisé sur la base aérienne de Chartres, il continue. Il fait alors l'objet d'un placement administratif<sup>2</sup> à Saint-Sulpice-la-Pointe le 18 janvier 1940, sous le gouvernement Daladier. Le camp de Saint-Sulpice-la-Pointe est organisé en octobre 1939 pour recevoir des « indésirables communistes ». Vingt baraques de bois, des chalets couverts de paille, de la boue, une nourriture notoirement insuffisante, sauf pour ceux qui ont la chance de travailler au potager. 4 500 internés y passeront entre octobre 1941 et août 1944. À partir de juin 1942, des étrangers, juifs, Russes arrivent. Les 620 personnes restantes en juillet 1944 seront évacuées à Toulouse, puis déportées à Ravensbrück pour les femmes et à Buchenwald pour les hommes<sup>3</sup>.

Le 21 août 1941, une enquête de la préfecture de police générale fait l'objet d'un courrier du préfet de Seine-et-Oise au ministre de l'Intérieur.

---

1. Dossier AN 106102X2.

2. « Placement administratif », c'est-à-dire sans procès ni jugement.

3. Parmi eux le peintre Boris Taslitzky. Il peint sept énormes fresques (5 m de long et 3 de haut) qui, après avoir été transportées en 1945 à Toulouse, disparaîtront ! Restent les photos. Il revient de Buchenwald avec 200 dessins publiés grâce à Aragon qui le surnomme « le Maître de Saint-Sulpice-la-Pointe ».

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

M. le préfet représentant du ministre de l'Intérieur auprès de la délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés. Objet : révision des naturalisations ; n° 9944, le nommé Zennaro Marc. [...] Son attitude au point de vue politique est mauvaise. Il est un militant communiste actif. Au moment de la déclaration de guerre 1939-1940 il bénéficiait d'une affectation spéciale et profite de sa situation pour inciter les ouvriers au sabotage. Informée de ces faits, l'autorité militaire le mobilise à la base aérienne de Chartres. Mais il continue néanmoins sa propagande néfaste et est placé dans le centre de séjour surveillé de Saint-Sulpice-la-Pointe, où il est actuellement. Étant donné l'activité politique du nommé Zennaro, j'estime qu'il est dangereux pour la collectivité française et qu'il convient de lui retirer sa nationalité, en application de la loi du 22 juillet 1940.

La demande est entendue, elle est rapidement transmise à la commission.

Le 6 septembre 1941, le garde des Sceaux écrit au préfet de Seine-et-Oise pour lui demander le « prénom de son père et la date du décret de naturalisation ».

Le 4 décembre 1941, le préfet de Seine-et-Oise, qui n'a manifestement pas que le cas de Marc Zennaro à traiter, envoie une lettre circonstanciée au garde des Sceaux pour lui dire que « Zennaro est actuellement interné à Saint-Sulpice-la-Pointe. J'ai demandé par lettre du 3 octobre 1941 à M. le préfet de ce département de bien vouloir me faire connaître le prénom du père de l'intéressé et la date et le numéro du décret lui accordant la naturalisation française. Ces renseignements m'avaient été demandés par vos services le 12 septembre dernier. » Nouvelle petite missive du 19 décembre 1941 au préfet du Tarn pour poser la même question. Afin de ne pas se tromper de Zennaro, probablement !



Le 13 février 1942, la police générale, 2<sup>e</sup> bureau, précise à la préfecture de Seine-et-Oise, à Versailles, les renseignements demandés.

Nous sommes déjà en mai 1942. La 2<sup>e</sup> sous-commission de retour sur les naturalisations dispose enfin de toutes les informations nécessaires.

Elle prend la décision de dénaturalisation le 28 mars 1942, lors de sa 662<sup>e</sup> séance.

Le passage au décret (5 mai 1943) et à la publication au *JO* (29 mai 1943) prend du temps : un an pour conclure. La nouvelle est notifiée le 18 juin 1943 au préfet du Tarn, dont dépend le camp de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Le 10 août 1943, après de nombreux échanges de courriers entre Paris et le préfet des Pyrénées-Orientales, le préfet du Tarn fait savoir au garde des Sceaux qu'il ne peut notifier à Zennaro son décret. « Le nommé Zennaro a été libéré du camp de séjour surveillé et de discipline de Saint-Sulpice-la-Pointe le 9 août 1942 et a déclaré se retirer à Elne (Pyrénées-Orientales), avenue de la Gare, chez M. Vigne. » La chasse continue, il doit « savoir ».

Mais encore une fois c'est raté : Marc est parti au STO. Roland nous parle de M. Vigne :

Ah oui, Vigne, c'était mon oncle, le mari de la sœur de ma mère. D'origine espagnole et collabo ! Mais il a été gentil avec mon père. Il était tonnelier. Un jour, un pneu que mon père gonflait a explosé. Il a été blessé. Il fallait que Vigne désigne quelqu'un parmi ses cinq employés pour travailler en Allemagne ; il a choisi mon père !

Le 15 septembre 1943, la préfecture des Pyrénées-Orientales transmet au garde des Sceaux l'adresse du STO, où la commission peut lui notifier la décision : « Junkers Plugzeug Motorenwerke, Dessau, Deutschland ».

On appréciera l'ironie involontaire et sinistre de la précision de l'adresse à laquelle le garde des Sceaux et la commission peuvent trouver Marc Zennaro pour enfin lui notifier sa dénaturalisation. L'administration est telle qu'en elle-même : imperturbable.

Ainsi Marc Zennaro, père de famille, excellent ouvrier qualifié, est envoyé au STO à Dessau, dans l'usine Junkers, qui fabrique des avions et des moteurs d'avions. Les conditions de vie et de travail y sont épouvantables. Il en sort malade, affaibli et rentre en France début 1945.

### *Épilogue*

Malgré son passage à la commission dite « de déchéance » le 12 février 1945, avec avis « à classer » le 24 février 1945, il est sommé de se présenter le 13 avril 1945, devant le juge de paix de Boissy-Saint-Léger, « relativement à sa nationalité ». La lettre précise : « J'ajoute à toutes fins utiles que l'intéressé avait été invité à se faire recenser comme étranger. » Marc, malade, juste sorti du STO, doit écrire au ministre de la Justice pour « réclamer sa nationalité », le 26 mars 1945 :

Monsieur le Ministre,

J'ai été surpris l'autre jour de recevoir une convocation du commissariat de police de Villeneuve-Saint-Georges m'incitant à me faire recenser comme étranger. Arrivé en France en 1924 (janvier), naturalisé en 1929 avec une femme française et ayant deux enfants nés en France, j'ai été interné politique le 18 janvier 1940. Je possède la carte de l'association des internés et déportés politiques n° 234. Libéré du camp de Saint-Sulpice-la-Pointe le mois d'août 1942, j'ai été envoyé en domicile forcé dans les Pyrénées-Orientales,

d'où après neuf mois j'ai été envoyé en Allemagne. Pendant mon séjour dans ce pays un décret de Vichy m'a retiré la nationalité française. Rentré gravement malade le 14 janvier 1945 et considérant comme nulles toutes les lois de Vichy, je n'ai fait aucune démarche, malgré la convocation que j'ai reçue. Je trouve absurde de me faire recenser comme étranger. J'ai résisté aux lois vichyssoises et vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que mon cas soit réglé et que je puisse en toute tranquillité de conscience continuer à agir en Français car je le suis par conviction et par la foi de la République.

Marc Zennaro est donc convoqué à l'instigation du garde des Sceaux, qui écrit au préfet de Seine-et-Oise, le 13 avril 1945, pour y recevoir son certificat de nationalité. Une lettre du garde des Sceaux, ministre de la Justice, au juge de paix de Boissy-Saint-Léger, précise que « le dénommé Zennaro (Marc) demeurant à Valenton, chemin d'Yerres, a sollicité la délivrance d'un certificat de nationalité. Il a été trouvé trace aux archives de ma Chancellerie d'un décret en date du 7 avril 1929 conférant la nationalité française au sus-nommé. Né à Venise (Italie), le 1<sup>er</sup> août 1902. Je vous prie en conséquence de convoquer cette personne en vue de lui délivrer, après vérification de son identité, le certificat. »

Marc est convoqué le 24 mars 1949, pour l'obtention de son certificat de nationalité.

Roland, ce fils à qui Marc avait caché ce retrait, confirme l'attachement de son père à la France et son état de retour de Dessau :

Avant la guerre, il était joyeux, sportif, après, il était cassé. Il disait qu'il avait tenu le coup pour revoir Colette, ma petite sœur (née en 1939). Quand elle l'a vu en 45, elle a eu peur, elle ne l'a pas reconnu. Moi aussi je l'avais vue, elle avait six mois, j'étais rentré de l'une de mes fermes. Après la

guerre, Il est rentré dans un état! Il était à l'hôpital à Villeneuve-Saint-Georges. Il fumait beaucoup, ma mère voulait l'empêcher. Le médecin a dit de le laisser fumer [larmes]. Il a réussi à s'en sortir. Il avait un tempérament robuste. Il a essayé de retravailler. Il n'a pas pu, quand il poussait sur son outil, il tombait. On lui avait enlevé les quatre cinquièmes de l'estomac. Après je l'ai aidé comme j'ai pu! Il est mort à soixante-treize ans.

Roland, toujours vigilant, conclut notre entretien : « Vous savez, il faut faire attention, ça peut revenir! On dit : le peuple a la force d'un bœuf, mais une petite fille avec un aiguillon peut le forcer à aller où elle veut! »

\*

Chaque histoire est particulière, singulière. Celle de Joseph Pujol<sup>1</sup>, ex-Espagnol, résistant, m'a d'autant plus intéressée et émue que les trois filles de Joseph Pujol – Sonia, Aline et Annie – me l'ont racontée avec simplicité et affection pour leur père, dont elles n'ont mesuré le rôle pendant la Résistance qu'à son enterrement. Une foule d'inconnus, des gens connus, s'y pressaient. Il y eut une forêt de drapeaux français et espagnols, des échos dans la presse, des discours émus. Ils saluaient leur père aimé, bavard, costaud, généreux et sévère. Un héros!

Ensemble nous sommes remontées à l'origine de cette famille franco-catalane qui se sent aussi bien d'ici que de là-bas, à Gérone, où elles ont des cousins. Tous savaient que Joseph avait été dénaturalisé en 1943, personne ne savait que toute la famille l'avait été avec lui : Sara, sa femme, Yvan, son fils, Sonia et Aline, ses deux filles. La

---

1. AN Dossier n° 47.814X28.

petite dernière, Annie, née en 1945, n'en sera pas. Ils sont alors à nouveau français !

Joseph, Daniel, Louis Pujol est né le 21 mars 1908 à cinq heures du matin à Torroella de Montgri (Espagne). Il a six ans lorsqu'il arrive en France en 1914, avec ses parents, François et Adèle, venus travailler en France. Les temps sont difficiles, les hommes sont déjà partis à la Grande Guerre. La terre manque de bras. François a trente-deux ans, il est fort et courageux. Adèle a trente et un ans, elle est travailleuse, sait bien coudre et faire une délicieuse cuisine catalane, dont Aline se souvient encore aujourd'hui. Ils ont quatre fils et une fille. Seuls les plus jeunes deviendront français : Joseph et Casimir. Ils travaillent dur. Joseph fréquente l'école de 1915 à 1920 et obtient son certificat d'études. Ses notes sont bonnes, mais il faut aider les parents. Il aime la mécanique, travaille chez des patrons puis se met à son compte.

### *La naturalisation*

Le 15 décembre 1927, il demande à être français « pour pouvoir servir dans l'armée française ». Cela tombe bien, c'est l'une des motivations de la loi de 1927 : avoir des recrues pour l'armée, des bras pour travailler et des hommes jeunes susceptibles de fonder des familles. Ainsi bien sûr que d'avoir des enfants et repeupler une France que la guerre de 14-18 a dépeuplée. Les renseignements le concernant sont bons. Compte tenu de ses ressources modiques, il est même demandé une dispense de droits du Sceau. Sa naturalisation est rapide : il a le bon âge, pas d'antécédents judiciaires, sa mère Angèle l'autorise à demander cette

naturalisation. François est décédé, c'est Joseph qui fait vivre toute la famille.

Le décret est pris le 28 février 1928. Ultra-rapide ! Il est d'ailleurs quasi immédiatement appelé sous les drapeaux à Castres, au 115<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde, le 14 novembre 1928. Il refuse d'apprendre à tirer pour tuer et évite la prison militaire. Il est affecté au garage. Mais il « gagne son premier galon de propagandiste révolutionnaire, carnet B<sup>1</sup> ». Il est renvoyé dans ses foyers le 16 mars 1930 avec un certificat de bonne conduite. Il est même « aide maréchal ». Il se marie avec Sara Muñoz, née à Chiva (Espagne) le 19 janvier 1910. Elle est arrivée en France en 1915. Seule sa mère Marie, née Tarin, vit encore à l'époque.

Joseph est engagé politiquement, il est communiste depuis l'âge de dix-huit ans, encarté et en règle de toutes ses cotisations. C'est de famille, son frère aîné, resté espagnol, rentre en Espagne pour combattre avec les républicains. Il sera arrêté, torturé et mis en prison. Il y tombera amoureux de son infirmière, une bonne sœur qui quitte le voile pour l'épouser. Joseph aide les républicains en devenant membre d'un comité français d'entraide à l'Espagne républicaine. Fréquemment, il conduit un camion plein de ravitaillement de Thuir à Barcelone : 170 km en ces temps et par ces routes, ce n'est pas une mince affaire. Cela lui sera bientôt reproché. Le temps passe, il est désormais artisan mécanicien, a un très petit garage (une pièce de 40 m<sup>2</sup>) et trois enfants à nourrir : Yvan, Sonia et Aline.

Sara, sa femme, travaille dur ; elle est en apprentissage chez un tailleur en ville. Elle habille les trois petits de tenues

---

1. Le carnet B est l'instrument de surveillance des suspects français ou étrangers sous la III<sup>e</sup> République. Géré par le ministère de l'Intérieur, il sera particulièrement utile dans le cadre des dénaturalisations des « indignes » d'être français, ces « ex-étrangers » susceptibles d'être dénaturalisés. Le carnet B sera abrogé en 1947. Le fichier aurait été détruit en 1955.

impeccables. Les photos d'époque les montrent très fiers dans leurs atours du dimanche. Les grands-mères sont à charge ; l'une douce et gentille – Angèle – fait de bons gâteaux qu'elle donne aux enfants. L'autre – Marie – est acariâtre et pas très généreuse. Mais elle ne résiste pas à la danse et aux castagnettes dont elle joue très bien.

### *Portrait*

Joseph Pujol est un homme exigeant, dur au travail et généreux. Les trois sœurs racontent (le frère est mort il y a quelques années) :

Il était gai, faisait de la gymnastique, présidait le club de vélo. Au grenier, il y avait une corde lisse, une corde à nœuds, un trapèze et des anneaux. Il était très fort et montait la corde juste avec les bras et les jambes en équerre. Il aimait beaucoup chanter et danser avec ma mère. Quand on était petit, il fallait marcher droit. Pour ma jeune sœur il a été moins tatillon. Il a beaucoup aidé les gens, les jeunes, les vieux. Il organisait tout, il avait même préparé son avis de décès dix ans avant sa mort. Il a eu un AVC. Après il marchait, mais avait des difficultés à parler, lui si bavard. Ça l'a complexé. Il s'est renfermé. Ça l'a tué !

Les photos le montrent doté d'un physique à la Jean Gabin, râblé, fort, en famille toujours en marcel, en réunion en costume cravate et lunettes genre Ray Ban. Il en impose aux autres et à la famille. Mais il est secret sur ses exploits, il a gardé l'habitude de la discrétion. Il ne racontait pas, pour mieux les protéger. Vieille pratique des communistes, toujours à l'état de veille. Militant dès l'adolescence, il le sera jusqu'à son dernier souffle. Ses cotisations au Parti communiste seront toujours à jour.

Aline dit : « Mon père, il était encarté depuis le début. Il n'a jamais arrêté. Il a été résistant dès le début. Communiste jusqu'à la fin. » Il participe à de nombreux banquets, dépose des gerbes aux monuments aux morts, tempête contre les politiques, exècre Mitterrand. « Quand Mitterrand a été élu, il était furieux, il savait qu'il avait été pétainiste. "C'est le pire des salauds", disait-il », précise Aline.

### *La guerre*

La « drôle de guerre » est déclarée. Joseph, père de famille, est à nouveau mobilisé et envoyé au camp de Rivesaltes<sup>1</sup> comme chauffeur bien que « carnet B », donc fiché et suspect.

Démobilisé le 16 juillet 1940, il ne reste pas inactif : il a caché les archives de sa cellule du Parti communiste, celles du Secours rouge international, de la CGT et de l'Union locale des syndicats dont il est trésorier. « Dans un casot<sup>2</sup> au milieu d'un champ d'abricotiers », note-t-il dans son cahier de souvenirs. Il transporte les tracts qu'il reçoit de Perpignan, par des moyens originaux mais dangereux : son fils Yvan et le fils d'un de ses amis, camarade de cellule. Ils sont scolarisés à Perpignan. Leurs pantalons bouffants sont des caches pratiques. Le panier de sa fille Sonia en est une autre.

---

1. Le camp de Rivesaltes est construit en 1938. Il accueille les réfugiés espagnols, républicains, jetés sur les routes lors de la *Retirada* – la « retraite » –, et l'exode des réfugiés espagnols de la guerre civile. Les baraques sont rapidement insalubres. Il fonctionnera jusqu'en novembre 1942. Neuf convois en partiront. 20 000 personnes y transiteront avant d'être transférées vers d'autres camps.

2. Ce mot francisé du catalan désigne dans les Pyrénées-Orientales un cabanon.



Le danger progresse, son fichage au « carnet B » en est une des raisons. Une première perquisition a lieu fin 1940, par la police de Thuir. En 1942, et à nouveau début 1943, trois policiers de Perpignan perquisitionnent. Ils cherchent des tracts, des journaux clandestins et des armes. Les policiers l'insultent. Joseph se retient, le danger est grand.

### *La dénaturalisation*

Le 9 avril 1941, le préfet des Pyrénées-Orientales<sup>1</sup> « propose le retrait de la nationalité française du nommé Pujol Joseph, demeurant à Thuir ». Les faits exacts qui lui sont reprochés : « L'activité politique de Pujol Joseph a toujours été très active. Communiste notoire et acharné, il s'est ouvertement démontré en faisant une propagande des plus intenses. Il est présenté comme susceptible de devenir dangereux ou de créer des incidents graves en cas de troubles ou de tension politique. [...] Peut être assimilé à la catégorie des étrangers qui après avoir acquis la nationalité française ont fait l'objet de renseignements défavorables. Signé Le préfet : R. de Belot. »

La commission examine son dossier dès juillet 1941. Il y a urgence à se débarrasser d'un tel danger. Elle demande un complément d'enquête le 20 mai 1941, avec rappel en juin. Le préfet des Pyrénées-Orientales, le même R. de Belot, précise : « La conduite de l'intéressé serait bonne mais sa moralité douteuse. [...] J'estime qu'en raison du passé politique de Pujol, il peut lui être fait application de la loi du 22 juillet 1940 sur la révision des acquisitions de la nationalité française. » Elle statue le 21 mars 1942, le préfet pensait épargner Sara qui « n'a fait l'objet d'aucune

---

1. AN Dossier de naturalisation.

remarque désagréable ». Résultat, c'est un retrait général. Ils sont tous dénaturalisés : Joseph, Sara, Yvan, Sonia et Aline.

Le décret est celui du 5 mai 1943, publié au *JO* du 29 mai 1943. Il lui est notifié le 5 mai 1943. Désormais, Joseph ne peut se déplacer hors de Thuir qu'avec un sauf-conduit délivré par la préfecture et valable trois mois. Il est mentionné qu'il est espagnol ou apatride sur un autre document. À chaque déplacement, il doit préciser où il va et pourquoi.

Cela ne l'empêche pas de faire partie des FTPF et du Front national de la résistance, le mouvement du Parti communiste clandestin. De plus il cache des réfractaires au STO, organise le ramassage du ravitaillement pour le maquis de Caixas. Placé sous le commandement de Pierre Mach, celui-ci est constitué de douze réfractaires au STO. Dénoncés par un charbonnier espagnol – « Ce triste individu s'appelait Cinto, il a été abattu par la Résistance », précise Joseph dans ses notes –, ils seront attaqués par la Milice. Pierre Mach est arrêté et meurt en déportation<sup>1</sup>.

La menace grandit, sa maison est à nouveau perquisitionnée. Elle est investie de soldats allemands « habillés de cuir noir », se souviennent les filles. Elles se revoient dans leur chambre, terrorisées par un soldat armé d'un fusil. Leur père s'est enfui, comme il l'avait organisé depuis longtemps. Aline raconte : « Mon père était toujours sur ses gardes. Il ne nous disait pas grand-chose, ça valait mieux. Il se savait

---

1. Les maquis des Pyrénées-Orientales seront souvent animés par des communistes, des républicains espagnols. Alimentés par les jeunes réfractaires du STO : Caixas, FTPF Henri Barbusse, AS (Armée secrète) de Soumia, AS 44... Très pauvrement armés, en butte aux attaques des Allemands, les maquisards sont arrêtés, torturés, fusillés. Tel Julien Panchot, sous-chef du maquis Henri Barbusse, tombé pour avoir voulu sauver la population du village de Valmanya, brûlé du 1<sup>er</sup> au 3 août 1944.

surveillé. Il se tenait près de la fenêtre et voyait si quelque chose se passait. Il avait toujours ses vêtements prêts à enfiler au cas où. » Il était temps de passer à la clandestinité. « Ma tante Marie l'a caché quelques jours et puis il est allé se cacher dans un mas, pas loin. Sur ordre de Charles Robert, responsable départemental du FN<sup>1</sup>, il était caché par un camarade espagnol, Jean Xancho, dans un mas proche de Thuir, le mas de L'Abart. » Il s'y tient « tranquille », rend des services en échange de la cache.

La Libération approche, les résistants du maquis Barbusse envisagent de liquider les collaborateurs thuirinois. Joseph les en dissuade. Le jour de la Libération, « ç'a été une explosion de joie de la population. [...] Il a mis deux drapeaux aux fenêtres : un drapeau français et un drapeau communiste, rouge, avec la faucille et le marteau ! » se rappellent les filles, tout émues du souvenir.

Un mois après la Libération, les collaborateurs et hommes de Vichy sont emprisonnés à la gendarmerie de Thuir, transférés à Perpignan, pour y être jugés. Aline se rappelle qu'« à la fin de la guerre, il y a eu trois femmes tondues. Les pauvres, c'était peut-être pour manger. Il y a eu aussi un milicien tué. Les quelques condamnés ont été graciés et sont revenus. Sans problème. »

Joseph sera membre du comité local de Libération.

### *La renaturalisation*

La commission dite « de déchéance » statue et classe son dossier, le 12 février 1945. Les Pujol sont à nouveau français. Mais comme le précise une petite note manuscrite adressée au préfet des Pyrénées-Orientales, « les époux

---

1. FN : Front national de la résistance créé en 1941 par les communistes.

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

Pujol bénéficiant de l'ordonnance du 24 mai 1944, et doivent être considérés comme n'ayant jamais cessé de posséder la qualité de Français. [...] Toutefois, je vous serais obligé de vouloir bien m'aviser au cas où le loyalisme de Pujol aurait été sujet à caution, notamment depuis la guerre. » La trace du « carnet B » : fiché et suspect un jour, fiché et suspect toujours...

Aline conclut ainsi : « Il venait aussi nous voir. Toujours par le toit. On l'attendait là-haut. Ça m'est resté de là, d'aimer regarder les étoiles<sup>1</sup>. »

---

1. Aline a rejoint les anges, dans ces étoiles qu'elle aimait tant, le 25 juillet 2012.

## Angelo Tasca « Vichysto-résistant <sup>1</sup> »

Parmi les figures les plus emblématiques de la période 1935-1945 et de la liste des 15 154 dénaturalisés, celle d'Angelo Tasca – le « vichysto-résistant – est particulièrement singulière. Sa position et son discours seront marquants face aux différentes formes de résistance radicale, telle que pratiquée par le groupe France Liberté, le réseau du musée de l'Homme (Jean Cassou, Germaine Tillion) et quelques autres.

Les historiens, dont Jean-Pierre Azéma et Denis Peschanski, identifient les « vichysto-résistants » comme des individus aux nombreuses sensibilités, plus ou moins imprégnés de l'esprit de Vichy. Ce sont :

- les pétainistes, maréchalistes initiaux devenus résistants à partir de 1942 : Henri Frenay, chargé de mission à Vichy puis entré en résistance en mars 1941, ou Pierre de Bénouville, en rupture avec Vichy ;
- ceux qui rompent avec Pétain et deviennent résistants après le retour de Laval en avril 1942 : François Mitterrand ;

---

1. Formule attribuée à Robert Paxton, Jean-Pierre Azéma et/ou Denis Peschanski.

- ceux qui rompent avec Pétain et deviennent résistants après la création de la Milice en janvier 1943 ;
- ceux qui ne rompent pas, mais pratiquent un double jeu : Tasca.

Sa vie est faite de paradoxes. Cet ex-communiste est cofondateur du Parti communiste italien qu'il quitte avec fracas en 1928. Il devient socialiste, adversaire et historien du communisme *et* du fascisme, membre du gouvernement de Vichy et résistant précoce (dès 1941). Cette vie suscite de vives controverses qui l'accompagneront jusqu'à ses derniers jours. Et après.

### *Son portrait*

Il existe très peu de photos d'Angelo. Celle communément utilisée le montre probablement dans les années 1930 : sérieux, très sérieux, des lunettes rondes, un col serré haut, comme étranglé par une cravate non moins serrée. Il ne sourit pas. Austère, sévère, intransigent. Ce que confirme la lecture de ses écrits, ses textes, son journal, ses lettres<sup>1</sup>, le tout déposé à Milan par Tasca à la fin de sa vie. Denis Peschanski a réalisé un travail considérable de mise en forme, d'introduction, d'annotations. François Bédarida dit de lui, dans la préface de ces documents, qu'il est « un homme qui entend bien, de la place même modeste qu'il occupe, peser sur le destin et l'histoire. Une personnalité d'exception. » Plus loin il écrit également : « C'est un mémorialiste méticuleux, mais aussi chroniqueur minutieux, analyste froid, personnalité inclassable, mais incontestablement fasciné par

---

1. Fondation Feltrinelli à Milan, *Vichy 1940-1944 : quaderni e documenti inediti di Angelo Tasca*.

le pouvoir. » Il précise : « c'est [...] un analyste aigu à la culture étendue ».

C'est probablement cette estime de soi avérée qui le conduira tout au long de sa double appartenance, avec une incompréhension totale de l'ambiguïté de sa position. Il ne la regrettera jamais. Celle-ci sera également totale à la fin de la guerre, quant aux poursuites dont il fait l'objet, puis du rejet de ses compétences. Il souhaitait les mettre à nouveau au service des libérateurs. Incompréhension ou aveulement, ego surdimensionné ou faiblesse d'analyse? Ce qui de la part d'un ergoteur, aussi pointilleux qu'avisé, est relativement étonnant!

*Du communisme au socialisme vers le pétainisme : l'histoire de ses paradoxes*

Revenons sur son enfance. Il naît à Moretta (Italie), le 19 novembre 1892. Sa famille est originaire des vallées du Piémont, qui envoient des saisonniers en France. Ses parents se séparent rapidement. Son père, socialiste instinctif mais non militant, est mécanicien dans les chemins de fer. Sa mère quitte la famille, l'Italie et s'installe dans le Midi de la France. Elle garde un contact épisodique avec Angelo. Il est désormais un enfant seul, dans une famille monoparentale et pauvre. Lui et son père ont de l'affection mais pas de proximité. En 1911 il est au Liceo Gioberti à Turin où il commence à militer pour l'aile gauche du Parti socialiste italien (PSI), puis étudiant en droit à l'université de Turin. Il est et sera antimilitariste. Mobilisé, il reste loin du front et a peu d'activités politiques, probablement plus occupé par une liaison avec Lina, la sœur de son meilleur ami, Renato Martorelli. Ils se marient en 1916 et ont un

premier enfant en mars 1917. Il présente sa thèse de philosophie en 1917.

En 1920, Angelo revient en politique comme secrétaire général de l'Alliance coopérative de Turin. La même année, il est également élu secrétaire politique de la bourse du travail. Se sentant proche de Gramsci et de Bordiga au sein du PSI, ils font scission ensemble et fondent le Parti communiste italien, le PCI, à Livourne<sup>1</sup> en janvier 1921. En 1922, il est membre de la délégation italienne au IV<sup>e</sup> congrès de l'Internationale communiste à Moscou, où il réside deux ans. Proche de Boukharine, il s'oppose à Staline sur le social-fascisme et la collectivisation forcée des campagnes. Il rompt avec le PCI en 1928. Exclu du parti en 1929, il s'installe en France. Son mariage est en difficulté. Il essaye de faire venir Lina et ses enfants, mais il se rend compte que son combat politique a rendu impossible une vie familiale « normale ». Après une dernière tentative en 1932, Lina retourne en Italie avec deux de leurs trois enfants, Carlo et Elena. Il ne les reverra qu'en 1945. Valeria, la plus jeune, reste en France avec lui.

Comme tout militant communiste, puis ex-communiste, il cloisonne ses différentes activités italiennes et françaises ainsi que ses intérêts culturels et politiques. Plus tard, il fera de même entre son travail pour Vichy et celui pour la Résistance. Il utilise de nombreux faux noms afin de protéger sa double existence. : Rossi<sup>2</sup>, Leroux, Senape, Lynx, Servant, etc. Il privilégie désormais sa vie en France. Dans son groupe d'amis français, Henri Barbusse, membre du Parti communiste français, lance en 1927 *Monde*, une revue hebdomadaire qui reste indépendante du Parti pour mieux séduire des non-communistes. Son conseil d'administration

---

1. Lors du congrès du PSI.

2. Il utilisera Rossi jusqu'au bout.



comprend Albert Einstein, Maxime Gorki, Upton Sinclair, etc. Il réunit des communistes et ex-communistes, trotskistes et socialistes. Tasca les rejoint en 1930. Sans abandonner sa profonde hostilité à Staline, il reste fidèle à l'idéal de la révolution soviétique. Les difficultés financières de *Monde* s'accroissent en 1932. Barbusse et *Monde* retournent au sein du Parti communiste.

Angelo glisse vers le socialisme, adhère à la SFIO et au PSI en 1934. Sous le pseudonyme de Leroux, il tient la rubrique de politique étrangère du *Populaire*, quotidien de la SFIO dont le directeur politique est Léon Blum. La menace de Hitler renforce le pacifisme de la SFIO. Tasca est à la fois anticommuniste et antifasciste. La guerre d'Espagne est un dilemme pour le parti, puis pour le gouvernement du Front populaire. Il prône officiellement la non-intervention et soutient le concept du « front uni », même avec le Parti communiste.

### *La naturalisation*<sup>1</sup>

Installé en France depuis 1930, Angelo souhaite se naturaliser, ce qui suscite des discussions et de nombreuses difficultés.

Il dépose sa requête en novembre 1933, mais son passé politique dérange. Il dissimule son passage en URSS entre 1927 et 1929, dit habiter à Paris depuis le 18 janvier 1930 et cite de nombreuses références de « personnalités françaises à même éventuellement de témoigner de [ses] sentiments et de [son] honorabilité : Bémont Charles, membre de l'Institut, Blacque-Belair, député de la Seine, Braudel Fernand, professeur, Calvet Henri, professeur,

---

1. AN. 16.275X36.

Crouzet Maurice, professeur, Déat Marcel, député<sup>1</sup>, Julien Ch. André, professeur, Luc Henri, directeur d'enseignement, Lussagnet Marcel, Spinasse Charles, député, Viénot Pierre, député<sup>2</sup> ».

Le 25 juin 1936, une note du bureau du Sceau concerne « l'affaire dite Tasca Giovanni Angelo, quarante-trois ans et demi, Italien, journaliste ».

Le rédacteur écrit :

« Résidence : six ans, marié à une Italienne qui est restée en Italie, trois enfants mineurs, dont seule la fille cadette réside en France. Les deux aînés sont restés en Italie avec leur mère. La mère du postulant habite la France, a servi en Italie pendant la guerre, de 1915 à 1919. »

Proposition motivée du rédacteur : « Bien assimilé, bons renseignements, préfet favorable. Le postulant, actuellement rédacteur au *Populaire*, a été professeur de philologie à l'université de Turin. Il s'est réfugié en France en raison de circonstances politiques. Produit un casier judiciaire néant datant de 1933. Proposition de convoquer le postulant pour lui demander des précisions : 1<sup>o</sup> sur sa situation matrimoniale et sa famille actuelle; 2<sup>o</sup> sur l'emploi de son temps entre 1927, date de son départ d'Italie et 1930, date de son établissement en France. »

Le 26 juin 1936, il est effectivement reçu au ministère de la Justice par le chef du bureau des naturalisations, G. Combiér, ce même sévère magistrat que la peinture de Chagall inspirait si peu. Il ne semble pas plus convaincu par Angelo!

Réponse sur sa famille : « séparation de fait entre lui et sa femme ».

---

1. En 1933, Marcel Déat est député SFIO, ultra-pacifiste. En 1941, il fonde le RNP, Rassemblement national populaire, ultra-pétainiste.

2. Lettre de requête dans son dossier des AN.

La période 1927-1929 est éludée : il aurait été en Suisse (Lugano), puis Bruxelles. Pendant ces années, « il a poursuivi son action politique et a effectué de nombreux voyages en Suisse, en Allemagne et en URSS ».

Comhier écrit ce commentaire : « Le séjour est court. Le ménage est désuni ; la femme et deux enfants aînés restent en Italie et paraissent vouloir conserver leur nationalité ; il paraît difficile dans ces conditions de naturaliser le postulant, cette naturalisation devant entraîner le changement de nationalité du fils. Décision : ajournement à deux ans jusqu'à la majorité du fils. »

Mais les amis d'Angelo n'en restent pas là et en appellent au garde des Sceaux<sup>1</sup>. Les services accélèrent et passent outre l'avis de G. Comhier : Angelo Tasca est naturalisé le 7 août 1936, grâce aux appuis du Front populaire<sup>2</sup>. Un article intitulé « Le front des métèques », d'un certain Maurice Pujos dans *L'Action française* du 3 janvier 1936, stigmatise cette conjugaison de « nouveaux Français » et termine son article venimeux sur ces lignes : « Le sieur Tasca, dit André Leroux, est-il devenu français ? Français comme Rosenfeld (le juif né à Astrakan) ? Français comme Blum ? »

### *L'avant-Pétain, la cristallisation de l'anticommunisme*

Tasca écrit dans de multiples journaux italiens et français : *Nuovo Avanti*, *Le Populaire*, *Oran républicain*, etc. En 1938 il publie<sup>3</sup> *Naissance du fascisme* : sa thèse est que Mussolini a autant conquis le pouvoir par les erreurs de ses

1. 30 juin 1936, lettre de Viénot, député, alors sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au garde des Sceaux du Front populaire, Marc Rucart.

2. Tous ces éléments figurent dans le dossier AN. 16.275X36.

3. Sous le pseudonyme d'Amilcare Rossi, *Naissance du fascisme : l'Italie de l'armistice à la marche sur Rome*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2004.

opposants que par ses capacités propres. Le livre reste un référent tant par la finesse des analyses que par leur justesse. En URSS, les procès de ses amis se multiplient : Zinoviev, Kamenev, Radek, Piatakov, Rykov et Boukharine en février-mars 1938. Le pacte germano-soviétique du 23 août 1939 est une bombe, mais n'étonne pas Tasca, dont l'anti-communisme est grandissant.

Il est chargé dès 1937 des émissions en italien à la Radio nationale française, sous la houlette du ministère de l'Information. Il travaille avec le gouvernement Daladier. La guerre est déclarée, les employés sont délocalisés à Tours, Bordeaux, puis Vichy. Il suit, s'y installe, refuse de rejoindre Londres. Nouveau paradoxe, il a été naturalisé grâce au Front populaire en 1936, il adhère à Vichy en 1940 et proclame son attachement aux idéaux de Pétain. Il considère « la Révolution nationale comme réforme intellectuelle et morale » indispensable. David Bidussa<sup>1</sup> précise sa pensée fréquente chez les intellectuels socialistes : « Il souligne le danger d'une perte d'identité nationale de la part de l'opinion publique à cause du vide politique suivant la défaite. [...] Vichy, à partir du Maréchal comme symbole de l'unité nationale retrouvée, devait revitaliser [...] une communauté nationale en désarroi. »

Angelo est déçu dès 1941, mais reste à Vichy jusqu'au bout. Il ne veut pas partir de France. Cela ne lui sera jamais pardonné par ses anciens camarades du PSI ou de la SFIO et suscitera sa rupture quasi définitive avec ses amis politiques de gauche, tant pendant, qu'après la guerre. Il écrit dans *L'Effort*, organe socialiste de reconstruction nationale d'anciens de la SFIO, des ralliés à Vichy, dirigé par Charles Spinasse et Paul Rives.

---

1. Préface de *Vichy 1940-1944 : archives de guerre d'Angelo Tasca*, Paris, CNRS, 1986.

Il y justifie, dès l'été 1940, les raisons de son choix : « Pétain est une chance historique pour la France de restaurer l'unité nationale et sociale. ». Il n'en démord pas et reste à son poste jusqu'à la débâcle vichyssoise d'août 1944.

Sur un plan personnel, sa situation est également compliquée. Il fait de nombreuses conquêtes. Il a une liaison de longue durée avec Liliane Chaumette, ex-femme de Ramon Fernandez<sup>1</sup>. Elle deviendra sa femme après la guerre.

### *Pourquoi est-il resté à Vichy? Par conviction!*

Angelo s'estime fait pour jouer les premiers rôles, pour être un acteur majeur. À Vichy il n'est qu'un observateur, un historien, un outsider. Le besoin d'argent parfois évoqué ne tient pas la route.

De fait, outre la composante personnelle de son obstination à rester en France – craint-il une nouvelle rupture dans sa vie personnelle avec Liliane Chaumette? –, sa participation active à Vichy est très symptomatique de l'esprit du temps. Comme la majorité des socialistes<sup>2</sup>, Tasca est en faveur d'un régime autoritaire. Marc Sadoun, très bon connaisseur de Tasca, l'un des préfaciers de son monumental journal<sup>3</sup>, analyse sa présence à Vichy et souligne la difficulté d'apprécier son parcours : la période 1930-1944 est « un rare exemple de bouleversement complet de la typologie politique. Le champ politique d'ordinaire très structuré s'affole. » Sadoun expose l'éclatement de la SFIO,

---

1. Il l'épousera en 1946. Lire dans la biographie de Ramon Fernandez par son fils Dominique, le portrait qu'il fait de ses parents et en particulier de « l'égaré » collaborationniste de son père. *Ramon*, Paris, Grasset, 2009.

2. 170 socialistes ont voté les pleins pouvoirs à Pétain, 80 seulement se sont prononcés contre.

3. *Vichy 1940-1944*, *op. cit.*

le 10 juillet 1940 (date du vote des pleins pouvoirs à Pétain) et la perte de repères des militants. Puis il commente cruellement : « Éditorialiste, mémorialiste, archiviste, Tasca se donne – croit se donner? – les moyens de peser sur la présence et de préparer le jugement de l'histoire. Des rétributions matérielles aux bénéfiques symboliques, des valeurs au prestige et à l'honneur, les motivations peuvent être diverses, mais il y a toujours le besoin de la présence : d'être au centre de tout ce qui se dit et se fait, être informé, pouvoir en parler. » Il rappelle que dans son livre, *Naissance du fascisme*<sup>1</sup>, Tasca, évoque à plusieurs reprises le thème du temps : « Non seulement il faut vaincre, mais vaincre dans un temps donné. [...] Agir quand il est temps car l'idée comme le support vivent et meurent. »

Est-il pétainiste? Certainement au début. Angelo pense que Pétain est une bonne solution, le Front populaire s'étant avéré un échec dans de nombreux secteurs, en particulier à cause de la présence de communistes dans l'alliance, pense-t-il. La défaite de 1940 demande une chirurgie radicale, c'est « l'effondrement du régime, d'une société dans laquelle pratiquement toute ressource est retournée et corrompue. [...] Pour échapper à cette apocalypse il fallait une rupture immédiate et brutale avec le passé, [...] une rupture qui pourrait rendre possible un nouveau commencement. [...] Les socialistes, qui avaient une grande part de responsabilité dans la débâcle, avaient le devoir d'aider à la création de ce mouvement<sup>2</sup>. »

Est-il antisémite? Probablement pas, mais Sadoun précise : « Tasca parfois réagit ou ne réagit pas. Ainsi cette annotation qui retrouve les accents de l'antisémitisme colla-

---

1. *Naissance du fascisme*, op. cit.

2. Manuscrit autobiographique septembre-octobre 1940, dans son dossier des AN.

borateur à propos de Pierre Bloch : “Il a cette qualité juive d’assimilation qui peut permettre de se mêler de tout et de n’importe quoi” et en revanche, ce silence sur l’arrestation, le jugement et la déportation de Blum. [...] Dans son esprit, il est resté antifasciste, résistant blumiste. Pour ses anciens camarades de lutte, traître, collabo, philofasciste. »

### *La dénaturalisation et la dé-dénaturalisation*

Sa présence et sa collaboration au régime de Vichy n’empêchent pas qu’il fasse partie des cinq cents premiers dénaturalisés par la commission qui a symboliquement commencé par « l’année maudite », celle du Front populaire, c’est-à-dire 1936. D’autant qu’un Parisien bien intentionné, « M. de M. », dénonce cette intervention, le 25 septembre 1940, et demande sa dénaturalisation. Des milliers de lettres de dénonciation ont été retrouvées dans les archives de la préfecture de police ou dans les dossiers de naturalisation<sup>1</sup>. Cela sera fait lors de la séance du 4 octobre 1940 : « Avis de retrait : loyalisme non affirmé, naturalisation sans intérêt national ». Le garde des Sceaux demande au préfet de la Seine de notifier le décret pris le 1<sup>er</sup> novembre 1940, publié au *JO* du 7 novembre : le décret inaugural des 88 publiés au *JO* entre novembre 1940 et juin 1944.

Les témoignages de ce loyalisme vont pleuvoir ! D’abord celui de Tasca lui-même. Il fait appel contre sa dénaturalisation le 12 novembre dans un long plaidoyer (17 pages) destiné à convaincre le ministère de la Justice de son pétainisme inconditionnel. Il l’écrit à Vichy où il réside. Nous l’avons découvert dans son dossier de naturalisation. Ce document est particulièrement intéressant, tant pour

---

1. Lettre dans le dossier AN.

comprendre la position de Tasca, que celle de nombreux Français convaincus que Pétain est la bonne option. Il débute ainsi :

Tant que les Anglais se battent, tout n'est pas perdu, pense-t-on. Il n'y a qu'eux qui « peuvent nous sortir de là ». Cette « anglophilie » est surtout une expression de désespoir, un prolongement de passivité chez un peuple qui n'a plus ou pas encore confiance en lui-même. [...] Si les Français regardent encore trop dehors, c'est que l'espoir de salut venant de l'intérieur ne les a pas embrasés. Dans toute la zone occupée et même la zone libre, on dit couramment « Gouvernement de Vichy » et non « Gouvernement français ». Cette expression ne veut point, en général, contester la légalité de ce gouvernement, mais elle lui attache comme un sens de factice et de provisoire. Et sur le provisoire on n'entraîne pas un pays. [...] La vieille France est morte avec ses divisions. « Gauches » et « droites » se sont paralysées mutuellement : sur leurs écrans la France était repoussée à l'arrière-plan. Toute œuvre de longue haleine était devenue impossible... La personne du Maréchal reste « au-dessus de la mêlée », en dehors des communistes qui le visent dans leurs tracts, on n'ose pas encore s'y attaquer. Cela est dû à la grande autorité morale du chef de l'État et aussi à un instinct sûr qui fait sentir en lui la continuation de la France, en ce qu'elle a de meilleur. [...] Étudier les grandes expériences de l'après-guerre et trouver la formule française de fusion du national et du social [...] (à notre avis la fusion du national et du social et l'unité nationale qui la conditionne ne sont possibles que si l'on arrive à faire collaborer les socialistes qui se sont prononcés le 10 juillet pour la nouvelle France et les adhérents du PSF). [...] Le socialisme est né avec le capitalisme et se meurt avec lui, dans la mesure où il n'a été que sa filiation et sa négation. [...] Dans le socialisme il y a autre chose. [...] Le socialisme a été le réveil de l'homme chez le travailleur, de l'homme contre les cloisonnements et les égoïsmes de classe. Le socialisme est en Angleterre et sur-



tout en France comme un humanisme. [...] La collaboration avec les Allemands est donc une nécessité : il faut souhaiter, puisqu'elle est nécessaire, qu'elle soit possible. Mais précisément parce que le pays n'y est pas préparé, il faut le prendre en main, le détourner de la haine aveuglante et inopérante pour l'entraîner dans une action de grande envergure, où il prendra assez de confiance en soi pour se permettre de collaborer avec les Allemands sans craindre de se perdre, de sacrifier son indépendance. [...] Il faut qu'en face de l'Allemagne il n'y ait qu'un seul centre de pouvoir, autour duquel se cristallise le sentiment national renaissant. Ce pouvoir unique ne peut résister et même exister, s'il n'a pas derrière lui le pays. [...] La France a besoin d'un gouvernement d'union nationale autour du maréchal Pétain, faisant une politique d'union nationale et de redressement français, [...] s'appuyant sur un vaste mouvement d'union nationale qui entraîne le peuple français à la création d'un nouvel ordre national et social. Je n'ai eu qu'une préoccupation, celle de servir de toutes mes forces la cause de la renaissance française, qui me paraissait aussi nécessaire que certaine.

Il joint des témoignages et fait jouer ses nombreux appuis à Vichy : René Belin, ministre de la Production industrielle et du Travail, Gaston Bergery, Henri Moysset<sup>1</sup>, Jacques Fouques-Duparc, qui a supervisé son travail à la Radio nationale, L.-O. Frossard, ancien ministre, Paul Rives, député.

François Chasseigne, député, rappelle que Tasca a aidé au vote de confiance à Pétain le 10 juillet 1940<sup>2</sup>. Pierre de Font-Réaulx, le chef de cabinet d'Alibert, s'en mêle. Il demande à la commission le 28 novembre 1940 « de bien

---

1. Ami de Pétain et de l'amiral Darlan, qui supervise le secrétariat général de l'Information et de la Propagande. Il fait travailler Tasca dès septembre 1940 au cabinet du secrétaire d'État à la Marine.

2. L'appui de Tasca sera crucial dans ce vote : 569 députés votent oui, dont 286 ont une étiquette gauche ou de centre gauche. Tasca va les convaincre un par un.

vouloir lui soumettre un avis dans les délais les plus rapides ». Le dossier passe dans la séance du 28 décembre 1940, « décision à quinzaine ».

Ce n'est pas assez rapide : le 4 janvier 1941, nouveau message agacé au président de la commission, J.-M. Roussel, encore plus directif : « Le cabinet souhaite qu'une décision rapide soit prise, favorable à l'intéressé. »

La séance du 11 janvier 1941 décide sans surprise, « à la majorité », que le décret de retrait est rapporté. Il fera l'objet d'un nouveau décret publié au *JO* du 4 avril 1941 et notifié par le préfet de l'Allier le 17 avril 1941. Angelo Tasca, George Montandon (médecin, anthropologue, antisémite virulent, ami de Céline) et quelque 440 autres dénaturalisés bénéficieront de cette possibilité de présenter un recours gracieux lors des quatre années d'exercice de la commission. La loi du 21 mars 1941 donnera à celui-ci un cadre juridique.

L'incident de parcours est clos ! Angelo Tasca est à nouveau français, confirmé dans ses travaux au secrétariat à la Communication, installé durablement à Vichy.

### *Que fait-il à Vichy ?*

En 1939, est créé un commissariat général à l'Information, dirigé par Jean Giraudoux. Tasca travaille pour L.-O. Frossard en mars 1940, pour P. Marion début 1941 puis pour H. Moysset, conseil de Pétain. Son aspiration est de faire un ministère de la Propagande équivalent à celui de Goebbels. Sa direction couvre deux grands secteurs : le contrôle des médias et le service de la propagande. Il est à la fois un observateur<sup>1</sup> et un acteur de Vichy. On pourrait dire

---

1. Voir les milliers de pages de ses journaux personnels.

qu'il agit en tant que « conseil en communication et en image ». Il rédige des notes suggérant au gouvernement d'établir sa légitimité, pour éviter qu'il ne soit perçu comme un « gouvernement fantôme » : l'ordre nouveau doit se créer une image différente du nazisme, du fascisme, du bolchevisme. Pour le salut de la France et le succès de la Révolution nationale, il fait des suggestions visant à la fusion du social et du national. En 1941, il est au bureau de recherche du ministère de l'Information et en particulier au service du contrôle de l'opinion publique. Celui-ci dispose d'outils d'appréciation de l'état de l'opinion publique par voie postale : 320 000 à 350 000 contrôles postaux et téléphoniques permanents. Ils font l'objet de synthèses hebdomadaires.

Tasca participe également à « l'école des cadres civiques du secrétariat général de l'Information et de la Propagande ». Il y donne des cours sur le marxisme, le communisme et le contenu social de la Révolution nationale. Il le fait avec d'autant plus de sérieux qu'il est convaincu de participer à la destruction du marxisme et du communisme. Il pense brosser le portrait de la « troisième voie » entre l'État libéral et le système totalitaire. Il écrit plus ou moins officiellement pour *L'Effort* où il retrouve nombre de socialistes et de pacifistes, mais rompt en 1942, lorsque la ligne devient trop favorable aux nazis.

### *La Résistance en parallèle*

Contacté dès février 1941 par Paul Cavyn, jeune diplomate belge, sur recommandation de Jeff Rens<sup>1</sup>, il devient informateur du gouvernement belge en exil à Londres et même son « meilleur informateur », dira celui-ci. Ses

---

1. Contact ancien avec le Parti socialiste belge.

responsabilités sont grandissantes au service de communication à Vichy. Contrairement à d'autres vichysto-résistants qui ne passent pas le cap de novembre 1942, lui reste jusqu'au bout. Et fournit des rapports hebdomadaires à Cavyn. Angelo passe aussi des informations à Pierre Viénot, à Londres. Il aide de nombreuses personnes menacées pour résistance ou des réfugiés italiens : Fouques-Duparc, Faraveli, Faraboldi, Mario Levi, Pietro Nenni, etc. Son ambiguïté est assez comparable à celle de nombreux Français.

### *La fin du régime de Vichy, la suspicion perdue*

Le 20 août 1944, Pétain est enlevé par les Allemands de Vichy et emmené à Sigmaringen. Les derniers Allemands quittent Vichy les 25 et 26 août. Angelo est arrêté dans la nuit du 3 au 4 septembre 1944 « par trois FFI commandés par le capitaine Chartons ou Chartrons. [...] J'ai appris enfin que j'étais inculpé de complot contre la sécurité de l'État, complot ayant pour but de renverser le gouvernement actuel<sup>1</sup>. » Il est emmené à la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand, cellule 46, pour interrogatoire. Les accusations contre lui évoluent et mettent du temps à s'effondrer. Il pense que ses faits de résistance seront suffisants pour le faire relâcher. Il en appelle à ses amis, mais Pierre Viénot est mort. Quant à G. Bidault, R. Lacoste, A. Philippe, ils ne répondent pas. Enfin il réussit à obtenir le témoignage de Paul Cavyn ; il est relâché le 12 octobre.

La commission dite « de déchéance » revoit son dossier le 26 septembre 1945, répond le 25 novembre 1945 et le 16 janvier 1946. Il est blanchi, mais reste marqué, suspecté

---

1. Lettre du 10 octobre 1944 au colonel Prince auquel il demande une audience.

pour le reste de ses jours, d'avoir manqué à ses valeurs. Ce qui le rend d'autant plus furieux et amer qu'il « a la conviction sincère d'être resté non seulement cohérent dans ses principes, mais fidèle aux valeurs qu'il a toujours défendues », remarque François Bédarida<sup>1</sup>. N'écrit-il pas dans ses carnets, pendant sa détention à la prison de Clermont-Ferrand, « la politique est une science expérimentale au service de l'absolu<sup>2</sup> »?

### *Épilogue*

Dans des notes en 1946, il ne regrette rien : « À la veille du 9 juillet [avant le vote du 10 juillet 1940] j'ai un souvenir très précis de mon état d'esprit... Il fallait marquer la rupture avec le passé et construire sur un terroir débloqué. [...] Pour ce qui concerne la critique du passé, je n'ai aujourd'hui, après cinq ans et demi passés, pas une virgule à changer. Mais au contraire, je me suis lourdement trompé sur les moyens nécessaires pour arriver à une nouvelle construction<sup>3</sup>. »

Il a eu une fille d'Alice Naturel (signe du destin?), secrétaire au ministère de l'Information. Catherine Tasca naît en décembre 1941 à Lyon. Alice, bourbonnaise, issue d'un milieu très conformiste, a élevé sa fille dans le culte du service public et disparaît prématurément. Les confidences de Catherine Tasca sont rares. Profitons de celles relatées dans un portrait de *Libération*<sup>4</sup> en 1998 : « Elle raconte,

---

1. « Un mémorialiste dans la tourmente : les ambiguïtés d'un observateur engagé », Introduction à *Vichy 1940-1944*, *op. cit.*

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Portrait de Catherine Tasca par Blandine Grosjean, paru dans *Libération* le 5 octobre 1998.

à moitié à contrecœur, une enfance passée à Crosne, un village de l'Essonne, dans les pantalons d'un grand-père d'adoption, jardinier. À dix ans, sa douleur est vive de quitter "Pépé Richard, son grand amour d'enfance", pour entrer au lycée à Paris, se rapprocher d'un père qui a d'autres enfants de sa première femme. Très bonne élève, boursière, Catherine est poussée vers l'enseignement. Elle préfère Sciences Po, à cause d'un fiancé, puis l'ENA, "pour cette liberté formidable d'être sûre d'être payée à vie en fabriquant sa carrière". Elle trouve qu'elle a eu de la chance. "J'étais tellement insécurisée par ma situation personnelle." »

Angelo, son père, épouse Liliane Chaumette après la Libération. Il semble qu'il ne l'informe pas tout de suite de sa liaison du temps de Vichy avec Alice Naturel et de la naissance de sa fille Catherine. Le 13 mars 1944, dans une lettre enflammée à Liliane, il lui déclare sa flamme (manifestement elle lui a écrit pour rompre) : « L'amour est pour moi un besoin de donner, de rendre heureux. Il est d'abord cela et surtout cela. Si cet amour n'arrive pas à faire ton bonheur, si mon être, ma vie, jetée dans la balance, n'arrivent pas à la faire pencher de ce côté-là, je me sens désarmé, comme quelqu'un qui aurait perdu tout moyen d'expression et d'action. [...] Cette vie qui est la mienne, pour toujours, et dont tu décides paraît-il de sortir, se terminera sans amour, sans femme, sans famille. C'est l'autre destinée qui me réclame, je la subirai avec un cœur qui, pour être pétri de la destinée entrevue et perdue, ne la supportera pas moins avec dignité, jusqu'à ce que le "stupide accident" ait raison de lui. Tendrement<sup>1</sup>. »

---

1. Lettre citée par Alexander J. De Grand, in *Stalin's Shadow : Angelo Tasca and the Crisis of the Left in Italy and France, 1910-1945*, Northern Illinois University Press, 1986.

Bernard Pivot décrit Liliane <sup>1</sup> à propos du livre de Dominique Fernandez, *Ramon*, son père : « Liliane Chaumette, jeune intellectuelle sévrienne, professeur. Mais de tempérament janséniste, austère, renfermé. Pas du tout faite pour le brillant et amusant Latino-Américain qui avait lancé le tango chez les comtesses. Elle avait pressenti que son mariage serait un échec. Ses agendas et les lettres de son mari l'attestent. Leur fils a ainsi pu retracer presque au jour le jour leur descente aux enfers. Lui, son éthylisme, ses nuits ailleurs, ses maîtresses, ses dettes, sa fuite. Elle, ses pleurs, son raidissement orgueilleux, sa rigueur auvergnate et huguenote. Ils se sont toujours aimés sans s'accorder sur rien. »

Après la Libération, sa réclusion puis sa libération, Tasca reste complètement isolé, lui qui pensait participer à la renaissance. Son double jeu laisse des traces inaltérables sur sa vie future. Sa position est embarrassante pour les socialistes. Elle lui coûte sa vie politique après-guerre en France et en Italie. Seule la guerre froide lui entrouvre à nouveau des portes.

Alexander J. De Grand, son biographe, cite cette lettre désabusée : « La vraie malchance n'est pas le manque d'argent, la solitude, l'injustice, c'est l'incapacité à faire ce qui doit être fait de façon urgente. [...] Se sentir inutile, c'est le plus grand malheur. » De fait, rentré à Paris, il rencontre un mur d'hostilité : « J'ai violé les lois du clan, et c'est ce que la jungle pardonne le moins. »

Des documents que j'ai retrouvés dans son dossier à la préfecture de police montrent qu'il reste sous surveillance. L'un (22 septembre 1949) retrace son parcours et le décrit ainsi : « Polyglotte, travailleur et chercheur acharné, Tasca se complaît dans les recherches d'archives les plus arides. »

---

1. Chronique *Le Journal du dimanche*, 22 janvier 2009.

Une autre note datée du 22 mars 1950 le lie à la création en Italie d'un « organisme trotskiste », les Groupes communistes révolutionnaires, dont le promoteur et animateur est Livio Maitan. « Les milieux politiques italiens reconnaissent volontiers que sous l'impulsion de Tasca, Pacini et Maitan, ce mouvement ne manque pas d'inquiéter les sphères du PC italien ». Note confirmée le 30 avril 1952.

Ainsi Tasca se serait-il engagé discrètement dans le combat politique en Italie? Mais pour lui, l'action semble révolue. Rejeté par et rejetant le Parti socialiste, il écrit de nombreux livres sur... le Parti communiste, ainsi que dans des journaux italiens tels *Il Mondo*, et surtout il continue la rédaction de son journal. Malade à partir de 1957, il a de grandes difficultés à écrire. Il négocie, quelque temps avant de mourir, la vente de ses vastes archives à la Fondation Feltrinelli à Milan. Il s'éteint à Paris le 3 mars 1960.

L'erreur majeure de cet acteur important du communisme et du socialisme italiens, puis français, semble d'avoir laissé son anticommunisme devenir la clé principale de sa vision politique. Vichyste actif par conviction et par ses responsabilités, il se situe entre « le bouclier de Pétain et le glaive brandi par de Gaulle », selon l'heureuse formule de Denis Peschanski. Angelo Tasca est ce mémorialiste et chroniqueur complexe et paradoxal. Lui, le représentant de la frange dite « de gauche » de Vichy, témoigne d'un Vichy vécu de l'intérieur.

Sa fille Catherine Tasca, devenue femme politique de premier plan, reste très discrète sur le sujet. Cependant, lors de l'interview qu'elle m'a accordée le 12 mai 2011 au Sénat, dont elle était encore vice-présidente, elle me confia : « La situation de mon père, je ne l'ai pas vécue "en direct". Je suis née en 1941 (à Lyon). Je suis moins qu'un témoin. Comment, lui, l'a-t-il vécue, je ne sais pas. D'autant que les



témoins sont morts! [...] Ensuite, mon père était âgé, ce n'est pas un sujet abordé par lui ni autour de lui. [...] Il a vécu toute la fin de sa vie avec l'accusation d'avoir été col-labo. Il a été jugé et blanchi. Il a surtout été stigmatisé jusqu'à la fin de ses jours par les communistes, parce qu'il avait été communiste et avait rompu avec eux dès 1928! » Elle me parlera ensuite plus globalement des lois sur un plan historique, puis actuel. Le Sénat venait de repousser une proposition de loi permettant certaines déchéances de naturalisation :

Pour revenir aux dénaturalisés, ils se retrouvaient tout à coup sans statut. La plupart avaient été naturalisés au moment du Front populaire, ils cherchaient à échapper à leurs persécutions dans leurs pays d'origine. Par ailleurs ils devaient pâtir d'un sentiment d'opprobre. Eux, leurs conjoints, leurs descendances. Comment celles-ci s'en sont-elles tirées? [...] Cela colle à l'idéologie du gouvernement de Vichy. Si l'extrême droite continue à progresser en Europe, cette disposition peut revenir. Ce sont toujours les gens d'origine étrangère qui sont stigmatisés. On est tous d'origine étrangère. Pourquoi, en envisageant le pire, ne pas retirer leur nationalité aux « Français de souche »? [...] Après la guerre, il n'y a pas eu un ménage suffisant, aujourd'hui je constate qu'il n'y a plus de retenue. Alors les gens se re-tenaient, ces termes n'étaient pas utilisés. La mémoire ne suffit pas. Les témoins disparaissent. Sur ces idées fondamentales que sont la nationalité, la nation, la laïcité, la pédagogie, l'éducation sont indispensables. Sinon ça va recommencer comme en 40! J'ai entendu des personnes, qui soutiennent François Hollande, dire que « la Corrèze, c'est pas Washington », ou d'autres évoquer un lien fort avec la terre des terroirs et des territoires. Beaucoup d'entre nous sont nés ailleurs. Et alors?

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

### Reparlant de l'actualité du Sénat et des lois en France :

Nous nous sommes battus récemment contre un texte présenté par le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux<sup>1</sup> pour qu'il n'y ait pas de déchéance de ceux ayant commis un crime contre des policiers. On acquiert une nationalité pour la vie. Pour le bien comme pour le mal! Cette manière de retrancher ce qu'on vous a donné! [...] Sur le fond, mon point de vue est que cette procédure de dénaturalisation est monstrueuse.

---

1. Projet de loi auquel il a renoncé en mars 2011.

## Les Landau : Adolphe et Bluma « Juifs difficilement assimilables <sup>1</sup> »

Terminons ces histoires de dénaturalisés par la plus proche et au fond la moins connue de moi, par celle de la famille Landau, la mienne. Je découvre mes parents au fil d'une enquête pleine de péripéties et de rebondissements. Retracer leur histoire rocambolesque, comme celle de tous ceux qui ont traversé la période, me fait davantage regretter de ne pas m'y être intéressée du temps où j'aurais pu les questionner. Est-ce trop tard? Pour la découvrir, je m'inspire d'Adrien Danglard et de Jean-Baptiste Adamsberg<sup>2</sup>, de leur obstination pour enquêter, m'immerger dans le dossier, le creuser, croiser les données et parfois trouver. Je jubile lorsqu'un morceau du puzzle s'ajuste. Voici leur aventure.

Ces deux-là – mes parents – se sont caractérisés, sans les vanter, par une audace et un sens de l'anticipation, une intuition, une prescience, une prévoyance, un pressentiment rare. Ou bien simplement ont-ils eu du flair ou encore, emphatiquement, un sens de la divination, digne du Maharal – le grand rabbin de Prague –, dont nous nous

---

1. Mention présente sur le papillon de dénaturalisation.

2. Héros des romans de Fred Vargas.

targuons de descendre – par les femmes – et à quatre siècles de distance? Je suis consciente de l'audace d'une telle revendication. Ma mère, sage et avisée, me disait qu'il « vaut mieux faire envie que pitié ». J'assume l'ancêtre Jehudah et sa femme Perl. Je m'enorgueillis de disposer, par héritage virtuel, d'une miette de leur capacité à prévoir l'avenir, à l'anticiper et à le maîtriser. Personne ne peut me contredire puisque c'est conviction contre conviction. Légende contre légende!

Commençons par le document qui fait foi, selon l'expression consacrée. Celui qui a mis le feu à ma poudre si facilement inflammable. Cet acte de « dénaturalisation » dont je ne connaissais ni la forme, ni la date, ni les motifs. Ni même l'existence. J'ai d'abord eu une approche peu experte : j'ai consulté les 88 décrets parus au *Journal officiel*. Agacée de ne pas découvrir ce qui était, au demeurant, une aiguille dans une meule de foin ou – image plus congruente – une poussière dans un tas de cendres, je me suis tournée vers l'Expert – j'ai nommé Patrick Weil, ami de l'un de mes neveux depuis longtemps.

J'ai entendu à sa voix qu'il me jugeait avec la commisération et l'indulgence du pro parlant à la touriste que je suis. « Es-tu allée aux Archives nationales consulter le dossier de tes parents? » me demanda-t-il d'un ton affligé, voire apitoyé, devant une telle nullité. Non bien sûr! C'est pourtant la voie la plus simple, sinon la plus rapide : il faut d'abord disposer du sésame, c'est-à-dire retrouver *le* numéro de naturalisation, celui qui figure sur le document original, celui qui est désormais votre numéro de dossier, à vie. Par chance j'en avais une mauvaise copie datant des années 1930. Et me voilà, une semaine plus tard, embarquée dans un long périple vers les Archives nationales de Fontainebleau. Les dossiers postérieurs à 1930 y sont entreposés.

Les dossiers antérieurs sont dans les caves séculaires de la rue des Quatre-Fils, à Paris, énorme pâté de maisons, dépositaires des Archives depuis quatre siècles, bientôt destitué (retrayé?!), ou appelé à d'autres missions en vertu du fait du prince. Une atmosphère confinée, des employés gentils mais poussiéreux comme les dossiers extirpés des profondeurs des caves. Parlant à voix basse, pour éviter de réveiller les morts, sinon les mémoires.

Ce 20 octobre 2010, aux Archives nationales à Fontainebleau, j'ouvre leur dossier. Pour savoir. Savaient-ils, eux? Était-ce ce qui les poussait en avant? Probablement non. Était-ce ce septième sens que tous les communistes avaient? Probablement oui. Ils étaient pourchassés, interdits dans leur pays d'origine, interdits dans leur pays d'adoption<sup>1</sup>. Cela crée des réflexes de survie.

Plus l'héritage du Maharal, évidemment.

Tout émue d'avoir entre les mains le pathétique, le piteux et fragile dossier rose de Landau Adolphe, calligraphié à l'ancienne, criblé de tampons, de dates de consultation et surtout arborant deux vieux papillons fixés par une épingle rouillée...

Mais reprenons l'histoire dans sa chronologie. Qui sont nos (mes) héros?

### *Histoires d'avant*

Cette partie, prologue de leur histoire, m'a été racontée par mes parents, en miettes parcimonieuses et successives, avec des réticences que seules explique le grand voile dont

---

1. Le Parti communiste est interdit en France le 26 septembre 1939, pour avoir dénoncé la guerre. Ses députés sont arrêtés, ses militants pourchassés et mis dans des camps. La plupart plongent dans la clandestinité.

ils ont emmitouflé, après la guerre, la vie d'avant. Les souvenirs concrets de cet avant n'étaient pas admissibles dans la vie d'après, trop douloureux, trop insupportables. Coupables d'être vivants, eux ! Les photos de l'époque, quelques souvenirs lointains de ma sœur aînée, d'une cousine émigrée en Israël, et le manuscrit d'une tante, écrivain tardif, me permettent de raconter leur histoire croisée, celle d'avant la France.

Bluma Jankelovitch ou Katz (selon les circonstances) est une fille à maman et à *babouchka*<sup>1</sup>. Elle naît le 1<sup>er</sup> octobre (13 octobre, calendrier julien occidental) 1904, à Riga, petite dernière (quatre frères et une sœur) dans une famille de *petty-bourgeois*<sup>2</sup>. Lipman, dit Lipa Jankelovitch, le père, a un physique puissant, une petite moustache, des cheveux coupés ras, un embonpoint certain, une force physique impressionnante, comme sa descente de vodka. Il aime manger, boire, chanter, réciter des strophes entières de Tchekhov, Gorki, Nekrassov, Lermontov et tous les autres, malgré cette allure plus proche du paysan ou du conducteur de char à bancs que de l'intellectuel. Sa famille est arrivée à Riga (Lettonie) dans les années 1860. Lipa fréquente beaucoup les paysans lettons. Ils boivent force vodka. Commercent. En letton, yiddish ou russe, au choix. Cela ne l'aidera pas plus que les autres en 1941 !

Marchand de chevaux, il devient ferrailleur, réussit suffisamment pour louer un local en brique rouge proche du Rigas Centraltirgus<sup>3</sup> logé dans les énormes entrepôts construits à côté des hangars à zeppelins. Il y entasse sa marchandise.

---

1. Mot russe signifiant « grand-mère ».

2. Expression russe signifiant « classe moyenne ».

3. Le marché central de Riga. Ils deviendront les entrepôts des nazis dans leur collecte des biens volés aux juifs et forment aujourd'hui à nouveau le gigantesque marché de la ville (72 000 m<sup>2</sup>).

Brocha Katz, sa femme, est la digne fille de sa mère Ita. Elle lui voue un amour sans partage, dit ne pas être à sa hauteur. Ce qui est probable, compte tenu de sa très petite taille! Cette Ita est aussi la grand-mère adorée de Bluma. Elle est citée comme l'exemple absolu de travail, générosité, bonté, tendresse. Son père Jankel se dit « *tzadick*<sup>1</sup> », ou tout du moins plongé dans le Talmud. Ita est (très) petite, des pommettes hautes dans une figure ronde, des yeux noisette et doux. Toujours habillée de noir, une perruque sur la tête. La photo précieusement conservée par ma mère en atteste. Elle meurt en 1919, regrettée de tous.

Brocha est enveloppée. C'est héréditaire. La formule légendaire familiale est, à ce propos : « Dans la famille, la glotonnerie a tué plus de gens que la famine! » Peu pratiquante, excepté quelques fêtes « obligatoires » et les repas qui les accompagnent (Pessah, Roch Hachana, Yom Kippour...), quelques *bubbe meisee*<sup>2</sup>, quelques recettes basiques de cuisine juive et de nombreuses recettes de cuisine russe et citations du Talmud. Elle aime beaucoup les blagues juives. Nous pratiquons tous également.

Bluma est la cadette, tout lui est permis, même apprendre le violon, réservé aux garçons. Brocha dit qu'un « violon est plus facile à emporter qu'un piano en cas de... pogrom ». Très petite, très jolie, pétillante d'humour et d'intelligence, elle allie une grande générosité à un tempérament qui la porte à s'opposer. Elle ira au Dolgikh Gymnasium, école mixte, pour juifs et non-juifs, garçons et filles. À Riga et dans les pays baltes, l'antisémitisme est vigoureux. Bluma est rapidement entraînée par ses amis à devenir communiste. Elle n'a que seize ans, milite, participe à des réunions, transporte des tracts et bientôt un revolver, dès la guerre

---

1. Mot hébreu signifiant « saint homme ».

2. Ce terme yiddish désigne des recettes et des superstitions de grands-mères : ongles, ruban qui éloigne le mauvais œil, etc.

d'indépendance. Le parti est illégal, interdit. Les communistes se réfugient à Moscou, où Bluma est exfiltrée par ses parents inquiets. Elle racontera avoir vu Lénine sur la place Rouge. Peut-être l'a-t-elle rêvé. Qu'importe. La famille décide que Bluma, *malinkaïa*<sup>1</sup>, ira faire des études en France, pays calme et tranquille, où les communistes ne tiennent pas le haut du pavé. Ils se trompent naturellement quant au devenir universitaire de Bluma, la rebelle. Elle va à Berlin. Croise au consulat de France un beau brun aux yeux de lagon pailletés d'or.

Au tour du bel Adek : Adolphe/Adek/Abraham Landau naît le 1<sup>er</sup> ou le 20 avril 1904<sup>2</sup> à Varsovie, dans une famille polonaise juive aisée. Son père, Marc/Mordka/Moshé, est marchand de tissus, en rupture de rabbinat. Il est très à cheval sur les tenues, le pli des pantalons et l'impeccabilité des cols de chemises, les études, la politesse et les bonnes manières, ainsi que la juste proportion de sucre et de betterave dans le raifort du repas dominical. Mais ni sur la cacherout, ni sur le respect des mitsvots<sup>3</sup>. La famille est très peu pratiquante – malgré la pesanteur de la lignée de rabbins qui les précèdent –, ce qui est encore rare à l'époque, mais pas à Varsovie, réputée ville libre et irrespectueuse. Son arrière-grand-père est Abraham Landau, tzadick hassid connu sous le surnom du Ciechanover<sup>4</sup>, étudié jusqu'à aujourd'hui, un siècle et demi plus tard, dans une yeshiva en Israël.

Mordka se marie, malgré l'opposition de sa famille, à Maria Weintraub, fille d'un petit artisan d'Otwock. Ils ont trois fils : l'aîné, Igor/Israël, né le 30 décembre 1899, est un « bon fils », respectueux de l'ordre, de l'autorité, et particu-

---

1. Mot russe signifiant « la petite » (surnom affectueux).

2. Selon le calendrier en vigueur.

3. Les 613 commandements de la Torah.

4. Abraham Landau, 1795-1875, rabbin à Ciechanow, Pologne.



lièrement de l'autorité paternelle. Le deuxième, Raphaël, né en 1903, est un poète. Il aime les arts, il crée et invente. Il a une passion pour la photo, qu'il pratique avec talent. Plus indépendant, il s'exilera rapidement au Brésil pour échapper à la tutelle du père et accessoirement fuir les nazis. Le troisième, Adolphe – mon père –, est une forte tête. Il ne suit jamais que son envie du moment. C'est un communiste engagé, non pas bundiste. Communiste fasciné par la grande révolution russe, par Trotski, par l'espoir d'une amélioration du sort des ouvriers et un peu des juifs.

Le Bund, premier parti socialiste juif, est fondé par des intellectuels dans la Russie tsariste en 1897. En Pologne, considérés comme des *petty-bourgeois* nationalistes, ils réclament une autonomie culturelle juive, basée sur la langue yiddish et leur identité nationale. L'indépendance de la Pologne après la Première Guerre mondiale se traduit par l'arrivée, comme chef d'État, de Josef Pilsudski, après avoir gagné la guerre polono-bolchevique (1919-1920) d'abord démocratique mais farouchement antibolchevique. Il tournera hyper-nationaliste et dictateur du régime dit « des colonels » pendant la Seconde République, de 1926 à 1935.

Marc envoie ses fils dans un *gymnazium* (école mixte), l'école Reale Niklewski pour jeunes gens de langue polonaise (leur langue maternelle), et non dans une yeshiva. L'enjeu, réussi, est de leur éviter la conscription pour la guerre polono-russe de 1919-1920. Par chance, ils sont trop jeunes.

Adolphe, outre le *numerus clausus* limitant le nombre d'étudiants juifs dans les facultés, est menacé d'être emprisonné pour appartenance au Parti communiste, qui n'est pas en odeur de sainteté dans un pays au gouvernement autoritaire. Il doit plier bagage en 1924. Il rejoint ses deux frères aînés déjà partis faire leurs études en France. La

France est pour eux « le meilleur pays d'Europe pour les juifs », comme le remarquait ironiquement Sholem Aleïchem<sup>1</sup>. Pourquoi? Parce que « seulement un Français sur deux est antisémite »! Il passe par Berlin, escale normale pour tous les jeunes gens de son genre, fréquente les milieux subversifs de la ville, brise de nombreux cœurs, lui le (très) beau, le (très) ténébreux, avec une propension certaine à séduire sans lendemains. Il croise au consulat de France la (très) petite, (très) jeune fille, (très) jolie, Bluma Katz ou Jankelovitch selon l'humeur du jour. (Très) militante communiste aussi.

Ainsi, leur histoire commune commence dans une file d'attente. Un incroyable coup de foudre, au premier regard, entre Adolphe L. et Bluma K. Ils y attendent leur visa pour aller en France. Pas seulement pour la liberté qui y règne ou pour l'activité marquée du Parti communiste, mais aussi pour le bouillonnement culturel. Ils courent vers toutes les avant-gardes artistiques : croiser Chagall, Soutine et tellement d'autres dont le cousin d'Adolphe, Zygmunt Landau, qui fait partie de la fameuse école de Paris. Ils sortent du consulat avec le tampon de la liberté et bientôt un pacte pour la vie.

Marc a un commerce florissant de tissus de luxe. Il travaille avec des fabricants polonais, mais surtout anglais. Londres est déjà la capitale du vêtement de luxe. « Riche » jusqu'à la fin de l'année 1929 ; il sera rattrapé par une crise sans pareil qui le pousse à vendre ses quelques biens et rejoindre ses trois fils en France. Il part, bardé de quelques rouleaux de pièces d'or précieusement cachés dans une ceinture de flanelle.

Que l'on soit rouge ou blanc – comprendre, communiste ou anticommuniste –, l'émigration suit le même chemin mais ne répond pas aux mêmes objectifs. Pour les uns, les

---

1. Grand écrivain russe et juif (1859-1916).

blancs, il s'agit d'émigration et d'exil temporaire. Pour les autres, les rouges, il s'agit de refuge et d'une probable intégration sur la terre d'accueil. Mais pas d'une assimilation : on garde ses traditions culturelles, alimentaires, une double langue, souvent le russe et le français. Le yiddish est cette langue vernaculaire réservée aux juifs pauvres et religieux – au contraire des élites éduquées. Le retour est espéré pour les premiers, la participation à un pays idéal par ses libertés et sa tempérance pour les seconds. Le proverbe yiddish, souvent très imagé, le concrétise : un juif sera « heureux comme Dieu en France ». Une sorte de Terre promise. Même pour les non-croyants !

Ce sera certainement un moteur pour beaucoup. Emmanuel Levinas rappelait également le bon mot de son grand-père louant cette France qui avait résisté aux haines déchaînées par l'affaire Dreyfus : « Un pays qui se déchire, qui se divise pour sauver l'honneur d'un petit officier juif, c'est un pays où il faut aller. »

### *La vie « d'avant » à Paris*

Adolphe, après quelques semestres de médecine à Montpellier, change de direction et se présente à l'École libre des sciences politiques. Il en sort diplômé en 1929, sans beaucoup travailler. Bluma envisage de préparer un doctorat à la faculté des lettres. Mais elle abandonne. Un enfant s'annonce, il faut gagner sa vie ! Elle reçoit des subsides de sa mère, mais cherche vite un travail et devient secrétaire personnelle de Charles Rappoport<sup>1</sup>. Il est lituanien

---

1. Charles Rappoport, né en 1865 à Doutsy, Lituanie russe. Il émigre en France en 1887, recherché par la police pour activité subversive. Dans

d'origine, elle est lettone. Sa connaissance parfaite du russe, de l'allemand, du français, et accessoirement du letton et du yiddish, ainsi que sa foi communiste en font une assistante idéale.

La naissance le 10 mai 1932 de leur première fille, Maria, vite familialement surnommée Mariette, les conduit à s'installer dans une vie plus classique. Tout change à l'arrivée de la « grassouillette Maria<sup>1</sup> ». Les Landau sont portés sur l'insertion, l'adaptation, voire l'intégration, à la Durkheim<sup>2</sup> – et non l'assimilation, perte d'une identité on ne peut plus originale. Ainsi, ils habitent le XVII<sup>e</sup> arrondissement et non dans les quartiers reconstituant les shtetls d'origine des émigrés juifs.

### *La naturalisation*

Désormais les trois frères Landau, les trois familles Landau – maris, femmes et bientôt enfants nés en France –, décident de devenir français.

Le premier sera Raphaël, qui obtient très facilement sa naturalisation en 1929. Il est jeune, a un avenir brillant

---

les années 1930, il est correspondant en France des Izvestia et écrit dans *L'Humanité* tout en ayant rompu avec le Parti communiste « stalinisé », selon ses commentaires. Il le quitte lors des quatre procès de Moscou entre 1936 et 1938 qui condamnent Zinoviev, Kamenev, puis Radek, Piatakov, Boukharine, Rykov, 98 membres du Comité central sur 139. Les 3/5<sup>e</sup> des maréchaux, le tiers des officiers de l'Armée rouge seront arrêtés et/ou exécutés. Il termine ses mémoires, amer et indigné d'avoir été floué et bafoué. Il meurt le 17 novembre 1941. Sa fille Fanny restera l'amie de Bluma pour la vie.

1. Surnommée ainsi par la tante graphomane
2. Durkheim, fondateur de la sociologie moderne, privilégie l'intégration. C'est un état du système social et de sa cohésion. Une source de solidarité qui fonde une morale... où « l'homme règle ses mouvements sur autre chose que les impulsions de son égoïsme ».

comme ingénieur, peut compter sur les très bons appuis de ses professeurs et directeurs de recherche, dont le professeur Matignon, membre de l'Institut et qui enseigne au Collège de France. Il écrira également au ministre de la Justice – Léon Bérard – pour appuyer la demande d'Adolphe et d'Igor. Ils postulent ensemble en 1931.

Adolphe doit produire un certificat de naissance, qui est traduit en français par « Smolski, expert traducteur assermenté ». Il est précisé que « l'acte de naissance a été inscrit aux registres des actes de l'état civil des habitants de religion israélite du 7<sup>e</sup> commissariat de l'État de la ville capitale de Varsovie ». L'indication servira dans quelques années à la commission de retour sur les naturalisations.

Un certificat d'aptitude physique au service militaire<sup>1</sup> complète le dossier. Il est mentionné qu'Adolphe est mobilisable dès octobre 1933 dans sa classe d'âge.

Au bureau du Sceau, le fonctionnaire l'interroge, puis demande aux affaires étrangères des renseignements sur ce « littéraire » (*sic*). Les dossiers d'Adek et Bluma sont classiques, avec questionnaires, enquêtes dans leur entourage à Varsovie pour lui et à Riga pour elle. Les consuls locaux – A. Ronflard à Varsovie, Honoré Roux à Riga – répondent rapidement. Les parents de Bluma sont de « riches commerçants » à Riga. Suffisamment riches pour subvenir à leurs besoins. Peu de renseignements à Varsovie, d'où les frères sont « partis très jeunes, sans avoir fait de service militaire ». Il est précisé qu'Adolphe et Bluma sont suffisamment jeunes pour avoir des enfants<sup>2</sup>.

Lui se présente selon les cas comme journaliste ou écrivain. Il est fait état de leurs études. Elles sont suffisantes,

---

1. 24 juillet 1930. Le premier objectif des naturalisations « facilitées » : fournir de la « chair à canon ».

2. Le second objectif visé : compenser la faible natalité des vrais Français, ceux dits « de souche ».

complétées par un argument de poids, Adolphe est mobilisable : « Le postulant aura vingt-neuf ans en avril 1933 : pouvant être recensé en juin et pourrait être incorporé au mois d'octobre. » L'enquêteur précise : « Je ne vois pas actuellement d'objections sérieuses à cette naturalisation. » Il conclut : « Il y aura à naturaliser mari, droits entiers, femme, droits entiers. »

Leur naturalisation est acceptée par décret du 7 juillet 1933, paru au *JO* du 16 juillet 1933. Bizarrerie du dossier, ils ont une fille, Maria, née le 10 mai 1932, qui n'y figure pas. Née à Paris, française de parents encore étrangers.

Adolphe essaye de négocier les droits (1 299 francs par dossier). Refusé. Ils payent. Adolphe et Bluma n'ont pas de métier. Le secrétariat de Rappoport est peu lucratif, de maigres subsides viennent de Riga, plus aucuns de Pologne. Ils doivent gagner leur vie. Adolphe finit par travailler avec son frère Igor qui a créé un journal, *La Technique cinématographique*.

Il le quitte en 1935, est engagé chez L. Maurice, société de matériel cinématographique, au service des truquages. C'est un boulot éclair pour lui qui se bagarre avec ses collègues. Le directeur lui signifie que leur « collaboration ne peut se continuer, malgré tout son désir, vu les incompatibilités d'humeur entre [lui] et [son] collaborateur technique ». Ils se quittent cependant en bons termes, puisqu'il lui alloue cinq semaines d'indemnités. Nous sommes le 10 février 1936. À lui, à eux la liberté ! Ils décident de se tourner vers le cinéma où ils ont beaucoup d'amis. Ce sont des producteurs ou des réalisateurs : Lucachevitch – dont Carné dira bien des années plus tard qu'« israéliite, il trouvait immoral de donner un salaire élevé à un jeune », oubliant qu'*Hôtel du Nord* est son premier film, et la chance de sa carrière –, Isadore Jacobi, Gregor Rabinovitch – une

de ses phrases est restée dans les annales : « moi avoir payé pour lampe, moi vouloir lampe dans l'image » –, Pierre Braunberger, Alexandre Kamenka, Jean-Paul Le Chanois, Jacques Companeez. Mais aussi Jean Aurenche, Claude Autant-Lara, alors communiste avant de tourner FN sur le tard<sup>1</sup>, Henri Jeanson, René Clément, pour lequel ils feront le générique de sa *Bataille du rail*.

Jean Renoir aura à Lisbonne cette phrase caractéristique de l'esprit d'alors, avant d'embarquer pour les États-Unis, s'exilant pour avoir commis quelques imprudences avec le Parti communiste et les gens de gauche : « Mais le temps travaille pour moi. Je reviendrai. Hitler est un homme à ma main, je suis sûr que nous nous entendrons très bien tous les deux, car nous sommes confrères. J'ai été victime des juifs qui nous empêchaient de travailler et qui nous exploitaient. Je reviendrai, je serai dans une France désenjuivée, où l'homme aura retrouvé sa jeunesse et sa raison de vivre<sup>2</sup>. » Ils étaient également tous traités de « racaille étrangère » par Paul Morand<sup>3</sup>.

Adolphe et Bluma créent une petite société de films-annonces destinés aux salles de cinéma pour présenter les films à venir. Le travail se fait en famille et dans la joie. Ça marche très bien, lui imagine des sketches, les vend aux producteurs et metteurs en scène, elle assure le montage avec talent. Bluma, les mains couvertes de petits gants blancs de coton, colle à l'acétone sur sa Moviola les « films flammes » – en nitrate de cellulose, très, très inflammables. Beaucoup de travail certes, mais pas d'astreintes, pas de patron. Les rentrées d'argent sont importantes. Ils accumulent l'argent,

---

1. Élu au Parlement européen en 1989.

2. Rapporté par Henri Jeanson dans une interview, *L'Aurore*, 5 novembre 1968.

3. Paul Morand, *France la douce*, Paris, Gallimard, 1934.

au cas où... Ils le transformeront en pièces d'or, facilement transportables dans une ceinture, quand il le faudra.

Le temps passe, nous sommes en 1939, ils n'ont aucune illusion quant au « *no future* ». Hitler a pris légalement le pouvoir en Allemagne, les lois nazies se bousculent pour chasser les « vrais coupables de la décadence » – lire, les juifs. Staline signe un pacte dont ils préfèrent penser qu'il permettra de gagner du temps contre les barbares. Les Alliés concluent un accord infâme à Munich (29 et 30 septembre 1938), la Pologne est envahie le 1<sup>er</sup> septembre 1939, la mobilisation générale est décrétée et annoncée à la radio puis confirmée par affiche le 3 septembre, l'Angleterre déclare la guerre à treize heures, suivie de la France à dix-sept heures Adolphe et Bluma se préparent au pire. Brocha téléphone à Bluma, la supplie de « rentrer à Riga, plus sûre pour se cacher ». Bluma la supplie de venir en France. Elle sait ce qui les attend. Elles ne se reverront jamais plus.

### *La « drôle de guerre »*

Adolphe est mobilisé pour ce qui sera la « drôle de guerre ». Affecté à Provins, il devient rapidement secrétaire du colonel. Mais il rentre tous les week-ends travailler à Paris à leurs bandes-annonces si lucratives. Il y a urgence, pensent-ils à juste raison : flair ou inconscience ? Ils sentent la nécessité d'accumuler de l'argent et de partir. Partir où ? Bluma a des cousins à New York. Ils font la sourde oreille et n'envoient pas l'invitation requise pour obtenir un visa convoité. Partir dans le Sud, loin de la ligne de front ? Il est encore soldat, mais obtient d'être muté, là où il peut être utile : à Bron, près de Lyon, sur l'aéroport militaire où est basée l'armée de l'air polonaise. Il devient leur interprète.



Une « drôle de guerre », on vous dit. Une photo le montre entouré de ses nouveaux amis polonais. Les lettres qu'il envoie à Bluma manifestent son ennui, avec des pointes d'intérêt, lorsque le général Sikorski<sup>1</sup> vient saluer ses troupes et participe à la bénédiction des quelques Potez, avions concédés aux aviateurs polonais. Ces vaincus sont mal vus de l'armée de l'air française, censée les initier aux matériels français. Ils sont indisciplinés et impatients d'aller au combat. De leur côté, les Polonais trouvent les officiers français trop peu combattifs. Pour Adolphe, le plaisir est grand de parler sa langue natale, de prendre ses repas avec ces « polacks », comme il les appelle affectueusement, et de retrouver cette nourriture si riche qui a engraisé son enfance.

La bataille de France ne s'engage toujours pas. La Wehrmacht progresse en Belgique, aux Pays-Bas. Nous sommes le 10 mai 1940. Une attaque meurtrière par l'aviation fait seize victimes. Un avion allemand est abattu au-dessus de l'aéroport de Lyon-Bron. S'en suit une nouvelle attaque de Messerschmitt, l'aéroport est dévasté, et c'est la reddition française.

Adolphe appelle Bluma du bureau du colonel. Elle va anticiper la défaite qui semble inéluctable. La débâcle n'a pas encore débuté. Elle s'accéléra après la dislocation du front français le 8 juin. Alors l'exode de 6 à 10 millions de Français s'intensifie. Paris ne sera déclarée « ville ouverte » que le 13 juin.

Ils ont mis au point un plan, qu'ils suivront à la lettre, et arrêté les modalités pour se retrouver : Bluma ferme soigneusement leur joli appartement de Neuilly, cache quelques objets dans une cave, dont le précieux album photos, prend une grosse valise, une ceinture largement garnie de pièces

---

1. Premier ministre du gouvernement polonais en exil.

d'or – elles feront la guerre – et ses deux filles. S'en suit une épopée digne d'un roman policier. Elle part en vacances à Arcachon et s'y installe en attendant qu'Adolphe lui donne le signal de l'approche des Allemands. Grâce à son colonel, il saura la date à ne pas dépasser. Ils conviennent d'un système pour laisser des petits cailloux genre Petit Poucet. Dans chaque ville traversée, elle laissera une lettre à son attention en poste restante. Malin et efficace. Le 10 juin : c'est le feu vert téléphonique. Démobilisés en urgence, tous les Français (les « vrais », et les « depuis peu ») regagnent leurs foyers. Ne sachant pas conduire, Bluma loue un taxi à Arcachon, y entasse quelques bagages, les précieuses filles et file vers le sud. Elle se dirige vers Mont-de-Marsan, puis Bagnères-de-Bigorre et laisse une lettre dans vingt postes restantes.

### *Les retrouvailles, l'accueil des communistes locaux*

Ils finissent par se retrouver à Millau. Lui est arrivé avec sa Citroën traction avant 11 CV. Elle facilitera les futurs déplacements. Après Millau, ils descendent à Perpignan en ZNO<sup>1</sup>. Ils s'installent à l'hôtel, multiplient les rencontres avec les communistes locaux. Adolphe décide de se convertir à l'agriculture qui a besoin de main-d'œuvre. Pour lui, c'est le résultat d'un constat rationnel : compte tenu des milliers d'hommes pas rentrés ou prisonniers en Allemagne<sup>2</sup>, la France manque de bras agricoles. Il suit également les injonctions du vieux maréchal, celui qui a donné son « corps à la France ». Ses discours sont truffés de phrases

---

1. Ce sigle est utilisé pour désigner la zone non occupée ou libre. On disait aussi « zone nono » (nono pour « non occupée »).

2. 1 850 000, dont 1 600 000 seront transférés en Allemagne.

telles que : « Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal. La terre ne ment pas. Elle demeure votre recours, elle reste la Patrie elle-même<sup>1</sup>. »

Ils sont vite conduits par des camarades vers l'improbable comte Louis de Molinier, heureux et riche propriétaire de châteaux, terres en plaines et en montagnes. Ce qui en fait le résistant idéal : son hôtel particulier cossu est au centre même de la ville de Perpignan, face au marché, ses diverses propriétés peuvent servir de planques à des fugitifs trop cashers ou de relais vers l'Espagne et ses curés accueillants. Déjà d'un âge avancé, devenu veuf d'une comtesse prénommée Alix, il a une gouvernante, elle aussi d'âge mûr, Lucie Régis, assortie de deux sœurs bienveillantes, Fanny, dite Nini, et Rosine. Il finira par l'épouser. Ses sept châteaux sont bien répartis dans tout le Roussillon : deux dans les montagnes, sur le chemin de l'Espagne – ils serviront aux passages –, le château de Castelnou, hérité d'un sien parent, Ernest de Satge, le château Las Collas à Thuir et ses 60 hectares de vignobles vieux de trois siècles.

Parmi ses terres, le comte Louis dispose à Elne d'un lopin de 16 hectares de terres plantées de fruitiers à l'abandon. Il les met à la disposition de la famille Landau, ainsi qu'un pavillon rustique mais neuf qui vient d'être achevé. Le comte les a imprudemment instaurés métayers. Adolphe ne sait pas reconnaître une mauvaise herbe d'une graminée prometteuse. Mais qu'à cela ne tienne, il s'inscrit à l'école spécialisée en taille de la direction des services agricoles de Perpignan. Dix semaines plus tard, il en ressort avec un diplôme. Un diplôme prestigieux « de taille d'arbres fruitiers, avec mention assez bien », écrit sur un très petit

---

1. Discours radiodiffusé du 25 juin 1940. Probablement écrit par Emmanuel Berl.

morceau de papier « en raison de la pénurie de papier qui ne nous permet pas de vous délivrer le diplôme actuellement », est-il précisé. Il complète avantageusement celui, beaucoup moins utile eu égard aux circonstances, de l'école de la rue Saint-Guillaume<sup>1</sup>. Une couverture comme une autre. Elle est efficace tant que la zone libre est en vigueur, moins lorsque celle-ci volera en éclats.

La zone libre est la partie du territoire français située au sud de la ligne de démarcation. Selon les termes du traité d'armistice signé le 22 juin 1940 dans la clairière de Rethondes, elle est sous l'autorité du gouvernement de Vichy, dirigée par le maréchal Pétain (chef de l'État français). Elle représente 45 % du territoire français et 33 % de la population active. La ligne de démarcation est rigoureusement surveillée et nécessite carte d'identité et *ausweis* (laissez-passer) délivré par les *kommandanturs*, après des vérifications très pointilleuses. Les lois promulguées par Vichy s'appliquent dans les deux zones : déchéance de la nationalité, statut des juifs, les rafles organisées également au nord comme au sud. Tout comme les arrestations par la police française des ennemis de l'intérieur (francs-maçons, communistes, juifs étrangers, puis Français). La zone sud sera envahie par les Allemands le 11 novembre 1942, suite au débarquement des Alliés en Afrique du Nord.

La famille augmente accidentellement avec l'arrivée non souhaitée d'un gros bébé blond, encore une fille. Elle – moi – sera prudemment prénommée Christiane, Alix, Lucie, Rosine. On n'est jamais assez méfiant. Baptisée par le père Guiset, héroïque curé à Perpignan, la susnommée Christiane aura un parrain et une marraine très convenables, le comte Louis et la future comtesse Lucie, encore dame de compagnie.

---

1. École libre des Sciences politiques, 1928.

Sur mon extrait d'acte de naissance établi le 8 mai 1942, il est précisé que je suis née à Perpignan : le sieur – mon père – : Adolphe Landau, agriculteur ; la dame – ma mère – : son épouse Bluma Katz dite Jankelowitz, sans profession ; domiciliés à Elne (Pyrénées-Orientales).

Tout est bon pour aider la famille. Les petites sont délicieuses, on se prend à rêver de les adopter « en cas de malheur ». Elles ne sont pas encore les enfants Finaly<sup>1</sup>, mais comme disait Lucie : « Elles seront comme les nôtres »!

### *Portraits des filles*

Mariette est la sérieuse, la bonne élève. La dodue aussi, aux grosses joues comme remplies de son dessert préféré : la semoule au lait et à la cannelle. Appliquée à l'école, bonne, très bonne élève.

Jeannette est le petit oiseau à la peau douce, soyeuse, tiède et délicate comme le duvet d'un oisillon. Des bouclettes châtain, parfois tressées en petites nattes, des yeux tendres. Elle est toujours en attente d'un petit baiser dans le pli du cou. Un œil, le gauche, a une cataracte qui ne lui permet de voir que sur le côté. Cela ne la gêne pas.

Christiane, la petite, deviendra Alix, la guerre passée. Elle est blonde et replète. Son caractère est de plus en plus trempé avec le temps – un « bébé en colère<sup>2</sup> », dira Mariette.

---

1. Célèbre histoire d'enfants juifs que leur famille d'accueil catholique ne voulut pas rendre à la famille de leurs parents, morts en camps de concentration. Une longue bataille judiciaire s'en suivit entre 1945 et 1953.

2. Théorie psychanalytique de Maria Landau, quant aux enfants nés en 1942.

*En cavale, armés de certificats de notoriété et de baptême*

Une nouvelle aventure commence : la lutte n'est plus révolutionnaire comme dans leur jeunesse, mais c'est la lutte pour la vie. Ils s'y consacrent avec détermination et certitudes. Pour agrémenter les longues soirées, Adolphe fait passer des réfugiés jusqu'en Espagne, par un chemin qui suit les propriétés du comte. À Elne, Bluma, flanquée de ses filles et de Wolf, son chien, attend le retour du « héros ». Wolf est un énorme chien-loup eczémateux, ramassé errant dans une rue de Perpignan.

Tout se passe idéalement, malgré le fort accent russe qu'ils garderont jusqu'à la fin. Mais les événements les font bouger. Le danger se rapproche. La couverture agricole et comtale sera bientôt insuffisante.

Pendant ce temps, Vichy avance dans ses mesures discriminatoires : premier statut de juifs le 3 octobre 1940, second statut des juifs le 2 juin 1941 ; obligation de se déclarer au commissariat de police pour l'obtention d'une jolie décoration sur la carte d'identité, obligation de porter une étoile jaune – la « *yellow star* » de Gainsbourg –, cousue bien visible sur le cœur, à gauche. Tout ça sent le cramé. La zone occupée est au centre du dispositif, ce sera bientôt le tour de la zone dite « libre ».

Ni déclaration, ni inscription, ni décoration jaune, rien, ces Landau refusent tout. Perpignan est envahie par les Allemands. Le danger est désormais palpable : la famille décide de s'éloigner, au grand désespoir du comte et des petites dames. Rester serait trop risqué. D'autant qu'Adolphe a un physique typique, comme dirait George Montandon : nez aquilin, cheveux encore bruns et cet accent inaltérable et reconnaissable. On prend la Citroën, toujours en état de

marche. On y entasse les trois filles, quelques bagages et des provisions. Et bien sûr Wolf, le chien-loup couvert de croûtes, qu'il faudra baigner au soufre en permanence. Pratique, en ce temps-là...

Ils sont armés d'un acte de notoriété établi à Perpignan par des voisins accommodants, et des certificats de baptême délivrés par le père Guiset : le vrai pour la petite dernière, des faux pour les aînées, précisant « nées de parents orthodoxes » – le Maharal se retourne dans sa tombe pragoise. Les voilà embarqués, destination « plus haut ». Le passage en Espagne n'est même pas envisagé. C'est trop risqué, sinon impossible, surtout avec le gros bébé. Les patrouilles allemandes se sont multipliées. Le fort de Mont-Louis sert de base à un bataillon allemand très expérimenté. La décision est prise sans hésitation : « s'enfoncer dans la France profonde ». Saint-Genest-sur-Roselle est un petit village accueillant en Haute-Vienne. Ils se lient d'amitié avec la famille Potou, des aubergistes fermiers, s'installent dans une maison à l'extérieur du village. Et vivent sur leurs réserves sonnantes et dorées accumulées grâce aux films-annonces.

### *La dénaturalisation*

Le 14 mai 1943, par un doux samedi après-midi – pas de repos pour cette sous-commission, même un samedi – célébrant le bien nommé saint Mathias, les parents Landau, Adolphe et Bluma, se retrouvent sans nationalité, sans le savoir : depuis la drôle de guerre, ils sont partis sans laisser d'adresse. Et même, ils n'en ont cure. À la date du retrait, lorsque la 2<sup>e</sup> sous-commission statue sur leur nationalité, ils sont repliés et confortablement, sinon paisiblement,

installés à Saint-Genest. Ils ont un fragile déguisement – un nom en costume de camouflage avec un *e* glissé dans le Landau : Landeau, ce qui en change la prononciation. Les parents au fort accent russe ont un lieu de naissance sans ambiguïté. Avec les prénoms des naturalisés et celui de leurs parents, ce sont les signes de reconnaissance utilisés par les magistrats de la commission. Ainsi traquent-ils les juifs naturalisés depuis 1927.

Bluma a inscrit les filles aînées au collège de Saint-Léonard-de-Noblat. La directrice, Mme Lalo<sup>1</sup>, ne pose aucune question, c'est une résistante. Dans le collège, plusieurs autres jeunes filles juives sont également cachées.

Les deux papillons évoqués ci-dessus sont épinglés sur le vieux dossier rose, et nous disent :

Commission de révision des naturalisations  
N° 9588X31, nom : Landau  
Séance du 11 mai 1942 S2 (sous-commission 2)  
Signature du rapporteur : Albucher  
Avis de : Retrait. Rensts Gén. et retour. Maintien

Le deuxième, le papillon fatal, un an plus tard :

Commission de révision des naturalisations. Signature du rapporteur M. Albucher.  
Séance du 18 mai 1943. Avis de Retrait général.

Un petit texte manuscrit explique l'avis de retrait général pour Adolphe et Bluma Landau (pas d'enfants identifiés<sup>2</sup>).

Il est complété d'un autre texte qui précise :

---

1. Elle sera nommée Juste après la guerre, voir *supra*.  
2. Ils ont dissimulé l'existence de leurs trois filles.



1059<sup>e</sup> séance du 14 mai 1943 (après midi, 2<sup>o</sup> S.S.)

Avis de Retrait. Juif<sup>1</sup>

Vérfié aux fichiers. Rien 420/43 RP

9588X31 Landau (Adolphe), journaliste, né le 2 avril 1904 à Varsovie (Pologne) ayant demeuré à Paris, 18 rue Juliette-Lambert, sans domicile actuellement connu, naturalisé français par décret du 4 juillet 1933, publié au *JO* le 16 juillet 1933, et Katz (Bluma), épouse du précédent, née le 1<sup>er</sup> octobre 1904, à Riga (Russie), ayant habité à Paris, 18 rue Juliette-Lambert, sans domicile connu, naturalisée par le même décret. Tampon : décret du 8 octobre 1943.

Enfin, un autre petit document manuscrit (le papier est rare en 1943) ratifie cette décision en sous-commission plénière, celle où se retrouvent les trois présidents des sous-commissions : Roussel, Mornet, Bacquart, et un magistrat rapporteur qui enregistre. Non sans discernement, il émet des réserves sur l'« assimilabilité » du susnommé Landau Adolphe :

Landau Adolphe, né le 20 avril 1904

Juif d'origine polonaise. Marié à une compatriote. Époux naturalisés le 7 juillet 1933.

Cette famille résiderait actuellement en zone libre. Situation militaire n'a pu être précisée. Ne figure ni aux prisonniers, ni aux sépultures. A collaboré à des Revues cinématographiques.

Élément difficilement assimilable.

Avis de retrait général.

Avis de la sous-commission spéciale. Au décret : 19 juin 1943.

---

1. Rappelons que les instructions officieuses sont d'augmenter le nombre des juifs dénaturalisés.

Voici le texte publié au *JO* du 21 octobre 1943 :

Ministère de la Justice

N° 4371 – décret du 8 octobre 1943 portant retrait de la nationalité française :

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français.

Sur le rapport du garde des Sceaux, ministre secrétaire d'État à la justice,

Vu la loi du 22 juillet 1940 relative à la révision des naturalisations; vu les avis de la commission de révision des naturalisations en date des 8, 9, 12, 14, 15 et 16 mai 1941,

Décrétons :

Art. 1<sup>er</sup> – La qualité de français est retirée à :

Landau (Adolphe), né le 20 avril 1904 à Varsovie (Pologne), ayant demeuré à Neuilly (Seine-et-Oise), sans domicile actuellement connu, naturalisé français par décret du 7 juillet 1933, publié au *Journal officiel* du 16 juillet 1933, et Katz (Bluma), née le 1<sup>er</sup> octobre 1904 à Riga (Russie), ayant demeuré à la même adresse, naturalisée française par le même décret.

Landau Adolphe et Katz Bluma, son épouse, font partie des 15 154 « indignes de bénéficier de la nationalité française », des juifs « difficilement assimilables », des « indésirables », des « sans intérêt national ».

Sur ce même décret, figurent de nombreux autres indignes dont l'adresse est précisée. Ils pourront y être cueillis pour fait d'« étrangéité », donc de danger de... de quoi, au fait?

### *Le dénouement*

La famille se déplace à nouveau, les Allemands se replient faisant des massacres tout au long de leur route. Nous sommes début 1944, la pression augmente. Aux abois, la

division *Das Reich* commet les pires exactions. La famille s'installe désormais à Villecomtal, dans l'Aveyron.

Je laisse la parole au journal de la tante qui nous fait vivre le dernier quart d'heure en direct de l'époque et la façon dont ils s'en sortent :

À la radio : le 6 juin on apprend le Débarquement. Les Allemands en déroute font des massacres sur leur chemin. Il n'aurait pas fallu à ce moment tomber dans leurs mains. Je me rappelle le jour où mon beau-frère et sa famille ainsi que tous les habitants du village faillirent y passer. [...] Tous les enfants et les paysans de notre village<sup>1</sup> se sont réunis sur une hauteur. Colonne de fumée dans le ciel : « C'est Villecomtal qui brûle ! » Bluma m'en fit le récit : les Allemands étaient annoncés. Panique, les hommes étaient prêts à se défendre. Les résistants<sup>2</sup> ont demandé aux familles d'aller se cacher dans la forêt. Et voilà Bluma avec la petite dans ses bras qui court. Christiane ne marchait pas assez bien et elle était très lourde. Bluma se blesse gravement à la jambe : une grosse varice s'était ouverte et saignait abondamment. Malgré la douleur et le sang qu'elle perdait, elle continua à courir avec sa famille. Épuisés, ils demandèrent asile dans une ferme où ils furent reçus extraordinairement : ils les hébergèrent, les soignèrent, les nourrirent sans accepter d'argent !

---

1. Mouret est situé à 300 mètres d'altitude, à 4 km de Villecomtal qui est en contrebas. La rivière, le Dourdou, le traverse.

2. En août 1944, l'Aveyron a environ 6 000 FFI. 143 sont dans de la 4 202<sup>e</sup> compagnie FTPF dit maquis de Bessades. Le 16 août, le maquis Jean-Pierre et le maquis de Bessades, commandé par Joseph Mach et Mazenc, l'instituteur, organisent une souricière à Villecomtal. Ils souhaitent faire sauter le pont sur le Dourdou. Ils font évacuer le village. Un combat intense oppose les résistants à un groupe d'Allemands, équipé de chenillettes et de canons de 37. Ils forcent le passage. Dix-huit tués du côté allemand, aucun du côté résistants, mais trois otages sont fusillés à Mouret.

*Épilogue*

En septembre 1944, la famille rentre à Paris, libérée depuis le 25 août. La vie va recommencer pour tous. Enfin, pour certains seulement. Bluma saura qu'aucun membre de sa famille n'a survécu aux œuvres conjuguées des *einsatzgruppen* nazis et des Lettons. Lipa, son père, « partira courant août de leur appartement, sans laisser d'adresse<sup>1</sup> ». Probablement exécuté dans les caves de la prison ou dans la forêt de Bickernicki. Brocha quitte l'appartement en septembre 1941 pour le ghetto. Elle sera assassinée lors de la première *Aktion*, le 30 novembre 1941. L'anéantissement du ghetto de Riga se conclut par la deuxième *Aktion*, celle du 8 décembre 1941<sup>2</sup>.

Jamais Bluma ne parlera de la guerre là-bas et de ce qui s'y est passé. Elle sait, mais ne peut en parler. Tard, elle dira souhaiter aller à Riga avec ses filles. Jamais elle n'y retourna. Le voulait-elle vraiment ? Outre cette douleur toujours présente, son immense chagrin sera la mort de Jeannette en 1972, sa deuxième fille, « *maïa ptitchka* (mon petit oiseau) », la surnommait-elle, ma douce et tendre grande sœur.

Cette aventure se termine, sur un plan administratif, par ce petit papier trouvé dans leur dossier effiloché des Archives nationales. Un parmi des millions de petites ou grandes vies, conservées dans des kilomètres de dossiers plus ou moins fournis.

Celui-ci précise :

Déchéance :

Landau Adolphe

Mode et acquisition de la nationalité française : naturalisé français par décret du 7 juillet 1933. Décret de retrait le 8 octobre 1943.

1. Précisé dans le registre de la maison conservé aux Archives lettones.

2. Décrit dans mon livre, *Tombes lointaines*, *op. cit.*

LES LANDAU : ADOLPHE ET BLUMA

Retrait collectif (famille).

Renseignements : parti pour une destination inconnue (rapport de police 7 avril 1943). Proposition : adresse inconnue. Pas de mauvais renseignements. Prop. Classé. Approuvé.

18 mai 1945.

FRANÇAIS, pour l'éternité!



Deuxième partie  
Les déçus





## Ève Curie et René Cassin rejoignent le général de Gaulle à Londres Déchus de la nationalité française

La loi du 22 juillet est quasi couplée avec la loi 23 juillet 1940. Celle-ci vise spécifiquement de Gaulle et ceux qui ont rejoint Londres. Ils seront très peu nombreux à en « bénéficier ». Ils sont 446 exactement, partis depuis la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, celle des pleins pouvoirs conférés au maréchal Pétain : « Tout Français qui a quitté le territoire français métropolitain entre le 10 mai et le 30 juin 1940 pour se rendre à l'étranger, sans ordre de mission régulier émanant de l'autorité compétente, ou sans motif légitime, sera regardé comme ayant entendu se soustraire aux charges et devoirs qui incombent aux membres de la communauté nationale et, par suite, avoir renoncé à la nationalité française, il sera en conséquence déchu de cette nationalité par décret rendu sur rapport du garde des Sceaux, ministre secrétaire d'État à la Justice, et cette mesure prendra effet à partir du jour fixé par le décret. »

Elle est complétée par les lois du 10 septembre 1940, du 23 février 1941 et du 8 mars 1941. Des futurs compagnons de la Libération et d'autres sont déchus : de Gaulle, Mendès, Catroux, Alexis Léger, Leclerc de Hauteclocque, Cassin, Ève Curie, les Rothschild, David-Weil, Tabouis, Lazareff, mais aussi Thorez (parti à Moscou), etc.

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

Ce sont tous des Français dits « de souche », auxquels est retirée leur nationalité. Leurs biens sont confisqués, placés sous séquestre, liquidés, et le produit versé à la caisse du Secours national.

Les décisions sont prises dans une commission composée de trois militaires, présidée au ministère de la Guerre par le général Prételat (remplacé en 1942 par le général Duffieux).

La « déchéance » de nationalité n'est pas créée par Vichy, elle figure déjà dans les codes de la nationalité dès 1793, associée aux traîtres, aux espions. Telles les lois du 7 avril 1915 et du 18 juin 1917 qui traitent de la déchéance des naturalisés d'« origine ennemie ». Ici ce sont les naturalisés, plus tard ce seront les Français dits « de souche ».

Parmi les 446, nous avons choisi d'évoquer deux extrêmes : René Cassin et Ève Curie.

Voisins de déchéance, celle du décret du 30 avril 1941.

## René Cassin

### « Fantassin des droits de l'homme <sup>1</sup> »

René Cassin est l'homme de l'ombre qui obtint beaucoup, dont l'annulation de la loi de dénaturalisation du 22 juillet 1940, bizarrement « oubliée » par le général Giraud en mars 1943. Son maintien est même souhaité par François de Menthon<sup>2</sup>.

C'est l'homme austère et chaleureux, l'homme des valeurs intangibles et du sens de l'État porté au paroxysme. Ce juif agnostique sera président toute sa vie de l'Alliance israélite universelle. Bien sûr, c'est également l'homme de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le prix Nobel de la paix.

#### *Retour sur son histoire*

René Cassin est né à Bayonne le 5 octobre 1887. Il passe son enfance à Nice dans une famille de marchands de vins. Son père, Azaria Cassin, est d'origine portugaise-marrane ; sa mère, Gabrielle, est née Dreyfus, d'origine alsacienne.

---

1. Titre de son autobiographie, publiée chez Plon en 1979.

2. Voir chapitre « Les trois lois consanguines ».

La jumelle de celle-ci, Cécile, épouse Benjamin, le frère d'Azaria, qui devient Henri, comme tout juif libre-penseur qui se respecte. Lui tend à sortir de la vie juive « orthodoxe » ; elle est plus conservatrice, d'une religion traditionnelle. Quatre enfants naissent entre 1885 et 1890 : Fédia, Félix, René et Yvonne. Les parents ne s'entendent pas et divorcent en 1911, fait relativement rare à l'époque. L'affaire Dreyfus est l'événement majeur de la formation politique de René. Comme pour toute sa génération. Elle se déroule entre sa septième et sa dix-neuvième année. L'antisémitisme est également un fait marquant de l'époque. Albert Cohen, contemporain et vivant à Marseille, l'évoque dans ses souvenirs<sup>1</sup>. René fait ses études au lycée Masséna à Nice, après avoir étudié à la maison avec son frère Fédia jusqu'à quatorze ans. Sa vie religieuse se clôt avec sa bar-mitsvah. Il étudie à la faculté de droit d'Aix-en-Provence et à Paris, y est licencié ès lettres, et docteur en sciences politiques, juridiques et économiques. À Aix, il rencontre sa future femme, Simone Yzombard, catholique et actrice. Il décide de subvenir seul à ses besoins et présente son doctorat de droit. En 1914, il est avocat au barreau de Paris, plaide parfois, noue des amitiés qui resteront : Daladier, Crémieux. Il vit avec Simone, puis l'épouse, malgré l'hostilité flagrante des deux familles.

Incorporé comme simple soldat, il est grièvement blessé dès octobre 1914. Mutilé à 65 %, il en souffrira toute sa vie. Ce sera également l'un des axes forts de son combat politique : la défense des victimes de la guerre. Chargé de cours à Aix et Marseille, il est ensuite professeur à Lille, puis à Paris. Il a un fort engagement associatif et devient fondateur et président de l'Union fédérale des anciens combattants. Il s'engage pour le droit des victimes. Désormais, il

---

1. *Ô vous, frères humains*, Paris, Gallimard, 1972.

compte dans le paysage politique. Sa méthode est basée sur l'autorité, la générosité. Elle est faite de synthèse et de compromis, au sens positif du terme, c'est-à-dire de recherche de « transactions » et de « petits pas ». Représentant de la France à la Société des Nations de 1924 à 1938 à Genève, il refuse d'y retourner après les accords de Munich. Pendant ces années il se consacre à l'aide aux mutilés et au désarmement. Il est très affecté par l'échec de la conférence de Genève sur le désarmement, ajournée en 1934. Il perçoit les visées et les exactions de Hitler et de Mussolini, et les condamne.

### *Portrait*

Au physique, on note sa courte barbe blanche soigneusement entretenue, sa petite taille, ses stricts costumes trois pièces et sa petite voix douce. Pour son caractère et sa personnalité, il fait l'objet d'un concert de louanges de la part de ses contemporains et adjoints : attentif, simple, amical, prévenant, loyal, gentil, voire bon, mais autoritaire après avoir beaucoup douté. Conscient de sa valeur, qu'il aime voir reconnue, il recherche les honneurs, ce que d'aucuns qualifient de vanité. Antoine Prost<sup>1</sup> dit qu'il s'« agit de laisser une œuvre ». Nul doute qu'il la laisse !

Il est Professeur et pédagogue dans l'âme. Jean-Marcel Jeanneney le considère comme « un maître lumineux<sup>2</sup> ». Il travaille beaucoup, dort peu (cinq heures), écrit abondamment. Il est l'homme de deux causes : la paix avant 1939,

---

1. Lire la biographie récente d'Antoine Prost et Jay Murray Winter, *René Cassin et les droits de l'homme : le projet d'une génération*, Paris, Fayard, 2011.

2. *Ibid.*

les droits de l'homme après 1945. Grand blessé, pensionné, il n'est pas mobilisé en 1939 et travaille pour Giraudoux comme conseiller juridique au secrétariat à la Communication. Il installe Simone, sa femme, près de Bayonne, remonte à Paris et prend sa voiture le 12 juin 1940 pour rejoindre le gouvernement à Tours (installé à Tours du 10 au 13 juin, avant de rejoindre Bordeaux), en suivant la foule de l'Exode. Puis il rejoint Bordeaux où il prépare activement son départ vers l'Angleterre. Il embarque avec Simone le 23 juin 1940 sur l'*Ettrick*, à Saint-Jean-de-Luz. Ils sont deux mille, dont Raymond Aron, sur trois bateaux. Il va vers l'inconnu, ne parle pas l'anglais et n'a pas entendu l'appel de De Gaulle. Mais il refuse l'armistice ; il veut lutter.

Ses biographes<sup>1</sup> notent qu'il « fut essentiel pour l'administration. [...] Son rôle réel était celui d'un symbole de rectitude républicaine, d'intégrité juridique, de service désintéressé de la nation, et de totale loyauté à de Gaulle [qui] lui confia la tâche de construire l'architecture de la France libre avant de le marginaliser en le cantonnant à son administration. »

Le 29 juin, lors de leur première rencontre, le Général l'accueille d'un « vous tombez à pic » et le charge de préparer un projet d'accord avec Churchill. Ils sont une poignée et ne représentent qu'eux-mêmes. Mais Cassin a été représentant de la France à la SDN pendant seize ans, c'est un juriste reconnu. L'accord du 7 août est crucial : c'est l'organisation d'une force française de volontaires et la reconnaissance de son caractère national. Cassin sait que ses « caractéristiques et handicaps ne vont pas l'aider » : professeur en exil, universitaire et non pas haut fonctionnaire, non élu, attaché à la république parlementaire, âgé

---

1. *Ibid.*

– cinquante-trois ans –, et juif pour couronner le tout ! Son rôle est discret, voire occulte, mais très efficace. Fin janvier 1941, de Gaulle organise (enfin !) un Conseil de défense, dont Cassin va assurer le secrétariat permanent. Outre le service juridique, les conventions internationales, il dirige le service études et documentation. L'objectif : « La conduite générale de la guerre et l'organisation de la paix victorieuse<sup>1</sup>. »

Il parle beaucoup à la radio : en 1940, il fait 20 allocutions sur les 130 de la période 1940-1944. Parmi celles-ci, en avril 1941, il s'adresse « aux israélites français » : « Vous savez bien que le peuple français n'est pas responsable des mesures dont l'ennemi et ses collaborateurs vous frappent, plus encore dans votre dignité d'hommes que dans vos intérêts. C'est en vain qu'ils s'acharnent à rompre l'union entre les familles spirituelles de la France, la plus précieuse de ses forces<sup>2</sup>. »

La vie quotidienne à Londres est difficile, dangereuse, les alertes et les bombardements sont nombreux. Il est plongé dans son travail, Simone est isolée et dépressive. Il s'exhorte dans son journal à tenir : « Même si, après la victoire, des déceptions et même pire t'attendent, René, n'oublie pas cela. Tu auras eu le privilège unique de relever la France presque morte. Nous vaincrons<sup>3</sup> ! »

### *La déchéance*

C'est le moment où il est déchu de sa nationalité française.

---

1. Journal Cassin, 30 janvier 1940. AN Fonds Cassin 382AP27-35.

2. Cité par Norbert Bel Ange, *Quand Vichy internait ses soldats juifs d'Algérie : Bedeau, sud oranais, 1941-1943*, Paris, L'Harmattan, 2006.

3. Journal, 26 décembre 1940, *op. cit.*

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

Le 4 mai 1941, il fait partie des 29 personnalités déchues, avec Thierry d'Argenlieu et Ève Curie, et condamné à mort par le tribunal militaire de Clermont-Ferrand en 1942.

*Journal officiel* du 4 mai 1941. Ministère de la Justice n° 1927 – Décret du 30 avril 1941, portant sur la déchéance de la nationalité française :

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français.

Sur le rapport du garde des Sceaux, ministre secrétaire d'État à la Justice, du ministre secrétaire d'État aux Affaires étrangères et du secrétaire d'État aux Colonies. Vu l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 23 juillet 1940 relative à la déchéance de la nationalité des Français qui ont quitté la France, complétée de la loi du 28 février 1941. Vu l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 septembre 1940, relative à la déchéance de Français qui auront quitté les territoires d'outre-mer.

Vu l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 mars 1941 relative à la déchéance de la nationalité des Français qui se rendent en zone dissidente.

Décrétons : Art. 1<sup>er</sup> – Sont déchus de la nationalité française, à partir du présent décret : MM. Paul Antier, Robert Barbier, Henri Bernstein, Paul Berl, Thierry d'Argenlieu, [...] René Cassin, [...] Mlle Ève Curie, [...]

Art. 2 – Le garde des Sceaux le ministre aux Affaires étrangères, le ministre aux Colonies sont en charge de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 30 avril 1941. Ph. Pétain. Par le Maréchal de France, chef de l'État français. Le garde des Sceaux, Joseph Barthélémy. L'amiral de la flotte, ministre des Affaires étrangères, Xavier Darlan. Le ministre aux Colonies, Charles Platon.

Averti par ses proches du décret, il écrit dans son journal que c'est un honneur « d'être sali par ces gens-là » et répond à sa famille : « Aucune tristesse, mais fierté et espoir pour



tous. [...] Les Français, les Polonais, les Norvégiens, Belges, Tchèques, [...] n'ont pas la vie facile. Pour les Français c'est pire, compte tenu de la collaboration active du "gouvernement français" en place à Vichy. Simone est innocupée, comme la plupart des femmes des exilés, elle déprime<sup>1</sup>. »

Les choses ne se passent pas au mieux avec de Gaulle qui lui reproche de soutenir Churchill dans les conflits qui les opposent, en particulier suite à la convention de Saint-Jean-d'Acres en juillet 1941 entre les Anglais et Vichy à propos de la guerre du Levant. Cassin oppose à l'intransigeance de De Gaulle la nécessité d'éviter la rupture avec les Anglais. En l'affrontant, il perd la possibilité d'avoir un rôle de premier plan dans le futur Comité français de libération nationale. Il sera même marginalisé et n'obtiendra qu'un poste apparemment secondaire de commissaire à la justice et à l'éducation et non celui des affaires étrangères auquel il aspirait. Il le vit très mal et souffre de « l'injustice », mais cela lui donne des ouvertures internationales qui le conduiront vers la Déclaration universelle des droits de l'homme... et Stockholm!

À l'issue d'un long périple d'émissaire au Moyen-Orient et en Afrique, il rentre à Londres début 1942, organise son commissariat et travaille sur des dossiers d'une ampleur telle qu'ils posent les bases du rétablissement de la légalité républicaine. Il les résume dans une note datée du 20 juin 1942. Tout y est :

- absence de validité internationale des traités et actes imposés en France par l'Allemagne à la suite de l'armistice;
- répression des actes commis par les Allemands pendant la période de l'Occupation;
- réparation des dommages de guerre causés aux personnes en France;

---

1. Journal, 7 mai 1941, *op. cit.*

- Déclaration internationale des droits de l'homme et des devoirs de l'homme et du citoyen ;
- clauses juridiques du futur armistice et futur traité de paix ;
- régime international des moyens d'expression de la pensée, en coopération intellectuelle (presse, cinéma, média).

Sa très petite équipe produit de nombreux textes. Les « droits de l'homme » sont dans l'air. En Angleterre c'est le rapport Beveridge, aux États-Unis celui de Jacques Maritain. Ils aboutissent à un texte le 14 août 1943, préambule à une nouvelle Constitution. Cassin aide de Gaulle à instaurer une Assemblée consultative provisoire et enfin il est nommé président du Comité juridique auprès du Comité français de libération nationale (CFLN) – Comité exécutif de la France libre –, dont il est ensuite évincé !

Son titre est-il une compensation à son éviction et à l'amertume qu'il manifeste avec « délicatesse<sup>1</sup> » ? En tout état de cause, même écarté de l'exécutif, il aura un rôle déterminant dans le rétablissement de la légalité républicaine. Son éthique, sa rigueur, son sens de l'État ne seront pas superflus, face à des adversaires, eux, mieux admis sinon plus écoutés. Au départ, ils sont cinq qui vont passer en revue tous les textes législatifs de Vichy et de la France libre et donner un avis juridique sur tous les projets d'ordonnances soumis au CFLN. Au 31 décembre 1943, à l'issue de 30 réunions, 150 dossiers ont été traités. Il faut fixer une date au début de « l'illégalité », de toute urgence. Ce sera le 16 juin 1940 et non le 10 juillet, ce qui reviendrait à accepter la légalité de l'armistice. Giraud a déjà déclaré

---

1. Antoine Prost et Jay Murray Winter, *René Cassin et les droits de l'homme*, *op. cit.*

abolies les dispositions de Vichy à partir du 23 juillet 1940. Hasard ou volonté? François de Menthon<sup>1</sup> propose qu'après une annulation de principe, tous les textes de Vichy soient validés rétroactivement, sauf exception. Cassin et le Comité souhaitent l'inverse : la nullité est la règle, la validation l'exception. Il résiste et gagne. Une première ordonnance est émise le 9 août 1944 : la France est et demeure une république. En droit elle n'a jamais cessé d'exister. En conséquence, tous les actes constitutionnels, législatifs ou réglementaires de Vichy, postérieurs au 16 juin 1940, sont nuls. Sauf que cette nullité doit être expressément constatée. En annexe les textes annulés sont joints (juridictions d'exception, le STO, les textes antijuifs, etc.) : 128 textes de Vichy classés nuls ainsi que les décrets d'application, au total 818 textes classés nuls.

Parmi les combats les plus durs qu'ait livrés René Cassin, soulignons ceux portant sur les réparations aux victimes de Vichy, ainsi que celui sur les dénaturalisations : sa bataille contre F. de Menthon sera évoquée plus bas<sup>2</sup>. Un autre conflit se développe autour de la question des biens juifs spoliés. Le ministère de la Justice propose de faire des comptes et des expertises, si nécessaire, entre l'état du bien avant et après restitution : la porte ouverte à des procédures sans fin. Cassin mène le même combat autour de la réintégration des fonctionnaires révoqués ou exclus par Vichy.

---

1. Grand résistant, ministre de la Justice du gouvernement provisoire de la République (septembre 1944-8 mai 1945). Puis nommé procureur au tribunal de Nuremberg, où il siège jusqu'en 1946, au départ de De Gaulle.

2. Voir chapitre « Les trois lois consanguines ».

## *Épilogue*

Sa vie d'après la France libre est caractérisée par les honneurs et les réussites. Voici quelques fonctions remplies (liste non exhaustive) :

– président du Conseil d'État (après épuration) jusqu'en 1960, président de l'ENA (jusqu'en 1960) ;

– représentant de la France aux Nations unies, membre de la commission des droits de l'homme. Il est l'initiateur de la Déclaration universelle – et non plus internationale – des droits de l'homme, comme le souligne François Mitterrand lors du transfert de ses cendres au Panthéon, le 18 octobre 1987<sup>1</sup>. Elle est adoptée à Paris le 10 décembre 1948 à Paris. Il est vigoureusement aidé par Eleanor Roosevelt, alors présidente de la commission des droits de l'homme de l'ONU : elle réussit à introduire les principes d'égalité homme-femme et cette notion novatrice du fameux « à travail égal, salaire égal » ;

– vice-président puis président de la Cour européenne des droits de l'homme ;

– enfin prix Nobel de la paix en 1968.

René Cassin, ce laïc convaincu, sera jusqu'à la fin de ses jours, le 20 février 1976, président de l'Alliance israélite universelle, œuvre créée à Paris en 1860, pour développer la langue et la culture françaises parmi les communautés juives défavorisées d'Afrique du Nord. Il défend le droit à la citoyenneté des juifs et des musulmans algériens.

Bref, une vie ? Une œuvre !

---

1. F. Mitterrand précise : « universelle : destinée à tout homme, quels que soient son origine, sa race, sa confession ou le régime politique dont il relève ».

## Ève Curie

### « Propagandiste de la France libre »

Ève Curie est la fille cadette de Marie, celle qui écrit à la fin des années 1930 le best-seller *Madame Curie*<sup>1</sup>. D'abord publié en anglais, puis traduit en français, ce livre brosse le portrait sensible et personnel de la grande dame que fut sa mère. C'est la femme qui fait des études, assume sa condition féminine, fait passer sa vie professionnelle avant sa vie personnelle, ou les rend compatibles sans sacrifier l'une à l'autre ou l'autre à l'une. Hélène Langevin me le précise ainsi<sup>2</sup> : « Faire des études, travailler et être libres de leurs maris, enfants, travaux ménagers. » Tout ce qui était « l'asservissement de la femme » dans une conception « bourgeoise et rétrograde ! » Icône du monde des sciences, Marie Curie était aussi une héroïne féministe. Les jeunes filles devaient suivre cet exemple. Par le livre d'Ève, des millions de lectrices et de lecteurs connurent Mme Curie et l'aventure exaltante de la pauvre étudiante polonaise venue

---

1. Ève Curie, *Madame Curie*, Paris, Gallimard, 1981.

2. Hélène Langevin, fille de Frédéric et Irène Joliot-Curie, nièce d'Ève Curie. Physicienne nucléaire, directrice de recherche émérite au CNRS, elle est présidente de l'Union rationaliste. Interview réalisée à son domicile, à Antony, le 12 mai 2011.

à Paris, Marie Sklodowska, épouse d'un scientifique déjà renommé, Pierre Curie.

Je ne sais si tout ceci était le propos d'Ève Curie, ce que je sais c'est que tel était le propos des pionnières du féminisme contemporain, de retour de la guerre. Françoise Giroud en parlera comme d'une « femme honorable <sup>1</sup> ». Sa Marie Curie n'est pas une féministe en paroles mais dans les faits, les actes. Elle l'a décrite comme « une figure émouvante, parce qu'elle est forte et faible, irréductible et vulnérable, géniale, et plongée dans les recettes de confiture, têtue, têtue, têtue. Une femme, quoi. » C'est ce que montre d'ailleurs la correspondance dernièrement parue entre Marie et ses filles à l'initiative de sa chère petite-fille, Hélène Langevin <sup>2</sup>.

Ce livre est celui que toute mère soucieuse de faire progresser sa fille en indépendance lui donnait à lire jusque dans les années 1950-1960. C'est peu dire à quel point il fut important pour les féministes de l'après-guerre. Je suis l'une de ces filles, il fait partie de mon Panthéon littéraire et émotionnel. J'ai dû le relire une bonne dizaine de fois !

Ève, notre discrète héroïne, avait tout : beauté, élégance et intelligence. Elle risqua cependant tout pendant la guerre : elle est admirée et protégée par Eleanor Roosevelt, et son courage est remarqué jusque par le général de Gaulle.

### *Prologue*

Ce 22 octobre 2007, les journaux américains font discrètement état de la disparition d'une très vieille dame (cent deux ans), Ève Curie-Labouisse, journaliste et humanitaire,

---

1. Françoise Giroud, *Demain déjà : journal 2000-2003*, Paris, Fayard, 2003.

2. *Marie Curie (1867-1934), Lettres*, Paris, Pygmalion, 2011.

« la plus jeune fille des prix Nobel Pierre et Marie Curie ». On parle de sa gloire gagnée comme concertiste, écrivain et biographe de sa mère dans un best-seller publié en anglais en 1937, récompensé par un prix fameux, le *Non Fiction American National Book Award*, puis adapté pour le cinéma en 1943. Son héroïsme pendant la guerre – inconnu des journalistes – est passé sous silence. Celle qui se surnommera « un vilain petit canard » dans une famille de scientifiques célèbres et nobélisés – père, mère, sœur, beau-frère, sans parler des amis – n’aura jamais de vraie biographie. Elle ne le souhaitait pas, me confiera Hélène Langevin.

Son père, sa mère et sa sœur sont morts prématurément : respectivement à quarante-sept, soixante-sept, cinquante-neuf ans. C’est un accident dans la rue pour Pierre, leur exposition aux rayons sur lesquels elles travaillaient pour Marie et Irène. Marie obtient deux prix Nobel. Le premier en 1903 – partagé avec Pierre Curie et Henri Becquerel –, puis un second en 1911, malgré une société machiste, misogynne et des rumeurs peu ragoûtantes. Elle était partenaire et non assistante de son mari, puis chercheuse autonome, contrairement à ce que les campagnes de presse ont pu insinuer.

Elle meurt en 1934 des suites de ses travaux précurseurs dont nous bénéficions encore aujourd’hui.

Mais notre propos sera le parcours d’Ève, notre « petit canard » favori. Son enfance et son éducation expliquent son engagement.

### *Portraits croisés*

Irène ressemble à Marie, tant au physique qu’au mental : caractère affirmé, exigence complète quant au travail et plus

tard quant aux convictions politiques (de gauche, voire communistes).

Ève : les photos familiales et d'époque nous la montrent jolie petite fille sage et déterminée. Puis une jeune fille et une jeune femme jolie, très féminine, maquillée, peignée, habillée avec soin. Enfin, elle est une vieille dame pleine de charme et de sérénité. Elle est grande, mince, des yeux bleu sombre, des cheveux bruns. Pour les journalistes américains, elle semble directement sortie d'un magazine français de mode. Ils soulignent sa beauté, son charme, son intelligence. C'est « la femme qui a tout ».

Ève et Irène ont sept ans de différence. Physique et mental sont de même : Irène fuit les contacts, Ève les recherche ; Irène est relativement froide, Ève est « la joie de vivre ». Elle est appréciée de tous, mais dira plus tard avoir souffert de ne pas avoir connu la complicité intellectuelle qui unissait sa mère et sa sœur. De nombreuses photos les montrent, travaillant ensemble au laboratoire. Elle écrit même dans son livre *Madame Curie* : « Malgré le secours que tentait de m'apporter ma mère, mes jeunes années ne furent pas heureuses. » Ses amis ne ressemblent pas au cercle de « Sorbonne-Plage<sup>1</sup> » ! Les goûts vestimentaires d'Ève étonnent Marie, mais elles s'accordent sur leurs intérêts littéraires : Kipling, Colette, etc. Ève aime s'habiller pour sortir, ce qui étonne et horrifie Marie : « Oh ! Ma pauvre chérie, quels affreux talons ! Non, tu ne me feras jamais croire que les femmes sont faites pour marcher sur ces échasses. Et quelle est cette nouvelle mode, décolletée dans le dos des robes ? Le devant, encore c'était supportable, mais ces kilomètres de dos nus ! Premièrement c'est indécent, deuxièmement tu risques une pleurésie, troisièmement c'est laid : le troisième argument devrait te toucher, à défaut des deux autres ! »

---

1. L'Arcouest est surnommé « Sorbonne-Plage ».



*Histoire d'Ève au côté des légendes de la science*

Revenons à cette vie qui amènera cette jeune et belle jeune femme à perdre sa nationalité française, à devenir une héroïne de la France libre, correspondante de guerre, infirmière sur le front d'Italie, décorée par le général de Gaulle, bref à être une combattante, une héroïne modeste.

Elle naît à Paris le 6 décembre 1904. Ses parents, Pierre et Marie, sont prix Nobel de physique (avec Becquerel) depuis deux ans. Ils ont isolé le polonium, puis le radium. Ils travaillent pourtant dans un local insalubre, proche de la remise à pommes de terre, situé dans la cour de l'École de physique et de chimie industrielles, rue Vauquelin dans le V<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Pierre meurt, accidentellement renversé par une voiture à cheval, deux ans plus tard, en 1906, et voilà Marie plongée dans les affres du travail, de la vie domestique, des enfants – Irène et Ève – à élever. Elle est accompagnée de nounous polonaises importées de sa terre natale et de son beau-père, Eugène Curie, qui disparaît également prématurément, en 1910. Elle remplace Pierre comme professeur à la Sorbonne et continue ardemment leurs recherches. Marie obtient un deuxième Nobel de chimie en 1911, fait unique et inégalé pour une femme. Marie, la mère, est très occupée, rappelle Hélène Langevin : « Marie doit préparer en même temps un cours, dominer une science en mouvement et diriger un laboratoire. Elle a peu de temps pour être en vacances avec ses enfants. »

D'autant que ces vacances sont longues. La rentrée des classes se fait début octobre. Marie écrit presque tous les jours aux filles. Elle leur écrit au fil de ses déplacements à Londres, à Genève, à Varsovie, en Belgique et dans

différentes maisons de vacances, à L'Arcouest (en Bretagne) et à Cavalaire (dans le Var). Elle confie fréquemment les filles à sa famille polonaise, aux amis : le petit cercle de savants installés en Bretagne, à trois kilomètres de Ploubazlanec et six de Paimpol, face à Bréhat. Comme le rappelle Hélène Langevin, « les Arcouestiens réunissent la science et la culture. [...] C'est un groupe d'intellectuels, scientifiques, littéraires de gauche, voire d'extrême gauche. Ils sont dans le camp des dreyfusards contre le camp des nationalistes. Ce qui les réunit, ce sont les droits de l'homme et une certaine idée du rôle de la science. »

L'Arcouest devient le lieu d'une colonie de scientifiques, professeurs à la Sorbonne, qui s'y installent les étés, suivant l'exemple de Louis Lapicque, physiologiste.

Pendant cette période, les lettres de Marie, Irène et Ève mêlent les problèmes quotidiens, la fugue du chat, l'inquiétude de la mère pour que la petite Ève « ne nage pas au large », la température de l'eau, la mort de Jaurès. Le sport – la marche, la nage, le vélo, la gymnastique – est important, quel que soit le temps ou la saison. Les filles parlent français, puis l'anglais, et comprennent le polonais. Le 6 août 1914, elle écrit à Irène : « Je te charge de ta petite sœur qui m'a écrit une lettre pleine de désolation. Occupe-toi de son instruction et sois maternelle envers elle en mon absence. »

Hélène Langevin précise : « Marie avait un travail monstrueux. Pendant la guerre, Marie, envoyait Ève à L'Arcouest où il y avait beaucoup de monde pour s'occuper d'elle. Elle profitait du bon air – le grand air était érigé en dogme –, de la bonne nourriture, de l'exercice physique. » Trois impératifs de la « bonne éducation ». À la fois tendre et pragmatique, elle ne laisse jamais passer la possibilité de transmettre ses valeurs. Une autre lettre prémonitoire, le

6 septembre 1914, à Irène. Un déséquilibré fait courir le bruit qu'Irène, Ève et les deux domestiques polonaises sont allemandes : « J'ai été désolée d'apprendre que tu as eu des ennuis au sujet de ta nationalité. Ne prends pas les choses trop à cœur, mais fais de ton mieux pour éclairer les gens à qui tu as affaire. [...] Chérie, prends conscience plus exactement de ce que tu te dois, comme Française, à toi-même et aux autres. »

En post-scriptum elle écrit : « Fais faire des problèmes de physique à Fernand. Si vous ne pouvez travailler pour le présent de la France, travaillez pour son avenir. » C'est ce qu'Ève, déchue de sa nationalité française en avril 1941, fera jusqu'en 1945 !

Ce n'est pas une mère absente au sens éloignée ou indifférente. C'est une mère très occupée, veuve et qui travaille beaucoup. L'éducation des filles est importante mais jamais elle ne pousse ou n'oblige pour autant. Comme le fait remarquer Hélène Langevin, « l'éducation des filles surtout, c'était de faire aussi bien qu'un homme, faire un métier qui vous rende heureux et, pourquoi pas, fonder une famille. Mé nous a transmis ces idées<sup>1</sup>. »

Tout est dit, ici, sur le féminisme pragmatique, si avant-gardiste – nous sommes entre 1910 et 1920 – et si contemporain de Marie Curie.

### *De l'adolescence jusqu'à la guerre 14-18*

Irène suit les traces scientifiques de sa mère. À partir de 1916, elle l'assiste, jusqu'à conduire les « petites Curies », dix-huit petites unités de radiothérapie que Marie a mises au point pour transporter sur le front de guerre les premières

---

1. Interview au *Télégramme*, 2 mai 2011.

radios mobiles destinées aux blessés et accompagner les unités chirurgicales mobiles. La guerre de 14-18 s'achève. Irène devient naturellement sa préparatrice à l'Institut du radium.

Irène se marie à Frédéric Joliot en 1926. Jeune ingénieur, il est préparateur de Marie sur la recommandation de Paul Langevin. Ève reste quai de Béthune et vit avec sa mère. Elle prépare « mollement » – selon ses propres dires – son bac...

Elle le rate, puis, élève du collège Sévigné, l'obtient en septembre 1921, brillamment, en philosophie et science. Elle se passionne pour la littérature et le piano. Le grand Ignacy Paderewski lui donne des leçons, la trouve très douée. Elle gère la vie quotidienne et accompagne Marie fréquemment dans ses voyages, dont celui aux États-Unis en 1921. C'est une épuisante visite de six semaines destinée à récolter des fonds et un gramme de radium pour l'Institut du radium de Paris. Un pari réussi. Ève ressent que pour Marie « la science est au-dessus de tout », même si elle l'encourage à réaliser ses rêves, tout en privilégiant une éducation « générale<sup>1</sup> ». Ève pense que sa voie est le piano, donne quelques concerts en France, en Belgique, puis renonce. Elle ne se trouve « pas suffisante ». Elle devient critique musicale.

Les étés passent avec des voyages liés aux congrès, aux conférences pour Marie. Un charme et une activité continue se dessinent au travers de la lecture des échanges épistolaires des trois femmes.

---

1. Susan Quinn, *Marie Curie : a Life*, New York, Simon & Schuster, 1995.

*Une vie sociale très riche*

Ève, tout en ayant une vie sociale très riche et animée, continue de gérer le quotidien. Elle a d'ailleurs un appartement à Auteuil, pour bien dissocier ses deux vies. Elle écrit des chroniques dans *Candida* et d'autres hebdomadaires parisiens, tel *Le Miroir du monde*, où elle publie un article sur l'inauguration de l'IBPC (Institut de biologie physico-chimique) par le professeur Jean Perrin (un Arcouestien). Elle aime le théâtre, se lie avec Henri Bernstein : elle adapte avec lui *Spread Eagle*, une pièce de théâtre écrite par G. S. Brooks et W. B. Lister en 1927. *145 Wall Street*, pièce en trois actes et cinq tableaux, est jouée en octobre 1932 au Gymnase, le théâtre de Bernstein, avec une brillante distribution : Jane Chevrel, Michel Simon, Alcover, André Burgère, Aimé Clariond, Georges Pally. La pièce est mise en scène par Henri Bernstein, dont elle devient la maîtresse. À l'époque, Ève est considérée comme « l'une des plus belles femmes de Paris ». Hélène Langevin précise : « Très jolie, coquette, elle vit dans une vie mondaine, assez loin des vacances en Bretagne. [...] Ève va moins en Bretagne, qui est loin du milieu littéraire et futile qu'elle côtoie à Paris. »

*La disparition de Marie Curie*

Irène poursuit avec Frédéric son œuvre scientifique, puis prend la direction du laboratoire, à la suite de Dubierne, le fidèle assistant. C'est Ève qui accompagne Marie à Sancellemoz, sur le plateau d'Assy en Haute-Savoie. Vu son extrême fatigue, les médecins pensent à une rechute de sa tuberculose de jeunesse. Ils l'envoient se reposer près de

Saint-Gervais. Le voyage avec Ève est terrible : fièvre, faiblesse galopante. Elle souffre d'une atteinte des globules blancs et rouges, une anémie pernicieuse, une leucémie : les effets du radium. Ève reste, lui lit le courrier, des livres. Elle ne peut plus parler, elles échangent par l'écriture : « Qu'est-ce que vous allez me faire ? Je ne veux pas. Je veux qu'on me laisse tranquille<sup>1</sup>. »

C'est fini, Marie est emportée le 4 juillet 1934 par cette leucémie, conséquence de ses travaux et d'une trop grande exposition aux éléments radioactifs. L'émotion est considérable dans le monde entier.

### *Le tournant dans la vie d'Ève*

En 1935, Ève, redevenue journaliste, accepte de se lancer dans la biographie que lui demande Doubleday, l'éditeur américain. Cela l'aidera à découvrir, par-delà la pudeur et la discrétion, la femme qu'était sa mère. Ève s'enferme dans son appartement d'Auteuil, réunit toutes sortes de documents, détails et photos de son enfance en Pologne où elle se rend fin 1935. Elle consulte également des lettres (celles laissées par sa mère qui a détruit toute correspondance privée, dont celle avec Paul Langevin).

Hélène Langevin raconte à propos du livre : « C'est l'éditeur américain Doubleday qui lui a demandé d'écrire ce livre en 1936. Vincent Sheehan<sup>2</sup> l'a traduit au fur et mesure de l'écriture des chapitres. Il s'est installé en France, parlait très bien le français et a travaillé d'arrache-pied. Le livre est d'abord sorti aux États-Unis en 1937, puis en France chez Gallimard en 1938. Ève a commencé une tournée de

1. Robert Reid, *Marie Curie : derrière la légende*, Paris, Seuil, 1979.

2. Écrivain et journaliste au *Herald Tribune*.

conférences. Elle a ainsi maîtrisé l'anglais, ce qui l'a préparée pour la période 1940! »

C'est un succès mondial, traduit en France, en Italie, en Belgique, en Espagne, et dans divers pays européens. Hélène Langevin poursuit : « On dit qu'il y a eu une trentaine de traductions, certaines autorisées, d'autres pas. Je l'entends encore me dire qu'elle avait découvert une traduction en Chine, inconnue d'elle. C'est le symbole du féminisme et de la possibilité pour une femme d'être une femme de science. »

Les critiques sont dithyrambiques. Le *New Yorker* écrit : « Un livre rare [...] qui nous réconcilie d'appartenir à la race humaine. » Mme E. Roosevelt écrit : « Je l'ai lu avec la plus grande émotion. La simplicité et la beauté du style, la compréhension et l'amour de sa mère sont en eux-mêmes admirables. » Cette relation lui sera très utile sous peu. Le livre obtient en 1937 le *National Award* pour un livre de non-fiction. Tout comme pour le radium en 1921, Ève fait une tournée de conférences et lectures au États-Unis de janvier à avril 1940. En 1943, un film en est tiré, dirigé par Mervyn LeRoy, avec Greer Garson et Walter Pidgeon.

Il lui sera reproché plus tard d'avoir développé une vision romantique de sa mère, d'avoir oublié l'épisode Langevin<sup>1</sup>, omis la misogynie qui l'avait accompagnée dans l'environnement scientifique de l'époque. Qu'importe, c'est un extraordinaire portrait, d'épouse, de scientifique, de mère, de femme. De femme libre et déterminée.

---

1. Les mauvaises langues et certains journaux avaient fait une odieuse campagne autour d'une supposée liaison.

*De la « plus belle femme de Paris » à l'héroïne*

Le temps de la vie sociale brillante et légère d'Ève se termine mi-juillet 1939. Consciente du danger grandissant, elle écrit dans *Vogue* : « La guerre est un risque total pour les hommes, celui de l'abandon des choses douces de la vie. Les hommes doivent supporter la part la plus lourde et la plus terrible du sacrifice. Cependant, je ne peux m'empêcher d'avoir pitié des femmes qui veulent être braves, mais ne savent comment faire et qui doivent inventer chacune, personnellement, un héroïsme personnel. » Son invention sera à la hauteur de cet augure !

À la déclaration de la guerre, Jean Giraudoux (celui-là même avec lequel travaillaient Angelo Tasca et René Cassin), alors commissaire à l'information, lui propose de devenir chef de la section féminine. Elle prédit à ses correspondants américains en février 1940<sup>1</sup> que « la paix ne reviendra pas rapidement [...] et ne reviendra pas tant que le régime de Hitler reste en place en Allemagne. Car les Français sont déterminés à ce que, une fois cette guerre terminée, il n'y aura plus de combats en France pour longtemps. [...] Il y a une guerre économique comme une guerre militaire. Le pays qui travaille le plus gagnera ! Les femmes françaises ne pensent plus que la vie idéale est de ne pas travailler, parce que l'idéal est désormais de travailler. C'est le moyen de gagner cette guerre... »

La France capitule, Ève n'attend pas un jour. Le 18 juin 1940 elle embarque à Bordeaux pour rejoindre l'Angleterre sur le cargo britannique le *Madura*. Ils sont 1 300 réfugiés français, dont Henri Bernstein, Pierre Cot, Stefan Osusky, Marcel-Henri Jaspas, ministre belge, Hugh Green, frère de

---

1. Interview paru dans le *Time* le 12 février 1940, avec une photo d'Ève en couverture : « Women at work ».



Graham, etc. Ils arrivent à Falmouth le 21 juin. Rapidement engagée dans la France libre, elle propose sa plume et sa voix, donne des conférences, parle à Radio Londres.

### *La dénaturalisation*

La réponse de Vichy ne se fait pas attendre : elle est déchue de la nationalité française en avril 1941, avec Cassin, Bernstein, d'Argenlieu, etc. Le décret paraît au *Journal officiel* du 4 mai 1941.

J'ai également découvert son dossier aux Archives de la préfecture de police, sous le n° 66.328. Il dit tout sur l'air du temps et l'esprit qui anime les services de l'État. Une note très détaillée précise ses « liens » avec Henri Bernstein, homme « peu recommandable » : « En 1900, il aurait déserté, [...] aurait obtenu une dispense à la suite de l'intervention de l'actrice juive Simone. [...] M. Bernstein, dont le caractère irascible est bien connu, eut de nombreux duels avec des personnalités parisiennes. [...] En tant qu'israélite, avait été partisan du capitaine Dreyfus [...] n'avait pas rompu avec ses anciens amis parmi lesquels Léon Blum. [...] »

Suit le portrait d'Ève Curie, dont les « agissements en Amérique » vont causer sa déchéance. « Domiciliée 39, rue des Vignes, dans un luxueux appartement, elle a à son service une bonne et une dame de compagnie. » Elle a « à sa disposition une certaine fortune, elle touchait, ainsi que sa sœur, une partie de la pension que l'État avait allouée à ses parents, réversible sur les enfants et petits-enfants ». Enfin et surtout, « en Amérique, elle continua dans le même sens, secondant Bernstein dans ses campagnes anti-françaises, et s'efforçant d'empêcher les Américains de ravitailler la France. Elle aurait tenté d'entraver les démarches faites par notre ambassadeur, M. Gaston Henri-Haye, pour obtenir des produits indispensables aux enfants. »

« Traîtresse, affameuse d'enfants », voilà comment la préfecture de police la décrit en juillet 1941. On comprend le soulagement des autorités de s'être débarrassées d'une telle femme. Indigne et indésirable ! Les mêmes archives, en date du 5 février 1944, cabinet du préfet, nous précisent que « son appartement d'Auteuil est saisi, loué. Ses meubles seront vendus aux enchères publiques, à l'hôtel Drouot, début 1942, à la requête de M<sup>o</sup> Barbier. »

Hélène Langevin nous raconte : « Elle savait évidemment. Ça lui a valu beaucoup de problèmes : ici son appartement a été mis sous séquestre. Aux États-Unis, où elle était arrivée à l'époque, la France de Vichy y avait une ambassade. Comme elle était visible, elle écrivait dans les journaux, faisait des conférences pour la France libre, l'ambassade a fait des démarches pour qu'elle soit chassée et renvoyée en France. Au même titre que ces mêmes autorités pourchassaient Chagall, lui dénaturalisé. À l'époque, il y avait ceux qui voulaient intervenir et au moins aider les Anglais. Et ceux qui ne voulaient absolument pas intervenir. Jusqu'à Pearl Harbor. Ève a été sauvée par Eleanor Roosevelt, qu'elle connaissait, et qui l'appréciait beaucoup depuis son livre. Eleanor a fait savoir dans la presse que Mme Ève Curie avait été invitée deux jours à la Maison Blanche. Les ennuis ont cessé. Ève disait que, n'étant plus française, elle était désormais *British protected person*<sup>1</sup> ! »

Elle n'en reste pas là ! Elle écrit un essai, *Femmes françaises en guerre*, témoignages de femmes engagées dans la guerre, publié par le magazine *Atlantic Monthly*<sup>2</sup>. Elle décide de voyager sur tous les fronts de la guerre, subventionnée

---

1. Statut de personne protégée instauré dans certaines colonies ou protectorats.

2. Publié en livre par la suite : *They Speak for a Nation. Letters from France*, Doubleday, 1941.

par l'*Herald Tribune Syndicate* de New York et l'*Allied Newspaper*, dès novembre 1941<sup>1</sup> : un périple incroyable. Elle va en Libye, en Russie, en Inde, en Chine, en Birmanie, interviewe le général Georges Catroux, Wladyslaw Anders, des partisans soviets, Zhou Enlai, Nehru et sa fille Indira Gandhi, le mahatma Gandhi, et couvre ces champs de bataille. Ses chroniques sont réunies sous le titre *Journey Among the Warriors*, publié en 1943<sup>2</sup>.

Elle écrit des articles patriotiques dans différents magazines, tels l'*Atlantic Monthly* ou le *Coronet*. Elle s'adresse au président Roosevelt, le 26 novembre 1942 : « J'espère, oh ! tant que vous vous adressiez à nouveau à mes compatriotes, de cette façon directe que vous avez utilisée le premier jour [de l'invasion], dans votre français si sincère. [...] Votre voix peut être un guide, un point de ralliement. [...] Vous pouvez leur montrer la voie. »

Revenue en Angleterre en 1943, elle s'engage dans le corps des volontaires féminines de la France combattante, devient ambulancière sur le front d'Italie. Le général Diego Brosset l'engage, au grade de lieutenant de l'état-major de la 1<sup>re</sup> DFL (Division France libre).

Dès le 30 octobre 1943, de Gaulle lui rend hommage dans son discours et lui écrit le 23 novembre : « Je n'oublie pas combien votre attitude, dès le début, a été courageuse et je vous félicite de ce que vous continuez à faire en ce moment. » Elle débarque avec les troupes françaises de cette unité, fait la jonction avec la 2<sup>e</sup> DB, le 12 septembre 1944. Elle est bien évidemment à nouveau française après l'abrogation de la loi du 23 juillet 1940, et sera décorée de la croix de guerre en 1944.

---

1. De novembre 1941 à avril 1942.

2. Ève Curie, *Voyage parmi les guerriers*, Paris, Flammarion, 1947.

*Épilogue*

Ève rentre à Paris. Sa déchéance est annulée, elle est à nouveau française. Elle fonde un journal – *Paris Presse* –, en est cogérante avec Philippe Barrès, fils de Maurice. L'aventure se poursuit jusqu'en 1949. Dans le même dossier de la PP, des notes<sup>1</sup> montrent qu'elle reste sous surveillance. Elles nous apprennent que, « selon certaines rumeurs, elle serait la maîtresse du directeur de ce journal, M. Philippe Barrès, depuis 1947 ».

En 1952, elle est conseillère spéciale du secrétaire général de l'Otan, Hastings Lionel Ismay – Lord Ismay. Elle lui prépare les bases d'un rapport qui expose « ce que l'Otan a fait dans tous les domaines depuis la constitution de l'Alliance atlantique ». En 1954, elle épouse Henry Labouisse, directeur exécutif de l'Unicef, qui recevra le prix Nobel de la paix en son nom en 1965.

Devenue américaine, elle revient en France pour accompagner sa mère et son père au Panthéon en 1995, entre les présidents François Mitterrand et Lech Walesa. Les deux sœurs, quelle que soit leur affection, différaient en tout, et surtout quant à leurs opinions politiques. Irène était prosoviétique, Ève pro-américaine. En 1948, lorsque Irène va à New York, elle est retenue une nuit à Ellis Island. Ève sera seule invitée à la commémoration du cinquantenaire de la découverte du radium par ses parents.

Ève refusera toujours une biographie. Pourquoi? Sa nièce Hélène Langevin nous dira à ce propos : « Elle a toujours refusé les interviews à partir de 1954. Elle part aux États-Unis, se marie avec Henry Labouisse et fait silence sur cette

---

1. Archives Préfecture de police : notes du 19 mars 1947 et du 17 août 1948.

période de sa vie “agitée” d’avant la guerre. À l’époque Ève dit qu’elle ne fait rien! Elle a cependant donné de nombreuses conférences sur Marie Curie. Probablement sa vie d’avant-guerre a été très mondaine, elle n’avait pas envie que ça s’étale, elle avait vécu avec Bernstein par exemple. Elle avait un complexe par rapport à son nom, Curie. Il lui a ouvert des portes qui sinon seraient restées fermées. Mais ensuite c’est sa personnalité qui a fait ce qu’elle a fait! Elle s’est imposée. Ce décalage est resté comme, probablement, le problème de son enfance. Ma mère l’a avalé sans états d’âme. Pas elle. Je ne suis pas sûre qu’elle ait été très heureuse, dans son enfance. »

Les liens familiaux sont relativement distendus après la guerre, à cause de l’éloignement géographique et politique. Hélène Langevin précise : « Avec moi, il y avait une distance politique, comme avec mes parents. Certes, j’ai révisé certains éléments, mais je suis restée fidèle aux idéaux. Pour dire vrai, Ève a évolué, sous l’influence de son mari démocrate. Et à la fin, elle était ce que l’on peut nommer “démocrate radicale”, c’est-à-dire à la gauche des démocrates. [...] Nos relations se sont aussi améliorées lorsqu’elle a compris que je continuerais ce qu’elle avait fait, pour Marie Curie! »

Ève Curie, fille de... Mais surtout, femme libre de la France libre, puis libérée.



Troisième partie  
Les indigènes





## Deux indigènes<sup>1</sup> Crémieux Jacques Derrida et Jean Daniel

Le 7 octobre 1940, les 110 000 juifs français d'Algérie, devenus français à partir du décret dit « Crémieux<sup>2</sup> », sont rendus au statut d'indigènes par son abrogation. Cette loi est d'une inspiration comparable à celles des 22 et 23 juillet 1940 : son objectif est de chasser « les indésirables, les indignes » de la nation. C'est donc le troisième volet de ce qui est une des composantes fondamentales de Vichy : revenir sur le code de la nationalité. Les déçus d'Algérie ont une histoire unique.

Mon choix est à nouveau conduit par des raisons plus affectives que rationnelles :

Jacques Derrida, pour l'importance de sa pensée et de ses œuvres, pour cette démarche, celle de « machine à concasser les textes », salutaire pour celle qui essaye d'aligner quelques

---

1. Les indigènes sont les habitants autochtones d'un pays et en particulier d'une colonie. En Algérie, les musulmans et les juifs y vivant depuis des générations sont des indigènes et non des Français. Ils n'en ont pas les droits.

2. Du nom du ministre Adolphe Crémieux qui le fait voter le 24 octobre 1870.

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

pensées et mots en forme de texte. J'avoue ne pas toujours le comprendre, sauf certains textes plus accessibles.

Jean Daniel, pour ce très long parcours qui l'a toujours porté à l'avant-garde des combats.

## Jackie Derrida

### « De Jackie à Jacques Derrida »

Jacques Derrida, le grand philosophe, souffrira toute sa vie de ce « tremblement », de « la mémoire traumatique d'une dégradation », d'une « perte de la citoyenneté ». Sa trajectoire humaine et intellectuelle est marquée par les deux traumatismes de sa jeunesse : à douze ans, à la rentrée des classes d'octobre 1942, il sera exclu de l'école. Puis ce seront les déchirements de la guerre d'Algérie. L'exclusion constitue ce que son biographe Benoît Peeters a qualifié comme « une scène primitive sur laquelle il revient souvent comme s'il s'agissait de l'une des clés de sa philosophie : l'identité changeante, la place de l'autre, etc. <sup>1</sup> » De ce traumatisme précoce de l'exclusion, qui est le sujet de notre récit, il lui restera le sentiment d'être « un outsider » « un étranger », d'être « d'ailleurs, aussi déplacé dans une communauté juive qui se referme, que dans l'autre (on disait les catholiques<sup>2</sup>) ».

Cela se confirme tout au long de sa vie, au cours de laquelle il a toujours été tenu à l'écart : par ses camarades

---

1. Benoît Peeters, *Derrida*, Paris, Flammarion, 2010.

2. Entretien avec Catherine David, *Le Nouvel Observateur*, 9-15 septembre 1983.

sur les terrains de foot à Alger, par ses condisciples à Louis-le-Grand, à la Sorbonne, au Collège de France et au moment de l'obtention de son doctorat *honoris causa* de Cambridge. Cette dernière suscite une pétition contre Jacques, unique dans les annales de cette noble institution ! Étranger également dans la culture française, même si le français est sa langue originelle, tout en affirmant le contraire.

Ma tentative est d'autant plus risquée qu'il disait lui-même que « la biographie d'un écrivain est l'ennemi de la vérité<sup>1</sup> », et qu'il est préférable de lire directement les textes de l'auteur. Nous la tentons, car nous nous plaçons du côté de l'homme, ou plutôt de l'enfant bouleversé par son éjection de la citoyenneté, d'autant plus brutale et injuste que sa communauté en fait partie depuis trois générations. Cette blessure sera toujours présente, « ce tremblement » vivace, jusqu'à ses derniers jours. Le personnage reste un mystère, malgré ou à cause de la masse de sa production écrite et des livres analysant ses contributions, dont quelques biographies. Il est l'un des plus paradoxaux et contradictoires philosophes du *xx<sup>e</sup>* siècle : professeur, auteur, penseur et, par-dessus tout, acteur de sa vie et de son œuvre. Jusqu'à son enterrement, le 12 octobre 2004, au cours duquel seul son fils Pierre lut l'hommage écrit par lui, dans un silence impressionnant.

Je me suis attachée à Jackie Derrida, l'enfant, l'adolescent, le jeune homme, qui le restera jusqu'à trente-deux ans. Il décide alors de devenir Jacques Derrida, l'homme qui a écrit : « Seuls les yeux ne vieillissent pas : l'âge passe et ne touche pas le regard. »

---

1. You Tube, à propos de Heidegger.

*Une adolescence de trente-deux ans*

Sa famille, les Safar et les Derrida, est juive sépharade et réside en Algérie depuis quatre générations. Sa famille maternelle, les Safar, est déjà installée en Algérie en 1848. Ils deviennent français en 1870 grâce au décret Crémieux (le tiers des Algériens étaient juifs à l'époque). Son grand-père, Moses Safar, est arrivé du Portugal dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Sa grand-mère maternelle est très attentive à son apparence, ses habits, son maquillage. Leur fille, Georgette Sultana Esther (la mère de Jacques), le sera également. Elle naît le 23 juillet 1901. Ils font partie d'un milieu de « bourgeois colonialistes », pour autant que leur judéité le permette. Du côté paternel, son grand-père est Abraham Derrida. Il a deux fils, Eugène Eliahou et Aimé, le père de Jacques. Il épouse Georgette Sultana Esther Safar en 1923. Ils déménagent à Alger en 1925, rue Saint-Augustin. René, l'aîné, naît en 1925, deux frères meurent prématurément : Paul et Norbert. Jackie, futur Jacques, naît en 1930.

La famille est pratiquante, mais sans excès. Il est circoncis. Il y reviendra dans son livre *Circonfession*<sup>1</sup>, écrit alors que sa mère est mourante, rappelant ses sentiments ambivalents à propos de sa circoncision pratiquée au nom d'une tradition à laquelle il n'adhère pas. L'enfant pleure beaucoup, recherche de l'attention. Sa mère est du genre hyperprotectrice. Hélène Cixous, son amie, note qu'elle est là, la scène primitive. « Celle qui engendra toute sa philosophie et toute sa tragédie<sup>2</sup>. »

---

1. Jacques Derrida, *Circonfession*, Paris, Seuil, 1991..

2. Hélène Cixous, *Portrait de Jacques Derrida en jeune saint juif*, Paris, Galilée, 2001.

À la maison, plusieurs cultures se mélangent : arabe, française et juive. Derrida est le produit de leur entrecroisement qu'il décrit<sup>1</sup> :

1. La culture maghrébine, celle de l'Algérie arabo-berbère dans laquelle je vécus mon enfance.

2. La culture juive, celle d'une famille dans laquelle la religion, il n'y a pas si longtemps, tenait une place importante.

3. La culture française, celle du colonisateur. Pour faire cohabiter ensemble ces trois familles, il n'y avait, alors, pas d'autres solutions que d'écrire – par exemple, en s'intéressant à la pluralité des sens.

Il lui reste parfois, en privé ou en famille, un accent pied-noir. La famille sera surprise de son destin. Son intelligence les dépasse. Sa mère lit beaucoup (mais jamais un texte de Jacques). Son père, Aimé, devient représentant de commerce pour un Français catholique. Il travaille pour trois générations de la famille Tachets, des marchands de vins et spiritueux. Il voyage quatre jours par semaine, le travail est harassant, voire humiliant. Jackie dit à son propos : « Mon pauvre père, [...] il se sacrifie pour nous », regrettant que ses souffrances ne soient pas appréciées par la famille et particulièrement par sa mère.

Dans sa dernière interview au *Monde* à Jean Birnbaum, en août 2004<sup>2</sup>, Derrida revient sur cette situation : « J'ai participé à une transformation extraordinaire du judaïsme français en Algérie : mes arrière-grands-parents étaient encore très proches des Arabes par la langue, les coutumes, etc. [...] Après le décret Crémieux à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la

---

1. Jacques Derrida, *L'Écriture et la Différence*, Paris, Seuil, 1967. *De la grammatologie*, Paris, Minuit, 1967.

2. « Un "enfant perdu" du judaïsme », *Le Monde*.

génération suivante s'est embourgeoisée. Bien qu'elle se soit mariée presque clandestinement dans l'arrière-cour d'une mairie d'Alger à cause des pogroms (en pleine affaire Dreyfus), ma grand-mère élevait ses filles comme des bourgeoises parisiennes (bonnes manières du XVI<sup>e</sup> arrondissement, leçons de piano [...]). Puis ce fut la génération de mes parents : peu d'intellectuels, des commerçants surtout, modestes ou non. [...] Puis ce fut ma génération (une majorité d'intellectuels : professions libérales, enseignement, médecine, droit, etc.). »

En 1938, Jacques fréquente l'école primaire publique de El-Biar. Il n'est pas un bon élève. Les photos de l'époque le montrent très brun de teint et de cheveux, un juif « très arabe », tel qu'il se qualifie. Ils vivent à proximité du désert et d'un quartier arabe pauvre. C'est un enfant très actif, mais il aime également observer le cycle de vie de sa collection de vers à soie qu'il nourrit avec des feuilles de mûrier.

### *Sa vie est fracturée à la rentrée scolaire de 1940*

Il a dix ans. La guerre en Europe fait irruption en Afrique du Nord, même s'il ne voit aucun soldat allemand. L'abolition du décret Crémieux à la rentrée 1940 prive les juifs de leur nationalité et citoyenneté françaises. Son frère est l'objet de *numerus clausus*, il est exclu dès cette date. Jackie rentre dans la première section du lycée de Ben Aknoun, près de El-Biar. Il est chassé à la rentrée 1942. Un renvoi intolérable. Il l'a décrit à Mustapha Chérif ainsi<sup>1</sup> :

Né juif d'Algérie, de cette partie de la communauté qui avait reçu en 1870 du décret Crémieux la nationalité

---

1. Mustapha Chérif, *L'Islam et l'Occident : rencontre avec Jacques Derrida*, Paris, Odile Jacob, 2006.

française et l'avait perdue en 1940 au moment du régime de Vichy, et pendant quelques années, exclu de l'école française, j'ai fait partie de ce que l'on appelait les juifs indigènes, qui ont rencontré parmi les Algériens de l'époque plus de solidarité que de la part de ce qu'on appelait les Français d'Algérie. C'est l'un des tremblements de terre de mon existence, l'un des tremblements de terre algériens de mon existence.

Outre l'application des 168 lois et règles antijuives de la métropole, les persécutions en Algérie sont particulières. Il le raconte lors d'une interview à Catherine David en 1983. Elle l'interroge sur la peur : « Je savais que les couteaux pouvaient sortir à chaque instant, à la sortie de l'école, sur le stade, au milieu du cri raciste qui n'épargnait personne. [...] Puis en 1940, c'est l'expérience singulière des juifs d'Algérie. Incomparables à celles de l'Europe, les persécutions se sont néanmoins déchaînées en l'absence de tout occupant allemand. »

Il décrit ainsi, cette autre « scène primitive <sup>1</sup> » : « C'est une expérience qui ne laisse rien intact, un air qu'on ne cesse plus jamais de respirer. » Les enfants juifs sont expulsés de l'école. Convoqué au bureau du surveillant général : « Tu vas rentrer chez toi, tes parents t'expliqueront. »

Puis les Alliés débarquent, c'est la période du gouvernement bicéphale (de Gaulle et Giraud) : les lois raciales sont maintenues près de six mois, sous un gouvernement français libre.

Les copains qui ne vous connaissent plus, les injures, le lycée avec les enseignants expulsés sans un murmure de protestation de collègues. On m'y inscrit, mais je sèche pendant

---

1. Catherine Malabou et Jacques Derrida, *Jacques Derrida, la contre-allée*, Paris, *La Quinzaine littéraire*-Louis Vuitton, coll. « Voyager avec... », 1999.



un an. [...] Avec d'autres, j'ai perdu puis recouvré la citoyenneté française, je l'ai perdue pendant des années sans en avoir d'autre. Pas la moindre, vois-tu. [...] Une citoyenneté, par essence, ça ne pousse pas comme ça, c'est pas naturel, mais son artifice et sa précarité apparaissent mieux, comme dans l'éclair d'une relation privilégiée, lorsque la citoyenneté s'inscrit dans la mémoire d'une acquisition récente : par exemple la citoyenneté française accordée aux juifs d'Algérie par le décret Crémieux en 1870. Ou encore dans la mémoire traumatique d'une dégradation, d'une perte de la citoyenneté.

Les violences physiques et verbales contre les juifs, y compris les enfants, sont terribles. Il devient « un sale juif ». Chassé sans explications, il doit rejoindre une école organisée à la hâte, par le Consistoire, rue Émile-Maupas. Il est également censé participer à l'Alliance, rue Bab-Azoun, pour préparer sa bar-mitsvah, apprendre l'hébreu. Jackie fait l'école buissonnière.

Luc Le Vaillant<sup>1</sup> précise : « 1942. Il a douze ans, il est en cours, on est à Alger. Il est encore Jackie Derrida, fils d'un VRP en vins et spiritueux. Le proviseur le convoque et le congédie. Il était français, il ne l'est plus. Il est renvoyé à sa judéité, assigné au lycée communautaire qu'il s'empresse de sécher. »

Cette exclusion aura bien sûr des conséquences sur l'adolescent. Robert Maggiori les décrit ainsi<sup>2</sup> :

Sa scolarité avait été en dents de scie, chahuteuse et douloureuse. Le jour de la rentrée 1942, il avait été renvoyé chez lui : le pourcentage des juifs pouvant être admis dans une classe venait d'être abaissé de 14 à 7 % par le recteur, pétainiste zélé. Adolescent, tantôt il se recroquevillait en lui-

---

1. Portrait, *Libération*, 2002.

2. Robert Maggiori, *Libération*, 11 octobre 2004.

même, confiait son mal-être à son journal intime, écrivait des poèmes, lisait Camus, Nietzsche et Valéry, tantôt faisait le « voyou », manifestait sa vitalité sur les terrains plus qu'à l'école, dans des matchs avec les prisonniers italiens et poursuivait le rêve de devenir footballeur professionnel.

La blessure est définitive, elle aura des implications définitives sur sa vie, son œuvre et son engagement politique.

Il retourne à l'école de Ben Aknoun de 1943 à 1947. Il n'est bon qu'en philosophie – Sartre a un rôle majeur pour lui. Il échoue au bac au lycée Gautier, puis le repasse et l'obtient en 1948. Il se considère comme un adolescent rebelle et rêve d'écrire.

Le rapport de Derrida à la France en découle. Il fait l'expérience troublante qu'un droit accordé peut être repris. Ainsi que d'une triple exclusion : de la culture arabe, de la langue hébraïque et de la citoyenneté française. La méfiance va s'installer, d'autant que le rétablissement de la nationalité n'est pas immédiat, après le débarquement des Américains en novembre 1942. Les nouvelles autorités se font tirer l'oreille. Darlan puis Giraud, voire de Gaulle, sont réticents. Mais ce dernier s'est engagé à rétablir le décret Crémieux. Par ailleurs, il veut consolider sa position de leader de la France libre face à Giraud. Il désigne l'incontestable René Cassin à la direction de l'AIU (Alliance israélite universelle). Celui-ci intercède pour rétablir (tardivement) le décret Crémieux.

### *Il « émigre » en métropole et devient Jacques*

De 1949 à 1952 il est interne au lycée Louis-le-Grand en hypokhâgne, échoue une première fois à l'École normale supérieure, puis y rentre, fait connaissance d'Althusser et

de nombreuses autres figures dont il restera l'ami (Bourdieu, Nora, Serres, etc.).

De 1957-1959, il fait son service militaire comme enseignant dans une école d'enfants de troupe à Koléa. En 1962, il insiste – sans résultat – pour que ses parents ne quittent pas l'Algérie. Il parlera de sa « nostalgie ».

Il change de prénom, mettant fin à une adolescence de trente-deux ans :

En trouvant que Jackie n'était pas un prénom d'auteur possible, en choisissant en quelque sorte un demi-pseudonyme, proche du vrai prénom, certes, mais très français, chrétien, simplement, j'ai dû effacer plus de choses que je ne pourrais le dire en deux mots (il faudrait analyser, encore, interminablement, les conditions dans lesquelles telle communauté juive d'Algérie choisissait parfois dans les années trente des prénoms américains, parfois ceux de vedettes ou de héros de cinéma, William, Jackie, etc.). Mais jamais je n'aurais touché à mon nom<sup>1</sup>.

Sa blessure si douloureuse de l'exclusion génère en lui une hypersensibilité à toute forme d'antisémitisme et de racisme. Il parle de l'exclusion dans de nombreux livres : *Circonfession*, *Monolinguisme*, *Contre-allée*, etc., et interviews.

En découle un exil perpétuel, le fait de ne plus se sentir bien nulle part. Dans *La Contre-allée*<sup>2</sup>, il parle des voyages : « Je me demande si je ne voyage pas tant parce que j'ai été comme exclu de l'école, renvoyé. [...] Je suis (venu) d'ailleurs et d'ailleurs je procède presque toujours quand j'écris par digressions, selon des pas de côté, additions de

---

1. Jacques Derrida, « Une folie doit veiller sur la pensée », entretien avec François Ewald, *Magazine littéraire*, n° 286, mars 1991.

2. *La Contre-allée*, *op. cit.*

suppléments, prothèses, mouvements d'écart vers les écrits tenus pour mineurs, vers les héritages non canoniques, les détails, les notes de bas de pages. » Il écrit encore : « Malgré moi déraciné, je n'ai fait aucun effort pour me réenraciner, j'ai en vérité cultivé le retrait. » Jean Birnbaum en déduit<sup>1</sup> que « rien ne fut plus étranger à Derrida que la tentation du nous fusionnel et exclusif, rien ne lui répugnait davantage que cette compulsion grégaire où il aperçut toujours une terrible pulsion de mort ». D'où cette formule griffonnée dans un carnet d'écriture par laquelle Derrida se définissait comme « le dernier des juifs, à tous les sens du terme. [...] Un enfant perdu du judaïsme. »

### *Épilogue*

La suite est dans les livres, dans tous les bons livres d'histoire et de philosophie. Il donne des cours, fait des conférences aux États-Unis, écrit beaucoup, donne de nombreux entretiens, reste toujours aussi controversé en France. Un duo d'Américains (une de ses anciennes élèves, Amy Ziering Kofman, et un grand documentaliste, Kirby Dick) a mis ses pas dans les siens pendant plusieurs années. Il en tire un documentaire unique qui sort en 2002<sup>2</sup>. « C'est un portrait au quotidien, très attachant : ils l'escortent avec caméra numérique, leurs questions sont parfois indiscretes ou candides. Ils ont une admiration qui n'étouffe en rien la curiosité. Jacques Derrida se prête au jeu de plus ou moins bonne grâce, mais en faisant preuve d'une égale sagacité. Il a le cheveu dense et presque trop blanc, des airs

---

1. *Op. cit.*

2. Kirby Dick et Amy Ziering Kofman, *Derrida*, 2002, 1 h 25.

(trompeurs?) de renard malicieux. De sa vie, il ne consent à lâcher que de l'aperçu, du bref. On le voit, dans sa cuisine, verser un filet d'huile d'olive sur des aubergines grillées. Ou arborer en public ses légendaires cravates fantaisie. Des touches de trivial se diluent ainsi, en le parfumant, dans le portrait tout sauf austère du philosophe. C'est un portrait faussement décousu, vraiment fluide d'une pensée en mouvement. Mais aussi d'un regard. »

Il se sait malade depuis deux ans (cancer du pancréas). Il continue d'écrire, d'enseigner, de publier jusqu'à un dernier entretien avec Jean Birnbaum, paru dans *Le Monde* le 19 août 2004. Il est en forme d'épithète et de retour permanent sur l'exclusion et la mort.

Non, je n'ai jamais appris à vivre. Mais alors pas du tout ! Apprendre à vivre, cela devrait signifier apprendre à mourir, à prendre en compte pour l'accepter, la mortalité absolue (sans salut, ni résurrection, ni rédemption), ni pour soi ni pour l'autre. Depuis Platon la vieille injonction philosophique : philosopher c'est apprendre à mourir. Je crois en cette vérité sans m'y rendre. De moins en moins en fait. Je n'ai pas appris à accepter la mort. Nous sommes tous des survivants en sursis. Apprendre comment vivre est toujours narcissique. Vous voulez vivre aussi longtemps que vous pouvez, pour vous sauver, persévérer et cultiver toutes ces choses qui sont infiniment plus grandes et puissantes que vous et cependant qui sont part du « moi », qu'elles submergent de toutes parts. [...] Laisser des traces dans la langue française, voilà ce qui m'intéresse. C'est ma passion, [...] je l'aime comme un étranger qui a été accueilli et qui s'est approprié cette langue comme la seule possible pour lui. Passion et surenchère. Tous les Français d'Algérie partagent ceci avec moi, qu'ils soient juifs ou pas. Ceux qui venaient de la métropole étaient tout de même des étrangers : oppresseurs et normatifs, normalisateurs et moralisateurs.

INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

Jacques Derrida meurt le 8 octobre 2004, à Paris

Jackie, pour qui la vie est survie. Jacques, pour qui « la survivance c'est la vie au-delà de la vie, la vie plus que la vie... c'est la vie la plus intense possible ».

## Jean Daniel

### « À l'avant-garde des combats »

Jean Daniel souhaite l'épithète « Journaliste et écrivain français ». Il s'estime, après un très long parcours, « lentement expulsé du siècle et donc de l'histoire en train de se faire », comme le rappelle Hubert Védrine dans le joli document qu'il lui consacre<sup>1</sup>. Il ajoute : « C'est vrai et c'est faux. Vrai, s'il s'agit de la désagrégation de la transmission et du sens qui nous menace, et c'est alors triste pour le siècle. Faux, parce que ses idées et les combats qu'il continue de mener aujourd'hui sont d'une brûlante actualité. »

C'est aussi pour cette raison que j'ai souhaité connaître les années algériennes de celui qui a accompagné, dans son épopée journalistique, les plus grands de la seconde partie du siècle dernier : politiques – de Gaulle, Kennedy, Mendès France, Mitterrand –, écrivains – Malraux, Sartre, Kundera, Lévi-Strauss –, journalistes – Beuve-Méry, Viansson-Ponté, Giroud –, et tant d'autres, dont Simone Signoret et Yves Montand. Lui qui a fait partie des Français « éjectés » de la France par l'abrogation du décret Crémieux. Jean Daniel, le journaliste que l'on ne présente pas, a vingt ans au moment de la suppression dudit décret. Il relate son face-à-

---

1. « Jean Daniel plus actuel que jamais », *La Revue*, n°16, octobre 2011.

face avec Derrida à New York, devant des étudiants, parlant de l'aliénation. Derrida l'a douloureusement ressentie, Jean Daniel ne l'a pas éprouvée. Il me racontera comment ce « choc » sera important, mais ne n'enlèvera rien à sa détermination, contrairement à Derrida pour qui cette aliénation a changé le cours de sa vie.

### *Histoire d'« avant »*

Il naît Jean-Daniel Bensaïd, dans une famille française de Blida en Algérie, juive religieuse. Il est le petit dernier d'une grande fratrie : le onzième. Il répétera son admiration indéfectible pour son « colosse de père », sévère céréalier « vendant semoules et farines au magasin juste au-dessus de [leur] appartement <sup>1</sup> ». Sa mère adorée, ses frères, ses sœurs. L'aînée, Mathilde, l'élève. Jean évoque à de nombreuses reprises sa mère et l'importance qu'elle eut. Dans *Les Miens*<sup>2</sup>, il la décrit en ces termes : « Ma mère n'avait rien d'une "jewish mama". Elle n'avait rien fait pour me garder près d'elle, m'empêcher de partir ou me rejoindre. [...] Elle me disait : "Tu dois partir. Tu ne dois pas rester dans ce trou." Et à l'époque cela me semblait normal. Si je partais et quand je partirais, je l'emporterais en moi. » Il relate avec affection ses jeunes années, les premiers baisers, les confidences de sa jeune sœur Yolande et son fonds d'inquiétude : « Me suis-je senti au départ menacé parce que j'étais comblé, semblable à ma mère, tenant d'elle ? » Il évoque sa relation à Dieu : « Quand mon père est mort, il a en même temps emmené Dieu avec lui. J'ai été ensuite condamné à l'incroyance. » Il est un « adolescent en attente de France ».

1. Jean Daniel, *Le Refuge et la Source*, Paris, Gallimard, 1979.

2. Jean Daniel, *Les Miens*, Paris, Gallimard, 2010.



Il étudie à la faculté d'Alger lors de l'annulation du décret Crémieux.

Il est protégé de l'aggravation du *numerus clausus* par son professeur de philosophie, M. Ménard. Son ami José Aboulker l'incite à faire partie du petit groupe qui prépare l'arrivée des Américains. Incorporé dans l'armée de Giraud, il refuse son affectation comme pionnier avec les travailleurs étrangers. Il déserte, rejoint Zabrata (en Tripolitaine). Il est engagé volontaire auprès de Leclerc dans « la colonne » et les Forces libres qui deviennent la 2<sup>e</sup> DB. Il participe à la campagne de France jusqu'à la libération de Paris en 1945. Il y reste. « À Paris, il est heureux. » C'est « la capitale mondiale de la culture<sup>1</sup> ».

Il passe par la Sorbonne, puis un cabinet ministériel et aboutit enfin dans la presse dès 1947. Il fonde la revue *Galiban* en 1947. Journaliste-reporter à *L'Express*, il est gravement blessé à Bizerte en 1961. Sa carrière est désormais liée à son ami Claude Perdriel : le 19 novembre 1964, ils fondent *Le Nouvel Observateur* avec Gilles Martinet, Roger Stéphane, Claude Bourdel et Hector de Gallard. Il a une « certaine idée de la nation » et « revient toujours à la question » : « Pourquoi on est français, ou pourquoi on vient en France, et l'on désire d'y rester? Avant les vagues d'immigration massives, ces questions ne se posaient même pas. On ne venait pas dans notre pays avec l'intention d'y former une communauté fondée sur la religion, ni avec celle d'en faire prévaloir les valeurs. » Il serait annonciateur d'une « diversité identitaire universaliste<sup>2</sup> ».

Homme de convictions et d'engagements, figure imposante de la presse, cofondateur du *Nouvel Observateur*,

---

1. Corinne Renou-Nativel, *Jean Daniel : 50 ans de journalisme, de L'Express au Nouvel Observateur*, Monaco, Le Rocher, 2005.

2. Cité par Hubert Védrine, *op. cit.*

homme des grandes amitiés et fidélités (Mendès France, Camus, Sartre, Foucault, Simone Signoret, etc.). Ses éditoriaux sont aussi recherchés que craints. Sa « haute considération de soi » est aussi brocardée. Mais qui peut se prévaloir d'un parcours intellectuel et professionnel comparable ?

*La déchéance de la nationalité française, vécue par lui*

À l'occasion d'une interview récente<sup>1</sup>, il nous a conté comment il a vécu la suppression du décret Crémieux, en parallèle avec la façon dont Derrida l'a vécue<sup>2</sup>.

Un jour de Kippour<sup>3</sup>, en octobre 1995, Annie Cohen-Solal nous a invités, Jacques Derrida et moi, à faire un exposé sur nos « aliénations respectives » à l'université de New York où elle était professeur.

J'ai osé dire, au risque de décevoir mes jeunes auditeurs, que je ne me sentais pas aliéné. Peut-être mes grands-parents avaient-ils eu ce sentiment jadis. Moi, je me trouvais plutôt à l'aise dans mon identité française. Il n'y avait pas de nationalité algérienne. Tous mes petits amis dans la rue parlaient français.

Bien sûr j'entendais parler mes parents de l'antisémitisme. On entendait des « sale rital, sale bougnoule, sale juif ». Mais je ne me sentais pas aliéné !

Plus tard, à la fac, élève de philo dans le cours de M. Ménard, spécialisé dans saint Jean de la Croix et Jean Bodin, il nous a annoncé un jour, sans que l'on sache quoi que ce soit avant, que les deux jeunes juifs, philosophes de la classe, ne subiraient pas la loi du *numerus clausus*. Une jeune

---

1. Paris, le 10 octobre 2011.

2. Complété de son éditorial paru dans *Le Nouvel Observateur* le 14 octobre 2004, juste après la mort de Jacques Derrida.

3. La fête juive du Grand Pardon.

filles nommées Karsenti, je crois, et moi. Nous étions gardés à l'université. Je suis rentré chez moi, c'était un choc, l'effervescence. Je suis allé voir un prof sur les hauteurs d'Alger, il fallait que je comprenne. Il m'a dit que c'était normal, les juifs avaient dépassé les bornes. À la fête de Jeanne d'Arc, le gouvernement avait été représenté par Léon Blum et Jean Zay. Il m'a dit : « Ne faites rien, restez à la faculté ! »

C'était d'autant plus étonnant que les étudiants de l'université d'Alger ont obtenu la mise en place du *numerus clausus*, avant même que Vichy ne l'adopte ! Dès 1941, il a même été aggravé. C'était les véritables ordures d'Alger, ils l'avaient, zèle raciste, appliqué dès l'instant de la capitulation !

F. Gillot, président des médecins d'Alger<sup>1</sup>, a organisé une réunion le 18 avril 1941. Elle s'est tenue à la faculté de lettres, devant un amphithéâtre plein. Il a dit : « Nous n'avons pas attendu Hitler, ni même notre vénéré Maréchal, pour mettre de l'ordre<sup>2</sup> ! »

Fidèle à l'esprit de l'époque, Gillot se félicite de l'abolition du décret Crémieux, du rejet des juifs, et précise : « Il faut simplement considérer les juifs en France comme des étrangers à notre pays, à notre peuple, à notre sang et à notre mentalité. » Il appelle les étudiants à dénoncer les juifs en surnombre, et bien sûr à aggraver le *numerus clausus*, dès l'année scolaire 1940-1941. La loi sera prise par décret le 5 novembre 1941.

Jean Daniel poursuit :

C'était un coup de théâtre ! Je raconte cela à New York, mais je suis resté sur mon non-sentiment d'aliénation. Autour de moi les professeurs ont organisé un enseignement

---

1. Jeune interne des hôpitaux, président de l'AG d'Alger.

2. Le texte de son intervention, « La question juive », rapport présenté par F. Gillot est présent sur le site : [www.cahiersdugermes.info/document.php?id=165](http://www.cahiersdugermes.info/document.php?id=165).

pour les enfants juifs, par des professeurs juifs. Pour moi le premier choc, c'était le professeur qui me déclare que j'ai l'honneur de rester. Une forme de charité!

J'ai vu que je choquais Annie Cohen-Solal et Derrida. Mais moi je n'ai jamais pensé que c'était la République qui agissait. J'étais gaulliste jusqu'au bout des ongles. Je n'ai pas senti d'humiliation. Ils m'ont objecté qu'hier j'étais français, et aujourd'hui je ne l'étais plus. Ils avaient peut-être raison. Pour moi l'honneur a été sauvé par le fait qu'à Londres, il y avait Charles de Gaulle. Nos ancêtres les Gaulois, dit-on. Je l'entendais à la radio! Je les ai déçus dans un sens. Mais je n'ai jamais pensé que Vichy allait durer. Il fallait résister, faire la guerre. Pas de soumission. Je tenais cette combativité de mon père. Un géant, pas soumis du tout. Il était très important dans ma vie (mes sœurs aussi).

Derrida a alors parlé, pour lui ç'a été tout le contraire. Lui s'est considéré comme aliéné, dont sa langue qu'on lui avait supprimée. L'aliénation totale, abstraitement belle!

Mais Jacques Derrida, à son tour, s'est exprimé. Il a dit que les choses avaient été pour lui moins simples. D'abord, il avait dix ans de moins que moi et il avait subi, très jeune, les lois antisémites de Vichy : on l'avait un jour refusé à l'école, c'est-à-dire là précisément où l'on apprend, en français, la littérature et l'histoire de France. Et Derrida s'est mis à parler de la langue d'une manière particulièrement émouvante, si l'on songe qu'il devait confier plus tard son rêve de laisser une trace dans la langue française. Il a dit que le français était sa langue maternelle et que, jusqu'à quinze ans, il n'en connaissait pas d'autre. Mais il a ajouté qu'en même temps, lorsqu'il s'évertuait à trouver le mot le plus adapté ou le plus rare, il lui semblait qu'il y avait en lui une langue enfouie et secrète qui se cachait derrière les seuls mots qu'il connaissait. Comme si, dans une vie antérieure, il avait pratiqué une langue intime et souveraine qui rendait

compte de tout et qui avait disparu. Comme si, dans un certain sens, le français était parfois pour lui une musique étrangère qui lui rappelait une autre mélodie parlée qui l'aurait précédée. C'était seulement de ce côté-là qu'il acceptait de se déclarer aliéné. [...] Moi je n'ai jamais été humilié comme lui, dans la cour de récréation, séparé des autres pour jouer au football, continuellement humilié, arraché à ce qui lui restait ! Je me suis engagé dans l'armée, j'ai suivi Leclerc, la Tripolitaine.

Il conclut en évoquant le souvenir de son ami José Aboulker, celui qui a préparé et facilité le débarquement américain avec une poignée de résistants et deux chefs venus de Londres, Henri d'Astier de La Vigerie et le lieutenant-colonel Jousse. L'objectif est d'empêcher l'armée de Vichy de s'opposer au débarquement américain. Et d'éviter de faire couler du sang, pour que cette armée se rallie à de Gaulle et aux Alliés le plus tôt possible. Le débarquement a lieu le 9 novembre. Les Américains, installés sans pertes humaines, laisseront Giraud arrêter Aboulker et ses quelques compagnons (quatre cents) en Mauritanie. Ils reviendront à Alger après de vives protestations de la presse anglaise et américaine.

Deux histoires d'une même histoire, l'une, celle de Jackie Derrida, sera l'un des « tremblements fondateurs » de sa vie future, avec la guerre d'Algérie. L'autre, celle de Jean Daniel, sera le début d'une vie de combats.

Sa profession est, dit-il, « une véritable fonction publique. Elle implique donc que l'on rende au public des comptes<sup>1</sup>. » C'est ainsi qu'il rend compte et des comptes depuis...

---

1. Jean Daniel, *Le temps qui reste*, Paris, Stock, 1973, Avant-propos.



Quatrième partie  
Au regard de l'histoire





Il est indispensable de replacer ces histoires familiales, révélées en première partie, dans le contexte historique, la chronologie des faits et des trois lois consanguines. Nous détaillerons le fonctionnement de la commission de retour sur les naturalisations et son efficacité. Nous en apprécierons les conséquences souvent dramatiques. Les dénaturalisés (juifs, communistes, francs-maçons) redevenus apatrides ou « indéterminés<sup>1</sup> » risquent et subissent la déportation et la mort : environ soixante-quinze trains partent de Drancy (plus tous ceux venus de nombreux autres camps). Pour la plupart ils auront le même sort s'ils sont capturés sur le sol français. Les « indigènes », quant à eux, seront en butte à de nombreuses humiliations quotidiennes, parfois mis dans des camps, chassés des écoles, des universités, exclus de certaines professions, etc.

Reste bien sûr la grande question : que sont devenus les acteurs, les victimes, les membres de la commission et différents autres protagonistes ? Ces derniers connaissaient-ils

---

1. Sémantique utilisée sur les listes des convois de déportation (retrouvées et recensées par Serge Klarsfeld dans l'ouvrage *Mémorial de la déportation des juifs de France*, paru en 1978, et déposées au Mémorial de la Shoah).

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

les risques encourus? Pouvaient-ils se justifier en disant n'avoir fait qu'obéir aux lois, ou avoir freiné les décisions, ou avoir joué un double jeu, ou avoir été des boucliers contre la barbarie? Ils l'ont prétendu et n'ont jamais émis de doute quant à la « bienveillance » des décisions prises. Mieux, ils conservent la certitude du bien-fondé des lois, des années après la fin du conflit. Gaston Albucher, rapporteur près la commission, précise le 2 octobre 1956 que celle-ci révisait les « naturalisations accordées à des étrangers indignes d'en bénéficier ». Douze ans ont passé. Les mêmes arguments, les mêmes certitudes. Certains posent cependant la question légitime : ces magistrats ne seraient-ils pas les vrais indignes de la République? Ce retour très factuel et historique sur un événement quasi inconnu est complété par la conclusion-florilège des citations d'hier et d'aujourd'hui. « L'histoire ne repasse pas les plats », disait Céline. Mais les mots ont des ressemblances troublantes et parfois effrayantes.

## Les faits historiques – chronologie

### *Les ressentiments antérieurs aux années 1930*

Les ressentiments accumulés dès le procès Dreyfus ont créé un climat délétère, propice aux opinions extrêmes, xénophobes, antisémites puis revanchardes une fois l'armistice signé.

Le colonel Dreyfus est condamné en 1894 puis réhabilité en 1906, après des campagnes d'une virulence inouïe. La France entière, les partis, les familles, s'affronteront. Le mouvement amorcé par le célèbre « J'accuse » de Zola, éditorial de *L'Aurore* du 13 janvier 1898, laissera des traces encore perceptibles dans les années 1930.

La guerre 14-18 : elle est longue, meurtrière (20 millions de morts, 21 millions de blessés). Ajouté à cela le traité de Versailles, il demeure un ressentiment durable chez tous les belligérants.

La loi du 10 août 1927 sur l'acquisition de la nationalité et ses facilités (durée de résidence, etc.) correspond à un besoin de main-d'œuvre et d'enfants pour augmenter le potentiel des ressources travailleuses – puis guerrières – françaises. La loi est préparée par Louis Barthou, ministre

de la Justice de Raymond Poincaré. André Honnorat en est à l'origine<sup>1</sup>. Elle sera honnie de toutes les classes, politique, intellectuelle, journalistique de droite, ainsi que du patronat. Elle sera surnommée par eux la « loi infâme ».

### *La période 1927-1933 en Allemagne et en Europe*

Tout débute le 24 octobre 1929 : les bourses s'effondrent lors du krach de Wall Street. Les effets économiques et politiques sont considérables en Europe : montée de l'inquiétude, du chômage et du fascisme ; arrivée légale – par voie de scrutins – de Mussolini en Italie et de Hitler en Allemagne.

Le 30 janvier 1933, ce dernier est nommé par le président Hindenburg. Il dissout le Reichstag. Le 27 février 1933, l'incendie du Reichstag est attribué aux communistes. Les libertés fondamentales sont supprimées et le Parti communiste interdit.

Le 5 mars 1933, les nazis obtiennent 43 % des voix aux élections au Reichstag. L'acte de naissance du III<sup>e</sup> Reich est entériné le 24 mars 1933, dit « journée du redressement national ».

En Allemagne, les premières lois sur la nationalité précisent les conditions de non-aryanité (juifs et métissés de juifs, en avril 1933, puis en septembre 1935). Le 15 septembre 1935, les lois de Nuremberg ôtent la citoyenneté aux juifs. Lors de la Nuit de cristal, les 9 et 10 novembre 1938, des synagogues sont détruites, des magasins juifs sont pillés et saccagés.

---

1. Homme politique éclectique et singulier aujourd'hui méconnu, André Honnorat est l'inventeur de l'heure d'été en 1916. Il dirige l'élaboration et le vote de la loi dite « de 1927 ». Il est l'un des rares parlementaires à refuser les pleins pouvoirs à Pétain en juillet 1940.

L'objectif de Hitler est évident : il souhaite une nouvelle guerre pour venger l'Allemagne de sa défaite en 1918. Pour ce faire, il viole le traité de Versailles, annexe l'Autriche en mars 1938 et décide le rattachement d'une partie de la Tchécoslovaquie peuplée d'Allemands. C'est l'Anschluss.

Le 29 septembre 1938, lors de la conférence de Munich, l'annexion des Sudètes est refusée par la seule Tchécoslovaquie mais acceptée par la France et l'Angleterre. Les accords de Munich sont signés par Daladier et Chamberlain.

Hitler envahit la Pologne le 1<sup>er</sup> septembre 1939. La France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne le 3 septembre.

### *Les crises économiques, sociales et politiques en France*

Entre 1932 et 1936, la France est atteinte, comme toute l'Europe, par les difficultés économiques et sociales. Le chômage progresse, l'heure n'est plus à la recherche de main-d'œuvre. Les crises économiques (les entreprises perdent leurs débouchés), sociales (chômage, grèves), morales (scandales financiers), politiques (gouvernements impuissants) se succèdent. Le 6 février 1934, à Paris, une tentative de coup de force par les ligues<sup>1</sup> échoue. Blum est blessé le 13 février 1936 par des activistes de l'Action française. La crise des années 1930 génère les frilosités habituelles et la recherche de boucs émissaires : les juifs, les francs-maçons, les communistes. Des professions libérales<sup>2</sup> font légiférer contre ces « autres », venus d'ailleurs. Leur éviction serait la solution pour assurer le plein-emploi à ceux d'ici. « Nous

---

1. Les ligues : Camelots du Roi, Action française, Francistes inspirés des fascistes italiens...

2. Médecins, avocats, etc.

d'abord », entend-on partout. Les journaux de l'époque sont remplis d'articles vitupérant ces Italiens, délinquants de droit commun ou communistes expulsés par Mussolini « avec juste raison », ces juifs allemands « venus retirer le pain de la bouche aux ouvriers français », etc.

En mai 1936, c'est l'arrivée du Front populaire. Blum propose « le pain, la paix, la liberté ». Les accords de Matignon du 7 juin 1936 engagent un train de réformes sociales majeures : c'est la réduction du temps de travail à 40 heures hebdomadaires et l'apparition des premiers congés payés (deux semaines). Les droites politiques et intellectuelles se déchainent. Le Front populaire connaît un échec aux législatives d'avril-mai 1936, aussi rapide qu'a été son succès. Il se concrétise par la pause, puis l'arrêt des réformes. Blum démissionne en juin 1937.

Les écrivains de droite sont particulièrement xénophobes et antisémites : Céline, Brasillach, Rebatet bien sûr, Morand, Gaxotte, Giraudoux, Montandon, Maurras. Certains hommes politiques auront un brillant avenir à Vichy : Xavier Vallat, Darquier de Pellepoix, Alibert, etc.<sup>1</sup>

En avril 1938, le gouvernement Daladier remplace un éphémère nouveau gouvernement Blum. Il reste jusqu'en mars 1940 et signe les funestes accords de Munich en septembre 1938, acclamés par tous, sauf par Winston Churchill qui déclare, le 5 octobre 1938 : « L'Europe se trouve devant un plan d'agression soigneusement établi, strictement minuté, mis en exécution point par point. [...] Nous avons subi une défaite cinglante et totale. [...] Nous sommes en présence d'un désastre de première grandeur qui s'est abattu sur la Grande-Bretagne et la France. » Quelque temps plus tard il écrit et prédit : « Ils ont eu le choix entre le déshonneur et la guerre ; ils ont choisi le déshonneur, et ils auront la guerre. »

---

1. Voir « Conclusion – Florilège ».

Le 3 septembre 1939, la France déclare la guerre à l'Allemagne après l'invasion de la Pologne. C'est « la drôle de guerre », la guerre sans combats.

Le 22 mars 1940, Paul Reynaud devient président du Conseil. Il appelle « au secours » celui qui est considéré comme le sauveur de 14-18 : Pétain est nommé vice-président. Puis Reynaud démissionne le 16 juin 1940. Ce même jour, Pétain est élu président du Conseil. Six jours plus tard, le 22 juin, il signe l'armistice à Rethondes<sup>1</sup>. Le 10 juillet 1940, il installe son gouvernement et l'inaugure par les « actes constitutionnels », fondant l'État français. Les pleins pouvoirs lui sont accordés par les députés (80 votes contre et 560 pour). S'en suit la dissolution des Assemblées.

### *Le prologue, les premiers actes du gouvernement de Vichy en juillet 1940*

Les lois du 22 et 23 juillet 1940 constituent le prologue : dénaturalisations et déchéances de nationalité sont l'expression initiale et urgente de la volonté du régime de Vichy et de son idéologie officielle. C'est la « Révolution nationale ». Une loi inaugure le régime de Vichy le 16, puis le 22 juillet 1940. Elle vise à « revenir sur les naturalisations effectuées en France depuis la loi du 10 août 1927 ». Elle est complétée le lendemain, le 23 juillet 1940, par une loi sur la « déchéance de la nationalité pour ceux qui [ont] quitté le territoire national entre le 10 mai et le 30 juin 1940 », puis par la loi du 8 mars 1941, pour ceux « qui trahissent les devoirs incombant aux membres de la communauté nationale », ou encore « se rendant à l'étranger, sans autorisation gouvernementale ».

---

1. Dans le wagon dit « de l'armistice », celui de la signature du traité de Versailles le 11 novembre 1918.

*Le cœur du drame : les lois racistes et xénophobes*

Les lois racistes et xénophobes sont nombreuses, limitant l'exercice de certaines professions : le 18 août 1940, les professions médicales, le 10 septembre, l'accès au barreau, le 3 octobre, la fonction publique, l'enseignement, le journalisme, etc. Ce même jour, c'est l'instauration du statut des juifs : « est considéré comme juif... » Il sera précisé par le second statut le 2 juin 1941, multipliant les interdictions.

Le 7 octobre 1940, le décret Crémieux du 24 octobre 1870 est aboli : tous les juifs d'Algérie reprennent leur statut d'« indigènes », ils ne sont plus français.

La liste est beaucoup plus longue. Certaines ordonnances sont allemandes et limitées à la zone occupée, comme l'inscription obligatoire sur les listes à la préfecture – 27 septembre 1940<sup>1</sup> – et l'apposition du panneau « juif » sur les vitrines des magasins. Parmi les lois autochtones – issues du gouvernement de Vichy – , mentionnons le recensement des juifs en zone libre, rendu obligatoire dans le second statut des juifs, sous peine d'internement « dans des camps spéciaux même si l'intéressé est français ». La loi du 11 décembre 1942, quant à elle, fait obligation de faire apposer la mention « juif » sur les cartes d'identité.

Le 29 mai 1942, l'ordonnance allemande rendant obligatoire le port de l'étoile jaune est promulguée dans la zone occupée pour tous les juifs de plus de six ans.

Des centaines de décrets, mesures et restrictions sont émis. Ils ont des conséquences dramatiques. L'élimination des « indignes » et « indésirables » se concrétise rapidement par des déportations. Des étrangers d'abord, des dénaturalisés, des Français à partir de 1943. Le premier convoi part le

---

1. Constitution du fameux fichier Tulard, objet de polémiques récentes avec Serge Klarsfeld.



20 août 1940 du camp des Alliers<sup>1</sup>. Les déportations continuent de plus belle : 75 trains partent de Drancy, d'autres de nombreux camps en France entre le 27 mars 1942 et le 17 août 1944<sup>2</sup>. Nous concluons par les aléas de la loi visant à proposer un nouveau code de la nationalité. Rappelons que c'était la finalité du régime de Vichy, défaire la loi honnie de 1927. Cette loi, préparée dès juillet 1940 par les successifs ministres de la Justice, tentera, sans succès, de refonder la nation et la nationalité. Pétain répond à l'inquiétude du pape quant au « salut de son âme ». Elle lui est transmise par Mgr Chappoulie, délégué de l'épiscopat auprès du Vichy. Oralement il aurait précisé : « L'Église de France est à la limite de ce qu'elle peut supporter. » Pétain finit par refuser de signer la loi, en août 1943.

### *Épilogue*

Le drame est conclu par l'abolition des lois par le gouvernement provisoire de la France. Elle se fera par étapes et non sans mal et discussions. René Cassin en est le grand instigateur, tant pour la loi du 22 juillet 1940, abrogée le 24 mai 1944, que pour la remise en vigueur du décret Crémieux, le 21 octobre 1943.

---

1. Éliminer ces « indésirables » sera pris au sens littéral, dès l'installation du gouvernement de Vichy. Par les premières lois de 1940, les étrangers et les apatrides seront mis dans les camps et rapidement livrés aux autorités allemandes : ré-émigration, rapatriement, transferts. Bientôt rafles et déportations compléteront les « quotas » imposés par les Allemands. Le premier convoi de déportés juifs (1 112 juifs, étrangers, apatrides et quelques Français) part le 27 mars 1942 du camp de Royallieu (Compiègne). Il est accompagné par Dannecker, le chargé des affaires juives en France, jusqu'à Auschwitz.

2. La Fondation pour la mémoire de la déportation retient le chiffre de 165 000 déportés : 76 000 pour des raisons raciales (dont 11 000 enfants) – 3 % sont revenus –, 89 000 pour des raisons politiques et autres diverses (42 000 pour faits de résistance) – 60 % sont revenus.



## Les trois lois « consanguines »

Les lois consanguines qui virent le jour en 1940 sont au nombre de trois. La première, du 22 juillet 1940, concerne les dénaturalisations. Il s'agit de la loi de « retour sur les naturalisations intervenues depuis 1927 ». La deuxième date du 23 juillet 1940 et concerne les déchéances. Il s'agit de la loi de « déchéance de nationalité des traîtres, ayant quitté le territoire national entre le 10 mai et le 30 juin 1940 ». Enfin la troisième, du 7 octobre 1940, concerne l'abolition du décret Crémieux, c'est-à-dire le retour des juifs d'Algérie au statut d'indigènes.

Dans l'esprit de leurs auteurs, ces lois sont consanguines, en ce qu'elles expriment leurs sympathies idéologiques et politiques. Elles visent à reconsidérer la nationalité française : restreindre son acquisition, revenir sur les naturalisations acquises depuis 1927, déchoir les « traîtres » et les « indigènes ». Les lois sont proches mais visent cependant des populations et des objectifs différents.

L'artisan principal de ces textes est le ministre de la Justice et du Sceau, Raphaël Alibert, maurrassien et antisémite virulent. Il les présente et les met en œuvre, tout comme les textes qui suivent sur le statut des juifs. Condamné par

contumace, puis amnistié par de Gaulle, il meurt tranquillement dans son lit en juin 1963.

*Les lois des 22, 23 juillet et 7 octobre 1940*

La première loi dite « de retour sur les naturalisations depuis 1927 » est prise le 16 juillet 1940. Elle transforme la procédure judiciaire de l'article 10 de la loi du 10 août 1927 en une déchéance par décret. Remarquons que la « dénaturalisation » est née avec la guerre de 14. La loi de 1915 permet la dénaturalisation de Français d'origine « ennemie », l'une des premières du genre, reprise par les nazis (lois de Nuremberg, 1935) puis par les lois de Vichy. Une seconde loi, le 22 juillet 1940, instaure une « commission de révision des naturalisations ». La riposte de Londres est immédiate : René Cassin ouvre au siège de la France libre un registre de déclarations de nationalité. Elles auront valeur officielle dès la Libération<sup>1</sup>.

Loi du 22 juillet 1940 :

Article 1. Il sera procédé à la révision de toutes les acquisitions de nationalité française depuis la promulgation de la loi de 1927.

Article 2. Il est institué à cet effet une commission dont la composition et le mode de fonctionnement seront fixés par arrêté du garde des Sceaux, ministre d'État à la Justice.

Article 3. Le retrait de la nationalité française sera, s'il y a lieu, prononcé par le garde des Sceaux, ministre de la Justice et après avis de cette commission. Ce décret fixera la date à

---

1. 462 déclarations sont enregistrées entre le 23 septembre 1940 et le 15 septembre 1943, dont certains juifs menacés de dénaturalisation.

laquelle remontera la perte de la qualité de Français. Cette mesure pourra être étendue à la femme et aux enfants de l'intéressé.

Cette loi concrétise ce que la droite nationaliste dénonce depuis la « loi fautive » – celle de 1927 : l'afflux de « Français de papier », coupables de la décadence française et de la défaite (les étrangers, les juifs, les communistes, les francs-maçons). Il est parfaitement résumé par la formule d'Alibert, garde des Sceaux, pour accompagner sa promulgation : « Les étrangers ne doivent pas oublier qu'être français, ça se mérite<sup>1</sup>. » Remarquons que la formule continue d'inspirer certains politiques<sup>2</sup>. Entre octobre 1940 et juin 1944, 15 154 personnes seront « retrayées », c'est-à-dire dénaturalisées, par décret signé du chef de l'État, le président Philippe Pétain. Ce sont ceux qui sont nommés « les indignes », les « indésirables ». Certains seront arrêtés, mis dans des camps, déportés<sup>3</sup>. D'autres y échapperont. Ceux qui étaient « partis sans laisser d'adresse » ne le sauront pas.

La deuxième loi, cousine, est celle du 23 juillet 1940, précisée le 10 septembre 1940 et le 28 février 1941. Elle tend à déchoir les Français de souche « ayant quitté le territoire national entre le 10 mai et le 30 juin 1940 ». Ils seront 468 à se voir déchus de leur nationalité. Elle sera complétée par la loi du 8 mars 1941 pour ceux « qui trahissent les devoirs incombant aux membres de la communauté nationale » ou encore « se rendant à l'étranger sans autorisation gouvernementale ».

Il s'agit de punir et dégrader les Français résistants dits « de la France libre », « les dissidents ». Parmi eux de Gaulle,

---

1. *Le Journal des débats*, 24 juillet 1940.

2. Voir « Conclusion – Florilège ».

3. Environ 15 % des juifs et des Italiens et Espagnols communistes.

Catroux, Cassin, Mendès France, Leclerc de Hauteclocque, Ève Curie, etc. Leurs dossiers passent devant une petite commission de militaires et magistrats<sup>1</sup>, présidée par le général André Prételat (remplacé par le général Duffieux en janvier 1942) assisté du capitaine de frégate Lapébie et de Maurice Lagrange<sup>2</sup>, maître des requêtes au Conseil d'État. Remarquons que les archives de cette commission n'ont pas plus été récupérées (à ce jour) que celles de la précédente. Seuls de rares documents se retrouvent dans des dossiers de la préfecture de police – celui d'Ève Curie par exemple – et les noms des déchus sont cités dans les décrets publiés au *Journal officiel*. Leurs biens sont saisis, séquestrés, liquidés, le fruit en est remis au Secours national.

Enfin la troisième loi est celle du 7 octobre 1940. Elle abolit le décret Crémieux qui accordait d'office la citoyenneté française aux juifs d'Algérie : décret n° 136 en date du 24 octobre 1870. Ainsi, les 110 000 juifs algériens sont dénaturalisés, ramenés au statut d'indigènes. Ils subiront de nombreuses « vexations » (entre autres l'exclusion des écoles publiques), 2 000 d'entre eux seront enfermés dans des camps de travaux forcés.

### *Le décret Crémieux*

Installés depuis l'époque romaine, les juifs précèdent les Arabes en Algérie, qui n'arrivent qu'au VII<sup>e</sup> siècle. Ils accueillent favorablement la conquête de l'Algérie par les

---

1. Un membre du ministère de la Justice, M. Deluisne, en assure le secrétariat.

2. Conseiller très écouté de Vichy. Après la guerre, il est affecté à la section des finances. En 1952, il est promu procureur général auprès de la Cour de justice des communautés européennes jusqu'en... 1964 (source : Cour de justice de l'Union européenne).

Français (à partir de 1830), aspirant à avoir une condition similaire aux juifs de France, citoyens français depuis la Révolution française, et à quitter leur statut de *dhimmi*<sup>1</sup>. Cette citoyenneté leur est accordée par Napoléon III, puis, après la proclamation de la République, par le décret Crémieux, voté le 24 octobre 1870. Il accorde d'office la nationalité française aux 35 000 « israélites indigènes », alors qu'elle n'est que rarement donnée aux étrangers ou aux musulmans. Ceux-ci restent sous le statut d'indigènes. Cela générera un antisémitisme violent, en particulier au moment de l'affaire Dreyfus. Les Européens « de souche » appellent alors déjà à l'abrogation du décret. La guerre de 14-18 calme un peu les sentiments antisémites, mais ils reprennent de plus belle dans les années 1930, avec des manifestations d'inspiration nazie, la présence des Croix-de-Feu et du PPF de Doriot. Ainsi, quand soixante-dix ans après sa promulgation ledit décret est abrogé, c'est en liaison avec les lois antisémites en France, mais aussi en conséquence de l'antisémitisme local. La loi d'abrogation est prise à l'initiative de Marcel Peyrouton, ministre de l'Intérieur de Vichy.

Dès 1941, 12 000 enfants juifs (18 000 en 1942) sont expulsés de l'enseignement public, primaire, secondaire, universitaire et professionnel. 465 professeurs sont chassés. La loi est promulguée à Alger le 23 août 1941, le *numerus clausus* des étudiants admis en faculté est restreint à 3 % de l'effectif des étudiants non juifs inscrits en 1940. À la faculté d'Alger, 110 sont acceptés sur 652 postulants. Dans les écoles, il est initialement fixé à 14 %, puis passe à 7 % : résultat, 19 500 élèves sont exclus. Ils ont interdiction de passer des examens, des concours, le certificat d'études. Le Consistoire organise des écoles : quatre-vingts écoles

---

1. « Protégé » en arabe.

fonctionnent avec difficulté, dont celle que fréquentera épisodiquement Derrida, rue Émile-Maupas.

En avril 1941, seize camps de travaux forcés sont créés et sont gardés par des légionnaires pronazis : 2 000 juifs sont détenus, maltraités, affamés.

À tout cela s'ajoute l'interdiction de pratiquer certaines professions : avocats, médecins, militaires, etc., comme en métropole.

La joie des Européens d'Algérie est sans surprise. Benjamin Stora<sup>1</sup> cite le député-maire de Constantine, Émile Morinaud : « La joie s'est emparée des Français quand ils ont appris que le gouvernement Pétain abrogeait l'odieux décret. Nous avons toujours revendiqué, contre les juifs, la cause de la prépondérance française. » Pour les désormais israélites indigènes, c'est un drame, souligne Benjamin Stora : « Ce retrait, cette éjection hors de la citoyenneté française est un immense traumatisme pour une communauté qui avait multiplié les marques d'amour envers la République – participation à la guerre de 14 –, sur laquelle se focalisaient toutes les espérances. Par simple décret, la France peut retirer ce qu'elle a donné. Plus rien ne sera désormais comme avant... »

### *Le cas du général de Gaulle*

Le colonel d'infanterie Charles de Gaulle, initialement proche de Pétain, est nommé, avec six autres colonels, général de brigade à titre temporaire, fin mai 1940. En mission à Londres, il refuse l'ordre de Weygand de rentrer en France. Sa promotion est annulée le 22 juin 1940. Il est mis

---

1. Benjamin Stora, *Les trois exils : Juifs d'Algérie*, Paris, Stock, 2006.



à la retraite d'office et traduit devant une cour martiale « pour désertion, refus de regagner son poste, appel séditieux fait à partir d'un territoire étranger aux officiers et soldats français ». Il est condamné à mort par contumace, après un premier procès « trop clément » au goût de Pétain<sup>1</sup>.

L'ex-général devient ex-français : il est déchu de sa nationalité par décret du 8 décembre 1940, publié au *JO* du 10 décembre 1940.

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français,  
Sur rapport du garde des Sceaux, ministre secrétaire d'État à la Justice,

Vu l'article 1<sup>o</sup> de la loi du 23 juillet 1940 portant que tout Français qui a quitté le territoire français métropolitain entre le 10 mai et le 30 juin 1940 pour se rendre à l'étranger, sans ordre de mission régulier émanant de l'autorité compétente ou sans motif légitime, sera regardé comme ayant entendu se soustraire aux charges et devoirs qui incombent aux membres de la communauté nationale et, par suite, avoir renoncé à la nationalité française, qu'il sera en conséquence déchu de cette nationalité par décret rendu sur rapport du garde des Sceaux, ministre secrétaire d'État à la Justice, et que cette mesure prendra effet à partir du jour fixé par le décret,

Décrétons :

Art. 1<sup>o</sup> – Est déchu de la nationalité française, à dater du 2 août 1940 ; M. de Gaulle (Charles André Joseph Marie), né le 22 novembre 1890 à Lille (Nord).

### *Pourquoi cet acharnement et cette rapidité ?*

On se demande, évidemment, quelles sont les raisons de la rapidité des promulgations des lois et de leurs décrets

---

1. Tribunal militaire de Clermont Ferrand, 2 août 1940.

d'application, puis de mise en œuvre? Différentes raisons sont invoquées au fil des quelques travaux dont les plus circonstanciés sont ceux de Bernard Laguerre<sup>1</sup>, ainsi que de nombreux ouvrages de Patrick Weil, historien spécialiste de la nation et de la nationalité. Son livre *Qu'est-ce qu'un Français*<sup>2</sup> fait référence.

La priorité du gouvernement de Vichy est la réforme de la nationalité. Elle est fondatrice de la pensée maurrassienne de Pétain et de sa volonté de mener une « Révolution nationale ». Celle-ci est basée sur le constat de la décadence de la France et du retour nécessaire, par « l'ordre, la raison et le classicisme » – ce dernier étant opposé aux débordements des sens du romantisme –, à la cohésion et à la grandeur de la France. Le projet est celui de la « régénération » de la nation. Le nouveau code de la nationalité est mis en chantier, en même temps que la promulgation des deux lois. Un projet, proposé dès le 9 août 1940, sera longuement discuté entre les différents ministères, le Commissariat général aux questions juives, le cabinet de Pétain, ainsi qu'en mars 1943 avec les autorités nazies en France et en Allemagne. Elles le trouvent « trop libéral à l'égard des juifs<sup>3</sup> » et à l'égard des résistants dont la déchéance de nationalité « n'est pas assez restrictive ». Les événements se bousculent. Le « retournement » a commencé fin 1942 et plus nettement à la mi-1943 avec la victoire de Stalingrad durant l'hiver 1942-1943, les débarquements alliés en Afrique du Nord le 8 novembre 1942, celui de Sicile le 10 juillet 1943 et la chute de Mussolini le 25 juillet. Enfin l'émissaire du pape Pie XII,

---

1. Bernard Laguerre, « Les dénaturés de Vichy (1940-1944) », *op. cit.*

2. Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard, « Folio », 2005.

3. Ils pouvaient « encore » devenir français dans certaines conditions légales.

Mgr Chappoulie, intervient. Il se préoccupe du « salut de l'âme » du Maréchal, en cas d'adoption de nouvelles mesures antijuives. C'est un argument de poids. Pour finir, Laval signe puis se rétracte et refuse de signer le projet de code le 25 juillet 1943. L'épisode est clos, pas les dénaturisations, car en contrepartie il s'engage à relancer le travail de la commission de dénaturisations qui semble ralenti. Ainsi sera fait. La commission accélère et se focalise sur les dossiers des juifs, identifiés par les noms, prénoms, lieux de naissance conjugués probablement avec les informations issues de la police générale, de la sous-direction des affaires juives à la préfecture de police de Paris et du fichier juif dit « fichier Tulard ».

La stigmatisation des responsables supposés de la défaite et de cette déchéance est également fondatrice : la III<sup>e</sup> République, le Front populaire, les juifs, les communistes, les francs-maçons, les étrangers, sont tous « traîtres à la patrie ». L'antisémitisme d'État en résulte, fruit de l'idéologie de Pétain et de son gouvernement, de sa volonté d'en chasser « les indésirables », selon la formulation de Georges Mauco<sup>1</sup>. Professeur proche de Maurras, il travaille auprès du ministre de l'Intérieur. Ses thèses se sont largement diffusées dans les différentes instances de l'État. Grand inspirateur des lois sur la nationalité, il a élaboré un classement de « désirabilité » et d'« assimilabilité des nationalités ». Ses critères se sont propagés dans toute la classe politique et l'administration.

---

1. Lire l'excellent texte de Patrick Weil : « Georges Mauco, expert en immigration : ethnoracisme pratique et antisémitisme fielleux », in Pierre-André Taguieff (dir.), *L'antisémitisme de plume 1940-1944. Études et documents*, Paris, Berg International, 1999. Ainsi que le texte d'Élisabeth Roudinesco, « Georges Mauco (1899-1988) : un psychanalyste au service de Vichy. De l'antisémitisme à la psychopédagogie », *L'Infini*, n° 51, 1995.

Il faut enfin insister sur un fait avéré<sup>1</sup> : la loi de dénaturalisation est inspirée des lois nazies, mais possède des composantes très autochtones. La loi nazie inspiratrice est celle du 26 juillet 1933, dont certains politiques d'extrême droite avaient demandé l'application en France : Darquier de Pellepoix en juin 1936, puis Georges Mauco en février 1939, demandent « une révision sérieuse des naturalisations » accordées depuis vingt ans. La loi française semble beaucoup plus ambitieuse. Elle a contribué à installer le climat d'insécurité, de traque des « indignes », qui, redevenus étrangers ou apatrides, étaient encore plus vulnérables aux autres lois de marquage et de fichage, ou de regroupement dans des camps (loi du 4 octobre 1940). Puis, on le sait, ils sont déportables. « Coupables » de la décadence française – et de la défaite –, des milliers d'étrangers, juifs, communistes, francs-maçons seront dénaturalisés. Enfin la hâte de promulgation de ces lois est équivalente à celle qui prévaut pour le statut des juifs, le 3 octobre 1940. Marc Olivier Baruch écrit : « La hâte mise à rédiger le statut, significative de celle avec laquelle on souhaitait voir l'État "libéré" de ses juifs, conduisit également à de redoutables difficultés d'application des articles relatifs à l'exclusion des juifs de l'administration<sup>2</sup>. »

---

1. Même s'il est sujet à débat entre historiens : Rouso – pro-autochtone – vs Weil – pro-inspiration nazis. Les deux thèses semblent fondées et conjugables.

2. M. O. Baruch, *Servir l'État français : la haute fonction publique sous Vichy*, Paris, Fayard, 1997.

*La composition et le fonctionnement de la commission de la loi du 22 juillet 1940*

La composition de la commission de révision des naturalisations est fixée par un arrêté du 31 juillet 1940. Elle est présidée par un conseiller d'État, Jean-Marie Roussel, auquel sont adjoints deux vice-présidents, André Mornet, procureur général honoraire à la Cour de cassation – à la retraite mais en disponibilité –, et Raymond Bacquart, conseiller d'État. Elle compte une dizaine de membres<sup>1</sup>. Ils sont conseillers d'État, magistrats venus des cours d'appel, maîtres des requêtes, fonctionnaires de différents ministères – Intérieur, Affaires étrangères, Défense, Jeunesse et Famille<sup>2</sup>, représentant du secrétaire d'État aux Colonies<sup>3</sup>. Les rejoindront des enquêteurs nommés par décrets toujours publiés au *Journal officiel*, des rapporteurs dont un certain Gaston Albucher – substitut du dossier de mes parents –, alors « délégué à l'administration centrale du ministère de la Justice, pour la période de la guerre<sup>4</sup> ». Les membres des trois sous-commissions ont deux emplois, l'un régulier et l'autre « en extra », à savoir les nombreuses séances de la commission. Beaucoup de monde, beaucoup de travail, mais bizarrement je n'ai trouvé aucune trace, dans leurs dossiers de carrière accessibles aux Archives nationales, de leur passage au ministère de la Justice. Pourtant ils y ont activement participé pendant près de quatre ans.

Cette commission, « exception française », est sans équivalent dans les pays dits civilisés. « Notre » commission a

---

1. Ses membres sont nommés par décret et siègent dès octobre 1940 au ministère de la Justice. Ses modalités de travail sont précisées par la loi n° 1679 du 13 novembre 1940.

2. Arrêté du 22 août 1940.

3. Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1942.

4. Dossier de carrière CAC Cote : 19890147/1.

toutes les apparences de la légalité républicaine. Les résultats des 1 302 séances sont les décisions de dénaturalisations proposées à la signature du président Pétain puis les 88 décrets, parus au *Journal officiel*.

Ils ne chôment pas : travailler plus pour... dénaturiser plus!

Ils proposent donc que des Français, « ex-étrangers », ou Français de « fraîche souche » – hommes, femmes, enfants – soient dénaturalisés. Le président Pétain est seul habilité à signer les décrets. Il n'en refuse aucun, pas plus qu'il n'intervient pour sauver de la déportation son « ami », le grand avocat Pierre Masse<sup>1</sup>. La commission est réunie une première fois le 21 septembre 1940 sous la présidence de Jean-Marie Roussel. Celui-ci explique dans son mémoire la façon dont il a amélioré son fonctionnement, donc son « efficacité ». Devant l'énormité de la tâche, Roussel, en président responsable, souligne l'ampleur du travail qui l'attend : « La tâche était très lourde. Les statistiques du bureau du Sceau recensaient environ 250 000 dossiers, comprenant plus de 800 000 personnes, sans compter les enfants nés après la naturalisation de leurs parents. »

Les dossiers sont examinés en démarrant par l'année 1936 – l'année du Front populaire honni –, puis 1939, 1940, 1937, 1938, avant de remonter jusqu'à 1927. À l'exception des premiers 442 dénaturalisés, ceux du 1<sup>er</sup> novembre 1940, dont les dossiers sont les plus litigieux, en particulier ceux des communistes déjà mis en rétention,

---

1. Au moment du statut des juifs, Pierre Masse, avocat, ancien ministre, sénateur, radié du sénat car juif, écrit à Pétain pour lui demander « s'il devait retirer les médailles de ses frères, gendre, neveu morts pour la France. Voire à son arrière-grand-père. » Il est arrêté le 21 août 1941 et déporté à Auschwitz le 30 septembre 1942.

ou connus pour tels<sup>1</sup>, sans tenir compte de la date de leur naturalisation. Le cadre et l'objectif sont établis, les critères de dénaturalisation clairement édictés. Pas d'ambiguïté : sont visés les juifs et les communistes, quels que soient les faux-semblants des uns et des autres, les « indignes », les « sans intérêt national » (Chagall), les « difficilement assimilables » (mes parents), les dangereux communistes (Tasca ou Zennaro), etc. L'acteur principal, ce même Roussel, nous définit obligeamment les quatre catégories de naturalisés et ceux que la commission ciblait particulièrement. Par ce texte passionnant, le travail de la commission est décrit de l'intérieur, « à chaud » quelques semaines après les faits, en 1945, par l'un de ses protagonistes principaux. Malgré le langage feutré de l'élégant membre du Conseil d'État, on constate l'imprégnation des critères d'« assimilabilité » chers au professeur Mauco et la syntaxe maurrassienne – nous sommes en 1945, Pétain et Vichy sont défaits. Aucun regret, rien que des certitudes, Roussel détaille froidement, techniquement la typologie pratiquée :

La commission reconnut après avoir examiné les dossiers comprenant une année prise comme type que les naturalisés pouvaient se classer en plusieurs catégories.

1. Tout d'abord un grand nombre originaire de pays limitrophes ou non de la France mais de cultures et de civilisations analogues, avait été attiré par des facilités de travail plus grandes en France que dans leur patrie. Certains s'y étaient fixés et même s'y étaient mariés et avaient obtenu la nationalité, ils exerçaient en général des métiers utiles (agriculteurs, maçons, fumistes) et comblaient le déficit de main-d'œuvre dû à notre dénatalité et à l'exode des Français vers les villes.

---

1. Voir le cas de Simon Grosso ou celui d'Angelo Tasca, dans la première partie.

2. Une seconde catégorie comprend les travailleurs nécessaires à notre économie recrutés par contrats de travail (mineurs, ouvriers d'usine, agriculteurs) mais originaires de pays différant très sensiblement du nôtre, pour la culture générale, les mœurs, les coutumes. Beaucoup fixés en France y avaient fondé leur foyer.

Ces deux catégories sont « conservées », ce qui n'est pas le cas des suivantes, celles où se trouvent le plus grand nombre des « indignes » et « indésirables ».

3. En troisième lieu les étrangers originaires de tous les pays du monde, venus de leur plein gré en France pour y continuer des études, y pratiquer un art, y installer une industrie, un commerce, y représenter des firmes étrangères.

Il s'agissait de cas isolés qui furent examinés particulièrement en tenant compte de la valeur morale, de la conduite des antécédents, de l'utilité sociale de chacun des intéressés. La commission *s'est montrée en général bienveillante*<sup>1</sup>, n'écartant que les éléments douteux ou ceux qui exerçaient une profession déjà très encombrée, venaient en concurrence dangereuse avec nos compatriotes et compromettaient des intérêts français légitimes; il en était ainsi de certaines professions libérales (telles que médecins ou dentistes).

4. Enfin, restait une dernière catégorie de naturalisés très importante qui a soulevé les plus graves difficultés. Je veux parler des réfugiés. Les guerres, les révolutions, les troubles sociaux qui ont agité le monde avant 1939, ont chassé de nombreux individus de leur pays. La plupart des nations d'Europe ont repoussé ces émigrants. [...] Il s'agissait en effet surtout d'originaires des pays de l'Est de l'Europe

---

1. Souligné par l'auteur.



(Russes, Hongrois, Tchèques, Polonais) ou même orientaux (Levantins, Syriens, etc. <sup>1</sup>).

Pour les modalités d'enquêtes et de retraits, le président Roussel souligne la multiplicité des enquêtes diligentées, et les dénaturalisations sont faites non « sans discernement ni prudence. [...] Nombreux furent à cet égard, les suppléments d'enquête demandés par les trois sous-commissions. » Ces dossiers – et les familles qui s'y rattachent – sont explicitement appréciés sur leur « capacité d'assimilation », comme le confirment le dossier de A. et B. Landau, et un texte de 1941. Pierre Dépoid, fonctionnaire au Service national des statistiques, dépendant du ministère des Finances, explique que « la nationalité française est retirée de préférence aux individus originaires de pays lointains, pour lesquels l'assimilation est difficile<sup>2</sup> ». Pour les non-juifs, les dénaturalisés sont les repris de justice, les communistes, les francs-maçons. Leurs dossiers sont éclairés par les registres des tribunaux et des prisons.

### *L'efficacité de la commission*

Toute l'activité se déroule au rythme d'une administration imperturbable : pas d'états d'âme, même si certains prétendent avoir freiné ses activités. Le président Mornet, le vice-président de la commission de révision des naturalisations, interpellé par M<sup>e</sup> Isorni lors du procès Pétain dont il est le procureur général en 1945 (juste un an après l'arrêt des travaux de la commission), dira : « Oui, j'ai fait partie

---

1. J.-M. Roussel, *Mémoire au Comité d'épuration du Conseil d'État*, 21 juin 1944, AN.

2. Pierre Dépoid, *Les naturalisations en France : 1870-1940*, Paris, Imprimerie nationale, 1942.

d'une commission sur la portée et le sens de laquelle on m'avait trompé lorsque j'ai accepté d'en faire partie. Pour protester précisément contre les mesures dont on avait entendu parler, mais dont je n'aurais jamais cru qu'on les appliquerait un mois plus tard. Et si je suis resté, c'est au su et au vu de tout le monde dans ce palais et personne ne me démentira. C'est sur la prière des persécutés, et je me félicite d'en avoir sauvé au moins 50 %.

Henri Amouroux, l'historien, commentera ironiquement : « 50 %, c'est exactement la thèse qui sera soutenue par beaucoup de collaborateurs. »

Selon Bernard Laguerre<sup>1</sup>, il y aura trois temps dans le travail si consciencieusement accompli :

Le premier de septembre 1940 à mars 1942 : la logique « maucoïste » prévaut, elle vise à épurer la nation des « étrangers » les moins assimilables afin de les interner dans des camps (loi du 4 octobre 1940). La productivité varie ; ainsi le troisième trimestre de l'année 1941 voit le nombre de séances plénières (réunissant les trois présidents des sous-commissions) passer de trois à deux.

Le deuxième va de l'été 1942 à l'été 1943. On rend « déportables » les dénaturalisés. La productivité ralentit en raison de la visibilité des rafles et des premiers convois (à partir de mars 1942). De fait, on note différents ralentissements : pas de décrets entre le 28 mars 1942 et le 8 août 1942. Les historiens émettent l'hypothèse que cela est lié aux premiers convois vers l'Est et à la modification résultant de la perception des risques encourus par les dénaturalisés, plus seulement passibles de camps d'internement, mais « déportables ». Après les accords de Bousquet, Oberg et Knochen du 2 juillet 1942, qui entérinent la collaboration directe de l'État français dans la déportation des juifs

---

1. B. Laguerre, *op. cit.*

étrangers, se pose la question épineuse du transport des futurs déportés. Bousquet envisage de l'étendre aux « fraîchement naturalisés ». La question est reportée en raison de « difficultés de transport<sup>1</sup> ». « Des trains de transport seraient prochainement mis à disposition pour évacuer les juifs apatrides de la zone occupée, [...] à destination de l'Est en vue d'être employés à des travaux. »

Le troisième, purement idéologique, commence en septembre 1943. Laval, après le refus de signer le nouveau projet de code de la nationalité le 25 juillet 1943, accepte d'accroître les dénaturalisations et particulièrement celles des juifs. Il le fait en compensation et sur injonction pressante des Allemands. Pétain reçoit Roussel le 28 août 1943 pour lui intimer l'ordre de faire diligence. Celui-ci s'exécute et augmente son personnel. La commission accélère la revue des dossiers des juifs, identifiés par leurs noms, prénoms, lieux de naissance, professions. Mieux, les listes des naturalisés dans certaines professions (médecins interdits de pratique, dentistes, pharmaciens, avocats, etc.) sont transmises à la commission par le secrétariat d'État à la Famille<sup>2</sup>.

Les procédures sont longues et n'aboutissent pas toujours à temps : cette lenteur s'explique par la recherche de ceux ayant commis des délits ou des crimes dont les dossiers sont demandés aux procureurs généraux. Parmi ceux-ci, nombre d'Italiens sont dénaturalisés soit pour des délits mineurs, soit pour délit de communisme. Il y a encore ceux qui souhaitent redevenir italiens et parfois ceux qui

---

1. Lettre du CQJF au chef du gouvernement, reproduite in Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz : le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France*, tomes I et II, Paris, Fayard, 1983 et 1985.

2. Statistiques fournies par la sous-direction des naturalisations à la commission d'instruction Dautet, AN 3W46. 3<sup>e</sup> trimestre 1942 : 1 473 ; 4<sup>e</sup> trimestre 1942 : 1 441 ; 1<sup>er</sup> trimestre 1943 : 425 ; 2<sup>e</sup> trimestre 1943 : 1 187 ; septembre 1943 : 1 555.

espèrent échapper au STO. En janvier et février 1944, la commission d'instruction de la sous-direction<sup>1</sup> des naturalisations, dont notre commission dépend, précise qu'« elle a traité 666 594 dossiers<sup>2</sup> », soit une moyenne de 830 dossiers par réunion, 30 000 dossiers par mois, 10 000 par sous-commission. Selon certains témoignages, la sous-commission dirigée par Mornet aurait été moins sévère que les autres.

Parmi d'autres raisons de la lenteur des décisions, on trouve la durée des enquêtes et la problématique des prisonniers de guerre. La lecture des dossiers est très instructive quant aux procédures, aux nombreuses enquêtes diligentées par les ministères, les préfectures, la police, à l'acharnement pour retrouver la trace des personnes et familles qui ont bénéficié d'une naturalisation entre 1927 et 1940. Les dossiers de Chagall ou de Gainsbourg, ou celui de mes parents, m'ont permis de retracer concrètement ces nombreux échanges de courriers entre la commission et la préfecture du département du domicile de l'intéressé. On y constate justement la longueur des enquêtes. Ainsi, mon oncle, « Israël dit Igor », tel que précisé sur les lettres du secrétariat de la commission, fait l'objet d'enquêtes depuis le 21 février 1941. En mai 1944, elles ne sont toujours pas terminées.

Ils continuent obstinément à rechercher « leurs clients », partis sans laisser d'adresse. Ainsi, Mnacha Tenenbaum, le père de Jean Ferrat, fait l'objet de nombreuses enquêtes et recherches. Le 6 janvier 1944, la direction de la police générale à Versailles, au sein de la préfecture de Seine-et-

---

1. Comme le décrit le rapport Dautet, rapport d'inspection des services intervenu en janvier-février 1944 à la suite d'un conflit entre deux agents du bureau, dont l'un avait été dénoncé pour avoir soustrait des dossiers de juifs de son quartier à l'examen de la commission : AN BB 30/1741.

2. AN 3W46.

Oise, sous la plume du préfet, écrit : « Le nommé Tenenbaum Mnacha, né le 15 août 1885 à Ekatermedar (Russie), naturalisé français par décret n° 53.950x28, ayant demeuré à Vaucresson, a quitté cette localité depuis de nombreuses années sans laisser d'adresse, et aucun renseignement n'a pu être recueilli à son sujet ». Et pour cause : arrêté dans une rue, un jour d'été 1942, il est interné à Compiègne, puis à Drancy ; il fait partie du convoi n° 39 du 30 septembre 1942, vers Auschwitz. Il y est gazé le 3 octobre 1942.

La majorité des dossiers sont traités, mais sur les 913 663 dossiers potentiels (320 000 naturalisés entre 1927 et 1940 et les collatéraux, femmes et enfants<sup>1</sup>), ladite commission ne statuera « que sur 666 594 dossiers ». En juin 1944, 247 289 dossiers restent à parachever, dont 14 601 dossiers identifiés comme « juifs<sup>2</sup> ».

### *L'état d'esprit de la commission et des sous-commissions*

André Mornet, dit « le président Mornet » eu égard à ses faits de gloire comme procureur de procès<sup>3</sup> de traîtres passés et futurs<sup>4</sup>, est le vice-président de la commission dès la première séance du 21 septembre 1940, jusqu'à la dernière, celle du 23 mai 1944. Il confirme et assume l'objectif,

---

1. Pierre Dépoid, *Les naturalisations en France : 1870-1940, op. cit.*

2. L'estimation faite par Bernard Laguerre est que 29 % des dénaturalisés sont italiens (4 476). Alors qu'il estime à 23 648 le nombre des juifs naturalisés aux mêmes dates, environ 6 000 dénaturalisés, soit 39 % des 15 154. Pour les espagnols, ils ne sont « que » 55 000 (la majorité des réfugiés de la guerre d'Espagne. Ils représentent 7 % des 15 154 dénaturalisés.

3. Procureur général en 1919 : Mata Hari, Bolo, Caillaux, etc. Voir *infra*.

4. Procureur général en 1945 : Pétain, Laval, etc.

dans un article paru dans *France-Soir* en 1948<sup>1</sup> : « Le représentant du ministère de la Justice m'avait pressenti au sujet d'une participation éventuelle à une commission qu'on devait constituer en vue de résilier les naturalisations accordées aux étrangers qui se révélaient indignes d'en bénéficier. La mesure me paraissait en corrélation avec la recherche des éléments qui avaient contribué à la défaite. »

En 1949, il adhère toujours à cet objectif dans son livre de souvenirs explicitement intitulé *Quatre ans à rayer de notre histoire*<sup>2</sup>. Il le précise si besoin est. Neuf ans après les faits, le temps ne lui a pas permis d'exprimer des doutes, des regrets, sauf pour quelques « israélites [qui] depuis des générations avaient pris racines en France ». Il persiste et écrit : « Ainsi se préparait un climat propice à un regain d'hostilité et de haine à l'égard des juifs, singulièrement propre aussi à créer la haine et la division entre Français. Car enfin il s'en fallait qu'en leur grande majorité ceux-ci fussent antisémites ou même s'intéressent à ce que par une exagération voulue on appela la "question juive". Qu'il y eût lieu de s'opposer à certains empiétements, d'arrêter le flot de naturalisations hâtives, qu'il convînt même de soumettre à un nouvel examen, respectueux des droits légalement conférés, ceux qui, récemment promus au rang de citoyens, s'étaient révélés d'une moralité trop douteuse ou d'un loyalisme trop peu sûr, nul n'y contredisait. »

Mornet entend bien sûr par « hâtivement naturalisés », au « loyalisme trop peu sûr », les « indésirables », les « indignes d'être français ».

Ces membres de la commission, en majorité hauts magistrats et hauts fonctionnaires, montrent une ténacité

1. *France-Soir*, vendredi 14 mai 1948.

2. André Mornet, *Quatre ans à rayer de notre histoire*, Paris, Édition Self, 1949.

explicable, dit Alain Bancaud, par leur aptitude à faciliter « l'adaptation aux circonstances exceptionnelles et le service au politique ». C'est, écrit-il, « un corps qui dure d'autant mieux qu'il sait s'adapter, qu'il suit l'histoire et l'évolution de ses rapports de force sans y résister, mais aussi sans les anticiper ou les radicaliser, en cherchant à en atténuer la nouveauté pour l'inscrire dans la continuité qu'il incarne<sup>1</sup> ».

L'innocente que je suis s'étonne, avec Pascal Ancel<sup>2</sup>, de « la faculté étonnante et effrayante que peut avoir un système juridique à normaliser les monstres ! »

Roussel prétend avoir mis au point un système de protection des dénaturalisés susceptibles d'« être inquiétés » – lire, « raflés » : « J'ai revu mes collègues, les deux présidents de sous-commissions, leur ai proposé de ne plus dénaturaliser un seul juif dont l'adresse serait connue, et qui, par conséquent, pourrait être saisi par les autorités allemandes<sup>3</sup>. » Mensonges, bien sûr : notre relevé exhaustif des décrets de dénaturalisations du *Journal officiel* des « indignes » démontre que certains dénaturalisés sont « sans domicile connu », mais de nombreux autres ont des adresses clairement précisées. Des centaines de « juifs, dont l'adresse est connue », sont toujours dénaturalisés à partir de septembre 1943. Des familles entières sont donc « raflables » et raflés, comme l'indiquent les listes de convois du Mémorial de la Shoah.

Les magistrats doivent « se soumettre ou se démettre », dit-on. En ce qui concerne les naturalisations, le choix est fait. Un seul s'opposera avec éclat aux mesures xénophobes

---

1. Alain Bancaud, « La haute magistrature sous Vichy », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1996.

2. Pascal Ancel, « La jurisprudence civile et commerciale », in Dominique Gros (dir.), *Le droit antisémite de Vichy*, Paris, Seuil, 1996.

3. Témoignage de J.-M. Roussel au procès Pétain, texte dactylographié, Paris, Albin Michel, 1949.

de Vichy, c'est Paul Didier, chef du 3<sup>e</sup> bureau du Sceau « naturalisations et nationalités » depuis août 1937. Démis en septembre 1940 – sa punition est d'être affecté comme simple juge au tribunal de la Seine –, il continue à s'opposer aux juridictions spéciales contre les communistes et les anarchistes. Le 2 septembre 1941, il refuse d'imiter ses collègues magistrats du tribunal de la Seine lors de la cérémonie officielle de prestation de serment à Pétain. Suspendu, arrêté, il est assigné à résidence et rejoint la Résistance dans les Corbières. Il est rétabli dans ses fonctions en octobre 1944.

Le « loyalisme et le sens de la discipline d'État », l'appel à l'ordre, à la fermeté, à la « sévérité et à l'obéissance », font ici merveille. Pour preuve, les innombrables sessions tenues par les sous-commissions, les travaux accomplis jusqu'au bout du bout : la dernière commission siège le 23 mai 1944, le dernier décret est publié le 10 juin 1944 au *JO*. J.-M. Roussel démissionne fin avril 1944 : « Après avoir assuré la mise en marche de cette procédure, je fis connaître mon désir d'être déchargé de mes fonctions », conclut-il avec satisfaction son mémoire présenté devant la commission d'épuration du Conseil d'État. On appréciera la durée de la « mise en marche » : quatre ans !

### *L'abrogation des lois*

À la Libération, et contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, l'annulation des lois « consanguines » ne va pas de soi. La loi du 23 juillet 1940 est abrogée par ordonnance du général Giraud du 14 mars 1943. Il annule tous les actes de Vichy postérieurs au 22 juillet 1940. Erreur ou volonté de maintenir les dénaturalisations ?



La loi du 22 juillet 1940, celle des dénaturalisations, n'est abrogée que grâce à l'insistance de René Cassin, président du Comité juridique de la France libre. En effet, François de Menthon, résistant de la première heure, nommé par de Gaulle commissaire à la justice (équivalent de ministre), écrit à René Cassin en septembre 1944 : « J'envisage le maintien de cette institution nouvelle. » À ses yeux, l'annulation « pourrait dans certains cas particuliers présenter les plus sérieux inconvénients. [...] En outre, les naturalisations trop nombreuses dans les années qui ont immédiatement précédé la guerre d'éléments israélites douteux ont donné prétexte à un antisémitisme qui peut poser, au jour du retour, un certain problème. Ce ne serait pas y parer par avance que d'annuler *a priori* toutes les mesures de retrait qui sont intervenues<sup>1</sup>. »

Cette abrogation fera l'objet de discussions houleuses entre François de Menthon, ses services, et René Cassin. Le 10 février 1944, Menthon propose au Comité juridique un texte d'ordonnance qui annule la loi du 22 juillet 1940, mais seulement pour l'avenir « afin d'éviter [...] que cette nullité conduise à une réintégration massive et automatique [...] qui s'opérerait sans égard aux circonstances de fait qui avaient pu provoquer les mesures prises ». Il confirme ainsi les motifs de la loi contre les « indignes », « les indésirables », leur octroyant un délai de six mois après la fin de la guerre pour présenter un recours contre la décision. Preuve si besoin est de l'imprégnation dans les esprits de tous bords des concepts racistes des « scientifiques » tels Mauco ou Martial, des intellectuels comme Maurras, Brasillach ou Céline, de la presse, des politiques, etc.

Les étrangers sont toujours en nombre excessif. Fauteurs de la défaite, ils sont toujours mal ou pas assimilables.

---

1. Conseil d'État, archives du Comité juridique, CE 9912/1.

À d'autres époques, ils étaient ou seront fauteurs de chômage. Le Comité et R. Cassin doivent intervenir violemment par deux fois pour l'abrogation totale. Ils l'emporteront *in fine*. F. de Menthon accepte. La loi est annulée par décret le 24 mai 1944, publié au *JO* n° 45 du 1<sup>er</sup> juin 1944.

Mais le retour à la nationalité française n'est pas « automatique et global » : tous les dossiers des dénaturalisés et ceux des investigués – sans décision – sont revus par une équipe de quatre magistrats du bureau du Sceau dans une commission dite « de déchéance ». Ils vérifient si les dossiers entrent dans le champ de la législation de 1927 et rapidement annulent la décision. Ils recherchent davantage les cas de « déloyauté à l'égard de la France combattante » et demandent alors des suppléments d'information, comme pour le dossier de Salih Gourджи, père de Françoise Giroud. La nouvelle commission engage une procédure de déchéance de nationalité contre les collaborateurs actifs ou les insoumis. Ils seront 479.

L'argument des politiques est que « l'organisme sis à Vichy et qui prétend porter ce nom est inconstitutionnel et soumis à l'envahisseur ». C'est ce que déclare de Gaulle dès le 27 octobre 1940 à Brazzaville. Les lois sont enfin abolies par l'ordonnance du 9 août 1944. Celle-ci affirme dans son article 1<sup>er</sup> : « La forme du Gouvernement est et demeure la République. En droit, celle-ci n'a pas cessé d'exister. » L'article 2 en découle : « Sont en conséquence nuls et de nul effet tous les actes constitutionnels, législatifs ou réglementaires, ainsi que les arrêtés pris pour leur exécution, sous quelque dénomination que ce soit, promulgués sur le territoire continental postérieurement au 16 juin 1940, et jusqu'au rétablissement du gouvernement provisoire de la République française. » Subsistera un débat permanent quant à la responsabilité de l'État contre celle de la République dans les crimes de Vichy.

La loi annulant le décret Crémieux sera abolie, également non sans réticences et lenteur. Les Américains débarquent le 8 novembre 1942, l'amiral Darlan présent à Alger ne bouge pas. Après son assassinat en décembre 1942, Giraud le remplace. Antisémitisme lui-même, il critique « la joie des juifs au passage des troupes américaines », refuse d'incorporer des recrues juives « pour éviter que la situation d'anciens combattants ne puisse être acquise par l'ensemble de la population juive et pour ne pas engager l'avenir sur la question du statut qui leur sera donné après la guerre<sup>1</sup> ». Il accueille M. Peyrouton comme gouverneur, celui-là même qui a décidé de l'abolition du décret le 7 octobre 1940. Le 14 mars 1943, il annonce la suppression de la législation de Vichy postérieure au 22 juillet, évitant ainsi d'abroger la loi de dénaturalisation du 22 juillet 1940. Mais persiste et signe à nouveau l'abolition du décret Crémieux<sup>2</sup>. Il estime que son rétablissement pourrait provoquer des troubles chez les indigènes musulmans, dû à leur « antijudaïsme instinctif ». Ni Giraud, convaincu de la responsabilité des juifs dans la défaite, ni de Gaulle ne se décideront à le rétablir, avant que des pétitions nombreuses et l'insistance de René Cassin auprès d'un de Gaulle réticent ne les y forcent le 22 octobre 1943. On peut dire que les juifs algériens ont dû leur salut au débarquement américain. Ils se sont toujours demandé ce qui se serait passé sinon.

### *Les lois de Vichy et nos lois actuelles*

Dès septembre 1941, 185 lois, 76 décrets et 24 arrêtés sont abrogés sur avis de la commission de législation mise

---

1. *Ibid.*

2. *Journal officiel*, 18 mars 1943.

en place à Londres. Présidée par René Cassin, elle devient le Comité juridique, à Alger, en août 1943. Le 2 novembre 1945, 144 lois, 27 décrets et 2 arrêtés sont annulés avec effet rétroactif. F. de Menthon propose de valider en bloc<sup>1</sup> les lois de Vichy, sauf exceptions, en raison de l'importance du travail de révision. Cassin, lui, est favorable à l'annulation en bloc de ces lois, sauf exceptions. Le débat est relancé, Cassin s'incline à la mi-mai, juste avant le Débarquement. L'ordonnance du 6 août 1944 rétablit la légalité républicaine, suivie d'une liste de textes applicables immédiatement : tous les actes constitutionnels, législatifs et réglementaires promulgués sur le territoire postérieurement au 16 juillet 1940 sont déclarés « nuls et de nul effet ». Mais la dernière phrase précise que « cette nullité doit être expressément constatée ». Elle est assortie de deux listes d'actes de Vichy déclarés nuls, soit 119 textes. Le travail d'appréciation des lois de Vichy maintenues ou validées semble impossible aujourd'hui, entre maintien, évolution, inspiration. Mais elles restent très importantes, en droit social par exemple<sup>2</sup>.

*Les lois du 22, 23 juillet et 7 octobre 1940 face à l'histoire actuelle*

Les trois lois consanguines constituent-elles simplement un épisode de cette guerre déjà lointaine, guerre d'un autre siècle, guerre parmi d'autres? On aurait pu le croire jusqu'à peu. Mais l'histoire a certains hoquets qui nous montrent

1. Voir article de Jean-Pierre Le Crom, « L'avenir des lois de Vichy », Archives ouvertes, CNRS, 2005.

2. Voir l'ouvrage de Cécile Desprairies, *L'Héritage de Vichy : ces 100 mesures toujours en vigueur*, Paris, Armand Colin, 2012.

que l'on n'est jamais trop vigilant. Le contexte diffère, on parle aujourd'hui des meurtriers d'officiers de police, « d'origine étrangère », futurs dénaturalisés. Ils ne sont pas les « difficilement assimilables » de ces temps pas si lointains. Mais le retour de la phrase « la nationalité française se mérite<sup>1</sup> » est de très mauvais augure et de funeste souvenir ! Rappelons que Raphaël Alibert, premier ministre de la Justice de Vichy, clamait cette même phrase pour présenter « sa » loi de dénaturalisation du 22 juillet 1940.

La mise dans le même panier des assassins, des gens du voyage et des Roms, montrés du doigt pour les comportements problématiques de certains d'entre eux, pourchassés pour implantations sauvages de camps, est bien évidemment une forme discursive visant à amalgamer les dangers potentiels.

À l'heure où se tient à nouveau un discours xénophobe, la montée du FN, son « fonds de commerce » et sa base programmatique doivent être ici rappelés. Ils ne changent pas. En effet, le programme du FN précise qu'il faut « réserver les aides sociales et allocations familiales aux seuls Français, réinstaurer la préférence nationale pour les prestations sociales, augmenter les cotisations d'assurance chômage pour les étrangers à prestations équivalentes, supprimer le RMI et l'AME pour les étrangers ». Le refoulement des étrangers reste un de leurs thèmes de prédilection. La « Révolution patriotique » – la Révolution nationale de Pétain? – en est le fondement.

Lorsqu'un tel projet est conjugué à des propositions de loi visant à dénaturiser des Français « d'origine étrangère coupables de crimes contre toute personne dépositaire de l'autorité publique », ne serait-il pas bon de se souvenir qu'il fut un jour appliqué?! Le texte a été retiré, mais pas

---

1. Nicolas Sarkozy, discours de Grenoble, 30 juillet 2010.

d'inquiétude, il reviendra, sinon sous la forme d'une loi, du moins dans le débat<sup>1</sup>. La question de l'immigration est le fond de sauce classique dans les années de crise, de dépression économique locale et mondiale. Chômage, plans sociaux et désormais libération des pays du Maghreb et du Moyen-Orient de leurs tyrans sont autant de prétextes pour faire monter les craintes sur « les conséquences de telles tragédies sur des flux migratoires devenus incontrôlables et sur le terrorisme<sup>2</sup> ». Désormais, on souhaite la réduction des immigrés légaux à la fois pour des raisons d'intégration dite « en panne » et d'insuffisance de leur « adoption de nos coutumes, du respect de nos lois<sup>3</sup> », pour des raisons de chômage bien sûr et enfin pour lutter « contre la fraude sociale<sup>4</sup> ». Sans surprise, le thème a immédiatement été salué par Marine Le Pen, félicitant le ministre de « reconnaître l'effroyable bilan de la politique d'immigration de Nicolas Sarkozy<sup>5</sup> ».

Les boucs émissaires ont changé : hier c'étaient les juifs, les francs-maçons, les communistes « responsables de la défaite », aujourd'hui ce sont les musulmans – « responsables du chômage, des trous de la Sécurité sociale ». Ainsi que l'islam, évidemment, « responsable de l'insécurité grandissante ». Le propos est de même nature idéologique. Ils sont les héritiers de l'extrême droite de ce temps-là. Révolution nationale d'alors, Révolution patriotique d'aujourd'hui, mais aussi Droite populaire.

Il faut toujours se méfier des mots, ils vous trahissent si vous n'y prenez garde.

- 
1. Voir les polémiques lors de l'élection présidentielle de 2012.
  2. Discours télévisé de Nicolas Sarkozy du 27 février 2011.
  3. Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, LCI, 17 novembre 2011.
  4. Claude Guéant, Europe 1 et I-Télé, 27 novembre 2011.
  5. Communiqué de presse du 28 novembre 2011.

## Que sont-ils devenus ?

Au fil de notre enquête s'est dessiné un constat stupéfiant pour un esprit et une sensibilité d'aujourd'hui, confrontés à ce passé désormais lointain, enfoui, amnésié, amnistié, oublié voire caché. Les acteurs directs ou indirects de la tragédie, les magistrats n'ont que peu pâti : peu de sanctions – quelques suspensions, mises à la retraite d'office –, beaucoup de promotions et de Légions d'honneur attribuées après le retour à la République éternelle, celle qui n'a pas « fauté », servie par ceux qui n'ont fait qu'obéir ou encore ont servi de « bouclier », ou joué « un double jeu ». Autant d'expressions fréquentes, d'axes de défense relevés chez les acteurs lorsqu'ils ont été questionnés, sinon inquiétés. Mais commençons par les dénaturalisés.

### *Les femmes, les enfants aussi*

Les femmes sont comprises dans la loi, celles qui, françaises, ont épousé un étranger naturalisé, celles qui sont devenues françaises en épousant un Français. La commission n'hésite pas à retirer la nationalité de familles entières,

après consultation de son ministère de tutelle. Qui le confirme le 16 décembre 1940. Les enfants rejoindront leurs parents, en dépit du « droit du sol », après un arrêt du 24 décembre 1942 du Conseil d'État, dit « arrêt Spaziermann ». Estimant justifié de revenir sur des naturalisations acquises avant 1927, ou par naissance sur le sol français, toute la famille Spaziermann est dénaturalisée, y compris leurs deux filles nées avant 1927 sur le sol français, françaises par déclaration, avant leurs parents naturalisés après 1927. Cela ouvre la porte aux dénaturalisations de familles entières – hommes, femmes, nombreux enfants – devenues apatrides, ou retrouvant leur nationalité d'origine.

Les enfants ne rejoindront pas seulement leurs parents. Ils seront nombreux, tels Renée et Daniel Wancier, à être dénaturalisés « seuls ». Rien n'arrête les magistrats de la commission. Renée a neuf ans, Daniel trois ans et demi. Nés en France de parents étrangers, française et français par déclaration, ils sont dénaturalisés par le décret n° 2439 du 16 septembre 1943, paru au *Journal officiel* du 23 septembre. Les enfants Wancier sont jugés « indignes » d'être français. Ces enfants dont le père, Berek, polonais, juif, convoqué à la préfecture de police pour vérification de papiers, y a été arrêté le 14 mai 1941. Incarcéré à Beaune-la-Rolande, lui, l'étranger, l'indésirable en France, est chassé dans un wagon de marchandises, déporté le 17 juillet 1942, dans le convoi n° 6 parti de Pithiviers. Livré avec 928 hommes et femmes à Auschwitz, Berek en reviendra miraculeusement le 9 mai 1945. Il témoignera dans le livre écrit par Daniel en 2005<sup>1</sup>.

Pour mémoire, les personnes « de race juive » sont définies le 3 octobre 1940 par le premier statut des juifs :

---

1. Daniel Wancier, *Convoi n° 6, destination Auschwitz, 17 juillet 1942*, Paris, Le Cherche Midi, 2005.



## QUE SONT-ILS DEVENUS?

Art.1 – Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint est lui-même juif.

Elles sont susceptibles d'être internées dans l'un des nombreux camps français depuis la loi du 4 octobre 1940. Publiée au *JO* le 18 octobre 1940, cette loi permet l'internement immédiat des ressortissants étrangers de race juive :

Art.1 – Les ressortissants étrangers de race juive pourront, à dater de la promulgation de la présente loi, être internés dans des camps spéciaux par décision du préfet du département de leur résidence.

Art.2 – Il est institué auprès du ministre secrétaire d'État à l'Intérieur, une commission chargée de l'organisation et l'administration de ces camps. Cette commission comprend : un inspecteur des services administratifs, le directeur de la police du territoire et des étrangers, ou son représentant, le directeur des affaires civiles du ministère de la Justice ou son représentant, un représentant du ministère des Finances.

Art.3 – Les ressortissants étrangers de race juive pourront en tout temps se voir assigner à résidence forcée par le préfet du département de leur résidence.

CGQJ<sup>1</sup> : les juifs étrangers sont mis dans des camps. Les dénaturalisés, ces ex-étrangers qui sont redevenus étrangers ou apatrides ou de nationalité « indéterminée<sup>2</sup> », se retrouveront dans l'un des deux cents camps qui constellent la France et vont alimenter les convois vers les camps de concentration ou d'extermination.

---

1. Commissariat général aux questions juives.

2. Tels que mentionnés sur les listes de convois, *Mémorial de la déportation des juifs de France*, *op. cit.*

*Les recours des exclus*

La commission est « respectueuse des droits légalement conférés », soulignait Mornet. À cet égard la lecture des dossiers nous renseigne idéalement : en septembre et octobre 1940, pour les 442 premières dénaturalisations, c'est l'urgence de la « commande » de Vichy qui est respectée. Point trop d'enquêtes, ni de précautions, vite, vite, dénaturalisons. Les décisions du premier décret du 1<sup>er</sup> novembre sont publiées au *Journal officiel* du 7 novembre 1940. Ce sont des cas de naturalisations « aidées » par le Front populaire, ou de communistes notoires. Jusqu'à mars 1941, les décisions sont sans appel ni recours, jusqu'à une loi de circonstance destinée à revenir sur des dénaturalisations « fâcheuses », celles d'Angelo Tasca et du Pr Montandon. Seulement 352 retraits seront défaits sur intervention de personnalités haut placées ou en raison d'erreurs manifestes des fins limiers de la commission. Angelo Tasca et George Montandon en sont des exemples. Ces deux « indignes » ont des amis et des appuis puissants à Vichy. George Montandon, abject expert en immigration, antisémite virulent et proactif<sup>1</sup>, a le meilleur des avocats, l'ineffable Céline, dont nous citerons le plaidoyer plus bas. Angelo Tasca, cofondateur du Parti communiste italien, proche de la SFIO, travaille désormais au service d'information et de la communication à Vichy. Il y reste jusqu'en 1944, participant en parallèle à un réseau de résistants belges. Les raisons invoquées pour revenir sur la décision de dénaturalisation sont diverses : les services exceptionnels rendus, des états de service militaires, ou bien sûr l'erreur

---

1. Voir son portrait par Pierre-André Taguieff, in *L'antisémitisme de plume, op. cit.*

de « judaïté ». Plus aucun juif n'obtiendra de recours après septembre 1942.

À partir des cas Montandon et Tasca, les procédures sont moins expéditives. Le ralentissement des quelques décrets annulant les retraits de nationalité – en particulier ceux de juifs –, dû à des contre-enquêtes minutieuses, suscite des courriers exaspérés de Rötke, chef de la Gestapo en France au CGQJ. Dès août 1942, il retransmet à Barthélémy, le ministre de la Justice. Les recours diminuent après cette date.

### *Le sort des dénaturalisés*

Leur sort n'est pas certain, mais probable !

Les dénaturalisés deviennent apatrides ou redeviennent étrangers. Ce qui est équivalent, au regard de la loi du 4 octobre 1940. Elle les rend susceptibles d'être internés dans l'un des deux cents camps français. Ils fourniront les bataillons de déportés que réclament les Allemands à partir de janvier 1942<sup>1</sup>. Les Français ne sont « officiellement » déportables qu'à partir de septembre 1943<sup>2</sup>. Mais si le premier convoi, celui du 27 mars 1942, comprend des juifs majoritairement étrangers et apatrides, il y a aussi quelques Français. Les conversations entre Bousquet et Knochen débouchent le 8 août 1942 sur des accords avec le général SS Karl Oberg. La police française apporte un concours déterminant à la logistique de la Solution finale : prise en charge des rafles par la police française,

---

1. 20 janvier 1942, conférence de Wannsee.

2. Voir l'entrevue Laval-Rötke-Giesler in Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine. Le III<sup>e</sup> Reich et les juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1951.

internements et transport. En contrepartie est accordée l'exclusion – temporaire – des juifs français des déportations. C'est le cas pour la rafle du Vél' d'Hiv' du 16 et 17 juillet 1942. Les plans allemands sont prêts pour déporter TOUS les juifs dénaturalisés, sitôt la nouvelle loi sur la nationalité signée. D'où la pression exercée pour cette signature.

La loi n'est pas signée par Laval. L'accord est dénoncé par la Gestapo le 19 août 1943. Désormais les juifs français et étrangers ou apatrides sont « officiellement » déportables dans les deux zones<sup>1</sup>.

Le résultat? La déportation immédiate des juifs français. Le convoi du 1<sup>er</sup> septembre 1943 en témoigne : les déportés juifs sont désormais étrangers, apatrides *et* français. Pour Bernard Laguerre<sup>2</sup> cette relation entre dénaturalisation et réalité de la déportation ne fait pas de doute. Il prend comme exemple le sort de dénaturalisés originaires de Salonique : sur 183 personnes, 21 sont déportées avant le 1<sup>er</sup> septembre 1943, 17 après, soit 38 personnes au total. Il précise que cette déportation est liée véritablement à la dénaturalisation, soit 9 % du fait de la loi du 22 juillet 1940. Nous avons réalisé une étude complète en croisant les dénaturalisés présents dans les 88 décrets du *Journal officiel* et des sources diverses dont les noms des déportés figurant sur les listes des convois, dit « fichier Klarsfeld », déposé au Mémorial de la Shoah. Le résultat est sans surprise : 30 % des déportés juifs ont été dénaturalisés. Soit 1 500 personnes.

---

1. Vingt trains partent de France à partir de septembre 1943, jusqu'aux derniers en 1944 : les 1<sup>er</sup>, 15, 17, 22 août, 1<sup>er</sup> septembre, 24 octobre et le dernier le 21 novembre 1944, de Belfort.

2. B. Laguerre, *op. cit.*

### *L'épuration*

J'ai souhaité revenir sur l'épuration, puis sur le sort de certains acteurs de la tragédie, premiers ou seconds rôles, en débutant par trois responsables de la commission de révision. Elle comprend une dizaine de membres, mais un seul sera « mis à la retraite d'office », son président. Les autres n'auront aucun coup d'arrêt dans une carrière linéaire. Leur avancement est constant. La Légion d'honneur récompense également leur carrière.

En parallèle à l'épuration sommaire<sup>1</sup>, il y a l'épuration administrative et judiciaire, professionnelle<sup>2</sup>, et la création des commissions d'épuration spécifiques : celle des magistrats, du Conseil d'État, des médecins, des fonctionnaires, mais aussi des avocats, écrivains, préfets, hommes de théâtre, acteurs, cadres et patrons d'industrie, universitaires, etc. Cette épuration s'inscrit dans un contexte très particulier, où règne la volonté de restaurer rapidement l'ordre public, reconstruire, réconcilier et maintenir la « continuité administrative ». Il ne faut pas non plus minimiser l'édification du « mythe gaullien », celui de la France vainqueur, des Français résistants – et collabos par exception. Le discours que de Gaulle prononce à la radio le 14 octobre 1944 en est le meilleur exemple. Il précise que la Collaboration est le fait d'« une poignée de misérables et d'indignes, dont l'État fait et fera justice ». La réalité est tout autre. Mais cette posture perdurera jusqu'à récemment. Les présidents qui se succéderont persistent à estimer, comme le dit clairement François Mitterrand à

---

1. Environ 10 000 « collabos », miliciens, gendarmes, policiers, auxiliaires des nazis ayant perpétré des crimes contre les résistants sont exécutés sans procès.

2. Ordonnance du 27 juin du GPRF.

Jean-Pierre Elkabbach, que « Vichy a tiré un trait sur la République. [...] C'est une minorité d'activistes qui ont saisi le pouvoir et sont comptables des crimes. Pas l'État ! »

L'épuration correspond à une nécessité d'assainir avant de passer à autre chose. On vise à conforter le mythe « résistancialiste » que de Gaulle a instauré. La France a résisté, n'a pas trahi. Son génie politique lui a permis de proclamer que la France est la quatrième nation vainqueur du conflit. On assiste à une compétition, une course de vitesse, des combats entre résistants communistes et non communistes pour s'assurer d'un pouvoir central contre un pouvoir local. La lutte se concentre entre le GRPF du général de Gaulle, le Parti communiste et ses organisations armées, certains mouvements comme le Mouvement de libération nationale, sans oublier les Américains, observateurs et probablement acteurs. C'est de Gaulle qui gagne. Ce mythe s'effritera dans les années 1990, grâce à l'action des enfants des survivants – ou des morts. Cette revendication mémorielle semble prouver que le choix de l'oubli est un mauvais choix. Ce grand débat portant sur l'épuration sera résumé à la Libération par la célèbre polémique entre Mauriac, favorable à la charité et au pardon chrétien, et Camus, favorable, lui, à la punition et à la justice.

### *Un bref rappel des faits et des chiffres de cette épuration*

Dans l'épuration, nous devons dissocier :

– Les épurations « extrajudiciaires ». Ce sont les exécutions sommaires avec ou sans forme légale. On les estime entre 9 000 et 11 000. Comme celle des 76 miliciens du

---

1. Interview du 12 septembre 1994, diffusée sur France 2 en direct de l'Élysée.

Grand-Bornand, en Haute-Savoie, jugés par une cour martiale improvisée, suite à la tuerie du maquis du plateau des Glières. Lesdits miliciens<sup>1</sup> ont participé, avec la Wehrmacht, à l'élimination d'un maquis de 450 résistants : 129 combattants, ainsi que 20 résistants des vallées sont torturés, fusillés, déportés.

- Les femmes tondues. On évalue à 20 000 les femmes tondues, dont la moitié pour collaboration « horizontale », et pour divers autres motifs de collaboration (espionnage, délation, etc.). Elles sont assimilées à des prostituées, soumises à un examen vénérien, mises en carte. Quelques-unes seront violées, rarement exécutées. Ce sera l'une des grandes hontes du retour à la paix.

- Les épurations judiciaires. À ce sujet, Henry Rousso précise<sup>2</sup> : « Les principes retenus ont été la nécessité de punir les responsables de la mort et de la déportation de très nombreux Français, résistants ou pas, [...] et éliminer des postes de responsabilité ceux qui avaient servi le régime de Vichy, qu'ils aient ou pas collaboré avec l'occupant. [...] Enfin [l'épuration] devait être guidée par des principes de justice et non par une revanche politique. » Au bilan (même controversé et probablement inexact), l'épuration judiciaire concerne 300 000 personnes, arrêtées ou internées, dont 150 000 relevant des cours de justice et chambres civiques. Les cours de justice examinent 95 112 affaires, prononcent 7 037 peines de mort dont 4 397 par contumace (791 exécutions). Les chambres civiques traitent 67 967 affaires et prononcent 46 145 dégradations ou indignités nationales.

- Les épurations professionnelles – environ 300 000 affaires sont instruites – et administratives – environ 120 000 peines administratives prononcées – ont été

---

1. 700 miliciens français, 3 000 soldats allemands.

2. H. Rousso, *op. cit.*

effectuées dans chaque corps de métier et dans chaque administration. Une épuration démocratique va, de 1944 à 1953, éliminer les « collaborateurs » des fonctions dirigeantes et/ou idéologiquement « sensibles ».

- L'épuration des intellectuels engagés. Elle est très importante, voire surreprésentée pour certains, tel Pierre Assouline<sup>1</sup>. Les journalistes sont les premiers à passer devant les cours de justice : « Les preuves s'offrent immédiatement. Ces hommes sont sur la place publique. Leurs écrits sont connus de tous. » « Il suffit de les produire », précise Denis Salas<sup>2</sup>. Les instructions sont données aux parquets : Georges Suarez, Maurras, Brasillach sont les premiers, d'autres suivront. Leur ligne de défense est classique, c'est l'ignorance, l'absence d'actes : « Pas de cris de haine, pas d'argent dans les poches, pas de sang sur les mains. » Le plus célèbre est Robert Brasillach, brillant écrivain fasciste, antisémite. Une phrase lui est particulièrement reprochée : « Il faut se séparer des juifs en bloc et ne pas garder les petits. » Sa grâce, notamment demandée par François Mauriac, Malraux, Cocteau, Colette, est refusée par de Gaulle. Condamné à mort, il est exécuté. Les condamnations pleuvent : Jean Hérold-Paquis – condamné à mort, fusillé –, Jean Luchaire – condamné à mort, exécuté –, Henri Béraud – condamné à mort, gracié –, S. Lauzanne – travaux forcés à perpétuité –, Lucien Rebatet, Pierre-Antoine Cousteau, Claude Jeantet, rédacteurs en chef de *Je suis partout* – condamnés à mort, puis à perpétuité, graciés –, Charles Maurras – condamné à perpétuité.

- Les épurations administratives. C'est un domaine sensible ! L'ordonnance du 27 juin 1944 du GRPF définit les

---

1. Pierre Assouline, *L'épuration des intellectuels : 1944-1945*, Paris, Complexe, 1996.

2. Denis Salas est magistrat et essayiste.



principes de cette épuration : elle vise ceux qui ont « favorisé les entreprises de l'ennemi », « contrarié l'effort de guerre de la France et de ses alliés », « porté atteinte aux institutions constitutionnelles ou aux libertés publiques fondamentales ». Mais elle se heurte au principe de « la restauration rapide de l'ordre public ». Les chiffres varient entre 16 113 et 11 343 selon les sources.

– L'épuration dans la magistrature est fort instructive. Le 7 septembre 1944 est créée une commission centrale d'épuration de la magistrature (CCEM), composée de magistrats et de résistants chargés de conseiller le ministre de la Justice sur les mesures à prendre. Elle est présidée par « notre » vice-président, celui qui vient tout droit de la commission de révision des naturalisations, le procureur André Mornet.

À ce titre, on s'étonne aujourd'hui également lorsque l'on constate que le procureur de la Haute Cour de justice qui juge Pétain est également André Mornet. Il fait partie d'un groupe important, celui des pétainistes repentis ou des résistants de la dernière heure, ou encore de ceux qui diront être restés en poste pour minimiser les actions des « vrais fascistes ». Son dossier est, selon les avis, convenable ou pas très net. Nous y reviendrons plus bas. Officiellement, 279 magistrats sur 2 200 auraient été sanctionnés (12,68 %). Selon Alain Bancaud et Henry Rousso, le pourcentage des magistrats sanctionnés ne serait que de 8,8 %<sup>1</sup>. La proportion est faible puisqu'ils sont quasiment tous restés en exercice. Mais il faut souligner les critères retenus : l'attitude des magistrats envers la Résistance, le modèle du

---

1. « L'épuration des magistrats à la Libération : 1944-1945 », in *L'épuration de la magistrature de la Révolution à la Libération, 150 ans d'histoire judiciaire*, actes du colloque de l'Association française pour l'histoire de la justice (4-5 décembre 1992), Paris, Loysel, 1993.

professionnel « idéal » pour demain contre le régime passé, la participation aux sections spéciales des tribunaux. Le chiffre de l'épuration légale serait de 16 113 – dont 6 500 révocations définitives, chiffre donné en 1948. Ou davantage, 22 000 à 28 000 sanctions<sup>1</sup>. À cette comptabilité très hasardeuse, s'ajoutent ou se soustraient les réintégrés et les amnistiés. Trois amnisties majeures sont intervenues en 1947, 1951 et 1953.

### *Épuration ou continuité?*

Poser ces questions revient tout bonnement à discuter la mise entre parenthèses juridiques et politiques du régime de Vichy par de Gaulle en 1944. La continuité entre les crimes de Vichy et les silences de la République est alors contestée, notamment par la question de la stabilité, entre les deux régimes, de l'administration : même relative, celle-ci n'en reste pas moins intolérable pour les victimes. En particulier lorsque l'on considère la longévité de la carrière d'un haut fonctionnaire, telle celle de Maurice Papon, haut magistrat, préfet, trésorier de l'UDF. Rappelons ce commentaire de De Gaulle rapporté par Jacques Foccart à la proposition de le nommer trésorier : « Oui, Papon, c'est tout à fait convenable, c'est sérieux. En effet c'est une bonne idée<sup>2</sup>. » Il sera député, puis ministre sous Giscard d'Estaing. La continuité au niveau juridique et politique de certaines mesures prises déjà sous la III<sup>e</sup> République doit également être évoquée : marginalisation des étrangers, absence de contrôle et de condamnation de la xénophobie et de l'anti-

---

1. H. Rousso, *op. cit.*

2. Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1997.

sémitisme, et surtout répression et enfermement des « indésirables », des « métèques » et autres « apatrides suspects », sans parler du recours à la propagande et aux discours dénonciateurs pour expliquer la crise économique et sociale des années 1930.

### *La parole des victimes*

Le passage d'un mythe « résistancialiste » de construction gaullienne, à l'écoute des victimes – ou de leurs descendants –, est frappant. Le retour des camps de quelques-uns, le retour de ceux qui y ont échappé est un moment de priorité à l'intégration, la normalisation, l'indifférenciation voire l'assimilation. La page est vivement tournée. Non pas que ces victimes n'aient pas parlé – quelques-unes l'ont fait, mais elles n'ont pas été entendues. Ainsi, le témoignage de Georges Wellers sur Drancy en 1946 ne permet pas de faire condamner un « franc salaud », Jean François, de la direction des affaires juives à la préfecture de police, responsable du camp de Drancy<sup>1</sup>. Dossier classé!

### *La responsabilité de l'État français*

Rappelons la cérémonie de commémoration du cinquanteaire de la rafle du Vél' d'Hiv, le 16 juillet 1992. Elle tourne au fiasco. Mitterrand est hué, sifflé. Il ne prononce pas de discours. C'est Robert Badinter, alors président du Conseil constitutionnel, qui monte à la tribune, et reprend avec véhémence les arguments développés par François Mitterrand le 14 juillet, à savoir que la République « ne

---

1. Laurent Joly, *L'antisémitisme de bureau*, op. cit.

saurait être tenue pour comptable des crimes commis par les hommes de Vichy, ses ennemis ». Affirmant implicitement la consubstantialité de la République française et des droits de l'homme, Mitterrand et Badinter proposent une définition strictement juridico-idéologique de la République : gardienne des droits de l'homme et du citoyen, la République aurait cessé d'exister légalement en 1940 pour renaître, intacte, en 1944. Cette affirmation qui trouve son origine chez de Gaulle s'est muée en principe législatif à la Libération. Ainsi, Aurélia Kalisky et Catherine Coquio soulignent : « Ce qui s'est produit pendant la parenthèse de l'État français, lors de Vichy, ne regarde pas la République. Selon la théorie de la continuité républicaine, le pouvoir politique, au travers de De Gaulle et de la France libre, est resté garant des valeurs démocratiques<sup>1</sup>. »

Il faudra attendre les actions médiatiques et judiciaires de Beate et Serge Klarsfeld pour que la parole des victimes soit audible. Comme nous le confiait récemment Serge Klarsfeld, dans un point de vue sans ambiguïté : « Leurs paroles n'intéressaient personne. Il y avait une grande indifférence à l'égard des victimes. Les seuls qui étaient intéressants, c'étaient les résistants. » D'où le silence de beaucoup, craignant également de ne pas être crus. « Ainsi, le crime national reste sans auteur, du moins sans auteur étatique, mis entre parenthèses, ou entre guillemets, "l'État français" de Vichy, car il est cet événement incompatible avec les représentations constitutives de l'identité nationale<sup>2</sup>. »

C'est Bernard Laguerre qui, en 1988, produira les premiers travaux d'historien sur l'entreprise de dénaturalisation : « C'est sans hésitation que les membres de la

---

1. Aurélia Kalisky et Catherine Coquio, *L'Enfant et le Génocide. Témoignages sur l'enfance pendant la Shoah*, Paris, Robert Laffont, 2007.

2. *Ibid.*

commission, les membres du gouvernement et le maréchal Pétain décident de rendre apatrides des personnes dont chacun sait pertinemment qu'elles ne doivent de ne pas avoir été jusque-là déportées qu'à leur seule qualité de Français. Et c'est en toute connaissance de cause que sont condamnées à être déportées, par application de la loi du 22 juillet, des personnes qui, sans elle, ne l'auraient pas été<sup>1</sup>. »

Aujourd'hui, faut-il encore revenir sur ce passé, sur les acteurs, les responsables, les coupables, les victimes? Et en ce qui nous concerne, nous les victimes ou leurs descendants, je constate que nous sommes les OUBLIÉS.

Le passif de Vichy et de ses acteurs « ne passait pas à l'époque de l'après-guerre ». Le temps de la parole attendra... cinquante ans. Les victimes disparaissent, les deuxième ou troisième générations prennent le relais et demandent des comptes sans tabous ni retenue. Le but recherché n'est pas une revanche mais une nécessité de comprendre comment, dans un État redevenu de droit, certains des acteurs majeurs ou secondaires, mais zélés et sans remords, ni doutes ou hésitations, ont pu continuer à exercer et être promus sans coup férir? Ces hommes ont appliqué tranquillement des lois qui conduisirent certains des 15 154 dénaturalisés dans les trains, dans les camps, dans les chambres à gaz. Pas de responsabilité de l'État, peu de responsabilité des personnes : dans la commission et au bureau du Sceau en charge des naturalisations et du secrétariat de la commission, seul son président Jean-Marie Roussel, « mis à la retraite d'office », osera arguer de sa bonne foi et de sa bienveillance. Les autres continueront à obéir et à appliquer les lois. Ils seront promus et décorés. En tout état de cause, la participation des magistrats à la

---

1. B. Laguerre, *op. cit.*

commission et à ses sous-commissions n'est pas notée dans leurs dossiers de carrière. Nous les avons consultés aux Archives nationales, à Fontainebleau. Dans ses mémoires, de Gaulle notait : « Dans les lettres, comme en tout, le talent est un titre de responsabilité. » Pour les magistrats, très majoritairement restés en place, cette responsabilité ne semble pas avoir été prise en compte.

*Les magistrats en charge : responsables, coupables ?*

Ils ont obéi à un État criminel, couvert par sa légitimité d'État français. Cette légitimité et cette « complicité » du gouvernement de Vichy n'ont jamais été admises par la succession des présidents d'après 1944 : de Gaulle, Pompidou, Giscard, Mitterrand. Aucun n'a reconnu la responsabilité de l'État français dans les crimes de Vichy, au prétexte de préserver ou restaurer « le mythe de la cohésion nationale et la paix civile ». Jusqu'à Jacques Chirac. Seul Chirac, contre toute attente, a mis fin à ce déni de réalité et déchiré le rideau de l'hypocrisie. Son discours<sup>1</sup>, dit « de la rafle du Vél' d'Hiv », assume – enfin – la responsabilité que ses prédécesseurs avaient toujours refusée.

Ces heures noires souillent à jamais notre histoire et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été, chacun le sait, secondée par l'État français. La France, patrie des Lumières, patrie des droits de l'homme, terre d'accueil, terre d'asile, ce jour-là, accomplissait l'irréparable, manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. [...] Nous conservons à l'égard des déportés juifs de France une dette imprescriptible.

---

1. Probablement écrit par Christine Albanel. Paris, le 16 juillet 1995.

Nous ne sommes évidemment pas dans un « devoir de mémoire », mais dans une « obligation de vie » – issue du Talmud : « L'on n'est véritablement mort que lorsque votre nom n'est plus prononcé » – et dans une nécessité de mettre au jour, de comprendre, de faire comprendre au plus grand nombre. Contrairement à la page tournée que beaucoup prônent. Ainsi François Mitterrand répondait-il à Jean-Pierre Elkabbach qui l'interrogeait en 1994 sur ses relations avec René Bousquet : « On ne peut pas vivre tout le temps sur des souvenirs et des rancœurs et juger des vieillards. » Façon d'enterrer la polémique.

Était-il envisageable de révoquer tous les Français ayant servi sous Vichy? Les politiques de l'époque répondent ou plutôt agissent sans équivoque par la négative : une fois chassés les plus visibles, une fois « condamnés les coupables les plus voyants », dit Robert Paxton dans un documentaire récent sur l'épuration<sup>1</sup>, les plus connus – à preuve les « grands procès », vite, voire hâtivement expédiés –, il n'y a pas de « purgatoire ». Et c'est sans scrupule que la IV<sup>e</sup> République utilise un personnel civil et militaire ayant fourni l'armature de Vichy, après avoir servi la III<sup>e</sup> République.

La défense de tous ceux qui sont restés en place est triple et classique : la non-connaissance des conséquences des faits reprochés ; le « double jeu », non par discipline aveugle, mais dans l'intérêt supérieur de la France, ou de certaines populations<sup>2</sup>, pour sauvegarder l'essentiel ; et enfin les « freins » de quelques-uns – parfois réels<sup>3</sup> – aux exactions.

La question reste posée : sont-ils responsables ou coupables?

---

1. *Une épuration française*, documentaire d'Emmanuel Hamon, 2010.

2. Voir, au procès Pétain, la déclaration de Mornet, « pour sauver des juifs », qui l'ont « supplié de rester »...

3. De nombreuses anecdotes et témoignages se trouvent dans les dossiers, dont le rapport Dautet, de l'inspection des services, suite à une

*De l'amnistie à l'amnésie, ou à la volonté de « cacher »*

Ne s'agit-il pas tout simplement d'indifférence face à ces « quelques individus » ? L'enjeu, c'est « la France des résistants ».

Henry Rousso et Éric Conan<sup>1</sup> rappellent qu'il faut « comprendre et plus encore accepter. Non pas se résigner, mais accepter ce passé, et peut-être plus encore la manière dont il a été géré après la guerre par la génération qui l'a subi. » Dans *L'antisémitisme de bureau*, Laurent Joly cite fort opportunément Max Weber : « On pense à la formule de Max Weber sur "l'honneur du fonctionnaire" qui consiste à ne pas faire de politique, "à administrer" et "exécuter consciencieusement les ordres de l'autorité supérieure" comme si ces ordres répondaient à "ses propres convictions : quelle que soit la nature de cet ordre et même s'il lui semble erroné ou immoral, le fonctionnaire doit obéir, étant dégagé de toute responsabilité morale, du ressort du politique". »

Vaste débat auquel les procès Eichmann ou Papon ont donné une réponse, à l'aune de la perspective historique et de la morale contemporaine. Pardonner ou condamner ? Enquêter et comprendre ? Membre d'une génération d'après, je me pose cette question légitime avec mes yeux, mes valeurs et dans notre contexte d'aujourd'hui, certes. Ces interrogations valent tant pour les auteurs « des crimes de bureau » que pour les victimes. Ces magistrats avaient-ils une marge d'appréciation dans l'application des lois qui nous intéressent ?

---

plainte contre deux fonctionnaires du ministère de la Justice, ayant aidé des juifs contre rémunération. AN BB 30/1741.

1. É. Conan et H. Rousso, *op. cit.*



Ils affirmèrent que oui : ils furent « bienveillants », dit notre « ami » le président Roussel. Il se défendra de cette accusation, arguant n'avoir dénaturisé après septembre 1943 « que les juifs sans domicile connu ». Faux! La simple lecture des *JO* parus entre septembre 1943 et juin 1944 le prouve. Le 21 octobre 1943 (décret n° 2601 du 8 octobre 1943, où figurent mes parents), plus de la moitié des dénaturisés ont des adresses, où il suffit de les arrêter!

Quant aux victimes, pourquoi n'ont-elles pas réclamé justice, de retour de la traque ou de l'enfer? Ils dirent avoir voulu tourner la page, se reconstruire... Les témoignages n'ont fleuri qu'à partir des années 1980. Les deuxième et troisième générations ont pris le relais. Henry Rousso a écrit de nombreux textes sur l'épuration d'après Vichy, rappelant que la collaboration active de Vichy « ne fut pas une simple démission devant le vainqueur, ni une adhésion aveugle au nazisme, mais l'affirmation d'une certaine conception de l'intérêt national et d'un choix stratégique dont la conséquence fut un engagement progressif aux côtés des nazis. [...] Dès l'origine elle était de surcroît une garantie de réussite de la "Révolution nationale" qui entendait rompre de manière brutale avec le système républicain<sup>1</sup>. »

En résulte également la question : « Qui est comptable des crimes commis ? » Ni l'État, ni les corps de l'État, ni la majorité des Français? Qui, alors?

J'ai pris appui sur l'histoire édifiante de trois acteurs de « notre » tragédie : celle du président Jean-Marie Roussel, du vice-président de la commission de dénaturalisation André Mornet et de Gaston Albuher, petit substitut dans

---

1. H. Rousso, « L'épuration en France, une histoire inachevée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 33, 1992.

cette même commission. Fiers et intraitables membres du Conseil d'État ou magistrats du parquet « à la conscience terriblement exigeante<sup>1</sup> », devenus l'un procureur général devant la Haute Cour de justice – André Mornet –, l'autre avocat général à la Cour de cassation – Gaston Albucher –, officier de la Légion d'honneur en 1947, promu chevalier en 1949. Pour services rendus ?

D'autant que si Vichy n'était pas l'État français, comment expliquer que sur les 16 786 lois et décrets émis en quatre ans (de 1940 à 1944), d'innombrables lois restent en vigueur aujourd'hui ? Hors les lois raciales, elles, toutes supprimées.

L'explication se trouve peut-être dans cette phrase de De Gaulle rapportée par Malraux dans *Les chênes qu'on abat* en 1971 : « L'homme n'est pas fait pour être coupable. » Ou encore ce qu'écrivait Tristan Bernard : « Rien ne ressemble plus à un innocent qu'un coupable qui ne risque rien. »

Pour ma part, deux phrases décrivent mon sentiment, à la fin de ce long voyage :

La Bible, Proverbes 17 :15 : « Celui qui absout le coupable et celui qui condamne le juste sont tous deux en abomination à Yaweh. »

Et Jonathan Swift<sup>2</sup> : « Je ne suis jamais étonné de voir les hommes coupables, mais je suis souvent étonné de ne pas les voir honteux. »

---

1. Voir l'éloge d'André Mornet par Gaston Albucher le 2 octobre 1956. [http://www.courdecassation.fr/institution\\_1/occasion\\_audiences\\_59/but\\_ann\\_60/ann\\_es\\_1950\\_3336/octobre\\_1956\\_10478.html#hautart](http://www.courdecassation.fr/institution_1/occasion_audiences_59/but_ann_60/ann_es_1950_3336/octobre_1956_10478.html#hautart)

2. Jonathan Swift et Alexander Pope, *Pensées sur différents sujets*, Toulon, Librairie La Nerthe, 2012.

*Deux magistrats emblématiques de la commission : un grand magistrat et un magistrat ordinaire*

Le procureur général André Mornet, vice-président de la commission de révision des naturalisations, occupera de nombreux autres postes « paradoxaux ». Mornet est un héros de la guerre de 14. Star du barreau, il est célèbre dès les années 1919, car spécialiste des procès de « haute trahison ».

Attardons-nous quelques instants sur ce personnage qui revendique son appartenance à la commission, pour mieux sauver « des persécutés<sup>1</sup> ». Son histoire est emblématique de celle de beaucoup de fonctionnaires, magistrats peu – une litote – handicapés dans leur carrière. Elle se poursuit pendant et après, sans dévier, sans regrets ni repentance, voire même sans prise de conscience. Le procureur André Mornet n'est donc pas une exception. Il fait partie des piliers de la nation. Ces magistrats qui, imperturbables, serviront avec diligence, obéissance, et parfois zèle, les gouvernements qui se succéderont de 1919 à... nos jours! Et ce, quelles qu'aient été leurs activités dans les divers cours, commissions, tribunaux entre 1940 et 1944. C'est-à-dire au service de Vichy et de son gouvernement, souvent qualifié de « scélérat ». Ainsi que l'évoque Marc Olivier Baruch, « les fonctionnaires ont à assumer les tâches d'exclusion et de répression. [...] Ils ont conjugué devoir d'obéissance au pouvoir estimé légitime et formalisme bureaucratique, n'évoluant que tardivement, à partir de 1943, dans leur attitude face au régime et à la Résistance<sup>2</sup>. »

En 1940, Mornet fait partie des « maréchalistes ». Ceux pour qui le vieux vainqueur de Verdun est le héros désintéressé

---

1. Réponse à M<sup>e</sup> Isorni, au procès Pétain, *op. cit.*

2. M. O. Baruch, *op. cit.*

de la Grande Guerre, celui qui a fait « don de sa personne à la France » et qui aurait été trompé par son entourage. Il se dit plein d'espoir, l'écrit dans ses mémoires<sup>1</sup>. Ils sont nombreux comme lui, Pétain est respecté, voire vénéré de gauche à droite et de droite à gauche. Comme le souligne Alain Bancaud, les magistrats s'adaptent. Mornet va s'adapter : « Les magistrats servent d'autant plus Vichy qu'ils sont habitués à rendre des services au régime en place. Vichy profite de deux compétences classiques de la magistrature : son loyalisme et son sens de la discipline d'État, particulièrement fort chez les magistrats du parquet et lors des périodes de crises graves<sup>2</sup> ».

Mornet fait-il partie des « vichysto-résistants » ? Ils sont multiples, de Mitterrand à Giraud, en passant par Angelo Tasca. Les cas sont variés, les cursus dissemblables : résistants de la première heure – comme Angelo Tasca –, résistants de mi-Vichy – Mitterrand au printemps 1943 –, ou encore certains résistants de la dernière heure. Mornet semble appartenir à cette catégorie en rejoignant le Comité national judiciaire en... avril 1944. Il a été créé par des magistrats ou des avocats résistants, eux précoces. Il comprend trois magistrats – Maurice Rolland, Albert Monguilan et Robert Vassart – et trois avocats – Jacques Rebeyrol, Joë Nordmann et André Boissarie. Ce dernier est arrêté en avril 1944. Il est alors remplacé par André Mornet. Joë Nordmann fonde le Front national des juristes dès mai 1941. Pour Denis Peschanski<sup>3</sup>, la constante est que, « quand arrive la débâcle, ils sont tous convaincus qu'il faut rompre avec la III<sup>e</sup> République, cause de tous les maux, et

---

1. A. Mornet, *op. cit.*

2. Alain Bancaud, « Vichy et les traditions judiciaires », *op. cit.*

3. Denis Peschanski et Laurent Douzou, « La résistance française face à l'hypothèque Vichy », Archives ouvertes, CNRS, 1995.

qu'il faut penser en premier la régénération intérieure pour préparer aussi la libération. Cette régénération repose sur des élites et ils pensent leur action politique sous la forme d'un Ordre. [...] Ils pensent indispensable une politique d'union nationale autour de Pétain. »

Mornet est pétainiste ou vichyste pour commencer, puis pondère et finit par s'opposer. Il le développe en 1949 dans son livre témoignage à décharge ou d'autojustification<sup>1</sup>. Ainsi, à la date du 16 janvier 1941, il écrit : « Dans l'acablement de la défaite, le premier mouvement fut l'indignation contre les criminels ou les incapables, généraux ou gouvernants, qui nous avaient conduits là ; de colère aussi contre une politique de partis qui, d'abandon en abandon, d'erreur en erreur, d'ignorance en ignorance, avait acculé la France à une guerre inéluctable, mais pour laquelle on découvrirait avec stupeur que rien n'avait été préparé. [...] Le prestige du nom de Pétain était si grand qu'il était peu de Français dont la détresse ne fût prête à se confier à cet homme qui, d'une voix brisée, donnait sa personne au pays<sup>2</sup>. »

André Mornet, grand magistrat et magistrat ordinaire, va s'adapter. C'est un acteur de choix et de grand talent, tant dans le verbe que dans la souplesse avec laquelle il conduit sa carrière.

Petit rappel de celle-ci :

Constant, Victor, André Mornet, naît le 5 janvier 1870 à La Châtre (Indre). Ses débuts sont fulgurants, il est déjà chef adjoint du cabinet du garde des Sceaux en 1897. Substitut général à Paris en 1912, mobilisé comme sergent d'infanterie, appelé en 1916, il est le sous-lieutenant désigné « commissaire rapporteur » au conseil de guerre de la

---

1. A. Mornet, *op. cit.*

2. *Ibid.*

74<sup>e</sup> division, puis du quartier général de la 7<sup>e</sup> armée, substitut du commissaire du gouvernement au 3<sup>e</sup> conseil de guerre. Il sera procureur de procès fameux : avocat général en décembre 1917, lieutenant mobilisé, il plaide en uniforme et gagne la condamnation à mort de Mata Hari. C'est un procès « truqué » dont il avouera paisiblement à Paul Guimard à la radio en 1949 qu'« il n'y avait pas de quoi fouetter un chat ».

Mornet est ensuite avocat général à la cour d'appel et substitut du rapporteur auprès du 3<sup>e</sup> conseil de guerre. Bolo, dit Bolo-Pacha, espion, est jugé et condamné à mort en février 1918. Il est également procureur du procès des journalistes du *Bonnet rouge*, journal anarchiste. Émile-Joseph Duval est condamné à mort et fusillé « pour avoir reçu de l'argent de l'Allemagne ». Miguel Almeyrada – père de Jean Vigo – est incarcéré et retrouvé suicidé dans sa cellule à Fresnes.

Il plaide aussi dans l'affaire Caillaux en février 1920. Joseph Caillaux, député puis sénateur<sup>1</sup>, est accusé de complicité avec Bolo et d'intelligence avec l'ennemi. Il est traduit devant le Sénat réuni en Haute Cour, condamné avec circonstances atténuantes pour « correspondance avec des sujets d'une puissance ennemie » à trois ans de prison, cinq ans d'inéligibilité et cinq ans de prescription. Il est amnistié en 1924.

Mornet continue une brillante carrière à la Cour de cassation. Son dossier précise : « M. Mornet a fait toute sa carrière dans le ressort de Paris et peu de magistrats y ont rempli leurs fonctions avec une plus grande distinction ; les succès qu'il a remportés dans tous les postes qu'il a occupés,

---

1. Sa femme Henriette Caillaux tue, le 16 mars 1914, Gaston Calmette, le directeur du *Figaro*, pour défendre son honneur. Elle est acquittée, pour « crime passionnel ».

tant en audiences civiles qu'en audiences criminelles, l'avaient désigné depuis longtemps pour un poste d'avocat général à la Cour de cassation ; où il est arrivé précédé d'une réputation qu'il a pleinement justifiée par sa valeur exceptionnelle. [...] Les conclusions qu'il donne, empreintes d'une grande science juridique et d'une langue sobre, claire et élégante, lui ont déjà acquis une légitime autorité auprès de ses collègues et du barreau<sup>1</sup>. »

Ces compliments et cette réputation expliquent qu'il soit « maintenu conseiller à la Cour de cassation pour la durée de la guerre » le 4 janvier 1940, après avoir été admis à la retraite.

André Mornet connaît ses heures de gloire de 1940 à 1946, cinq années qui concluent sa carrière. En quelques semaines-mois-années, il est successivement nommé :

– Vice-président de la commission de révision des naturalisations. Cette activité n'est étrangement pas mentionnée dans son dossier de carrière qui précise simplement son statut de « conseiller à la Cour de cassation pour la durée de la guerre ». Il faudra quelques éclats lors des procès de la Haute Cour à la Libération, dont il est procureur général<sup>2</sup>, pour que cette activité soit évoquée.

– Membre tardif – en avril 1944 – du Comité national judiciaire, créé en octobre 1943 sous la présidence de Jacques Charpentier.

– Proposé par le président Pierre Caous, il donne son accord pour être procureur au procès de Riom, mais n'est finalement pas retenu. Il s'en expliquera laborieusement, sommé par M<sup>e</sup> Isorni au procès Pétain et par M<sup>e</sup> Chresteil au procès Estéva.

---

1. Note du ministère de la Justice, 27 mai 1927, dans son dossier de carrière.

2. Procès Estéva, Pétain, Laval.

– Président de la commission centrale d'épuration de la magistrature (CCEM), crée le 7 septembre 1944, il passe non seulement entre les gouttes de l'épuration, mais en est un agent actif. Il signe certains documents des séances de cette commission<sup>1</sup>. Il est appelé à juger certains magistrats membres de la commission dont il était vice-président. Gaston Albucher, par exemple. Alors que le président de la commission, Jean-Marie Roussel, conseiller d'État, est lui mis à la retraite d'office le 15 novembre 1944 par la commission d'épuration du Conseil d'État.

– Président de la commission « consultative de législation » au ministère de la Justice. Celle-ci est chargée en 1944 de déterminer la légalité des actes de l'État français. Elle travaille avec le Comité juridique, créé à Londres, puis transporté à Alger, et enfin installé à Paris. Celui-ci, présidé par René Cassin, est en fréquent désaccord avec le Commissariat à la justice et son commissaire, François de Menthon.

– Procureur général des procès Estéva, Pétain et Laval. Il s'y montrera volcanique et peu enclin à vérifier l'exactitude des faits avancés. Ces affaires seront vite expédiées, sinon bâclées, en mars, juillet et octobre 1945.

– Enfin le 22 janvier 1945, il signe contre René Bousquet un « réquisitoire aux fins d'information », dont nous n'avons trouvé que la mention et non le document.

Il est ensuite admis à prendre une retraite bien méritée – il a soixante-seize ans. Il se fait à nouveau remarquer par deux articles parus dans *France-Soir* le 14 mai 1946, aux titres accrocheurs et qui suscitent de vives réactions : « Voici la vérité sur mon acceptation de siéger à la cour de Riom », avec en sous-titre : « Si j'ai fait confiance à Pétain, Montoire

---

1. Dossiers d'épuration des magistrats AN BB30 1832-1834. La participation active à la section spéciale est la principale raison d'épuration.



et Dakar m'ont ouvert les yeux ». Il se retire à Nohant, dont il est originaire, où il écrit son livre de mémoires et y meurt le 22 juillet 1955.

Son parcours laisse songeur. Certes il était difficile d'imaginer la possibilité, voire la volonté, du gouvernement provisoire de remplacer les trois mille magistrats restés en poste pendant la période de Vichy... mais de là à les utiliser immédiatement comme « épurateurs » et à les promouvoir sans sourciller, il y a un pas allégrement franchi. Ils « avaient servi, comme toujours, le pouvoir », observe Henry Rousso<sup>1</sup>. Comme le souligne Bernard Laguerre :

Le statut des juifs entraîna de nombreuses protestations, la loi du 22 juillet semble n'en avoir provoqué aucune. Promulguée dans l'indifférence, mise en œuvre sans hésitation par des personnages sans doute respectables qui n'y virent rien à redire, elle ne fut qu'évoquée lors des procès de la Libération et plongea rapidement dans les oubliettes de l'histoire. Loi purement autochtone, elle n'avait il est vrai rien à voir avec la Collaboration et l'on sut gré aux assassins vêtus d'hermine chargés de l'appliquer : quand l'heure vint de juger Pétain, c'est à un des membres de la commission qu'on eut l'indécence de s'adresser et à André Mornet que fut confié l'honneur de rendre la justice au nom de la République. D'un jeu de mots, la France se lavait les mains des crimes commis par Vichy, et les victimes du 22 juillet 1940 furent oubliées pour cause de réconciliation nationale<sup>2</sup>.

---

1. H. Rousso, « Une justice impossible. L'épuration et la politique anti-juive de Vichy », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 48, n° 3, 1993.

2. B. Laguerre, *op. cit.*

*Comment peut-on décrire André Mornet en 1945 ?*

Laissons la parole à des témoins directs, journalistes ou historiens. D'abord la plume fulgurante de Joseph Kessel, qui assiste au procès Pétain pour *France-Soir*. Il décrit successivement les deux vieillards : l'accusé, Pétain, éteint, ailleurs, et l'accusateur, Mornet, ardent, impitoyable. « Le procureur général est si près de lui qu'ils se frôlent. Le procureur général n'a pas levé les yeux. Le maréchal Pétain le suit de son regard bleu délavé, insondable, fermé, mort. »

Puis, il le dépeint au moment ultime, celui de son réquisitoire<sup>1</sup> :

Il se leva, petit, décharné, hargneux. [...] Le regard enfoui sous les sourcils, le bec aigu, arrachant un à un, d'une serre nerveuse, les feuillets de son réquisitoire, et flanqué de la pile monumentale des documents surmontés d'un tampon buvard, il tournoyait comme un oiseau de proie au-dessus du chaos du procès. [...] M. Mornet est, lui aussi, un vieil homme. Ses rudes cheveux blancs, sa barbe blanche un peu sauvage, font ressortir son teint bistre, bilieux et le sombre éclat de ses yeux profondément enfoncés, dans les orbites. Maigre et voûté, M. Mornet semble embusqué, tapi au fond de son ample robe rouge. La voix est lourde, sourde, et l'âge en a affaibli les grondements. Pourtant le vieil homme parla quatre heures impitoyablement. [...] Il y a plus de quarante ans que le procureur général Mornet requiert contre les traîtres. Il a attaché son nom à des procès comme celui de Mata Hari et de Bolo Pacha. Il a forgé son métier depuis le début du siècle.

Et l'on avait l'impression d'une mécanique implacable, d'un engrenage mortel qui, du fond de la vaste robe pourpre,

---

1. Joseph Kessel, *L'heure des châtiments : reportages 1938-1945*, vol. III, Paris, Tallandier, 2010.

prenait dans ses rouages le maréchal Pétain [...] Ainsi, dans la petite salle surpeuplée, étouffante et silencieuse, deux vieillards obéissaient à leur nature, à leur âge, à leur destin. Le vieil accusateur pariait avec savoir, fermeté, cruauté. Le vieil accusé semblait assister à un débat qui ne le concernait pas. [...] Soudain, chez ces deux hommes il y eut un changement qui fut sensible pour le moins averti. [...] la voix, à ce moment, lui manqua. Et je ne pense pas que ce fut une feinte, un artifice de la profession. Le procureur général Mornet avait au cours de sa longue carrière, demandé – et obtenu – beaucoup de têtes, mais aucune, et de loin, qui eût des traits aussi majestueux et illustres, et qui fût si haut placée. [...] “Je demande la peine de mort”, dit enfin d’une voix sans timbre le procureur général Mornet.

Peu de voix pour s’élever contre ce portrait révérencieux, hors Fred Kupferman, un historien fils d’un déporté à Auschwitz, spécialiste des relations franco-allemandes, auteur d’un *Pierre Laval*<sup>1</sup> qui fait référence. Pour lui, Mornet est un pétainiste repenté et hargneux, « par jeu », souligne-t-il dans le portrait au vitriol qu’il brosse en l’opposant au président Mongibeaux, dans son livre sur les procès de Vichy<sup>2</sup> :

Le président Mongibeaux est affable et imposant. Premier président à la Cour de cassation, il a prêté serment en 1941 et appliqué les lois de Vichy avec sérénité. Mongibeaux va présider avec détachement en homme de métier. Pour l’avocat général Mornet, pétainiste repenté tenu de requérir contre Pétain, ce procès est à la fois une épreuve accablante et un couronnement. Barbe blanche en bataille, regard de feu et voix puissante, ce très vieil homme transmet une passion qu’il n’éprouve pas. Il a fait partie jadis [...] de l’équipe

---

1. Fred Kupferman, *Pierre Laval*, Paris, Tallandier, 2006.

2. Fred Kupferman, *Le procès de Vichy : Pucheu, Pétain, Laval (1944-1945)*, Bruxelles, Complexe, 2006.

choisie au temps de Clemenceau pour en finir avec le défaitisme. Voilà l'homme qui a fait fusiller Bolo, Lenoir, la danseuse Mata Hari, qui a fait envoyer au bagnon les journalistes du *Bonnet rouge*. Vingt-sept ans ont passé, mais sa capacité de s'indigner à froid reste intacte. Un grand acteur, à la mesure de ce procès sans précédent. Mornet aurait pu tout de même contenir son ardeur. Son dossier personnel n'est pas bien net. Certes, il n'a pas prêté le serment de fidélité – il était déjà à la retraite –, mais il a demandé à reprendre du service pour requérir contre Daladier et Blum au procès de Riom, et s'il a eu finalement la chance d'être écarté, parce qu'on le savait sectaire, il craint que son affaire ne fasse soudain surface. Il a raison d'avoir peur. Il se trouvera un témoin pour lui rappeler Riom. [...] Dans un procès déjà jugé par la Haute Cour, celui de l'amiral Estéva, la défense a rafraîchi la mémoire de l'accusation publique. Il avait oublié que, pendant l'Occupation, il travaillait à la commission de révision de naturalisations.

Lors des procès Estéva, Pétain et Laval, le procureur Mornet est « droit dans son hermine » et a réponse à tout. À l'occasion il invoque « le double jeu », défense maîtresse de beaucoup. Sa méthode de travail fait froid dans le dos, il lui suffit de quelques faits, pas forcément de preuves. Il la décrit lors du procès Pétain : « Nous ne sommes pas des historiens, il appartiendra à ceux-ci dans l'avenir de faire des recherches soigneuses. [...] Il ne convient pas de s'attacher à des dépouillements d'archives trop poussés. Dans une affaire il suffit de rassembler un ou deux documents apportant la preuve d'un ou deux faits pour lesquels il est impossible d'opposer la preuve contraire<sup>1</sup>. »

Le serment à Pétain est balayé d'un revers de manche : « J'étais à la retraite depuis dix-huit mois, lorsqu'au mois de

---

1. AN 3W26.

septembre 1941, le serment a été imposé aux fonctionnaires publics. Je n'ai donc pas eu à me poser la question. Aurais-je prêté serment? Peut-être. Peut-être, je le dis sans hésiter, parce que je considère qu'un serment imposé à des fonctionnaires publics par les détenteurs d'une autorité sous contrôle de l'ennemi, un pareil serment n'a aucune espèce de valeur... et que, par conséquent<sup>1</sup>... »

Sur sa participation à la commission de dénaturalisation, son discours évolue au fil des mois : au procès Estéva, le 15 mars 1945, en réponse à M<sup>e</sup> Chresteil, défenseur d'Estéva : « Oui, j'ai accepté d'expulser de la nation ceux qui étaient ses ennemis, ceux qui étaient indignes, ceux qui formaient une collectivité dans la collectivité française<sup>2</sup>. »

André Mornet, qui suscite l'admiration et parfois l'indignation des observateurs de l'époque, est d'une fermeté et d'une respectabilité peu sujettes à questionnement. Elle n'ont d'égale que l'indifférence dans laquelle la loi dit du 22 juillet (précédée du décret du 16 juillet) est promulguée.

Ainsi serait-ce cette même nécessité de gérer ce « passé qui ne passe pas », qui fait omettre un pan de carrière de cinq ans, dans les dossiers personnels et les fiches de carrière de tous les magistrats, membres de la commission de dénaturalisations consultés? Le maintien de Mornet en activité n'est « discrètement » mentionné qu'à partir du 4 janvier 1944. Il est précisé qu'admis à la retraite, il est « maintenu conseiller à la Cour de cassation » pour la période de la guerre<sup>3</sup>. Sa participation à la commission est

---

1. 15 mars 1945.

2. Procès Estéva. Cité par Dominique Venner, *Histoire de la collaboration*, Paris, Pygmalion, 2004.

3. Fiche de carrière in *Annuaire rétrospectif de la magistrature, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Centre Georges Chevrier.

totalelement absente de son dossier de carrière, consulté aux Archives nationales<sup>1</sup>.

L'indifférence des acteurs du drame se trouve confirmée dans un document passionnant : Gaston Albucher, substitut dans la commission, futur avocat général à la Cour de cassation, évoque leurs souvenirs communs lors des sessions de la commission de révision des naturalisations. Il prononce ce discours lors de la séance solennelle de la Cour de cassation, le 2 octobre 1956. Selon la tradition, il fait le portrait – le panégyrique – de M. le procureur général Mornet récemment décédé<sup>2</sup>, devant le ministre de la Justice, François Mitterrand. L'émotion de son évocation nous saisit : l'un, André Mornet, était vice-président, l'autre, Gaston Albucher, simple rapporteur. C'est le témoignage d'un acteur que rien n'ébranle ni ne questionne, quelque seize ans après les faits. Il persiste et signe, comme la plupart d'entre eux. Pour lui, pour eux, il ne s'est rien passé que de « normal », de respectueux des lois en vigueur, pas de trace d'une conscience personnelle ébranlée. Pour illustrer son talent oratoire, voici comment il parle de cette « activité discrète, furtive, sinon cachée » puisque non mentionnée dans ses notices de carrière.

Voici le paragraphe qui nous intéresse :

J'avais été, en septembre 1940, désigné comme rapporteur près la commission de révision des naturalisations accordées à des étrangers indignes d'en bénéficier. Il en était vice-président. J'eus ainsi l'occasion d'assister à maintes séances où les arguments présentés en toute objectivité, comme en toute indépendance, à son témoignage même, donnaient parfois lieu à de fort vives discussions et à des échanges de

---

1. Dossier personnel AN 19770067/336.

2. Le 23 juillet 1955.

propos qui n'eussent pu, sans danger grave, être tenus ailleurs. Ce n'est pas sans émotion que je me remémore les longues et fréquentes conversations que nous avons lorsque, quittant la rue Scribe, nous regagnions la rive gauche. C'étaient plutôt des monologues tant le magistrat chevronné inspirait de vénération respectueuse au jeune substitut. Les sujets étaient infiniment variés et les propos émaillés tantôt de citations de ses auteurs favoris, tantôt de souvenirs d'enfance, tantôt de considérations philosophiques riches de sens, fruit de méditations laborieuses, généralement adaptés aux pénibles circonstances de l'heure<sup>1</sup>.

Ce Gaston Albucher, substitut dans la deuxième sous-commission présidée par André Mornet, est lui, un magistrat ordinaire. Sa carrière est moins prestigieuse, mais tout aussi caractéristique de l'immuabilité d'un magistrat quelles que soient les circonstances politiques. C'est Gaston Albucher, substitut, qui signe les « papillons » portant la décision finale de la sous-commission – entre autres, ceux de mes parents. Magistrat discret et zélé, il n'exprime ni contrition ni regrets. Il travaille sans faille. Sa fiche de carrière est aussi discrète que celle de son chef admiré est ostentatoire.

Son dossier personnel<sup>2</sup> nous le décrit et même nous le montre par une petite photo d'identité. C'est un homme au doux sourire, plein de réserve, cheveux grisonnants gominés, petite moustache de l'époque. L'esprit de dévouement et le sens du devoir se lisent sur ce visage rond, modeste et réservé. Il est parfait, lit-on dans son dossier : « Dans toute la force du terme, un magistrat et un chef de parquet parfait. Très intelligent, rompu malgré les

---

1. Discours de M. Gaston Albucher, avocat général, audience solennelle de rentrée qui s'est tenue le 2 octobre 1956, en présence de M. François Mitterrand, garde des Sceaux, ministre de la Justice. Cour de cassation.

2. CAC cote : 19890147/1.

difficultés de sa tâche, il a fait preuve, dans la direction de son service, d'une fermeté qui, tempérée de tact, est assortie d'une haute loyauté, lui assurant [...] un respect et une confiance unanimes. » Sa carrière se déroule sous ces auspices et continuera ainsi sans faillir et sans à-coups, pour s'interrompre lors de sa discrète retraite. Nous n'avons pu consulter le discours prononcé par l'avocat général Franck lors de l'audience solennelle du souvenir – après sa mort, le 28 novembre 1988. La Cour de cassation nous l'a refusé. Non publiée, non publiable ?

Voici sa carrière reconstituée à partir de ce dossier :

– Marié, puis jeune veuf il restera célibataire. Blessé à quatre reprises pendant la guerre de 14-18, réformé – invalide à 85 % –, il progresse de substitut en province à substitut à Paris.

– Le 1<sup>er</sup> juillet 1939, il est nommé « délégué à l'administration centrale du ministère de la Justice », pour « la durée de la guerre ».

Son dossier est muet sur sa participation active à « notre » commission. Il est en revanche beaucoup moins discret sur sa personnalité pendant la période 1940-1949. Il est souligné « son dévouement, son zèle, sa compétence, sa haute teneur morale et sa conscience extrême ».

Il précise ses fonctions : substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine.

– Son service militaire : guerre de 14-18 du 8 septembre 1914 au 16 octobre 1919. Quatre blessures, deux citations, réformé avec invalidité à 85 %. Chevalier de la Légion d'honneur. Croix de guerre.

– Aucune appartenance à des sociétés secrètes.

Observation générale : « Nommé substitut au parquet de la Seine par décret du 12 juillet 1938, M. Albucher s'est vu confier un service d'audience du règlement de procédures



pénales. Expérimenté, travaillant consciencieusement, possédant de bonnes connaissances juridiques, M. Albucher est un magistrat sérieux et appliqué. Son caractère est droit, sa courtoisie parfaite. »

– En 1943 : « Affecté au service des séquestres, il a fait preuve dans des délicates fonctions de tact et de pondération. »

– Le 1<sup>er</sup> juillet 1944, il devient « substitut du procureur général à Paris ». Il passe « furtivement » devant la commission d'épuration des magistrats (dont le président est A. Mornet). Le compte rendu précise qu'« il a été affecté à la fin juillet 1944 à la section spéciale de Paris<sup>1</sup>. C'est dire que le rôle qu'il y a joué a été forcément des plus réduits. Aucune condamnation contradictoire ne fut prononcée pendant le temps où il y siégea. » Il est précisé qu'« il a suivi la tradition de modération que lui avaient léguée ses prédécesseurs<sup>2</sup> ». Nous n'en espérons pas mieux ! Son dossier est classé sans suite<sup>3</sup>.

– En 1945 il est noté, en toute continuité, comme ayant un « esprit méthodique et réfléchi et présente une sécurité intellectuelle et morale à toute épreuve qui lui fait mériter la confiance et la sympathie de tous ».

– La notice du 29 juillet 1949 reprend les termes des précédentes. Les observations sont encore plus louangeuses : « Mobilisé pendant toute la guerre 1914-1918, quatre fois blessé, mutilé, titulaire de deux citations, décoré de la Légion d'honneur sur le champ de bataille en août 1917, M. Albucher compte de magnifiques états de

---

1. Tribunal d'exception créé par Vichy auprès de chaque cour d'appel pour juger les résistants communistes et les anarchistes. Les membres de ces tribunaux seront particulièrement visés dans le processus d'épuration des magistrats.

2. Dossier AN BB<sup>30</sup> 1833.

3. AN BB<sup>30</sup> 1836.

service militaires. Sa carrière de magistrat est marquée tout entière du même esprit de dévouement et d'un égal sens du devoir. Dans les cinq parquets de province qu'il a successivement occupés, comme au parquet de Paris et enfin au Parquet général de Paris, M. Albucher a témoigné d'un zèle et d'une compétence et d'une conscience extrêmes. La droiture de son caractère, la pondération de son esprit, la sûreté de son jugement lui méritent l'estime unanime. Sa parole précise et vigoureuse assure à ses réquisitoires beaucoup d'efficacité. »

Voilà donc cet homme qui a « témoigné d'un zèle, d'une compétence et d'une conscience extrêmes », qui nous décrit benoîtement, en octobre 1956, sa mission près la commission de révision et les objectifs de celle-ci : « Avocat de la République, donc avocat de gouvernements successifs, dépositaire de leur pensée, agissant d'accord avec eux, il [André Morner] a défendu les intérêts qui lui étaient confiés avec d'autant plus de force qu'il était persuadé de bien servir le pays et la justice. L'histoire jugera son œuvre<sup>1</sup>. »

Dans son dossier nous ne trouvons aucune mention de son travail au sein de la commission de dénaturalisation. Une omission, un simple oubli, un fait négligeable ? Inscrit au tableau d'avancement de 1949, M. Albucher « est digne à tous égards d'obtenir un poste d'avocat général ». Il l'obtient effectivement le 20 août 1949, grâce à ses états de service si loués. Gaston Albucher est avocat général à la Cour de cassation en 1956. Il le restera jusqu'à sa retraite le 29 avril 1964<sup>2</sup>. Il obtient la médaille de chevalier de la Légion d'honneur le 8 août 1947 avant d'être promu officier en 1949.

1. Séance solennelle, *op. cit.*

2. Limite d'âge. Fiche de carrière CAC. Cote 20030033/2.

Pour lui, les 15 154 dénaturalisés sont « toujours » indignes d'être français. Pas de guillemets dans le texte publié par la Cour de cassation. Albucher a beaucoup fréquenté Mornet lors de cette période. Il le vénère.

Ainsi, le vice-président et lui-même ont de longues discussions philosophiques et littéraires, tout en signant sans faiblir les « papillons » qui renvoient des familles aux ténèbres : ceux de mes parents – Adolphe et Bluma Landau –, celui en date du 11 mai 1942, demande de renseignements, puis celui de leur dénaturalisation du 14 mai 1943 : « Retrait général ». Et ceux de centaines d'autres familles.

Ce témoignage nous permet d'apprécier l'état d'esprit des acteurs, grands et petits, ceux qui décidaient la dénaturalisation d'hommes, de femmes, de familles, d'enfants. Servant « le pays et la justice ».

La fille de ces Français, « indignes de bénéficier de la nationalité française », salue la noblesse de la plume de Gaston Albucher, son substitut, pour évoquer André Mornet. Deux hommes « défendant leur pays et leur histoire avec dignité ».

À chacun sa dignité!

### *De l'amnistie au non-dit et à l'amnésie*

Le non-dit, le passé sous silence car quantité jugée négligeable, est bien sûr le sujet. Papon obtient du Conseil d'État le 12 avril 2002 que l'État verse la moitié des dommages et intérêts dus aux familles de ses victimes. Michel Zaoui, avocat d'une partie civile, précise : « Pour la première fois, le Conseil d'État établit une continuité entre les fautes du régime de Vichy et la République française en estimant que la responsabilité de l'État républicain a été engagée à raison

des actes législatifs du régime de Vichy établissant une discrimination fondée sur l'origine juive. C'est une manière de dire que Vichy n'est pas une parenthèse dans l'histoire de France. Cette décision ajoute une reconnaissance juridique aux reconnaissances historiques et politiques. »

Le discours de De Gaulle à Bayeux, le 14 juin 1944, résume clairement l'option prise : « Soyons assez lucides et assez forts pour nous donner et pour observer des règles de vie nationale qui tendent à nous rassembler quand sans relâche nous sommes portés à nous diviser contre nous-mêmes. »

Pierre Nora<sup>1</sup> souligne le talent de De Gaulle : « 1945 est une défaite masquée par de Gaulle qui entretient l'illusion que la France a regagné sa place parmi les grands. » Il se retrouve dans cette épuration qui sauvegarde l'essentiel : la continuité et la restauration de l'État. Marc Olivier Baruch<sup>2</sup> souligne que la priorité est de « restaurer l'État, l'État républicain, structuré autour d'une administration forte ». Au nom de « la réconciliation nationale », de Gaulle estime que de tels procès ne doivent pas avoir lieu. Son premier acte de ladite « réconciliation » est de gracier Pétain, en raison de son grand âge et des grands services rendus à la patrie trente ans auparavant : il est « le vainqueur de Verdun ». François Bloch-Lainé, haut fonctionnaire et résistant, le dit clairement : « Il ne fallait pas trop fouiller. » C'est une réconciliation en forme de réhabilitation de l'administration, ô combien compromise sous Vichy. Une nouvelle mémoire est proposée aux Français, celle d'une « population résistante » et non pétainiste, celle d'une réconciliation nationale, d'abord avec les communistes entrés au premier gouvernement. Elle sera concrétisée par trois lois d'amnistie : 1947, 1951 et 1953.

---

1. Interview au *Monde*, 18-19 mars 2007.

2. M. O. Baruch, *op. cit.*

Henry Rousso parle très justement de l'épuration comme d'une « histoire inachevée ». Mais cette histoire ressurgit malgré l'oubli ou l'amnésie lorsque les victimes, ou plutôt leurs enfants, demandent des comptes. Allez savoir ce qui réveille la mémoire ! Depuis Freud nous savons que le refoulé n'est pas oublié. Il revient et subit moins l'usure du temps que le souvenir mobilisable à volonté.

La réconciliation nationale se forge sur les oubliés, les victimes qui n'ont pas droit à la parole, ou qui ne la prennent pas, trop contents d'être en vie et de tourner la page.

Parmi eux, ces 15 154 indignes, ou indésirables, dont la respectable équipe, dirigée par Roussel-Mornet-Bacquart, signe l'arrêt sans coup férir : au mieux, les poursuites, la traque, la cache, l'internement dans des camps français pour étrangers ou apatrides, puis la détresse ; au pire, la déportation et...

Cette loi a été promulguée dans l'indifférence, appliquée sans hésitation ni états d'âme, commentée ensuite sans regret ni remords. Les mêmes restèrent confortablement aux manettes de la magistrature, pour assurer « la continuité républicaine ».

Pour Fred Kupferman<sup>1</sup>, « le pétainisme de certains doit être oublié pour que la France ait assez d'ingénieurs, de généraux et de grands commis pour reprendre sa place dans le monde ». Vladimir Jankélévitch parlait de la lutte inégale « entre la marée irrésistible de l'oubli » et « les protestations désespérées mais intermittentes de la mémoire ». Il écrit également : « Nous sommes tous comptables, en nos âmes et consciences, d'un passé qui ne doit pas passer, car le passé ne se défend pas tout seul, il n'existe que dans la mesure où nous le commémorons. [...] Si nous commençons à oublier les combattants du ghetto, ils seraient

---

1. F. Kupferman, *op. cit.*

anéantis une deuxième fois. Nous penserons à ces morts, de peur qu'ils ne soient à jamais engloutis dans les ténèbres<sup>1</sup>. »

*Que sont devenus les membres de la commission de révision de naturalisation ?*

– Roussel, Jean-Marie, président : né en 1878, docteur en droit, entre au Conseil d'État le 1<sup>er</sup> janvier 1903. En 1923, il dirige les services juridiques du Haut-commissariat de la République française dans les provinces du Rhin. Réintègre le Conseil en 1928. En 1940, préside le 4<sup>e</sup> comité de la section du Contentieux, et devient président de la section, le 27 juillet 1942. Mis à la retraite d'office par la commission d'épuration du Conseil d'État, le 15 novembre 1944.

– Bacquart, Raymond : vice-président, conseiller d'État, hors cadre en 1950. Élu au Conseil supérieur de la magistrature en février 1950. Droit à la retraite le 18 novembre 1953. Promu grand officier de la Légion d'honneur, 1<sup>er</sup> juillet 1955.

– Cournet, Lucien : président de chambre à Paris, 1940, conseiller à la Cour de cassation, admis à la retraite le 5 mai 1948.

– Chéron, Albert : chef adjoint du cabinet du ministre – il signe les demandes de renseignements de mon oncle Igor –, révoqué sans pension en 1945. Il sera réintégré après recours. De nombreux substituts, dont Albucher, ne seront pas inquiétés.

Les membres du ministère de la Justice, dont dépend la commission de révision, située dans ses bureaux, 7 rue Scribe : vingt révocations sans pension (Raphaël Alibert,

---

1. V. Jankélévitch, *L'Imprescriptible*, *op. cit.*

Jean-Pierre Ingrand, Georges Dayras, etc.), cinq mises à la retraite d'office, une mise en disponibilité d'office pour trois ans.

- Alibert, Raphaël : ministre de la Justice. Membre de l'Action française et de la Cagoule, maître d'œuvre de la Révolution nationale, mettant en place une politique idéologique antisémite et revancharde. Garde des Sceaux du gouvernement de Vichy (1940 à 1941), il favorise l'accès à des équipes proches de ses opinions dans le ministère. Signataire du statut des juifs d'octobre 1940, il met en place la commission de révision des naturalisations. Il se cache à l'étranger, est condamné à mort par contumace le 7 mars 1947, vit en exil en Belgique, est amnistié en 1959 et meurt en 1963.

- Barthélémy, Joseph : ministre de la Justice, il aurait été moins « extrémiste ». Professeur de droit, inspirateur de certaines lois de Vichy, ministre de la Justice de janvier 1941 à mars 1943, il est signataire du second statut des juifs de juin 1941 et créateur des « sections spéciales » dont il nomme les juges. Arrêté le 6 octobre 1944, hospitalisé le 30 mars 1945 pour un cancer, il meurt le 14 mai 1945.

- Gabolde, Maurice : magistrat, procureur général, rédacteur des lois sur les sections spéciales permettant une action rétroactive contre les communistes et les résistants. Garde des Sceaux du gouvernement Laval de mars 1943 à août 1944, il suit Laval à Sigmaringen et gagne l'Espagne le 2 mai 1945 en compagnie de Laval et d'Abel Bonnard. Condamné à mort par contumace par la Haute Cour de justice le 13 mars 1946, il se fixe définitivement en Espagne où il meurt en 1972.

- Baudouin, Paul : ministre des Affaires étrangères, il est signataire du statut des juifs du 3 octobre 1940. Il quitte la vie politique en février 1941 et entre à la Banque d'Indochine. Arrêté en septembre 1944, il est condamné en

mars 1945 à cinq ans de travaux forcés par la Haute Cour de justice. Libéré sous conditions en janvier 1948, il reprend ses activités bancaires et meurt en 1964.

– Camboulives, Armand Jean Auguste : directeur des affaires civiles et du Sceau dont dépend la commission des dénaturalisations en 1940 et 1941. Conseiller à la Cour de cassation de 1942 à 1944, il est suspendu puis réintégré en 1947. Il est président de la Cour de cassation de 1962 à 1964, officier de la Légion d'honneur en 1951, commandeur en 1956. Gabolde le décrit « comme une nature généreuse et sensible, considérant ses fonctions comme un apostolat ».

– Nectoux, Jean Albert : directeur de cabinet du ministre en 1941. Directeur des affaires civiles et du Sceau de 1942 à 1944. Mis à la retraite d'office le 30 septembre 1944, il est admis à la retraite le 30 octobre 1944. La décision est annulée le 21 mai 1953. Président de chambre à Paris en 1953, conseiller à la Cour de cassation de 1955 à 1967, il est officier de la Légion d'honneur en 1956.

– Dayras, Georges : secrétaire général du ministère de la Justice dès 1940 et jusqu'en 1944. Condamné à mort en 1946, il voit sa peine commuée en travaux forcés à perpétuité. Libéré en 1951, il devient administrateur de... la Compagnie fermière de Vichy. Il meurt en 1968.

Les services du ministère de la Justice dont dépend la commission :

– Corvisy, Henri : magistrat de « philosophie maurrasienne <sup>1</sup> », sympathisant de l'Action française, sous-directeur des affaires civiles et du Sceau, puis directeur en charge du

---

1. Audience solennelle Cour de cassation, 2 octobre 1969, discours du procureur général Adolphe Touffait, en présence de Georges Pompidou, président de la République.



secrétariat de la commission qu'il met en place. Il remplace Paul Didier, le seul magistrat à avoir refusé de prêter serment au Maréchal. Conseiller à la Cour de cassation, suspendu en 1945, révoqué, il reprend ses droits le 31 décembre 1948. À nouveau conseiller à la Cour de cassation en 1958, il est mis immédiatement à la retraite et nommé conseiller honoraire. Son honneur est « lavé » (*sic*), dit-il dans une lettre de son dossier. Meurt en septembre 1968.

- Huet, Léonce Maurice : délégué à l'administration centrale du ministère de la Justice en 1942, Cour de cassation en 1942, président du tribunal de Saint-Marcellin en 1945.

- Levadoux, Charles : substitut au parquet de la Seine, sous-directeur des affaires civiles et du Sceau en 1941. Substitut adjoint en 1946, conseiller, président de chambre en 1953, conseiller à la Cour de cassation en 1957, il obtient la Légion d'honneur : il est nommé chevalier en 1949, officier en 1959.

- Trannoy, Jean : juge détaché à la Chancellerie, secrétariat du ministre, substitut à Paris en 1944, directeur de l'administration pénitentiaire en 1955, il obtient la Légion d'honneur en 1954.

- Didier, Paul : seul magistrat qui refuse de prêter serment à Pétain. Relevé de ses fonctions par Vichy, il devient président de chambre à la cour d'appel de Paris à la Libération. Officier de la Légion d'honneur en 1946, il est admis à la retraite en 1958.

La police et la PP :

- Bousquet, René : secrétaire général de la police française de 1941 à 1943, très actif dans l'organisation des rafles en collaboration avec les nazis, il est jugé en 1949 par la

Haute Cour, condamné à une peine d'indignité nationale dont il est immédiatement relevé. Secrétaire de la Banque d'Indochine à Paris en 1952, il est rattrapé suite à une interview de Darquier de Pellepoix début 1980. Son procès traîne en longueur, de contestation juridique en obstruction politique. Ami du président François Mitterrand, il est cependant inculpé en 1991. Il est assassiné le 8 juin 1993 par un déséquilibré, à la veille de son procès.

- Leguay, Jean : délégué de la police de Vichy en zone occupée. Révoqué de sa carrière de préfet, il réintègre son corps en 1957. Il est mis à la retraite en 1968. Président de la Warner-Lambert, Inc. International, président des Laboratoires Substantia de Paris, ce bras droit de Bousquet est inculpé en 1979. Il lui est reproché son implication dans l'organisation de la rafle du Vél' d'Hiv le 16 et 17 juillet 1942 à Paris. Il meurt le 3 juillet 1989, avant d'avoir été jugé.

- François, Jean : directeur des affaires administratives et directeur de la police générale (PP). Il dirige avec brutalité le camp de Drancy jusqu'en 1943. Mis à la retraite d'office - avec pension -, il voit son dossier classé. Il plaide et obtient la disparition de la « mention d'office ». Il décroche l'honorariat en 1954.

- Broc, André : chef zélé de la section du statut des personnes. Soutient sa thèse de doctorat en droit sur « la qualité de juif », publiée aux PUF en 1943. Son avancement d'une classe est retardé d'un an : il se pourvoit devant le Conseil d'État et obtient l'annulation de la décision. Promu administrateur, il poursuit sa carrière à la préfecture jusqu'à une retraite paisible en 1974. Il reçoit la Légion d'honneur, publie un « Que sais-je? » aux PUF sur la protection civile en 1977.

- Tulard, André : chef du bureau des affaires juives, directeur du fichier juif de la préfecture de police. Il parti-

cipe à la réunion du 7 juillet 1942 qui organise la rafle du Vél' d'Hiv. Il n'est pas inquiété à la Libération. Il meurt dans son lit le 3 février 1967, ayant conservé son titre de chevalier de la Légion d'honneur. Son dossier d'épuration est vide, « épuré »!

- Guillemenot, André : chef de la salle 91, dite « bureau des affaires juives », à la préfecture. Antisémitisme virulent, il est révoqué sans pension et condamné à cinq ans de travaux forcés. C'est le seul qui ait été véritablement sanctionné.

- Primot, Jean : agent de police, en charge de « l'Atelier », où les fichiers sont complétés. Révoqué avec pension pour « services rendus », il est réhabilité en 1948 et redevient gardien de la paix jusqu'à sa retraite en 1962.

- Vayssettes, Pierre : sous-chef au 3<sup>e</sup> bureau des affaires juives, fonctionnaire « acharné », révoqué sans pension. La décision est annulée trois ans plus tard.

- Hennequin, Émile : commissaire de police, directeur de la police municipale à Paris. Il participe à la réunion du 7 juillet 1942 qui organise la rafle du Vél' d'Hiv et donne des instructions pour la rafle. Il est jugé en 1947 et condamné à huit ans de prison.

Le CGQJ :

- Vallat, Xavier : commissaire français aux questions juives de 1941 à 1942. Condamné à dix ans de prison, il est libéré par le ministre de la Justice, René Mayer, en décembre 1949, après cinq ans de prison. Il meurt le 6 janvier 1972.

- Darquier de Pellepoix, Louis : fondateur du Rassemblement antijuif de France en 1937, rédacteur de *L'Antijuif*, commissaire aux questions juives de Vichy de mai 1942 à février 1944. Condamné à mort par contumace le 10 décembre 1947, il vit en Espagne et se fait à nouveau

remarquer en 1978 par une interview parue dans *L'Express*. Il affirme ses convictions négationnistes : « À Auschwitz, on a gazé des poux. » Il relance les accusations contre Bousquet. Il meurt en le 29 août 1980. La presse française n'en fera état que le 21 février 1983.

- Antignac, Joseph : directeur de cabinet au Commissariat général aux questions juives, secrétaire général en juin 1944. Arrêté le 6 novembre 1944, il est libéré le 28 mai 1946. Il s'enfuit et disparaît. Il est condamné à mort par contumace le 9 juillet 1946 et bénéficie de la loi d'amnistie de 1953.

- Galien, Pierre : industriel, directeur de cabinet au Commissariat général aux questions juives, il participe à la réunion du 7 juillet 1942 qui organise la rafle du Vél' d'Hiv. Arrêté à la Libération, il est libéré pour raison de santé puis prend la fuite en décembre 1946. Après quelques années de cavale, il rentre en France où il n'est pas inquiété par la justice. Il meurt le 2 mars 1978 à l'hôpital gériatrique de Lyon, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Membres du gouvernement de Vichy :

- Pétain, Philippe. Pour mémoire.
- Laval, Pierre : Premier ministre français, il livre les juifs de zone non occupée et fait participer sa police aux rafles et à la garde des camps français. Il est condamné à mort et fusillé à Fresnes le 15 octobre 1945.

Conseil d'État :

- Roussel, Jean-Marie : voir ci-dessus.
- Canet, Louis : conseiller d'État depuis 1929, à la section de législation. Spécialisé et passionné des affaires religieuses, il est ultra-assimilationniste. Il se révèle antisémite sous Vichy. Il traite avec une extrême sévérité la majorité

des dossiers de dérogation aux lois des 22 et 23 juillet 1940 : seules 11 dérogations de destitutions de personnalités juives sont acceptées sur les 89 qui lui sont soumises. Il est rapporteur du décret visant à instituer le *numerus clausus* des avocats juifs. Il reste conseiller pour les affaires religieuses au Quai d'Orsay jusqu'en 1946.

Intellectuels et journalistes :

– Brasillach, Robert : écrivain fasciste, rédacteur en chef de *Je suis partout*, il salue la création de la LVF (Légion des volontaires français). Il se cache à Paris après la Libération et se livre après avoir appris l'arrestation de sa mère et de sa sœur. Il est jugé le 19 janvier 1945, condamné à mort et fusillé le 6 février 1945 au fort de Montrouge.

– Drieu la Rochelle, Pierre : écrivain et journaliste pro-nazi, antisémite, directeur de la NRF. Il se cache quelque temps à la Libération et se suicide le 15 mars 1945 à Paris.

– Doriot, Jacques : homme politique et journaliste. Communiste, puis fasciste. Fondateur du Parti populaire français, il combat sur le front russe sous l'uniforme allemand. Il meurt dans sa voiture mitraillée par un avion sur une route en Allemagne.

– Destouches, Louis Ferdinand, dit Céline : médecin, écrivain antisémite virulent. Collaborateur? Beaucoup le discutent. Il quitte la France dès juin 1944, s'installe à Baden-Baden, puis à Sigmaringen. Il obtient un visa pour le Danemark en mars 1945. Les Danois refusent à la France son extradition, mais l'incarcèrent durant onze mois à la prison de Copenhague. Il revient en France après l'amnistie de 1951. Il est condamné pour collaboration à un an de prison déjà effectué au Danemark. Il achète une maison à Meudon. Il ne revient jamais sur ses écrits antisémites. Son œuvre est publiée dans la Pléiade en 1960. Il meurt en 1961.

– Montandon, George : anthropologue ethnologue, caution scientifique du Commissariat général aux questions juives. Il dirige la revue antisémite *L'Ethnie française*, rédige la brochure « Comment reconnaître un juif », donne des cours à l'Institut d'étude des questions juives. Atteint dans un attentat préparé par des résistants, à Clamart, le 3 août 1944, il serait mort en Allemagne, à Fulda (Hesse), le 30 août 1944 des suites de ses blessures.

– Rebatet, Lucien : membre de l'Action française, journaliste à *Je suis partout*, il fait des chroniques sur Radio Paris. Il est l'auteur du livre *Les Décombres*, d'un antisémitisme très violent. Il s'engage comme milicien. Il s'enfuit en Allemagne à Sigmaringen et est arrêté en Autriche le 8 mai 1945. Il est condamné à mort par la Cour de justice de la Seine. Gracié le 12 avril 1947, libéré le 16 juillet 1952, il reprend son activité de journaliste, en particulier dans le journal d'extrême droite *Rivarol*. Il meurt en 1972.

– Mauco, Georges : spécialiste des questions d'immigration, docteur en médecine, expert raciste avec René Martial. Leurs thèses, dont les critères « d'assimilabilité », alimenteront les lois de Vichy. C'est un raciste avéré, camouflé, « ethnoraciste et antisémite fielleux », écrit de lui Patrick Weil. Il continue à exercer après-guerre : il est membre du Haut Comité consultatif de la famille et de la population. Il meurt en 1988. Son vrai visage sera dénoncé par Élisabeth Roudinesco et Patrick Weil dans les années 1995.

Deux industriels :

– Schueller, Eugène : industriel, membre de la Cagoule, financier de l'extrême droite, participe à la direction des mouvements pronazis MSR et RNP. Il participe à la presse collabo. À la Libération, son dossier pour collaboration

## QUE SONT-ILS DEVENUS?

économique est classé. Il reprend ses activités industrielles et commerciales et fonde le magazine *Votre beauté* et surtout L'Oréal. Grand ami de François Mitterrand, il l'aide après la guerre. Il meurt en 1957.

– Renault, Louis : industriel, inventeur, pilote de course. Pendant la guerre, il fournira du matériel à la Wehrmacht par ses usines réquisitionnées. Incarcéré en septembre 1944, pour « intelligence avec l'ennemi », il meurt en octobre 1944. L'entreprise est nationalisée en janvier 1945. Ses enfants et petits-enfants continuent à plaider pour sa réhabilitation.





## Conclusion

### Florilège de citations d'hier et d'aujourd'hui

L'antisémitisme des années 1930 va au-delà de l'antisémitisme séculaire en France, nourri essentiellement par la haine religieuse contre les juifs, « peuple déicide », entretenue par l'Église catholique.

Il est indissociable de la formidable vague de xénophobie liée à la forte immigration de l'entre-deux-guerres et à la crise économique qui fait paraître notamment les artisans ouvriers et boutiquiers juifs comme des concurrents insupportables aux travailleurs et commerçants français, cassant les prix et travaillant pour des salaires dérisoires.

J'ai choisi de citer les textes – connus et inconnus – dont la confrontation avec des textes récents ne demande aucun commentaire complémentaire. La formule consacrée est que « l'histoire ne repasse jamais les plats » – ironie, elle est de Céline dans une interview à Madeleine Chapsal<sup>1</sup> !

La juxtaposition des citations de l'époque et de celles d'aujourd'hui montre que les mots et les idées ont une vie d'autant plus longue que le travail sur le fond n'a pas été accompli.

---

1. *L'Express*, n° 312, juin 1957.

« Les mots sont des symboles qui postulent d'une mémoire partagée », écrivait Jorge Luis Borges<sup>1</sup>.

*Qu'est-ce qu'une nation et une nationalité ?*

– Philippe Pot, grand sénéchal de France, opposant d'Anne de Beaulieu, régente de France, puis son premier ministre, donne le nom de Français à « l'universalité des habitants de ce royaume », en 1483.

– Jules Michelet : « L'histoire de France commence avec la langue française. La langue est le signe principal d'une nationalité<sup>2</sup>. »

– Fustel de Coulanges : « La nationalité, ce n'est pas la race, ce n'est pas la langue... Notre principe à nous est qu'une population ne peut être gouvernée que par les institutions qu'elle accepte librement, et qu'elle ne doit aussi faire partie d'un État que par sa volonté et son consentement libre<sup>3</sup>. »

– Ernest Renan définit la nation dans une conférence célèbre, à la Sorbonne, le 11 mars 1882 : « Une nation est une âme, un principe spirituel. [...] Deux choses constituent cette âme [...] la possession en commun d'un riche legs de souvenirs [et] la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis<sup>4</sup>. »

---

1. Jorge Luis Borges, *Le Livre de sable*, Paris, Gallimard, 1983.

2. Jules Michelet, *Histoire de France*, Paris, Georges Chamérot, 1861.

3. Réponse à M. Mommsen, professeur à Berlin, 22 octobre 1870.

4. Publiée par Calmann-Lévy.

## CONCLUSION

### QUELQUES CITATIONS D'ÉPOQUE, 1930-1944

– Raphaël Alibert, premier ministre de la Justice du gouvernement de Vichy, accompagne les lois du 22 et 23 juillet 1940. « Être français, ça se mérite. » Une expression restée dans les annales et dans *Le Journal des débats* du 24 juillet 1940.

### *L'étranger*

– Léon Blum est nommé Premier ministre. La période du gouvernement du Front populaire est un moment d'une virulence extrême. Cela suscite la grande colère de l'extrême droite qui s'agite depuis l'affaire Stavisky, le suicide douteux du « beau Sacha » en janvier 1934 et les émeutes anti-parlementaires du 6 février 1934. Blum est le symbole de « l'étranger et du juif ». Il cristallise la haine et la rage contre le Front populaire, de si courte durée et de si longue portée (avril 1936-juin 1937). Jugé par le tribunal de Riom (avec Daladier, Reynaud, Gamelin, Mandel), mis en résidence surveillée, livré aux Allemands en 1943, interné à Buchenwald, il est le chef du dernier gouvernement provisoire entre décembre 1946 et janvier 1947. Puis il se retire.

Voici quelques paroles et textes qui l'investissent.

– Xavier Vallat interpelle Léon Blum le 6 juin 1936 à la Chambre des députés en ces termes : « Pour la première fois, ce vieux pays gallo-romain sera gouverné par un juif. [...] Il vaut mieux avoir quelqu'un dont les origines, si modestes soient-elles, se perdent dans les entrailles de notre sol, qu'un talmudiste subtil. »

– Maurice Bedel, écrivain : « M. le Président du Conseil, venu d'une race errante, [...] se sentait incommodé d'être le chef d'un peuple étranger à sa chair. »

– Henri Béraud, écrivain et journaliste au *Canard enchaîné* jusqu'en 1934, décrit « le métèque aux dents de chèvre » qui allait imposer « la circoncision générale et l'impôt progressif sur l'ascendance française ».

– L'Action française parle d'un « gouvernement de ghetto ».

– Pierre Gaxotte écrit : « Il [Blum] incarne tout ce qui nous révulse le sang et nous donne la chair de poule. Il est le mal, il est la mort. » L'étranger doit s'adapter : « Les étrangers, s'ils veulent rester en France, [...] il leur faut s'adapter, adopter nos mœurs, [...] abandonner cette mentalité grégaire qui les pousse à se rassembler. »

### *L'anti-France*

– Charles Maurras est le père du « nationalisme intégral ». Écrivain et homme politique, il influence une fraction grandissante de la bourgeoisie française et bien sûr Pétain et le gouvernement de Vichy. Son idéologie est basée sur « le complot contre la France », celui des « quatre États confédérés : juifs, protestants, maçons, métèques... le gouvernement de l'étranger, à l'intérieur de la France ».

### *L'invasion d'indésirables en temps de crise : les émigrés*

– L'afflux des étrangers, réfugiés de l'Est ou du Sud, conduit aux dérives les plus xénophobes, telle celle de Jean Giraudoux<sup>1</sup>, éminent écrivain et homme de théâtre. Il

---

1. Giraudoux est un républicain modéré. Il est nommé commissaire à l'information du gouvernement Daladier en 1939-1940. Après la débâcle,

## CONCLUSION

publie, à la veille de la guerre, un important essai politique, recueil d'articles et de conférences : *Pleins pouvoirs*<sup>1</sup>, dans lequel, notamment, prenant modèle sur les États-Unis, il demande l'adoption d'une politique d'immigration, afin non « d'obtenir dans son intégrité, par l'épuration, un type physique primitif, mais de constituer, au besoin avec des apports étrangers, un type moral et culturel ». Sa préférence va vers « une immigration scandinave éminemment souhaitable », à l'exclusion de « ces races primitives ou imperméables dont les civilisations, par leur médiocrité ou leur caractère exclusif, ne peuvent donner que des amalgames lamentables. [...] Le pays ne sera sauvé que provisoirement par les seules frontières armées; il ne peut l'être définitivement que par la race française, et nous sommes pleinement d'accord avec Hitler pour proclamer qu'une politique n'atteint sa forme supérieure que si elle est raciale. » Il constate, non sans agacement :

Sont entrés chez nous, par une infiltration dont j'ai essayé en vain de trouver le secret, des centaines de mille ashkenazis, échappés des ghettos polonais ou roumains, dont ils rejettent les règles spirituelles, mais non le particularisme, entraînés depuis des siècles à travailler dans les pires conditions, qui éliminent nos compatriotes, tout en détruisant leurs usages professionnels et leurs traditions, de tous les métiers du petit artisanat : confection, chaussure, fourrure, maroquinerie, et, entassés par dizaines dans des chambres, échappent à toute investigation du recensement, du fisc et du travail. Tous ces immigrés, habitués à vivre en

---

il se réfugie chez sa mère à Vichy. Il refuse tout poste et partage les sympathies des résistants, ne croyant pas à une rencontre entre les cultures française et allemande tant que la guerre durerait. Quant à sa participation à la Résistance, elle n'est pas connue. Il meurt en janvier 1944.

1. Jean Giraudoux, *Pleins pouvoirs*, Paris, Gallimard, 1939.

marge de l'État et à en éluder les lois, habitués à esquiver toutes les charges de la tyrannie, n'ont aucune peine à esquiver celles de la liberté : ils apportent là où ils passent l'à-peu-près, l'action clandestine, la concussion, la corruption, et sont des menaces constantes à l'esprit de précision, de bonne foi, de perfection qui était celui de l'artisanat français. Horde qui s'arrange pour être déchuée de ses droits nationaux et braver ainsi toutes les expulsions, et que sa constitution physique précaire et anormale amène par milliers dans nos hôpitaux qu'elle encombre.

Ainsi parlait Jean Giraudoux de cette « race primitive » mettant en péril la française qui « devait sa valeur à la sélection et au raffinement de vingt siècles ».

– L'antisémitisme de Bernanos<sup>1</sup> est repérable dès ses premiers articles à *L'Avant-garde de Normandie* jusqu'à *La Grande Peur des bien-pensants*<sup>2</sup> qui en est le point d'orgue. Premier chef d'accusation : l'antagonisme entre la civilisation chrétienne et la mentalité juive. Ainsi écrit-il : « Je tiens le juif pour l'ennemi de la chrétienté », bien qu'il ajoute : « Je ne le méprise pas. » Son deuxième chef d'accusation est l'or juif, l'usure juive, la banque juive. Il est formulé dans la conclusion de *La Grande Peur* : « Devenus maîtres de l'or, ils [les juifs] s'assurent bientôt qu'en pleine démocratie égalitaire, ils peuvent être du même coup maître de l'opinion, c'est-à-dire des mœurs. »

– Xavier Vallat, avocat, journaliste et homme politique de droite, directeur du Commissariat général aux questions juives. Il entend « défendre l'organisme français du microbe [juif] qui le conduit à une anémie mortelle ». En 1936, c'est

---

1. Bernanos accepte encore le mot en 1936 : « Je m'expliquerai sur mon antisémitisme où l'on voudra ».

2. Georges Bernanos, *La Grande Peur des bien-pensants* : Édouard Drumont, Paris, LGF, 2011.

## CONCLUSION

Vallat qui déplorait la nomination de Léon Blum. Il écrit dans la préface de l'opus de Gabriel Malglaive *Juif ou français*<sup>1</sup> : « À l'heure actuelle, la France métropolitaine compte 350 000 juifs. Là-dessus, 180 000 nous sont venus de l'Europe centrale et orientale, trop récemment pour avoir eu le temps d'être naturalisés. Sur les 170 000 restants, la moitié seulement est citoyen français par hérédité, les autres ont été naturalisés de fraîche date. Ainsi, plus que dans d'autres pays, le problème juif se pose-t-il chez nous comme un problème d'étrangers. »

– Brasillach, éditorialiste de *Je suis partout*, écrit dans l'édition du 6 septembre 1941 que « la mort des hommes à qui nous devons tant de deuils, [...] tous les Français la demandent ». Et dans celle du 25 septembre 1942 : « Il faut se séparer des juifs en bloc et ne pas garder les petits. » Il dénonce « les hurlements des juifs de la radio de Londres » et, évoquant Gambetta, dit qu'il est « un juif gaulliste avant l'heure ».

– Paul Morand écrit en septembre 1933<sup>2</sup> : « Et maintenant, faites entrer les nègres ! Et les nègres entrent dans notre décadence comme ils entrèrent dans Carthage et dans Byzance. Car on revoit leur ricanement lippu au chevet de toutes les civilisations blanches moribondes. » Ambassadeur de Vichy en Roumanie, puis à Berne, contraint à un exil de dix ans, il est élu à l'Académie française en 1968, après que de Gaulle a levé son veto.

– Emmanuel Berl, écrivain philosophe – juif –, donne une conférence fin novembre 1938. Il affirme qu'il existe en

---

1. Gabriel Malglaive, *Juif ou Français. Un aperçu sur la question juive*, Paris, Éditions CPRN, 1942.

2. Revue 1933. Cité par Ralph Schor, *Français et immigrés en temps de crise (1930-1980)*, Paris, L'Harmattan, 2004.

France un réel problème lié à l'immigration. Pour lui, « la France est saturée avec 4 millions de juifs étrangers » [chiffre faux]. Cela créerait selon lui « un risque de désagrégation. Il faut donc assimiler le plus rapidement ceux qui sont là et prévenir l'entrée de nouveaux réfugiés. De plus le rapprochement franco-allemand [pour lequel ce pacifiste milite] pourrait en pâtir. » Prototype du pacifiste, plume épisodique de Pétain. La formule « La terre ne ment pas. [...] Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal » est de lui. Il se détourne de la politique en 1941 et continue une œuvre reconnue.

– Louis Fourès, député, observe en 1933 : « Si les ouvriers étrangers quittaient la France, la question du chômage serait pour nous résolue<sup>1</sup>. » Se débarrasser des fautifs, juifs et communistes...

– Édouard Drumont rejoint, dès 1886, l'antimaçonnerie et l'antisémitisme : « La franc-maçonnerie n'est qu'une machine de guerre inventée par les juifs pour conquérir le monde et réaliser le vieux rêve de l'universelle domination<sup>2</sup>. »

– Drieu la Rochelle : « Plus qu'un symbole de la décadence, le juif est la décadence même, son incarnation : il est l'Homme moderne comme Dreyfus chez Maurras était la République<sup>3</sup>. » Le 12 janvier 1944, il note dans son journal : « De Gaulle est un maître de cérémonies embauché par les juifs pour agrémente leur rentrée en France. »

– Lucien Rebatet prône l'expulsion des juifs : « On ne se débarrasse pas des rats et des cancrelats en imprimant du papier. Les juifs ne sont pas moins odieux que nos parasites et bien plus malfaisants. [...] Nous devons chasser les

1. Débats de la Chambre, 24 mars 1933.

2. Édouard Drumont, *La France juive*, Paris, Flammarion, 1886.

3. Pierre Drieu la Rochelle, *Gilles*, Paris, Gallimard, 1942.



## CONCLUSION

juifs<sup>1</sup>. » Il se rappelle avec « horreur » le 14 juillet 1936 : « De monstrueuses familles de youtres berlinois remontaient les Champs-Élysées au cri de “Fife lé Vront Bobulaire”<sup>2</sup>. » Ou encore : « L’esprit juif est dans la vie intellectuelle de la France un chiendent vénéneux, qui doit être extirpé jusqu’aux plus infimes radicules, sur laquelle on ne passera jamais assez profondément la charrue. [...] Des autodafés seront ordonnés du maximum d’exemplaires des littérateurs, peintures, partitions juives et judaïques ayant le plus travaillé à la décadence de notre peuple, sociologie, religion, critique, politique, Lévy-Bruhl, Durkheim, Maritain, Benda, Bernstein, Soutine, Darius Milhaud, etc. »

– Jean Rateau. Pour ce maurrassien, le « métèque » est « un individu affairiste et vicieux, mal portant et taré, chassé de sa patrie pour une raison quelconque, [il] préfère vivre en France où il sait que les forces occultes le protégeront<sup>3</sup> ».

– André Bettencourt, journaliste, puis homme politique, homme d’affaires et... gendre d’Eugène Schueller, fondateur de L’Oréal et cagoulard, ami très proche de François Mitterrand, écrit le 12 avril 1941<sup>4</sup> : « Les juifs, les pharisiens hypocrites n’espèrent plus. Pour eux l’affaire est terminée. Ils n’ont pas la foi. Ils ne portent pas en eux la possibilité d’un redressement. Pour l’éternité leur race est souillée par le sang du juste. »

Enfin voici les pires parmi les pires : George Montandon et son ami le Dr Destouches (Céline).

---

1. *Le Cri du peuple*, journal collaborationniste de Jacques Doriot, décembre 1940.

2. Lucien Rebatet, *Les Décombres*, Paris, Denoël, 1942.

3. Jean Rateau, *Les Franco-métèques : utopie chérie*, Paris, Librairie d’Action française, 1936.

4. André Bettencourt, *La Terre française*, chronique « Ohé les jeunes », 12 avril 1941.

– George Montandon, dénaturalisé parmi les cinq cents premiers – avec Angelo Tasca – pour avoir été communiste en Suisse, son pays d'origine, est un des intellectuels les plus « malfaisants » de l'époque. Il sera re-naturalisé sur intervention de nombreux de ses amis, dont Céline. Voici la lettre de ce dernier, sorte de brevet d'antisémitisme :

Monsieur le Président <sup>1</sup>,

Je peux attester que le Pr Montandon que je connais depuis quelques années n'a jamais témoigné devant moi ni en public, ni en privé d'aucun sentiment marxiste, ou soviétique, ou bolchevique, ou anarchiste. Je ne connais le professeur Montandon que par son œuvre scientifique et ses ouvrages antisémites. Il me sera peut-être permis d'observer qu'il paraît très difficile d'être aussi résolument antisémite que le professeur Montandon en même temps que communiste. Ces deux professions de foi sont encore actuellement inconciliables et M. Montandon est certainement le plus résolu antisémite que je connaisse, le plus déterminé, le mieux armé, le moins ébranlable. Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

L. F. CÉLINE

– George Montandon est l'organisateur de l'exposition au palais Berlitz « Le juif et la France » qui se tint avec succès (200 000 visiteurs) du 5 septembre 1941 au 15 janvier 1942. Elle est parachevée par Doriot et divers collaborationnistes. L'article « pédagogique » ci-dessous est à la hauteur des sentiments développés :

---

1. Il s'adresse à Jean-Marie Roussel, conseiller d'État, président de la commission de dénaturalisation.

## CONCLUSION

Dans une salle on trouve les éléments d'une étude morphologique de juif. Une énorme tête représentant le type classique du juif porte sur chacune de ses parties des chiffres qui renvoient à des pancartes :

1. Oreilles larges, massives décollées.
2. Bouche charnue, lèvres épaisses, lèvre inférieure débordante.
3. Nez fortement convexe, mou et à larges ailes.
4. Sillon naso-labial.
5. Traits mous<sup>1</sup>.

Montandon est intégré au Commissariat général aux questions juives par Xavier Vallat, le 16 décembre 1941, délivre des certificats d'aryanité dans les années 1940 (économiquement facturés de 1 000 à 50 000 francs, selon la « difficulté » : cas de circoncision ou consultations en ville ou à Drancy). Il a brillamment théorisé le « faciès juif ou juiffu » dans un livre resté fameux : *Comment reconnaître le juif*<sup>2</sup>. Extraits : « S'y ajoutent les lèvres charnues, résidu de facteur négroïde, les yeux enfoncés avec quelque chose de plus humide et marécageux. S'y ajoutent d'autres caractères : oreilles grandes et décollées, épaules légèrement voûtées, hanches facilement larges et graisseuses, pieds plats, geste griffu, allure dégingandée et mains en battoirs. »

Il accompagne ainsi une photo de Léon Blum : « Ex-ministre. Plus que les caractères précis du masque juif, bien qu'ils soient présents, c'est le frétillement avide des fibrilles musculaires de la face boursouflée qui révélerait, à qui l'ignorerait, son hérédité juive. »

Montandon est également l'auteur, en novembre 1939, d'un pamphlet carrément intitulé « L'Etnia putana », dans la revue raciste italienne *La Difesa della razza*. Puis il signe,

---

1. *L'Illustration*, 20 septembre 1941.

2. George Montandon, *Comment reconnaître le juif*, Paris, Nouvelles Éditions françaises, 1940.

dans *La France au travail*, journal dirigé par Georges Oltramare, *alias* Charles Dieudonné, la phrase célèbre « ethnologie juive, ethnologie putain. [...] La nation française est empoisonnée par l'ethnologie putain qui se met, comme une fille publique, au service de tous les pays, tout en ayant refusé pendant deux mille ans de se fondre dans la population de ces pays. » Ce même bienveillant docteur proposera de circoncire les femmes juives qui avaient l'outrecuidance d'échapper à ses examens. Comment ? Je vous le donne en mille : en coupant le bout du nez, partie charnue, cartilagineuse qui cicatrise très vite. On s'interroge encore sur les raisons qui empêchèrent cette idée de génie d'être mise en application. « Il y aurait pourtant une modalité élégante de faire se terrer les jolies juives : vous savez qu'il n'y a rien qui enlaidisse davantage une femme que de rendre béantes ses deux ouvertures nasales. Pas besoin d'opération à grand spectacle avec assistant, narcose, etc. Il suffit d'un coup de pince coupante ou d'un coup de dents, comme nous l'avons vu splendidement opéré. Le danger d'hémorragie est nul. Cette circoncision de l'appendice nasal, toujours pratique, visible à l'œil nu sans attenter à la pudeur, libérera définitivement nos terrasses de cafés, nos salles de rédaction de toutes ces juives outrageusement fardées qui s'y prélassent et pérorent<sup>1</sup>. » Il meurt en août 1944, soit abattu par des résistants, soit des suites de ses blessures et d'un cancer.

- À tout seigneur, tout honneur, terminons par le Dr Louis Ferdinand Destouches dit Céline. Docteur en médecine, antisémite virulent, collaborationniste discuté. Mais rappelons, avec Pierre-André Taguieff<sup>2</sup>, qu'outre ses écrits d'avant-guerre, assumés pendant et après la guerre,

---

1. *Le Cri du peuple*, août 1940, quotidien de Jacques Doriot, journal pronazi du PPF, Parti populaire français.

2. Pierre-André Taguieff, *op. cit.*

## CONCLUSION

il est un « bon client de la presse antisémite, multiplie les lettres ouvertes, dénonçant publiquement la judéité – réelle ou fictive – de tel ou tel – fût-il collaborateur – quand cela pouvait valoir arrestation par la Gestapo ».

Les citations sont nombreuses, dont celles qui prônent la Collaboration : « Deux millions de boches campés sur nos territoires ne pourront jamais être pires, plus ravageurs, plus infâmants que tous les juifs dont nous crevons. [...] Je le dis tout franc comme je le pense, je préférerais douze Hitler plutôt qu'un Blum omnipotent. [...] S'il faut des Veaux dans l'aventure, qu'on saigne les juifs ! C'est mon avis<sup>1</sup> ! » Il sera entendu. Plus tard, il récidive<sup>2</sup> : « Qui nous préserve de la guerre ? C'est Hitler ! Les communistes (juifs ou enjuivés) ne pensent qu'à nous envoyer à la bûche, à nous faire crever en Croisades. Hitler est un bon éleveur de peuples, il est du côté de la Vie, il est soucieux de la vie des peuplés, et même de la nôtre. C'est un Aryen. »

– Rappeler l'une des saines lectures de Montandon, à savoir le portrait que Céline fait du juif : « Le juif ne s'assimile jamais, il singe, salope, et déteste. Il ne peut se livrer qu'à un mimétisme grossier sans prolongement possible. Le juif, dont les nerfs africains sont toujours plus ou moins de zinc, ne possède qu'un réseau de sensibilité fort vulgaire, nullement relevé dans la série humaine comme tout ce qui provient des pays chauds. Il est précoce, il est bâclé. Il n'est pas fait pour s'élever beaucoup spirituellement, pour aller très loin : l'extrême rareté des poètes juifs, tous d'ailleurs resuceurs de lyrisme aryen. Le juif, né rusé, n'est pas sensible. Il ne sauve les apparences qu'à coups de pitreries, simulacres, grimaces, imitations, parodies, poses, ciné-géisme, photographies, bluff, arrogance. Dans sa viande

---

1. Céline, *Bagatelles pour un massacre*, Paris, Denoël, décembre 1937.

2. Céline, *L'École des cadavres*, Paris, Denoël, 1938.

même pour l'émouvoir il ne possède qu'un système nerveux de nègre des plus rudimentaire, c'est-à-dire un équilibre de rustre. Le juif nègre métissé dégénéré en s'efforçant à l'art européen, mutilé, massacre, et n'ajoute rien. Il est forcé un jour ou l'autre de revenir à l'art nègre, ne l'oublions pas. L'infériorité biologique du nègre ou du demi-nègre, dans nos climats, est évidente : système nerveux expédié, rançon de la précocité, il ne peut aller bien loin. L'adolescence nègre est extrêmement brève, un nègre est fini à quatre ans<sup>1</sup>. »

Il écrit également : « On ne me retirera pas du tronc qu'ils ont dû drôlement les chercher les persécutions<sup>2</sup>. »

Céline, le bon docteur de Meudon...

### *Plus près de nous*

- Jean-Yves Le Gallou, secrétaire général du Club de l'Horloge, 1988 : « Être français, ça se mérite. »

- Christian Estrosi, juillet 2011 : « Être français ou voyou, il faut choisir », phrase reprise par la Droite populaire.

- Xavier Bertrand, samedi 31 juillet 2010 à Ajaccio, a déclaré à la presse avant une réunion publique au Palais des congrès d'Ajaccio : « Être français, ça se mérite. La nationalité française, ça se mérite. Tous les droits et les devoirs qui vont avec, ça se respecte. »

Petit air déjà entendu : le serment d'allégeance.

- Jean-François Copé, alors secrétaire général de l'UMP, propose, lors de sa convention, de « créer un serment

---

1. *Ibid.*

2. *Bagatelles, op. cit.*

d'allégeance aux armes de la France. Chaque Français devrait, à sa majorité ou à sa naturalisation, jurer de combattre du côté de la France en cas de conflit armé. » Il précise que « ce serait une bonne chose que ce serment soit obligatoire. [...] Nous faisons nôtre cette célèbre formule de John Kennedy, qui invitait à se demander non pas ce que le pays pouvait faire pour nous, mais ce que nous pourrions faire pour le pays. » Devant le tollé général, cette proposition est abandonnée.

### *L'anti-France*

– François Hollande constate que « les marchés ont déjà anticipé une dégradation de la note française, après l'annonce erronée de l'agence Standard & Poor's. Immédiatement Bernard Accoyer a invoqué « des propos contraires à l'intérêt national ».

– Brice Hortefeux estime qu'« être homme d'État, ça ne s'improvise pas : un homme d'État doit être responsable, or M. Hollande ne l'est pas ».

– Valérie Pécresse insiste : « La gauche spéculé sur l'aggravation de la situation et ce n'est pas très respectueux des Français à qui sont demandés des efforts. »

– Une thématique reprise par Jean-François Copé et Bruno Le Maire, toujours à propos de M. Hollande : un « défaitiste ». Luc Chatel<sup>1</sup> : « On voit le sentiment que François Hollande se réjouissait de la dégradation de la note de la France. [...] Quand on aspire à être un homme d'État, on doit faire corps, on doit être soudé, on doit défendre son pays. »

---

1. Grand Jury RTL-LCI-*Le Figaro*, 15 juillet 2011.

– Avec Eva Joly, une autre forme d'anti-France se manifeste après sa proposition de supprimer le défilé du 14 Juillet. Le député Lionel Tardy la somme « de retourner en Norvège ». Il l'accuse de confondre « 14 Juillet et 1<sup>er</sup> avril », ajoutant : « Je ne sais pas ce qu'elle aurait fait en 1944-1945, peut-être qu'elle aurait supprimé le défilé des chars de la deuxième division blindée du général Leclerc. [...] Ce serait bien qu'elle apprenne l'histoire de France, je pense que ce serait utile. »

– Henri Guaino l'accuse d'insulter « tous ceux qui depuis des siècles meurent pour ce pays ».

– François Fillon assène depuis Dakar, où il est en voyage, que « cette dame ne semble pas avoir une culture très ancienne des traditions françaises, des valeurs françaises, de l'histoire française ».

– Marine Le Pen complète sans surprise l'ensemble, soulignant que Mme Joly « n'est devenue française que très tardivement ». Il y a seulement quarante ans !

### *L'étranger*

– Après l'attentat de la synagogue, rue Copernic à Paris, le 3 octobre 1980, Raymond Barre, Premier ministre, livre ce commentaire qui a fait date. Il évoque un « attentat odieux qui voulait frapper les juifs se trouvant dans cette synagogue et qui a frappé des Français innocents qui traversaient la rue Copernic ».

– Plus récemment, Christian Jacob, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, évoque Dominique Strauss-Kahn : « Ce n'est pas l'image de la France, l'image de la France rurale, l'image de la France des terroirs et des



territoires, celle qu'on aime bien, celle à laquelle je suis attaché<sup>1</sup>. »

### *Xénophobie sans tabous*

– Jacques Chirac décrit, le 10 juin 1991, la vie dans le quartier de la Goutte d'Or, à Paris : « Si vous ajoutez à cela le bruit et l'odeur... »

– Georges Frêche, président du conseil régional de Languedoc-Roussillon, évoque Laurent Fabius dans *L'Express*, le 28 janvier 2010 : « Votez pour ce mec en Haute-Normandie me poserait un problème : il a une tronche pas catholique. »

– Alain Marleix, député UMP, décrit Jean-Vincent Placé, candidat écologiste aux élections sénatoriales, comme « notre Coréen national<sup>2</sup> ».

– Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, parlant d'un jeune militant UMP issu de l'immigration<sup>3</sup> : « Quand il y en a un ça va, c'est quand il y en a plusieurs que ça pose problème. »

– Éric Zemmour, chez Thierry Ardisson dans *Salut les Terriens*<sup>4</sup> : « Mais pourquoi on est contrôlé dix-sept fois? Pourquoi? Parce que la plupart des trafiquants sont noirs et arabes, c'est comme ça, c'est un fait. [...] Les employeurs ont le droit de refuser d'embaucher des Noirs et des Arabes ». Relaxe pour la première phrase, condamnation pour la seconde (2 000 euros, avec sursis).

---

1. 13 février 2011, Radio J.

2. 3 septembre 2011, sur Public Sénat.

3. Université d'été de l'UMP, septembre 2009.

4. 6 mars 2010.

– Robert Ménard écrit un opus, *Vive Le Pen!*<sup>1</sup>, prônant la liberté d'expression. Il participe à la quatrième réunion de réinformation de Polémia, think tank d'extrême droite de Jean-Yves Le Gallou. Son objectif : « Affirmer sans complexe la supériorité de la civilisation européenne » et donner aux « Euro-Français des armes de reconquête intellectuelle, politique et morale ».

*La nationalité française peut être retirée : dénaturalisations et déchéances*

– Nicolas Sarkozy. En déplacement à Grenoble, pour installer le nouveau préfet, le chef de l'État a prononcé un discours ultra-offensif, allant jusqu'à établir un lien entre immigration et délinquance : « La nationalité doit pouvoir être retirée à toute personne d'origine étrangère qui aurait porté atteinte à la vie [...] d'une personne dépositaire de l'autorité publique. » Il réclame également la fin de l'acquisition automatique de la nationalité française pour les mineurs délinquants.

*Les émigrés, ou l'invasion d'indésirables en temps de crise*

– Claude Guéant. Ministre de Nicolas Sarkozy, il est en lui-même un florilège de multiples dérapages : concernant les Français « qui ont parfois le sentiment de ne plus être chez eux, du fait d'une immigration incontrôlée<sup>2</sup> ». « En 1905, il y avait très peu de musulmans en France ;

---

1. Robert Ménard et Emmanuelle Duverger, *Vive Le Pen!*, Paris, Mordicus, 2011.

2. France 24.

## CONCLUSION

aujourd'hui, il y en a entre 5 et 6 millions. C'est vrai que l'accroissement du nombre des fidèles de cette religion et un certain nombre de comportements posent problème. [...] 24 % des étrangers non européens qui se trouvent en France sont des demandeurs d'emploi. C'est presque trois fois plus que le taux de chômage national<sup>1</sup>. » « Contrairement à ce qu'on dit, l'intégration ne va pas si bien que ça. Le quart des étrangers qui ne sont pas d'origine européenne sont au chômage, les deux tiers des échecs scolaires, c'est l'échec d'enfants d'émigrés. Contrairement à une légende, il est inexact que nous ayons besoin de talents, de compétences. Il y a de l'ordre de 2 000 personnes qui viennent à ce titre. Mais on n'a pas besoin de maçons, de serveurs de restaurants. Il y a en France de la ressource parmi les Français<sup>2</sup>. »

Et encore sur la délinquance à Paris : « Les délinquants roumains représentent un déferé sur dix dans la capitale<sup>3</sup>. » « Il y a à Marseille une immigration comorienne qui est la cause de beaucoup de violences. Je ne peux pas la quantifier<sup>4</sup>. »

Ces interventions ont souvent été suivies de protestations et d'un rétropédalage de l'intéressé. Ainsi que des remerciements de Marine Le Pen qui a même attribué à Claude Guéant une fausse carte du FN à son nom, assorti d'un « il pourrait être adhérent d'honneur du FN ».

---

1. *Le Nouvel Observateur*, 4 avril 2011.

2. *Europe 1*, 22 mai 2011.

3. *Europe 1*, 12 septembre 2011.

4. *Marseille*, 13 mars 2011.

*Se débarrasser des clandestins et des étrangers, les indésirables d'aujourd'hui*

– Claude Guéant, encore lui, affirme le 27 novembre 2011 sur Europe 1 : « Nous acceptons sur notre sol, chaque année, 200 000 étrangers en situation régulière. C'est l'équivalent d'une ville comme Rennes, c'est deux fois Perpignan. [...] C'est trop. »

– Chantal Brunel, député UMP, suggère, le 9 mars, dans les couloirs de l'Assemblée nationale : « Il faut rassurer les Français sur toutes les immigrations de populations qui viendraient de la Méditerranée. Après tout remettons-les dans des bateaux! [...] Le temps n'est plus à la parole mais aux actes et aux décisions. [...] Marine Le Pen n'a aucune solution à proposer. Nous, on doit montrer qu'on a des solutions. On doit assurer la sécurité en France et rassurer les Français. »

*La droite extrême (sans surprise)*

– Dieudonné, quelques extraits : « Pour moi, les juifs, c'est une secte, une escroquerie. C'est une des plus graves parce que c'est la première. » Il sera condamné, pour la première fois, pour ces propos, en février 2007 par la Cour de cassation.

Il décrit la Shoah comme une « pornographie mémorielle ».

*Front national*

– Bruno Gollnisch, vice-président du FN, le 9 mars 2010 : « La vérité, c'est qu'un nombre croissant de Français

## CONCLUSION

en ont assez que certains de leurs hôtes, étrangers ou Français de papier, prétendent vivre selon leur loi, puis les imposer au voisinage, comme c'est le cas dans des endroits qui vont aujourd'hui du fast-food à la piscine, en passant par les hôpitaux, et bien d'autres encore. »

– Jean-Marie Le Pen, dans un discours intitulé « Les Français de papier », au Stade de France<sup>1</sup> : « Une fois de plus, on entend des petits cris d'indignation, les plaintes de ministres et autres personnalités politiques qui se disent choqués ou se désolent. En revanche on fait silence sur la conclusion qui s'impose : ces Français qui sifflent l'hymne national prouvent qu'ils ne sont que des Français de papier, et que l'intégration de masses étrangères à notre culture est un échec parce que c'est une utopie. » En meeting en octobre 1991, il déclare : « Nous aimons les étrangers chez eux. Nous ne les aimons chez nous, comme d'ailleurs nos proches parents, nos cousins, nos voisins, que quand nous les avons expressément invités à venir. »

### *Les ex-Occident*

– Alain Griotteray, homme politique, député, résistant, actionnaire et cofondateur de *Minute*, journal d'extrême droite. Il écrit<sup>2</sup> : « Ces nouvelles immigrations sont très difficiles à assimiler, contrairement à l'immigration européenne car elles sont différentes de culture, de civilisation et de religion. [...] Elles ne sont d'aucune utilité économique. » Pour aboutir à la notion d'« invasion », qui doit être stoppée au plus vite. « Il en va de notre survie. [...] Il

---

1. Communiqué de presse de Jean-Marie Le Pen : 15 octobre 2008.

2. Alain Griotteray, *Les immigrés : le choc*, Paris, Plon, 1984.

est inconvenant de constater que la présence des immigrés pose des problèmes dans les écoles, contribue à l'insécurité, aggrave le chômage. Pire, il est interdit de parler des coûts de l'Islam et de la pérennité de la nation française. La question de l'immigration n'est pas un problème de banlieue, c'est un enjeu national. »

– Gérard Longuet s'oppose à la nomination de Malek Boutih à la tête de feu la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) : « Il vaut mieux que ce soit le corps français traditionnel qui se sente responsable de l'accueil de tous nos compatriotes. » Il complète sur LCP : « La Halde veut dire que c'est la France qui s'ouvre aux populations nouvelles. Schweitzer, c'est parfait ! Un vieux protestant, c'est parfait ! La vieille bourgeoisie protestante, parfait ! »

– Alain Madelin, l'un des fondateurs du groupe Occident, ex-député, ex-ministre, se dit « avoir été animé par un fort anticommunisme et ne rien regretter ». Il propose de « choisir les bons musulmans pour construire l'Islam de France. [...] S'il s'agit de donner carte blanche à l'UOIF pour la construction des mosquées, bonjour les dégâts<sup>1</sup>. »

– Philippe de Villiers, député, fondateur du Puy du Fou, président du Mouvement pour la France, d'une très grande proximité de pensée avec J.-M. Le Pen sur la souveraineté nationale, l'immigration, l'Europe. Son islamophobie est virulente : « La Troisième Guerre mondiale est déclarée. » Il préconise une « garde nationale pour rétablir les frontières, investir les quartiers islamistes et contrôler les mosquées. [...] L'Islam est le terreau de l'islamisme et l'islamisme le terreau du terrorisme. [...] Les Français voient l'usine qui

---

1. *Le Figaro*, 28 octobre 2008.

## CONCLUSION

se démonte, la mosquée qui s'installe et leur porte-monnaie qui se vide<sup>1</sup>. »

– Guy Tessier, membre de l'Unité nationale, groupuscule d'extrême droite, membre de Démocratie libérale avec A. Madelin, député de l'ex-majorité présidentielle, propose en avril 2004 le rétablissement de la peine de mort pour les auteurs d'acte de terrorisme.

– Hervé Novelli, militant d'Ordre nouveau, d'Occident, du GUD, du Front national, du Parti des forces nouvelles, puis du Parti républicain et de l'UDF, député et ministre. Une idéologie hyper-libérale dans la lignée des idéaux initiaux. Comme Madelin, Longuet, Goasguen, Devedjian, il a obtenu le soutien du Front national aux élections législatives de juin 1997 en échange de son opposition à l'application du traité de Maastricht, et de la défense de la « préférence nationale ». Il assume son passé, « un [long] engagement de jeunesse », plaide-t-il le 20 juin 2010 sur France 3 Centre : « Je n'ai pas de regrets. Occident, c'était un anticommunisme dans lequel je me reconnais toujours. [...] Ne tombons pas dans le piège de la béatification de l'extrême gauche et de la diabolisation de l'extrême droite<sup>2</sup>. »

...à suivre!

Ce florilège de citations d'hier et d'aujourd'hui se passe de commentaires. À l'heure où, sans tabous, s'exprime à nouveau un discours xénophobe, où l'on constate la montée du Front national, de son « fonds de commerce » et de sa base programmatique, ne serait-il pas bon de se souvenir qu'il fut un jour appliqué?

---

1. TF1, 16 juillet 2006.

2. *Le Monde*, 13 février 2005.

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

Certains politiques clamaient il y a peu : « Mieux vaut perdre une élection que son âme. » D'autres apprentis sorciers croient les gagner en courant derrière les thèses dudit FN, juste rhabillées habilement d'une xénophobie maquillée, donc audible, d'une laïcité à géométrie variable, d'une politique pro-vie et pour la suppression de la loi Veil, de propositions socio-économiques à la godille, du retour aux frontières et au franc. Le diable s'habille désormais en « Marine »!

« Ce n'est pas compliqué, en politique, il suffit d'avoir une bonne conscience, et pour ça il faut une mauvaise mémoire! » disait Coluche.

Simple histoire de petits mots et de grands maux...



## Bibliographie et sources

### Sur le sujet

- BENAIN, Aline, KICHELEWSKI, Audrey, « *Parizer Haynt et Naïe Presse* : les itinéraires paradoxaux de deux quotidiens parisiens en langue yiddish », *Archives juives*, n° 36/1, Cairn, 2003.
- COTILLON, Jérôme (dir.), *Raphaël Alibert, juriste engagé et homme d'influence à Vichy*, actes du colloque organisé le 10 juin 2004, Paris, Economica, 2009.
- DURAND, Bernard, LE CROM, Jean-Pierre, SOMMA, Alessandro, *Le droit sous Vichy*, Francfort-sur-le-Main, Vittorio Klostermann, 2006.
- ESSNER, Cornelia, « Qui sera “ juif ” ? La classification “ raciale ” nazie, des “ lois de Nuremberg ” à la “ conférence de Wannsee ” », *Genèses*, n° 21, 1995.
- FRANCK, Dan, *Minuit. Les aventuriers de l'art moderne (1940-1944)*, Paris, LGF, 2012.
- GUEDJ, Jérôme, *Le miroir des désillusions : les Juifs de France et l'Italie fasciste (1922-1939)*, Paris, Classiques Garnier, 2011.
- JOLY, Laurent, *Vichy dans la Solution finale : histoire du Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, Grasset, 2006.

- , *L'antisémitisme de bureau*, Paris, Grasset, 2011.
- KLARSFELD, Serge, *Vichy-Auschwitz : le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France*, tomes I et II, Paris, Fayard, 1983 et 1985.
- , « La tragédie juive de 1942 en France : ombres et lumière », *Le Monde*, 3 octobre 2005.
- LAGUERRE, Bernard, « Les dénaturalisés de Vichy 1940-1944 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1988.
- LE CROM, Jean-Pierre, « L'avenir des lois de Vichy », Archives ouvertes, CNRS, 2005.
- LOCHAK, Danièle, *Le droit et les Juifs en France depuis la Révolution*, Paris, Dalloz, 2009.
- MASSOT, Jean, *Le Conseil d'État et Vichy : le contentieux de l'antisémitisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.
- MAUCO, Georges, « Ethnoracisme pratique et antisémitisme », in TAGUIEFF, Pierre-André (dir.), *L'antisémitisme de plume 1940-1944. Études et documents*, Paris, Berg International, 1999.
- PAXTON, Robert, *La France de Vichy*, Paris, Seuil, 1999.
- PESCHANSKI, Denis, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002.
- SCHOR, Ralph, *L'opinion française et les étrangers : 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.
- SEMO, Marc, « L'Europe sous pression populiste », *Libération*, 31 décembre 2010.
- WEIL, Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard, « Folio », 2005.
- , « Histoire et mémoire des discriminations », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2004.
- WELLERS, Georges, KASPI, André, KLARSFELD, Serge (éd.), *La France et la question juive (1940-1944)*, actes du colloque du Centre de documentation juive contemporaine (10-12 mars 1979).

WINOCK, Michel, *La France et les juifs : de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2005.

### **Les magistrats sous Vichy**

BANCAUD, Alain, « Vichy et les traditions judiciaires », in *Questions sensibles*, CURAPP, Paris, PUF, 1998.

– , « Le procès de Riom : service et renversement de la justice », in BARUCH, M. O., DUCLERT, V. (dir.), *Justice, politique et République – de l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Bruxelles/Paris, Complexe/CNRS, coll. « Histoire du temps présent », 2002.

– , « La haute magistrature sous Vichy », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 49, 1996.

KUPFERMAN, Fred, *Le procès de Vichy : Pucheu, Pétain, Laval (1944-1945)*, Bruxelles, Complexe, 2006.

– , *Pierre Laval*, Paris, Tallandier, 2006.

LIORA, Israël, « La Résistance dans les milieux judiciaires : action collective et identités professionnelles en temps de guerre », *Genèses*, n° 45, 2001.

PESCHANSKI, Denis (éd.), *Vichy 1940-1944 : archives de guerre d'Angelo Tasca. « Quaderni e documenti inediti di Angelo Tasca »*, Paris, CNRS, 1986.

PESCHANSKI, Denis, DOUZOU, Laurent, « La résistance française face à l'hypothèque Vichy », *Archives ouvertes*, CNRS, 1995.

*Le procès Pétain : compte rendu sténographique du procès*, Paris, De Vecchi, 2007.

PROST, Antoine (dir.), *La Résistance, une histoire sociale*, Ivry-sur-Seine, L'Atelier, 1997.

ROUSSO, Henry, CONAN, Éric, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994.

### **Épuration**

BANCAUD, Alain, ROUSSO, Henry, « L'épuration des magistrats à la Libération », in *L'épuration de la magistrature de*

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

*la Révolution à la Libération : 150 ans d'histoire judiciaire*, actes du colloque de l'Association française pour l'histoire de la justice (4-5 décembre 1992), Paris, Loysel, 1993.

BANCAUD, Alain, *Une exception ordinaire : la magistrature en France, 1930-1950*, Paris, Gallimard, 2002.

BARUCH, Marc Olivier, *Servir l'État français : la haute fonction publique sous Vichy*, Paris, Fayard, 1997.

CARON, Vicki, *L'asile incertain : la crise des réfugiés juifs en France, 1933-1942*, Paris, Tallandier, 2008.

ROUSSO, Henry, « Une justice impossible. L'épuration et la politique antijuive de Vichy », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 48, n° 3, 1993.

Rue 89, « Dénaturalisations, Vichy, démocratie à l'épreuve », 2010.

« L'épuration en France, une histoire inachevée? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1992, vol. 33.

« Une justice impossible, l'épuration et la politique antijuive de Vichy », *Annales* année 1993, vol. 48.

### **Décret Crémieux**

STORA, Benjamin, *Les trois exils, Juifs d'Algérie*, Paris, Pluriel, 2011.

## Table

Préface de Denis Olivennes – Une certaine idée de la France .....	9
Introduction .....	17
Préambule – Mes modalités de travail .....	31
Perspectives historiques .....	35

### PREMIÈRE PARTIE Les dénaturalisés

MOÏSHE ET BELLA CHAGALL – « Juifs russes, peintre sans intérêt national » .....	43
JOSEPH, GODA GINSBURG ET LEURS TROIS ENFANTS, JACQUELINE, LUCIEN ET LILIANE – « Nés sous une bonne étoile... jaune » .....	73
LES COMMUNISTES – Des familles fracassées, des petits militants déportés ou résistants .....	97
ANGELO TASCA – « Vichysto-résistant » .....	125
LES LANDAU : ADOLPHE ET BLUMA – « Juifs difficilement assimilables » .....	147

## INDIGNES D'ÊTRE FRANÇAIS

### DEUXIÈME PARTIE

#### Les déçus

Ève Curie et René Cassin rejoignent le général de Gaulle à Londres – Déçus de la nationalité française .....	177
RENÉ CASSIN – « Fantassin des droits de l'homme ».....	179
ÈVE CURIE – « Propagandiste de la France libre » .....	189

### TROISIÈME PARTIE

#### Les indigènes

Deux indigènes Crémieux : Jacques Derrida et Jean Daniel .....	209
JACKIE DERRIDA – « De Jackie à Jacques Derrida ».....	211
JEAN DANIEL – « À l'avant-garde des combats ».....	223

### QUATRIÈME PARTIE

#### Au regard de l'histoire

Les faits historiques – Chronologie.....	235
Les trois lois « consanguines ».....	243
Que sont-ils devenus?.....	271
Conclusion – Florilège de citations d'hier et d'aujourd'hui .....	321
Bibliographie et sources .....	345

CET OUVRAGE  
A ÉTÉ TRANSCODÉ  
ET ACHEVÉ D'IMPRIMER  
PAR L'IMPRIMERIE CPI – FIRMIN DIDOT  
AU MESNIL-SUR-L'ESTRÉE EN MARS 2013

Dépôt légal : mars 2013  
N° d'impression : 116137

*Imprimé en France*

